UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

[Cochez une case]

☐ DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

☒ RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2018** Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada
(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029
(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479
(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux
C.P. 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963
(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank
31 West 52nd Street
New York, NY
10019-6101
212-827-7000
(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie	Dénomination de chaque Bourse où les titres sont inscrits
Actions ordinaires	**New York Stock Exchange**

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

☒ Notice annuelle ☒ États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 830 396 240
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	6 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 12 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	28 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 14 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	40 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 16 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 18 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 20 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	16 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui ☒ Non ☐

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés conformément à la *Rule 405* du *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter ces fichiers).

Oui ☒ Non ☐

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit est une société en croissance émergente, au sens de *emerging growth company* de la *Rule 12b-2* de la loi de 1934.

Société en croissance émergente ☐

Si l'inscrit est une société en croissance émergente qui établit ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, indiquer en cochant la case si l'inscrit a choisi de ne pas utiliser la période de transition prolongée aux fins de confomité aux nouvelles normes comptables ou aux normes comptables révisées† aux termes de l'article 13(a) de la loi de 1934.

☐

† L'expression « nouvelle norme comptable ou norme comptable révisée » (*new or revised financial accounting standard*) s'entend des mises à jour du Accounting Standards Codification publié par le Financial Accounting Standards Board après le 5 avril 2012.

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés inscrit

L'information fournie sous la rubrique *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion - Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2018 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 28 novembre 2018 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe et chef des finances, et le premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 9 février 2018, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment a) à la rubrique Introduction et sommaire – *Application du Code* – le déplacement du texte concernant l'exigence de signaler les infractions au Code (et la manière de le faire) d'ailleurs dans le Code à cette rubrique pour le rendre plus rapidement accessible; b) à la rubrique 1 – *Respect de la loi* – le retrait du renvoi au « responsable de l'éthique » de TD AMCB puisque cette fonction n'existe plus et que les employés devraient demander des conseils à cet égard à leur gestionnaire et/ou à l'un des partenaires des services de contrôle répertoriés; c) à la rubrique 2C – *Consommation d'alcool et de substances* – le remplacement du mot « abus » dans le titre de la rubrique pour « consommation » en reconnaissance du fait que le mot « abus » peut être stigmatisant et que cette rubrique traite également de la consommation acceptable (lorsqu'elle est permise); à la rubrique 2F – *Comportements professionnels inadéquats* – l'ajout de texte sur les comportements professionnels inadéquats pour se conformer à la nouvelle Politique sur la gestion des risques

liés à la conduite. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, organisationnelles, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe et chef des finances, et au premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 28 novembre 2018 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 28 novembre 2018 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du Groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances des obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 28 novembre 2018, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit :	LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Par :	/s/ *Ellen Patterson*
Nom :	Ellen Patterson
Titre :	Chef de groupe, chef du contentieux
Date :	Le 29 novembre 2018

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	**Annexes**
99.1	Notice annuelle datée du 28 novembre 2018
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2018
99.4	*Industry Guide 3* – Rendement de l'actif, ratio de distribution et ratio capitaux propres/actif
99.5	Calendrier des échéances des obligations contractuelles
99.6	Code d'éthique
99.7	Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant
99.8	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*
99.9	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*
101	L'information financière suivante est tirée du rapport annuel sur formulaire 10-K de La Banque Toronto-Dominion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, en format XBRL : i) le bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017; ii) l'état du résultat, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie consolidé pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 octobre 2018; et iii) les notes des états financiers consolidés.

ANNEXE 99.1

La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 28 novembre 2018

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 (le « rapport de gestion 2018 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2018
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution	4		
Liens intersociétés	4		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices	4		15-31
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		5, 9	3, 15-31
Participation dans TD Ameritrade	5	69-70	26, 60-61, 104
Concurrence			64-65
Actifs incorporels		19, 25, 71-72	
Nombre moyen d'employés	6		
Prêt			37-49, 73-78
Politiques sociale et environnementale			103-104
Facteurs de risque	6		61-104
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)	6		
Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)	7		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		79	53
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires	7	77-79	
Actions privilégiées	7	77-79	
Restrictions	8		
Notations	9		89-90, 94
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	11		
Cours et volume des opérations	12		
Placements antérieurs	13	75-76	
TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT	13		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	14		
Comité d'audit	18		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	19		
Membres de la haute direction de la Banque	20		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	22		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	22		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires	23		
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	24	91-93	
Mesures réglementaires	24		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	24		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	24		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	25		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	25		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2018.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (au sens du présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2018 ») à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2019 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2019 » ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2019 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, le cadre réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « cibler » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux écarts de crédit), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et aux infrastructures), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque de mener à terme ses priorités stratégiques à long et à plus court terme, y compris la réalisation d'acquisitions et l'exécution de plans stratégiques; la capacité de la Banque de recruter, de former et de maintenir en poste des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude ou autre comportement criminel auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur et le régime de recapitalisation interne des banques; l'exposition à des litiges importants et à des questions de réglementation; l'intensification de la concurrence de la part de concurrents existants et non traditionnels, y compris des sociétés de technologie financière et d'importantes sociétés de technologie; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêts négatifs); l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2018, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs aux événements ou opérations dont il est question à la rubrique « Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque. Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant

dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion 2018 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2019 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2019 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1er février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2018, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 25 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Services de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank®, TD Auto Finance U.S., TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 12 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2018, l'actif de TD atteignait 1,3 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange sous le symbole « TD ».

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 200 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 15 à 31 du rapport de gestion 2018.

Le 3 janvier 2017, TD Securities U.S. a réalisé son acquisition d'Albert Fried & Company, courtier en valeurs mobilières établi à New York.

Le 2 juin 2017, la Banque a réalisé la vente de ses activités de placement direct en Europe, au moyen de la vente des actions de TD Wealth Holdings (UK) Limited et de TD Bank International S.A. (Luxembourg) à Interactive Investor plc.

La Banque a réalisé la dernière étape de sa réorganisation interne en vue de se conformer à la règle adoptée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis aux termes de laquelle les importants établissements bancaires étrangers comportant des filiales américaines doivent constituer leurs filiales américaines sous une société de portefeuille intermédiaire américaine unique. Avec prise d'effet le 1er juillet 2017, toutes les participations de la Banque dans ses filiales américaines (sous réserve d'exceptions et d'exclusions limitées), y compris sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), étaient détenues par TD Group US Holdings LLC, la société de portefeuille intermédiaire américaine de la Banque.

Le 18 septembre 2017, TD Bank, N.A. a réalisé son acquisition de Scottrade Bank, caisse d'épargne fédérale détenue en propriété exclusive par Scottrade Financial Services, Inc. (« Scottrade »), moyennant une contrepartie en espèces égale à environ 1,4 milliard de dollars US. Scottrade Bank et TD Bank, N.A. ont fusionné. Le même jour, TD Ameritrade a fait l'acquisition de Scottrade moyennant une somme en espèces et des actions de TD Ameritrade. Parallèlement à la clôture de l'opération de TD Ameritrade/Scottrade, la Banque a souscrit, conformément à ses droits préférentiels de souscription, de nouvelles actions ordinaires d'un capital d'environ 400 millions de dollars US (environ 11 100 000 actions) auprès de TD Ameritrade.

Le 8 janvier 2018, la Banque a réalisé son acquisition de Layer 6 Inc., société d'intelligence artificielle de renommée internationale établie à Toronto, en Ontario.

Le 1er novembre 2018, la Banque a réalisé son acquisition de Greystone Capital Management Inc., la société mère de Greystone Managed Investments Inc., gestionnaire d'actifs institutionnels canadien établi à Regina, en Saskatchewan.

Le 26 novembre 2018, la Banque a conclu une convention relative à un programme de fidélisation à long terme (la « convention de fidélisation ») avec Air Canada. Aux termes de la convention de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit dans le cadre du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada dès qu'il entrera en vigueur en 2020 et jusqu'en 2030. La convention de fidélisation a été conclue dans le cadre de la signature par Air Canada d'une convention d'achat d'actions définitive avec Aimia Inc. (« Aimia ») visant l'acquisition d'Aimia Canada Inc. qui exploite le programme de fidélisation Aéroplan (l'« opération ») moyennant un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan. La clôture de l'opération est assujettie au respect de certaines conditions, y compris l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Aimia et des approbations usuelles des autorités de réglementation. La convention de fidélisation entrera en vigueur à la clôture de l'opération et les titulaires de carte TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada et leurs milles seront transférés lorsque le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada sera lancé en 2020.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 3 et aux pages 15 à 31 du rapport de gestion 2018.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade, un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des clients de détail et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services aux investisseurs de détail qui sont des particuliers, aux négociateurs et aux conseillers en valeurs inscrits notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du Nasdaq Global Select Market. En date du 31 octobre 2018, la Banque était propriétaire d'environ 41,61 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov. La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2018, TD comptait en moyenne 84 383 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 61 à 104 du rapport de gestion 2018, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque
(fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2018	2017	2016
Actions ordinaires	2,61 $	2,35 $	2,16 $
Actions privilégiées			
Série S[1]	0,63 $	0,84 $	0,84 $
Série T[2]	0,50 $	0,54 $	0,52 $
Série Y[3]	0,89 $	0,89 $	0,89 $
Série Z[4]	0,69 $	0,56 $	0,54 $
Série 1[5]	0,98 $	0,98 $	0,98 $
Série 3[5]	0,95 $	0,95 $	0,95 $
Série 5[5]	0,94 $	0,94 $	0,94 $
Série 7[5]	0,90 $	0,90 $	0,90 $
Série 9[5]	0,93 $	0,93 $	0,93 $
Série 11[5]	1,23 $	1,23 $	1,23 $
Série 12[5]	1,38 $	1,38 $	1,09 $
Série 14[5]	1,21 $	1,21 $	0,18 $
Série 16[5]	1,13 $	0,34 $	-
Série 18[5,6]	0,74 $	-	-
Série 20[5,7]	-	-	-

Nota :

1 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 387 491 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série S en circulation.
2 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 612 509 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série T en circulation.
3 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 481 853 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Y en circulation.
4 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 518 147 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Z en circulation.
5 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
6 Le 14 mars 2018, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 18.
7 Le 13 septembre 2018, la Banque a émis 16 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 20.

Dividendes de TD Ameritrade
(fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,21 $ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2018. Le 22 octobre 2018, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,30 $ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2019, dividende payable le 20 novembre 2018 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 6 novembre 2018. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1er janvier 2013, y compris les actions privilégiées et les débentures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger

ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et des exigences accrues de mise en gage de sûretés pour la Banque ainsi qu'une réduction de l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal. La Banque révise régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas de certaines dévaluations des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 89 du rapport de gestion 2018.

En date du 31 octobre 2018

	DBRS	Moody's Investors Service	S&P Global Ratings
Titres de créance de premier rang existants[1]	AA	Aa1	AA-
Titres de créance de premier rang[2]	Aa (bas)	Aa3	A
Titres de créance à court terme	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés	A (haut)	A2	A
Titres de créance subordonnés FPUNV	A (bas)	A2 (hyb)	A-
Actions privilégiées	Pfd-2 (haut)	Baa1 (hyb)	BBB+
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-2	Baa1 (hyb)	BBB
Perspective	Positive	Stable	Stable

Nota :

1 Comprend : a) les titres de créance de premier rang émis avant le 23 septembre 2018; et b) les titres de créance de premier rang émis à compter du 23 septembre 2018, qui sont exclus du régime de recapitalisation interne des banques, y compris les titres de créance d'une durée initiale à l'échéance de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

2 Sous réserve d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne des banques.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

La Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public
Le barème des notations à long terme de DBRS[MD] donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. A : bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation AA. Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables. Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS[MD] donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS[MD] est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.
Description des notations de Moody s Investors Service sur son site Web public
Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Les obligations notées Baa sont jugées de qualité moyenne, avec un risque de crédit modéré et possèdent donc certaines caractéristiques spéculatives. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre, l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage. Selon leurs modalités, les titres hybrides permettent l'omission des dividendes, de l'intérêt ou des paiements de capital prévus, une telle omission pouvant éventuellement entraîner une dépréciation. Les titres hybrides peuvent également faire l'objet de diminutions de valeur autorisées contractuelles du capital qui donneraient lieu à une dépréciation. Avec l'indicateur hybride, la notation à long terme attribuée à un titre hybride est l'expression du risque de crédit relatif lié à ce titre. Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est

dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de S&P Global Ratings sur son site Web public

Une notation de crédit de S&P Global Ratings à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation à long terme notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Une obligation à long terme notée « BBB » présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner un affaiblissement de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de S&P Global Ratings. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de S&P Global Ratings s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que S&P Global Ratings attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de S&P Global Ratings. Les notes P-2(haut) et P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB+ et BBB, respectivement, accordées à des actions privilégiées mondiales.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque à la Bourse de Toronto et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	Nov. 2017	Déc. 2017	Jan. 2018	Févr. 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Sept. 2018	Oct. 2018
ACTIONS ORDINAIRES												
Haut ($)	75,09	74,00	75,21	75,67	76,65	73,27	76,81	77,47	77,17	79,54	80,05	79,24
Bas ($)	72,32	71,61	73,16	69,21	72,17	69,37	71,90	74,85	75,45	76,38	78,05	71,31
Vol.(000)	47 827	59 565	66 822	73 716	82 349	56 470	75 987	74 506	44 755	53 733	60 650	75 110

	Nov. 2017	Déc. 2017	Jan. 2018	Févr. 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Sept. 2018	Oct. 2018
ACTIONS PRIVILÉGIÉES												
Série S[1]												
Haut ($)	25,12	25,10	25,26	25,00	24,95	24,99	25,09	25,18	25,17			
Bas ($)	24,90	24,92	24,92	24,87	24,75	24,81	24,92	24,96	24,96	—	—	—
Vol.(000)	27	88	518	300	165	308	224	30	56			
Série T[2]												
Haut ($)	24,85	24,94	25,11	24,99	24,85	24,93	24,99	25,12	25,15			
Bas ($)	24,62	24,73	24,81	24,77	24,68	24,79	24,89	24,94	24,96	—	—	—
Vol.(000)	27	53	463	70	208	53	240	398	338			
Série Y[3]												
Haut ($)	25,05	25,16	25,25	25,07	24,90	24,96	25,05	25,11	25,15	25,22	25,20	25,23
Bas ($)	24,85	24,90	24,90	24,84	24,66	24,75	24,92	24,90	24,93	25,00	25,04	24,97
Vol.(000)	35	347	229	28	139	101	50	112	66	24	164	389
Série Z[4]												
Haut ($)	24,79	24,87	25,04	24,83	24,81	24,88	24,98	25,05	25,06	25,10	25,15	25,14
Bas ($)	24,67	24,67	24,80	24,75	24,72	24,56	24,83	24,87	24,92	24,96	24,95	24,97
Vol.(000)	49	134	19	405	22	154	35	215	8	8	159	129
Série 1[5]												
Haut ($)	23,74	23,75	24,26	24,13	23,65	23,24	23,71	23,58	23,79	23,88	23,70	23,89
Bas ($)	23,38	22,90	23,59	23,42	23,18	22,55	22,64	23,16	23,10	23,54	23,25	22,05
Vol.(000)	406	255	1 267	822	1 648	439	432	263	147	194	164	354
Série 3[5]												
Haut ($)	23,69	23,54	24,04	23,99	23,64	23,15	23,75	23,54	23,79	23,80	23,70	24,08
Bas ($)	23,28	22,68	23,43	23,27	22,92	22,46	22,68	23,12	23,17	23,50	23,27	21,71
Vol.(000)	244	172	224	143	590	624	322	286	133	397	75	311
Série 5[5]												
Haut ($)	23,60	23,30	23,86	23,75	23,39	22,97	23,60	23,44	23,71	23,77	23,77	23,77
Bas ($)	23,20	22,53	23,25	23,00	22,85	22,38	22,50	22,96	23,00	23,35	23,10	21,74
Vol.(000)	369	398	549	566	1 299	198	687	246	299	452	278	458
Série 7[5]												
Haut ($)	24,80	24,99	24,99	24,94	24,54	24,36	24,86	24,72	24,68	24,75	24,72	25,00
Bas ($)	24,25	24,10	24,24	24,15	24,13	23,91	24,24	24,32	24,26	24,51	24,38	23,21
Vol.(000)	292	105	340	616	246	283	345	86	386	240	205	288
Série 9[5]												
Haut ($)	24,95	25,14	25,25	25,06	24,75	24,48	24,99	24,84	24,92	24,95	24,97	25,05
Bas ($)	24,63	24,36	24,60	24,40	24,12	24,07	24,40	24,50	24,43	24,72	24,59	23,43
Vol.(000)	268	69	176	57	378	105	475	128	42	82	103	109
Série 11[5]												
Haut ($)	25,35	25,30	25,55	25,10	24,95	24,91	24,60	25,10	25,18	24,99	24,98	24,99
Bas ($)	25,16	25,14	24,99	24,81	24,66	24,30	24,37	24,50	24,72	24,76	24,75	23,42
Vol.(000)	69	56	134	125	77	85	63	41	44	47	34	170
Série 12[5]												
Haut ($)	27,05	26,99	27,19	26,61	26,75	26,80	26 65	26,62	26,63	26,50	26,64	26,59
Bas ($)	26,63	26,54	26,44	26,16	26,36	26,25	26,34	26,30	26,22	26,25	26,15	25,71
Vol.(000)	878	233	252	220	773	436	846	451	163	294	245	292

	Nov. 2017	Déc. 2017	Jan. 2018	Févr. 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Sept. 2018	Oct. 2018
Série 14[5]												
Haut ($)	26,56	26,41	26,48	26,25	26,25	26,24	26,27	26,17	26,16	26,18	26,08	26,12
Bas ($)	26,16	25,99	25,92	25,79	25,81	25,72	25,90	25,99	25,80	25,97	25,83	25,25
Vol.(000)	502	1 276	646	303	898	415	269	176	175	575	708	761
Série 16[5]												
Haut ($)	25,97	25,80	25,90	25,60	25,74	25,30	25,45	25,35	25,57	25,60	25,43	25,42
Bas ($)	25,55	25,21	25,25	25,00	25,05	24,82	25,12	24,92	24,98	25,31	25,00	24,30
Vol.(000)	153	128	283	282	231	419	224	407	206	409	206	304
Série 18[5,6]												
Haut ($)					25,25	25,73	25,68	25,30	25,63	25,72	25,67	25,54
Bas ($)	—	—	—	—	24,94	24,90	25,00	25,04	24,95	25,29	25,01	24,71
Vol.(000)					1 319	1 469	359	181	144	109	246	245
Série 20[5,7]												
Haut ($)											25,17	25,25
Bas ($)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,86	24,55
Vol.(000)											1 861	1 532

Nota :

1 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 387 491 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série S en circulation.
2 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 612 509 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série T en circulation.
3 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 481 853 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Y en circulation.
4 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 518 147 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Z en circulation.
5 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
6 Le 14 mars 2018, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 18.
7 Le 13 septembre 2018, la Banque a émis 16 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 20.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle quant au transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires[1]	3 947 876	0,27

[1] Le 1er novembre 2018, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres en circulation de Greystone Capital Management Inc. (GCMI), la société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone). Dans le cadre de cette acquisition, des actions ordinaires de TD ont été émises à des employés actionnaires pour régler une tranche du prix d'achat et remplacer les attributions fondées sur des actions. Une partie de ces actions ordinaires sera détenue en mains tierces pendant deux ans après la date d'acquisition, sous réserve du maintien en fonction de ces employés actionnaires. Société de fiducie AST (Canada) est l'agent d'entiercement.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 28 novembre 2018, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en conseils aux cadres et gestion des risques) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction retraitée, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada	Décembre 2014
Jean-René Halde Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada	Décembre 2015
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sanford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion Lac Brome (Québec) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Administrateur de sociétés, associé directeur et chef de la direction à la retraite de Deloitte s.r.l. (Canada) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal (Québec) Canada	Mars 2015

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant le 3 novembre 2017, M. Ferguson était président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant janvier 2014, Mme Haddad était présidente et chef de la direction de The Hospital for Sick Children. Avant juillet 2015, M. Halde était président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. De mars 2008 à janvier 2015, M. Kepler était vice-président à la direction de The Dow Chemical Company et, en qualité de vice-président à la direction, il était responsable des Services commerciaux, et il était chef de la viabilité écologique et chef de l'information. Avant décembre 2015, M. Levitt a exercé diverses fonctions de leadership à titre de dirigeant et de non-dirigeant d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. M. MacGibbon était, de juin 2012 à décembre 2013, conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada). Avant de commencer à exercer ses fonctions actuelles à titre de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été, de juillet 2013 au 31 octobre 2014, chef de l'exploitation de la Banque et, avant juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et, avant juillet 2013, il a été président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A. Avant décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc. Avant juillet 2016, M. Mongeau était président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 4 avril 2019. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 28 novembre 2018, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	**Gouvernance de la Banque :** • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les

Comité	Membres	Principales responsabilités
		assemblées des actionnaires; • élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la Banque; • s'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public, à la fois de façon proactive et responsable; • superviser la stratégie et les rapports de la Banque en matière de responsabilité d'entreprise sur les questions d'ordre environnemental et social; • agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris surveiller les risques liés à la conduite; et • superviser l'évaluation du conseil et de ses comités.
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	**Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :** • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de la Banque, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs; • surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques; • superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs

Comité	Membres	Principales responsabilités
		des fonctions de contrôle; • examiner le plan de relève du chef de la direction et le recommander au conseil d'administration à des fins d'approbation; • produire un rapport sur la rémunération, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de la Banque, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération; et • superviser la stratégie, la conception et la gestion des plans de retraite, d'épargne-retraite et d'avantages sociaux des employés de la Banque.
Comité du risque	William E. Bennett (président) Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment	**Supervision de la gestion des risques de la Banque :** • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel la Banque est exposée; • examiner et recommander la prise de position de la Banque en matière de tolérance du risque d'entreprise et les mesures qui s'y rattachent aux fins d'approbation par le conseil et surveiller les principaux risques de la Banque comme le prévoit le cadre de gestion des risques; • examiner le profil de risque de la Banque en regard des mesures de tolérance aux risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents.
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon* (président) William E. Bennett* Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Irene R. Miller* Claude Mongeau*	**Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect de la conformité :** • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes de l'information financière; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • recevoir des rapports des auditeurs nommés par les actionnaires, du chef des

Comité	Membres	Principales responsabilités
		finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois qui la régissent; et • agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

** Désigné comme expert financier du comité d'audit.*

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : Alan N. MacGibbon (président), William E. Bennett, Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Irene R. Miller et Claude Mongeau. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett, Ferguson, MacGibbon et Mongeau ainsi que Mme Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett était auparavant président du comité d'audit de la Banque, de TD Bank US Holding Company (la

société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.), de Capital Power Corporation et de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Brian C. Ferguson est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est membre du comité d'audit de Trans Mountain Corporation. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juin 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. M. Halde est membre du comité d'audit de Technologies D-Box Inc.

Allan M. MacGibbon est président du comité d'audit de la Banque. M. MacGibbon est administrateur de sociétés. Il a été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et il a également exercé les fonctions de directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013 et de conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, Mme Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Mme Miller est membre du comité d'audit de TD Ameritrade et elle a occupé auparavant la fonction de présidente du comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. Mme Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. Mme Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Claude Mongeau est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de la société. M. Mongeau est membre des comités d'audit de Cenovus Energy Inc. et de Telus Corporation. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Mongeau est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé

par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; la surveillance de la fréquence du roulement des associés; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe et chef des finances, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Ajai K. Bambawale	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Greg Braca	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank®	Orangeburg, New York, É.-U.
Norie C. Campbell	Chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Paul C. Douglas	Chef de groupe, Services bancaires aux entreprises au Canada, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Ellen R. Patterson	Chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD	Haddonfield, NJ, É.-U.
Michael G. Rhodes	Chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD	Wilmington, Delaware, É.-U.
Leovigildo Salom	Chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, M. Ahmed a été chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD du 1er juillet 2013 au 2 janvier 2016 et chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1er juillet 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD le 1er février 2018, M. Bambawale était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de la gestion des risques, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 18 septembre 2014 au 31 janvier 2018 et premier vice-président, Gestion du risque de crédit, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 14 janvier 2013 au 17 septembre 2014.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD et de président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® le 1er novembre 2017, M. Braca était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er juin 2017 au 31 octobre 2017, vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de l'exploitation, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er novembre 2016 au 31 mai 2017, et vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef des Services bancaires spécialisés, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 25 octobre 2012 au 31 octobre 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, Mme Campbell a été chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017, chef de groupe et chef du contentieux (lesquelles fonctions étaient auparavant appelées chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD) du 1er novembre 2014 au 11 décembre 2016, chef de groupe, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Service juridique, siège social, Groupe Banque TD du 1er novembre 2011 au 14 avril 2013, et première vice-présidente, Service juridique, siège social, et chef du contentieux adjointe, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 1er novembre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, Mme Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 1er novembre 2014 au 1er janvier 2016, chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014 et chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 14 avril 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1er juillet 2013 au 31 octobre 2014 et, avant le 1er juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, Mme Patterson a été vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017, première vice-présidente, Groupe Banque TD et chef, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 20 décembre 2013 au 11 décembre 2016 et première vice-président, Groupe Banque TD et chef du contentieux, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 8 octobre 2012 au 19 décembre 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, M. Rhodes a été vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et chef des Services bancaires aux consommateurs, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 6 juillet 2015 au 31 octobre 2017 et vice-président à la direction, Cartes de crédit et Services aux commerçants, Amérique du Nord, Groupe Banque TD du 3 octobre 2011 au 5 juillet 2015.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, M. Salom a été vice-président à la direction, Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD du 2 août 2011 au 31 octobre 2017.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 827 916 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 28 novembre 2018, ce qui suit :

i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :

a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;

b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et

iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Mongeau était, avant le 10 août 2009, un administrateur de Nortel Networks Corporation et de Nortel Networks Limited, qui ont chacune introduit des procédures de protection contre leurs créanciers en vertu de

la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 14 janvier 2009. Certaines filiales des États-Unis ont volontairement déposé des requêtes aux États-Unis en vertu du Chapitre 11 de la législation des États-Unis intitulée *Bankruptcy Code*, et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique ont déposé des requêtes correspondantes en Europe et au Moyen-Orient.

Mme Goggins était, avant le 14 juin 2016, une administratrice de Valeant Pharmceuticals Inernational, Inc. (« Valeant »). L'Autorité des marchés financiers (Québec) a rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les dirigeants et les administrateurs de Valeant alors que Mme Goggins était administratrice de Valeant. Ces ordonnances étaient en vigueur du 31 mars 2016 au 29 avril 2016 et du 17 mai 2016 au 8 juin 2016.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
(en milliers de dollars CA)	**2018**	**2017**	**2016**
Honoraires d'audit[1]	26 452 $	24 203 $	22 230 $
Honoraires pour services liés à l'audit[2]	1 387	1 622	1 614
Honoraires pour services fiscaux[3]	2 679	2 438	2 563
Autres honoraires[4]	1 799	2 033	1 511
Total	**32 317 $**	**30 296 $**	**27 918 $**

Nota :

1 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

2 Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les services d'attestation dans le cadre de fusions et d'acquisitions, notamment les procédures d'audit relatives au bilan d'ouverture et à la répartition du prix d'achat; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière; les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.

3 Les honoraires pour services fiscaux se rapportent : aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.

4 Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le

choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, de restructurations de la dette et de recouvrements des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC; aux bases de données aux fins de conformité fiscale; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 27 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs de dépôt se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 5 000 $, Gestion de Placements TD Inc. a payé des droits administratifs de dépôt se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 20 000 $ et Gestion privée TD Waterhouse Inc. a payé des droits administratifs de dépôt se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 5 000 $[2].

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 28 novembre 2018, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr

2 Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 505000
Louisville, KY 40233

ou

462 South 4th Street, Suite 1600
Louisville, KY 40202

Téléphone : 1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
Site Web : www.computershare.com/investor

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Opinion sur les états financiers consolidés* et le *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*. EY est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520* du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Aux termes de certains pouvoirs de résolution des banques canadiennes qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018 (le « régime de recapitalisation interne »), la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») pourrait, si la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, prendre temporairement le contrôle ou la possession de la Banque et être investie de pouvoirs élargis aux termes d'une ou de plusieurs ordonnances du gouverneur en conseil (Canada), y compris le pouvoir de vendre ou d'aliéner la totalité ou une partie des actifs de la Banque, et le pouvoir d'effectuer ou de faire en sorte que la Banque effectue une opération ou une série d'opérations aux fins de restructurer l'entreprise de la Banque. Les objectifs déclarés du régime de recapitalisation interne comprennent la réduction de l'exposition du gouvernement et des contribuables dans l'improbable éventualité de la défaillance d'une banque désignée par le BSIF comme une banque nationale d'importance systémique, la réduction de la probabilité d'une telle défaillance en augmentant la discipline du marché et en renforçant le fait que ce sont les actionnaires et les créanciers de la Banque qui sont responsables des risques des banques nationales d'importance systémique, et non les contribuables, et la préservation de la stabilité financière en habilitant la SADC à rétablir rapidement la viabilité d'une banque nationale d'importance systémique et en lui permettant de rester ouverte et en activité, même lorsque la banque nationale d'importance systémique a connu de graves pertes. Pour une description des pouvoirs de résolution des banques canadiennes et des facteurs de risque connexes se rapportant à certains passifs de la Banque, il y a lieu de se reporter à https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp.

Appendice A

Liens intersociétés

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES[1]

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2018
Amérique du Nord	**Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]**	**Description**	**Valeur comptable des actions détenues par la Banque[3]**
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	**1 379 $**
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	**328**
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**2 344**
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**1 350**
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	**68 903**
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation[4]	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	**26**
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	**70**
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	**9 201**
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	**2 191**
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	**21 520**
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	**2 799**
International			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	**434**
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	**319**
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	**9**
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	**99**
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	**1 078**
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	**817**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes, toutefois elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[4] Au 31 octobre 2018, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 41,61 % (41,27 % au 31 octobre 2017) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B
CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect des exigences de réglementation ~ ~

Principales responsabilités

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, notamment les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- recevoir des rapports de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent;
- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

Rôle clé de l'indépendance

- Le comité est entièrement formé d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information, à la conformité et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant en poste ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent chacun en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment nommé, à moins que le membre ne démissionne, ne soit révoqué ou cesse d'être un administrateur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote majoritaire. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description du poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction, chef des finances ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire qu'il juge appropriée et s'adresser à tout dirigeant, employé ou mandataire de la Banque pour exercer ses fonctions, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, le responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions. Ce comité rencontre en outre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets communs aux deux comités.

Le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs et responsabilités spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires sur les états financiers annuels et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque comprend, au besoin, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction, la Direction d'audit interne et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables, à la présentation de l'information financière et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;

- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;

- étudier les principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon relativement détaillée le fondement des principales estimations et appréciations, y compris, notamment les réserves actuarielles, les provisions pour pertes sur prêts et les autres provisions pour dépréciation, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;

- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;

- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;

- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications de fond aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction d'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires;

- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable du processus de présentation de l'information financière de la Banque qui comprend la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Banque, et la mise en œuvre de principes et de conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que de contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôles internes et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de processus de contrôles internes suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, au repérage et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, au repérage, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;

- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;

- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux processus de contrôles internes évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et

- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet des contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière.

Direction d'audit interne

Le comité supervise la Direction d'audit interne de la Banque, ainsi que tout aspect de la fonction d'audit interne qui est imparti à un tiers. Le comité doit veiller à ce que la Direction d'audit interne ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel (y compris, notamment la méthode d'évaluation du risque) et ses modifications importantes et veiller à ce que le plan soit adéquat, en fonction du risque, et vise toutes les activités pertinentes et principaux risques sur un cycle mesurable;

- examiner et approuver le budget financier et le plan des ressources annuels et examiner les mises à jour importantes;

- examiner et approuver au moins une fois par année le mandat et l'attestation d'indépendance de l'auditeur en chef ainsi que le mandat de la Direction d'audit interne;

- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;

- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et le bien-fondé de la Direction d'audit interne;

- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la Direction d'audit interne qui est effectué tous les cinq ans, y compris les renseignements sur les compétences et l'indépendance du ou des évaluateurs et tout conflit d'intérêts éventuel;

- procéder à un examen et discuter des rapports courants préparés par l'auditeur en chef, y compris, notamment l'ensemble de l'information prescrite par la réglementation, et de la réponse de la direction, et faire un suivi des questions non résolues, et examiner de manière proactive des questions thématiques à l'échelle de la Banque;

- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à l'audit interne, à l'organisation et au secteur d'activité ou aux rapports et relations qu'entretiennent la Direction d'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation;

- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la Direction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer annuellement le rendement, les aptitudes, les compétences, les ressources (en nombre et en genre) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et de recommander au conseil de recommander aux actionnaires la candidature de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et doit être satisfait que le niveau des frais d'audit est proportionnel à l'étendue du travail de manière à assurer un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et veiller à ce que les plans soient adéquats, en fonction du risque, et visent l'ensemble des activités pertinentes sur un cycle mesurable;

- passer en revue, au moins une fois par année, les processus utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment quant à leur indépendance et voir à toute autre question susceptible d'avoir une incidence sur la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;

- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences

de la *Loi sur les banques* (Canada) et des organismes de réglementation de la Banque, notamment le BSIF, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;

- demander à la direction de prendre des mesures de redressement nécessaires pour répondre à toutes les conclusions et recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires en temps opportun;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes et politiques comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;

- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives aux relations ou aux rapports qu'ils entretiennent. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;

- passer en revue et évaluer au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance du principal associé de l'auditeur nommé par les actionnaires, évaluer la fréquence de la rotation et, au besoin à la rotation du principal associé, évaluer les compétences du nouveau principal associé de l'auditeur nommé par les actionnaires et obtenir de l'auditeur nommé par les actionnaires la confirmation qu'il satisfait aux conditions à remplir par les auditeurs conformément à la *Loi sur les banques* (Canada);

- mener, au moins à tous les cinq ans, un examen périodique complet de l'auditeur nommé par les actionnaires; et

- chaque année, avec l'auditeur nommé par les actionnaires, examiner le rapport public du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et en discuter, et dans la mesure nécessaire discuter des conclusions du CCRC portant précisément sur l'inspection de l'audit de la Banque.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) les modalités des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir la déclaration écrite officielle préparée au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance et décrivant toutes les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux règles de conduite professionnelle établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;

- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout

facteur pouvant avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédures relatives à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et

- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères d'attribution du contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois par année;

- examiner et approuver au moins une fois par année, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;

- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;

- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante de l'efficacité du service des finances;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service des finances menée avec l'aide d'un tiers indépendant;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et

- offrir au chef des finances une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et aux rapports qu'entretiennent le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes raisonnablement conçus pour que la Banque puisse respecter et continuer de respecter les lois et les règlements qui la régissent, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- mettre en place et maintenir une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la réception, de la conservation et du traitement de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;

- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et

- agir, pour le conseil, à titre de comité de surveillance de l'observation des lois à l'égard de la règle Volcker en application de la loi des États-Unis intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, y compris recevoir au moins une fois par année des rapports des membres de la haute direction et des fonctions de contrôle sur l'efficacité du programme écrit de conformité d'entreprise à la règle Volcker de GPTD et de la conformité des questions s'y rapportant.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, et veille à ce que le service de la conformité ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, notamment son budget et ses ressources, de même que tout changement important au plan annuel et/ou aux méthodes;

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;

- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;

- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du service de la conformité;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la conformité menée avec l'aide d'un tiers indépendant;

- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires applicables et le programme de gestion de la conformité réglementaire (« GCR »);

- recevoir semestriellement des rapports du service de la conformité quant à la conformité aux exigences en matière de protection des consommateurs au Canada sous la supervision de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC »);

- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit, y compris les rapports des autorités de réglementation et de surveillance se rapportant au service de la conformité, au programme de GCR de la Banque ou au respect ou au non-respect par la Banque des lois et des règlements applicables, et faire un suivi des questions non résolues, y compris, notamment vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines;

- examiner au moins une fois par année l'évaluation faite par le chef de la conformité de la pertinence et de l'efficacité des contrôles GCR quotidiens de la Banque et du respect de ceux-ci, ainsi que l'avis du chef de la conformité quant à la question de savoir si les contrôles et le programme de GCR sont suffisamment rigoureux pour respecter les exigences de réglementation applicables à l'échelle de l'entreprise; et

- offrir au chef de la conformité une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à la conformité ou aux rapports et relations qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation.

Lutte contre le blanchiment d'argent (« LBA ») et le financement des activités terroristes (« FAT »)

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, les sanctions économiques et la corruption (le « programme LBA ») qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;

- examiner un rapport annuel du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;

- examiner tous les deux ans l'avis de l'auditeur en chef concernant l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de LBA mondiale et toute modification importante touchant le plan annuel, y compris, notamment son budget et ses ressources;

- examiner et approuver le programme LBA, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;

- au moins une fois par année, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;

- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du programme LBA;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la LBA menée avec l'aide d'un tiers indépendant;

- examiner et approuver annuellement le mandat du service de LBA mondiale et les mandats respectifs du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;

- confirmer la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;

- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;

- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* destinés au comité d'audit, y compris les rapports des autorités de surveillance se rapportant au programme LBA et portant sur la conception et le déroulement du programme LBA, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard, et faire un suivi des questions non résolues, y compris vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines; et

- offrir au chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et au responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* une tribune leur permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions de conformité se rapportant aux relations et rapports qu'entretiennent le service de LBA mondiale, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année sans la présence de la direction, les actuaires désignés des filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale;

- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque et offrir au chef des services juridiques une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question d'ordre juridique;

- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;

- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;

- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois par année et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour examen et recommandation au conseil à des fins d'approbation, tout en tenant compte que les modifications que le président du comité d'audit et le président du conseil considèrent d'ordre administratif peuvent être examinées et approuvées par le comité de gouvernance tout au long de l'année et mises en commun une fois par année à des fins d'examen et d'approbation par le conseil;

- tenir des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité; et

- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Le présent rapport de gestion est daté du 28 novembre 2018. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 1

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS
Résultat net 8
Produits 9
Provision pour pertes sur créances 10
Charges 11
Impôts et taxes 12
Information financière trimestrielle 12

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION
Description des activités 15
Services de détail au Canada 18
Services de détail aux États-Unis 22
Services bancaires de gros 27
Siège social 31

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017
Sommaire du rendement de 2017 32
Rendement financier de 2017 par secteur d'exploitation 33

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
Revue du bilan 36
Qualité du portefeuille de crédit 37
Situation des fonds propres 50
Titrisation et arrangements hors bilan 58
Transactions entre parties liées 60
Instruments financiers 61

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 61
Gestion des risques 66

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
Méthodes et estimations comptables critiques 104
Modifications de méthodes comptables courantes et futures 108
Contrôles et procédures 110

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES 111

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse https://www.td.com, sur le site SEDAR à l'adresse http://www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse http://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2018») présenté dans le rapport annuel de 2018 de la Banque, plus précisément à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2019» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2019 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses priorités stratégiques à long terme et à court terme, notamment à réaliser des acquisitions et à élaborer des plans stratégiques; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; la défaillance de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue provenant des sociétés établies et des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris les entreprises de technologie financière et les principaux acteurs du secteur des technologies; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2018, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou toute transaction dont il est question à la rubrique «Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et acquisitions en cours» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2018 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2019», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Résultats d'exploitation			
Total des produits – comme présenté	**38 834 $**	36 149 $	34 315 $
Total des produits – rajusté[1]	**38 923**	35 946	34 308
Provision pour pertes sur créances[2]	**2 480**	2 216	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**20 137**	19 366	18 877
Charges autres que d'intérêts – rajustées[1]	**19 885**	19 092	18 496
Résultat net – comme présenté	**11 334**	10 517	8 936
Résultat net – rajusté[1]	**12 183**	10 587	9 292
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646,4 $**	612,6 $	585,7 $
Total de l'actif	**1 334,9**	1 279,0	1 177,0
Total des dépôts	**851,4**	832,8	773,7
Total des capitaux propres	**80,0**	75,2	74,2
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[3]	**435,6**	435,8	405,8
Ratios financiers			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**15,7 %**	14,9 %	13,3 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[1, 4]	**16,9**	15,0	13,9
Ratio d'efficience – comme présenté	**51,9 %**	53,6 %	55,0 %
Ratio d'efficience – rajusté[1]	**51,1**	53,1	53,9
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets[5]	**0,39**	0,37	0,41
Information sur les actions ordinaires Ŕ comme présentée (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	**6,02 $**	5,51 $	4,68 $
Dilué	**6,01**	5,50	4,67
Dividendes par action ordinaire	**2,61**	2,35	2,16
Valeur comptable par action	**40,50**	37,76	36,71
Cours de clôture[6]	**73,03**	73,34	60,86
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	**1 835,4**	1 850,6	1 853,4
Nombre moyen – dilué	**1 839,5**	1 854,8	1 856,8
Fin de période	**1 828,3**	1 839,6	1 857,2
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	**133,5 $**	134,9 $	113,0 $
Rendement de l'action[7]	**3,5 %**	3,6 %	3,9 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	**43,3**	42,6	46,1
Ratio cours/bénéfice	**12,2**	13,3	13,0
Rendement total pour les actionnaires (1 an)[8]	**3,1**	24,8	17,9
Information sur les actions ordinaires Ŕ rajustée (en dollars canadiens)[1]			
Résultat par action			
De base	**6,48 $**	5,55 $	4,88 $
Dilué	**6,47**	5,54	4,87
Ratio de distribution sur actions ordinaires	**40,2 %**	42,3 %	44,3 %
Ratio cours/bénéfice	**11,3**	13,2	12,5
Ratios des fonds propres			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[3]	**12,0 %**	10,7 %	10,4 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1[3]	**13,7**	12,3	12,2
Ratio du total des fonds propres[3]	**16,2**	14,9	15,2
Ratio de levier	**4,2**	3,9	4,0

[1] La Banque Toronto-Dominion (la «TD» ou la «Banque») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2018.

[2] Depuis le 1er novembre 2017, les montants sont calculés conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et n'ont pas été retraités.

[3] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour les exercices 2016 et 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Pour l'exercice 2018, le plancher réglementaire se fonde sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'est plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

[4] Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

[5] Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, des titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

[6] Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

[7] Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

[8] Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 25 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 12 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2018, les actifs de la TD totalisaient 1,3 billion de dollars et la Banque comptait sur un nombre moyen d'équivalents temps plein de 84 383 à l'exercice 2018. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Se reporter aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2018 pour un résumé des méthodes comptables de la Banque ayant trait à IFRS 9. Selon IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1er novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 reflètent l'adoption d'IFRS 9, tandis que les résultats des périodes antérieures reflètent l'application d'IAS 39.

Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. La Banque a finalisé son évaluation des incidences de la loi sur l'impôt américaine au cours de 2018 et a comptabilisé dans les résultats une charge nette de 392 millions de dollars (319 millions de dollars US) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats de l'exercice considéré de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION ŔComme présentés			
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Produits d'intérêts nets	**22 239 $**	20 847 $	19 923 $
Produits autres que d'intérêts	**16 595**	15 302	14 392
Total des produits	**38 834**	36 149	34 315
Provision pour pertes sur créances	**2 480**	2 216	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts	**20 137**	19 366	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**13 773**	12 321	10 646
Charge d'impôt sur le résultat	**3 182**	2 253	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**743**	449	433
Résultat net Ŕcomme présenté	**11 334**	10 517	8 936
Dividendes sur actions privilégiées	**214**	193	141
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**11 120 $**	10 324 $	8 795 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**11 048 $**	10 203 $	8 680 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**72**	121	115

TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ŔRapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté			
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Résultats d'exploitation Ŕrajustés			
Produits d'intérêts nets	**22 239 $**	20 847 $	19 923 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**16 684**	15 099	14 385
Total des produits	**38 923**	35 946	34 308
Provision pour pertes sur créances	**2 480**	2 216	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts[2]	**19 885**	19 092	18 496
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**14 114**	12 392	11 020
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 898**	2 336	2 226
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade[3]	**967**	531	498
Résultat net Ŕrajusté	**12 183**	10 587	9 292
Dividendes sur actions privilégiées	**214**	193	141
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales Ŕrajusté	**11 969**	10 394	9 151
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	**72**	121	115
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕrajusté	**11 897**	10 273	9 036
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles[4]	**(324)**	(310)	(335)
Charges liées à la transaction de Scottrade[5]	**(193)**	(46)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[6]	**(48)**	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[7]	**Ŕ**	204	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe[8]	**Ŕ**	(42)	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[9]	**Ŕ**	41	7
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges[10]	**Ŕ**	–	(111)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles[4, 11]	**(55)**	(78)	(89)
Charges liées à la transaction de Scottrade[5]	**(5)**	(10)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[6]	**344**	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[7]	**Ŕ**	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe[8]	**Ŕ**	(2)	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[9]	**Ŕ**	7	1
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges[10]	**Ŕ**	–	5
Total des rajustements pour les éléments à noter	**(849)**	(70)	(356)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕcomme présenté	**11 048 $**	10 203 $	8 680 $

[1] Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2018 – (89) millions de dollars. Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2017 – 204 millions de dollars. Perte à la vente des services de placement direct en Europe, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2017 – 42 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2017 – 41 millions de dollars et 2016 – 7 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

[2] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2018 – 231 millions de dollars; 2017 – 248 millions de dollars; 2016 – 270 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2018 – 21 millions de dollars; 2017 – 26 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2016 – 111 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Siège social.

[3] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2018 – 93 millions de dollars; 2017 – 62 millions de dollars; 2016 – 65 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de

TD Ameritrade, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2018 – 172 millions de dollars; 2017 – 20 millions de dollars. Cet élément a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[4] L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

[5] Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank, et TD Ameritrade a acquis Scottrade, en même temps que la Banque a procédé à l'achat d'actions de TD Ameritrade émises dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade (la «transaction de Scottrade»). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et comprennent les charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[6] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[7] Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.

[8] Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.

[9] La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

[10] Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur liées au goodwill, à certaines immobilisations incorporelles, aux autres actifs non financiers et aux actifs d'impôt différé ainsi que d'autres charges liées aux services de placement direct en Europe qui avaient connu des pertes continues. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

[11] Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ[1]

(en dollars canadiens)	**2018**		2017		2016	
Résultat de base par action Ŕcomme présenté	**6,02**	**$**	5,51	$	4,68	$
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,46**		0,04		0,20	
Résultat de base par action Ŕrajusté	**6,48**	**$**	5,55	$	4,88	$
Résultat dilué par action Ŕcomme présenté	**6,01**	**$**	5,50	$	4,67	$
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,46**		0,04		0,20	
Résultat dilué par action Ŕrajusté	**6,47**	**$**	5,54	$	4,87	$

[1] Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	**2018**		2017		2016	
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	**87**	**$**	91	$	108	$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade)[3]	**93**		62		65	
MBNA Canada	**49**		42		36	
Aéroplan	**17**		17		17	
Divers	**23**		20		20	
	269		232		246	
Logiciels et droits de gestion d'actifs	**464**		351		340	
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	**733**	**$**	583	$	586	$

[1] Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

[2] L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**70 499 $**	68 349 $	65 121 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕcomme présenté	**11 048**	10 203	8 680
Éléments à noter, après impôt sur le résultat[1]	**849**	70	356
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕrajusté	**11 897 $**	10 273 $	9 036 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ŕ comme présenté	**15,7 %**	14,9 %	13,3 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ŕrajusté	**16,9**	15,0	13,9

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, peu importe qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 7 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**70 499 $**	68 349 $	65 121 $
Goodwill moyen	**16 197**	16 335	16 489
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés à une participation dans TD Ameritrade	**4 100**	3 899	3 996
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes[1]	**676**	917	1 141
Passifs d'impôt différé connexes moyens	**(240)**	(343)	(398)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**49 766**	47 541	43 893
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕcomme présenté	**11 048**	10 203	8 680
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat[2]	**269**	232	246
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises	**11 317**	10 435	8 926
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat[2]	**580**	(162)	110
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires Ŕrajusté	**11 897 $**	10 273 $	9 036 $
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	**22,7 %**	21,9 %	20,3 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires Ŕ rajusté	**23,9**	21,6	20,6

[1] Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET ACQUISITIONS EN COURS

Acquisition de Greystone Managed Investments Inc.

Le 1er novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone), pour une contrepartie de 817 millions de dollars, dont une tranche de 475 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur des 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition seront entiercées pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et seront comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1er novembre 2018, l'acquisition représentait un apport aux actifs de 169 millions de dollars et aux passifs, de 55 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables est affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 433 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de l'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. La répartition du prix d'achat pourrait être peaufinée et rajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues au cours de la période d'évaluation à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 26 novembre 2018, la Banque et Air Canada ont conclu une entente à long terme concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. L'entente sur le programme de fidélisation a été finalisée conjointement avec la conclusion d'une entente définitive d'achat d'actions avec Aimia Inc. («Aimia») pour l'acquisition d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»), pour un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan. La clôture de la transaction est assujettie au respect de certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Aimia et l'obtention des approbations réglementaires habituelles. L'entente sur le programme de fidélisation entrera en vigueur à la clôture de la transaction et les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Si la transaction proposée est conclue, la Banque paiera à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) seront comptabilisés en charges au cours du premier trimestre de 2019 et présentés dans le secteur Services de détail au Canada, et 75 millions de dollars seront comptabilisés à titre d'immobilisation incorporelle qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. Ces deux montants devraient être présentés comme des éléments à noter. De plus, la Banque effectuera un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans. La Banque prévoit également engager des coûts supplémentaires avant impôt d'environ 100 millions de dollars sur deux ans pour la conception des fonctionnalités visant à offrir le nouveau programme. À la clôture, la transaction proposée devrait réduire le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque d'environ 13 points de base (pdb).

Rachat dans le cours normal des activités

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la TSX. Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Rachat des titres de Fiducie de capital TD CaTS III

Le 26 novembre 2018, la Fiducie de capital TD III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation, à un prix de rachat de 1 000 $ par TD CaTS III, majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat du 31 décembre 2018.

Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 334 millions de dollars, en hausse de 817 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation découle de l'accroissement des produits et de la hausse de la contribution de TD Ameritrade, en partie contrebalancés par la hausse de la provision pour pertes sur créances, reflétant maintenant l'adoption d'IFRS 9 par la Banque, une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 15,7 %, contre 14,9 % pour l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a augmenté de 1 596 millions de dollars, ou 15 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 12 183 millions de dollars.

Répartie par secteur, l'augmentation du résultat net comme présenté provient des augmentations de 866 millions de dollars, ou 26 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 658 millions de dollars, ou 10 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 15 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services bancaires de gros[2], le tout en partie contrebalancé par une hausse de 722 millions de dollars de la perte nette dans le secteur Siège social.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,01 $, en hausse de 9 %, par rapport à 5,50 $ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,47 $, contre 5,54 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 17 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le résultat du secteur Services de détail aux États-Unis, compte tenu de l'apport de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, témoigne des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent. La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

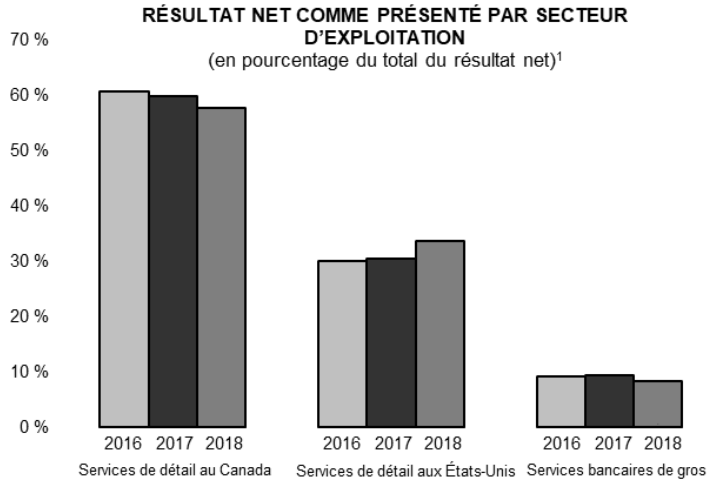

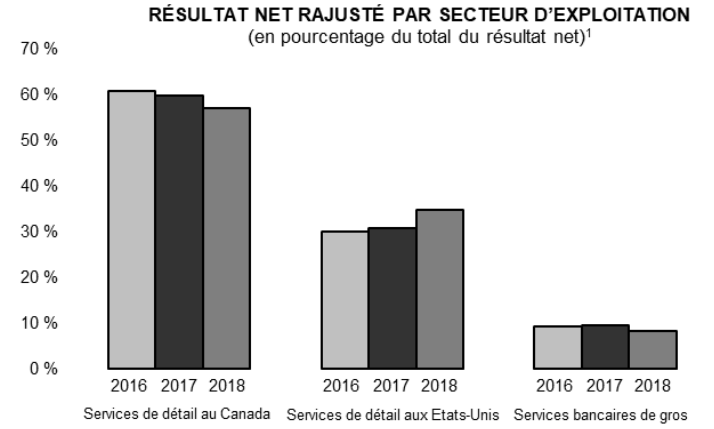

TABLEAU 8 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018 par rapport à 2017 Augmentation (diminution)**	2017 par rapport à 2016 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	**(173) $**	(151) $
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**(94)**	(90)
Charges autres que d'intérêts – rajustées	**(93)**	(89)
Résultat net comme présenté, après impôt	**(57)**	(39)
Résultat net rajusté, après impôt	**(58)**	(40)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée	**(12)**	(4)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée	**(10)**	(7)
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**(68)**	(43)
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**(68)**	(47)
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	**(0,04) $**	(0,02) $
Résultat de base – rajusté	**(0,04)**	(0,03)
Résultat dilué – comme présenté	**(0,04)**	(0,02)
Résultat dilué – rajusté	**(0,04)**	(0,03)

Sur une période continue de douze mois, une plus-value/moins-value de un cent du taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien aurait augmenté/diminué le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 57 millions de dollars.

[1] Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.
[2] Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Les produits comme présentés ont été de 38 834 millions de dollars, soit 2 685 millions de dollars, ou 7 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 38 923 millions de dollars, en hausse de 2 977 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

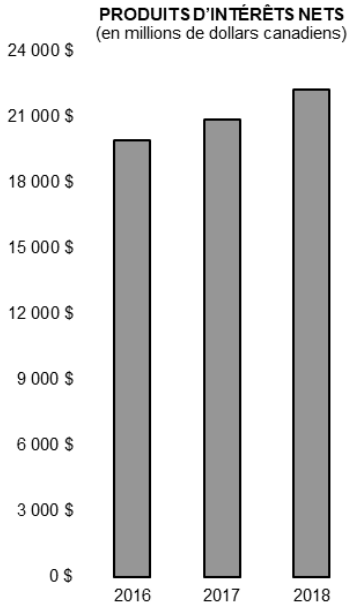

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 22 239 millions de dollars, soit une hausse de 1 392 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et d'une hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 965 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 690 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 391 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 654 millions de dollars, ou 36 %, dans le secteur Services bancaires de gros. La diminution des produits d'intérêts nets en équivalence fiscale dans le secteur Services bancaires de gros est attribuable à un changement dans la composition des activités au deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du volume de transactions de titres de capitaux propres effectuées par les clients. Le rajustement de l'équivalence fiscale est contrebalancé dans le secteur Siège social.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 1 point de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,95 % par rapport à 1,96 % à l'exercice précédent, principalement en raison d'un changement dans la composition des produits autres que de détail, en partie contrebalancé par un accroissement de la marge dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 16 595 millions de dollars, en hausse de 1 293 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'augmentation des produits autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct dans le secteur Services de détail au Canada. La hausse a été en partie neutralisée par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent et les pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours de l'exercice considéré.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 842 millions de dollars, ou 57 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 686 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 33 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 268 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social.

TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016	**2018 par rapport à 2017 Variation en %**
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	**577 $**	493 $	463 $	**17**
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	**1 041**	960	853	**8**
Honoraires de prise ferme et de conseil	**566**	589	546	**(4)**
Frais de gestion de placements	**546**	534	505	**2**
Gestion de fonds communs	**1 790**	1 738	1 623	**3**
Honoraires de fiducie	**136**	145	153	**(6)**
Total des services de placement et de valeurs mobilières	**4 656**	4 459	4 143	**4**
Commissions sur crédit	**1 210**	1 130	1 048	**7**
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	**111**	128	54	**(13)**
Produits (pertes) de négociation	**1 052**	303	395	**247**
Frais de service	**2 716**	2 648	2 571	**3**
Services de cartes	**2 376**	2 388	2 313	**(1)**
Produits d'assurance	**4 045**	3 760	3 796	**8**
Autres produits (pertes)	**429**	486	72	**(12)**
Total	**16 595 $**	15 302 $	14 392 $	**8**

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Produits (pertes) d'intérêts nets[1]	**495 $**	770 $	934 $
Produits (perte) de négociation	**1 052**	303	395
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	**10**	11	6
Total	**1 557 $**	1 084 $	1 335 $
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	**535 $**	668 $	742 $
Monnaies étrangères	**680**	673	622
Actions et autres[1]	**332**	(268)	(35)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	**10**	11	6
Total	**1 557 $**	1 084 $	1 335 $

[1] Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

[2] Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances a été de 2 480 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 264 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 2 166 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 9 %, essentiellement en raison de la croissance des volumes, du caractère saisonnier et de la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par un solide rendement au chapitre du crédit dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 314 millions de dollars, en hausse de 88 millions de dollars, ou 39 %, témoignant surtout de l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 125 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 96 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Siège social (variation reflétant en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social), de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

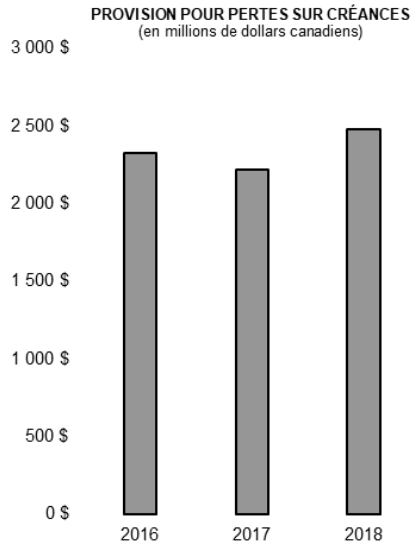

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 20 137 millions de dollars, soit 771 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel, y compris la rémunération variable en fonction des revenus, la croissance des affaires et du volume et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 539 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 222 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 138 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 128 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Siège social.

Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 19 885 millions de dollars, en hausse de 793 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

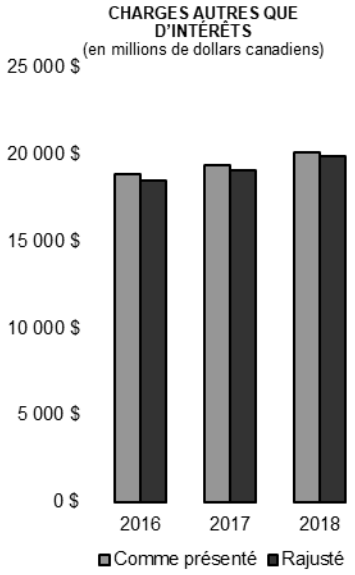

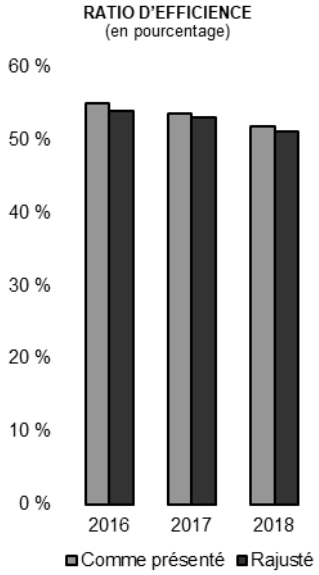

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 51,9 %, comparativement à 53,6 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 11 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				2018 par rapport à 2017
	2018	2017	2016	**Variation en %**
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**6 162 $**	5 839 $	5 576 $	**6**
Rémunération au rendement	**2 592**	2 454	2 170	**6**
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	**1 623**	1 725	1 552	**(6)**
Total des salaires et des avantages du personnel	**10 377**	10 018	9 298	**4**
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	**913**	917	915	**Ŕ**
Amortissement et pertes de valeur	**371**	402	427	**(8)**
Divers	**481**	475	483	**1**
Total des charges liées à l'occupation des locaux	**1 765**	1 794	1 825	**(2)**
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	**207**	184	182	**13**
Amortissement et pertes de valeur	**205**	201	202	**2**
Divers	**661**	607	560	**9**
Total des charges liées au matériel et au mobilier	**1 073**	992	944	**8**
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**815**	704	708	**16**
Marketing et développement des affaires	**803**	726	743	**11**
Frais de restructuration	**73**	2	(18)	**3 550**
Frais liés aux activités de courtage	**306**	314	316	**(3)**
Services professionnels et services-conseils	**1 247**	1 165	1 232	**7**
Autres charges	**3 678**	3 651	3 829	**1**
Total des charges	**20 137 $**	19 366 $	18 877 $	**4**
Ratio d'efficience – comme présenté	**51,9 %**	53,6 %	55,0 %	**(170) pdb**
Ratio d'efficience – rajusté[1]	**51,1**	53,1	53,9	**(200)**

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 022 millions de dollars, ou 28,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de 929 millions de dollars, ou 41,2 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 93 millions de dollars, ou 7,1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 655 millions de dollars, ou 17,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 562 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 23,1 % pour 2018, par rapport à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis et au profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2018.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,5 % pour 2018, comparativement à 18,9 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat et à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 206 millions de dollars pour 2018, contre 268 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

TABLEAU 12 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR Ŕ Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Charge d'impôt sur le résultat Ŕ comme présentée	**3 182 $**	2 253 $	2 143 $
Total des rajustements pour les éléments à noter[1, 2]	**(284)**	83	83
Charge d'impôt sur le résultat Ŕ rajustée	**2 898**	2 336	2 226
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	**538**	517	502
Impôt sur le capital et sur les primes	**148**	136	169
TPS, TVH et taxes de vente provinciales[3]	**487**	462	461
Taxes municipales et taxes d'affaires	**237**	202	203
Total des autres impôts et taxes	**1 410**	1 317	1 335
Total des impôts et taxes Ŕ rajusté	**4 308 $**	3 653 $	3 561 $
Taux d'imposition effectif Ŕ comme présenté	**23,1 %**	18,3 %	20,1 %
Taux d'imposition effectif Ŕ rajusté[4]	**20,5**	18,9	20,2

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.
[2] L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.
[3] Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).
[4] Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2018

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 2 960 millions de dollars, soit une hausse de 248 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse reflète une croissance des produits, en partie neutralisée par l'accroissement des charges autres que d'intérêts et les augmentations de la provision pour pertes sur créances et des indemnisations d'assurance. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 3 048 millions de dollars, en hausse de 445 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,58 $ pour le trimestre, en hausse de 11 % par rapport à 1,42 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,63 $ pour le trimestre, en hausse de 20 % par rapport à 1,36 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 122 millions de dollars, en hausse de 852 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 5 756 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 8 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, ainsi que de l'augmentation des marges sur les dépôts en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 273 millions de dollars, ou 15 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 249 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, en partie contrebalancées par des diminutions de 92 millions de dollars, ou 23 %, dans le secteur Siège social et de 4 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 5 756 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre se sont élevés à 4 366 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 11 %, reflétant une augmentation des produits liés aux activités de négociation, la croissance des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, le tout en partie contrebalancé par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 227 millions de dollars, ou 54 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 205 millions de

dollars, ou 8 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 44 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 50 millions de dollars, ou 22 %, dans le secteur Siège social. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 4 366 millions de dollars, en hausse de 630 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 670 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 559 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a atteint 111 millions de dollars, en hausse de 80 millions de dollars, reflétant l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'établit à 0,40 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances s'explique par des hausses de 41 millions de dollars, ou 20 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 24 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Siège social, de 19 millions de dollars, ou 8 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 8 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont atteint 684 millions de dollars, marquant une hausse de 69 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures et de l'incidence des modifications apportées aux hypothèses prospectives, le tout en partie contrebalancé par les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances qui ont donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 5 352 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la croissance du volume et des affaires, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, une augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées est imputable à des augmentations de 258 millions de dollars, ou 11 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 117 millions de dollars, ou 28 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 108 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 41 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 5 299 millions de dollars, en hausse de 560 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,2 % pour le trimestre, contre 19,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse du résultat avant impôt sur le résultat pour la période considérée et à un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade compris dans la période précédente, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis et de la composition des activités. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,3 % pour le trimestre, contre 21,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est surtout attribuable à la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis, en partie contrebalancée par la hausse du résultat avant impôt sur le résultat.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des événements saisonniers et des éléments à noter, les résultats comme présentés de la Banque ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, la croissance des produits, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats de la Banque reflètent l'augmentation des produits découlant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'augmentation des marges et l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la croissance des produits tirés des activités de négociation, des produits d'honoraires et des activités de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros. L'augmentation des produits est en partie contrebalancée par une croissance modérée des dépenses dans tous les secteurs d'exploitation. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								Trois mois clos les
				2018				2017
	31 oct.	**31 juill.**	**30 avr.**	**31 janv.**	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	**5 756 $**	**5 655 $**	**5 398 $**	**5 430 $**	5 330 $	5 267 $	5 109 $	5 141 $
Produits autres que d'intérêts	**4 366**	**4 230**	**4 069**	**3 930**	3 940	4 019	3 364	3 979
Total des produits	**10 122**	**9 885**	**9 467**	**9 360**	9 270	9 286	8 473	9 120
Provision pour pertes sur créances	**670**	**561**	**556**	**693**	578	505	500	633
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**684**	**627**	**558**	**575**	615	519	538	574
Charges autres que d'intérêts	**5 352**	**5 117**	**4 822**	**4 846**	4 828	4 855	4 786	4 897
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**691**	**705**	**746**	**1 040**	640	760	257	596
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**235**	**230**	**131**	**147**	103	122	111	113
Résultat net Ŕcomme présenté	**2 960**	**3 105**	**2 916**	**2 353**	2 712	2 769	2 503	2 533
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[1]								
Amortissement des immobilisations incorporelles	**76**	**77**	**86**	**85**	78	74	78	80
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	**25**	**18**	**77**	**73**	46	–	–	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	**48**	–	–	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	(204)	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	–	42	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	**Ŕ**	–	–	–	(41)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**101**	**95**	**163**	**206**	(80)	116	78	39
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**13**	**73**	**17**	**(387)**	29	20	20	14
Résultat net – rajusté	**3 048**	**3 127**	**3 062**	**2 946**	2 603	2 865	2 561	2 558
Dividendes sur actions privilégiées	**51**	**59**	**52**	**52**	50	47	48	48
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales Ŕrajusté	**2 997 $**	**3 068 $**	**3 010 $**	**2 894 $**	2 553 $	2 818 $	2 513 $	2 510 $
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires Ŕrajusté	**2 979 $**	**3 050 $**	**2 992 $**	**2 876 $**	2 518 $	2 789 $	2 485 $	2 481 $
Participations ne donnant pas le contrôle Ŕrajusté	**18**	**18**	**18**	**18**	35	29	28	29
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Résultat de base par action								
Comme présenté	**1,58 $**	**1,65 $**	**1,54 $**	**1,24 $**	1,42 $	1,46 $	1,31 $	1,32 $
Rajusté	**1,63**	**1,67**	**1,62**	**1,56**	1,36	1,51	1,34	1,34
Résultat dilué par action								
Comme présenté	**1,58**	**1,65**	**1,54**	**1,24**	1,42	1,46	1,31	1,32
Rajusté	**1,63**	**1,66**	**1,62**	**1,56**	1,36	1,51	1,34	1,33
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ŕ comme présenté	**15,8 %**	**16,9 %**	**16,8 %**	**13,2 %**	15,4 %	15,5 %	14,4 %	14,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ŕ rajusté	**16,3**	**17,1**	**17,6**	**16,6**	14,7	16,1	14,8	14,5
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Actifs productifs moyens	**1 183 $**	**1 152 $**	**1 124 $**	**1 116 $**	1 077 $	1 077 $	1 056 $	1 041 $
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	**1,93 %**	**1,95 %**	**1,97 %**	**1,93 %**	1,96 %	1,94 %	1,98 %	1,96 %

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 098 succursales et de 3 394 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinité. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les services bancaires commerciaux offrent une vaste gamme de produits et services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 8 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 257 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers et de financement de grandes entreprises de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Gestion de la trésorerie et du bilan, Canaux directs, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2018. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces rajustements sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats courants de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités. Le taux d'imposition effectif des Services bancaires de détail aux États-Unis a diminué de façon proportionnelle à la réduction du taux d'imposition fédéral. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 176 millions de dollars, en regard de 654 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2019» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 14 : RÉSULTATS SECTORIELS[1]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros[2, 3]		Siège social[2, 3]		Total	
	2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**11 576 $**	10 611 $	**8 176 $**	7 486 $	**1 150 $**	1 804 $	**1 337 $**	946 $	**22 239 $**	20 847 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**11 137**	10 451	**2 768**	2 735	**2 309**	1 467	**381**	649	**16 595**	15 302
Total des produits[4]	**22 713**	21 062	**10 944**	10 221	**3 459**	3 271	**1 718**	1 595	**38 834**	36 149
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés[5]	**927**	986	**776**	648	**(8)**	(28)	**471**	384	**2 166**	1 990
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs[6]	**71**	–	**141**	144	**11**	–	**91**	82	**314**	226
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**998**	986	**917**	792	**3**	(28)	**562**	466	**2 480**	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	2 246	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**2 444**	2 246
Charges autres que d'intérêts	**9 473**	8 934	**6 100**	5 878	**2 067**	1 929	**2 497**	2 625	**20 137**	19 366
Résultat avant impôt sur le résultat	**9 798**	8 896	**3 927**	3 551	**1 389**	1 370	**(1 341)**	(1 496)	**13 773**	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 615**	2 371	**432**	671	**335**	331	**(200)**	(1 120)	**3 182**	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**Ŕ**	–	**693**	442	**Ŕ**	–	**50**	7	**743**	449
Résultat net Ŕ comme présenté	**7 183**	6 525	**4 188**	3 322	**1 054**	1 039	**(1 091)**	(369)	**11 334**	10 517
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[7]										
Amortissement des immobilisations incorporelles	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**324**	310	**324**	310
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	**Ŕ**	–	**193**	46	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**193**	46
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**48**	–	**48**	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	(204)	**Ŕ**	(204)
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	42	**Ŕ**	42
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	–	**Ŕ**	(41)	**Ŕ**	(41)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**Ŕ**	–	**193**	46	**Ŕ**	–	**372**	107	**565**	153
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**Ŕ**	–	**5**	10	**Ŕ**	–	**(289)**	73	**(284)**	83
Résultat net Ŕ rajusté	**7 183 $**	6 525 $	**4 376 $**	3 358 $	**1 054 $**	1 039 $	**(430) $**	(335) $	**12 183 $**	10 587 $
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**15 018 $**	14 434 $	**34 260 $**	34 278 $	**5 954 $**	5 979 $	**15 267 $**	13 658 $	**70 499 $**	68 349 $
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[8]	**108 526**	99 693	**243 655**	227 671	**70 104**	62 428	**13 347**	45 958	**435 632**	435 750

[1] La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

[2] Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[3] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux couvrant le portefeuille d'actifs financiers reclassés à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés de 2018.

[4] L'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis est comptabilisée dans le secteur Siège social.

[5] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[6] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[7] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[8] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

Sommaire et perspectives économiques

La croissance économique mondiale ralentit et reste à ce jour conforme aux attentes. Après avoir culminé à 3,9 % au premier semestre de l'année civile 2018, la croissance mondiale devrait s'établir en moyenne à environ 3,7 % en 2018 et 2019. Un élément important de cette décélération est le rééquilibrage économique en cours de la Chine, qui laisse une empreinte sur les partenaires commerciaux par le truchement des effets de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la volatilité des marchés financiers. Pour les marchés émergents, les défis sont exacerbés par l'appréciation du dollar américain et la hausse des taux d'intérêt américains qui ont entraîné des sorties de capitaux de la part des investisseurs. En revanche, les économies avancées continuent d'afficher de bons résultats, même si le rythme de la croissance dans la zone euro a légèrement ralenti. Néanmoins, la tendance au sein de ces économies penche toujours vers la réduction des mesures de relance monétaire. Les États-Unis ont ouvert la voie, mais tant que l'inflation continuera de grimper, d'autres grandes banques centrales devraient suivre à un rythme graduel.

Les États-Unis ont bénéficié d'une forte dynamique économique au cours de l'année civile 2018, soutenue par des réductions d'impôts et une augmentation des dépenses publiques. Ensemble, on estime que ces facteurs ont ajouté 0,6 point de pourcentage à la croissance. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé à un rythme annualisé respectivement de 4,2 % et 3,5 % aux deuxième et troisième trimestres civils. La vigueur des dépenses de consommation, de l'ordre de 4 % sur une base annualisée, a été le principal facteur à l'origine de cette progression.

La croissance économique des États-Unis demeurera probablement supérieure à la tendance au cours des prochains trimestres, mais elle devrait ralentir régulièrement pour se rapprocher de la barre des 2 % d'ici la seconde moitié de l'année civile 2019, en raison des répercussions de l'affaiblissement des mesures de stimulation budgétaire et des taux d'intérêt plus élevés. Néanmoins, l'augmentation des revenus générée par un marché du travail restreint donne à penser que les dépenses de consommation devraient demeurer un facteur clé de la croissance. Compte tenu d'un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans et d'une inflation oscillant autour de la cible de 2 % de la banque centrale, la Réserve fédérale devrait relever son taux directeur de sa fourchette actuelle de 2,0 % à 2,25 % pour la porter à 3,0 % puis à 3,25 % d'ici la fin de l'année civile 2019.

L'économie canadienne a affiché une croissance robuste de 2,9 % au deuxième trimestre civil de 2018, mais les indicateurs actuels laissent entrevoir un rythme plus durable d'environ 2,0 % au troisième trimestre civil. Le volume des exportations et des importations a reculé, en partie à cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs de l'énergie et de l'automobile. Heureusement, ces perturbations semblent surtout temporaires et les flux commerciaux pourraient également bénéficier de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) conclu au début d'octobre. Bien qu'il reste à être ratifié par les trois gouvernements nationaux, nous considérons que l'accord marque une étape importante et nécessaire vers la normalisation des accords commerciaux en Amérique du Nord. Sur une note moins positive, l'évolution récente des marchés pétroliers a donné lieu à des rabais records sur les prix des produits énergétiques de l'Ouest canadien. Les répercussions sur les revenus et les réductions de production annoncées pèseront sur l'activité économique à court terme dans les provinces de l'Ouest. Une partie de la dynamique négative des prix, notamment les arrêts de raffinerie, devrait se résorber au cours du premier semestre de l'année civile 2019, ce qui réduira l'ampleur de l'escompte et remettra en service la production interrompue. Toutefois, d'autres facteurs persisteront, comme la capacité de transport limitée. On s'attend à ce que ces pressions maintiennent un écart plus grand que par le passé sur les prix des producteurs canadiens.

Les marchés canadiens de l'habitation continuent de se redresser à la suite des changements apportés aux règles de souscription des prêts hypothécaires au début de l'année civile 2018. L'activité dans la région du Grand Toronto s'est stabilisée, quoique à un rythme plus lent qu'au cours des dernières années. En revanche, l'activité à Vancouver demeure modeste, en raison des mesures supplémentaires adoptées dans le budget provincial de février 2018. En dehors de ces zones, les données sur le logement sont mixtes. L'activité dans les provinces pétrolières est toujours affectée par l'offre excédentaire de logements, tandis que d'autres grands centres urbains comme Montréal et Ottawa font preuve de résilience.

La demande de logements devrait rester soutenue par la reprise de la croissance démographique ainsi que par la bonne tenue des revenus des ménages et la croissance de l'emploi. Toutefois, l'augmentation des coûts d'emprunt devrait modérer la rapidité de l'ajustement. Le 24 octobre 2018, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 25 pdb pour le porter à 1,75 %. Il s'agit de la cinquième hausse depuis juillet 2017, et les communications de la banque centrale continuent de privilégier de nouvelles hausses de taux. La Banque du Canada a indiqué qu'elle demeurerait consciente des risques que posent les ménages très endettés, qui peuvent les rendre plus sensibles à la hausse des taux d'intérêt. Par conséquent, la banque centrale devrait maintenir une approche graduelle en matière de majoration des taux d'intérêt. Les Services économiques TD ne prévoient que trois autres hausses de 25 pdb du taux de financement à un jour d'ici la fin de l'année civile 2019. Cela implique un taux final de 2,50 %, ce qui est bien inférieur à celui de son homologue américain. Les rendements au Canada devraient donc demeurer inférieurs à ceux des États-Unis, et la devise devrait se maintenir dans une fourchette de 78 cents US à 79 cents US au cours de l'année civile 2019.

Les risques de ralentissement perdurent. Si l'évolution récente des prix sur les marchés canadiens du pétrole lourd ne s'améliore pas comme prévu, d'autres baisses de la production pourraient se produire, ce qui aurait des répercussions négatives plus importantes sur les revenus et les dépenses au Canada. Ce résultat atténuerait les attentes à l'égard de la trajectoire des taux directeurs de la Banque du Canada. Bien qu'une étape importante ait été franchie du fait de la conclusion de l'AEUMC, les trois pays doivent maintenant le ratifier, y compris les nouveaux gouvernements des États-Unis et du Mexique. La banque centrale du Canada devra également demeurer vigilante face à la possibilité d'un nouveau ralentissement de l'activité dans le secteur du logement et d'une période de désendettement des ménages. En outre, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine se sont intensifiées ces derniers mois, ce qui risque de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales intégrées. Un tel résultat présente un risque de détérioration des perspectives tant aux États-Unis qu'au Canada. De même, il est possible que les pressions inflationnistes s'intensifient de façon inattendue en raison de l'escalade des tensions commerciales mondiales et d'une plus grande pénurie de main-d'œuvre dans les deux pays. En outre, en dépit de certains progrès réalisés ces dernières semaines, un certain nombre de questions restent en suspens en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Enfin, d'autres domaines continuent de présenter un risque de révision à la baisse, notamment les tensions persistantes au Moyen-Orient et les menaces populistes qui pèsent sur les systèmes politiques et économiques établis. Tous ces facteurs maintiennent l'incertitude mondiale à un niveau élevé et peuvent entraîner des périodes de volatilité des marchés financiers.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

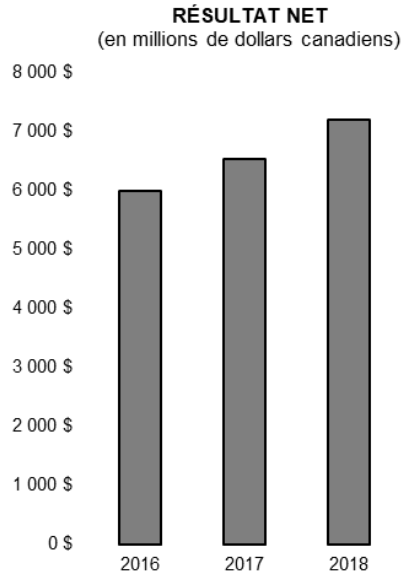

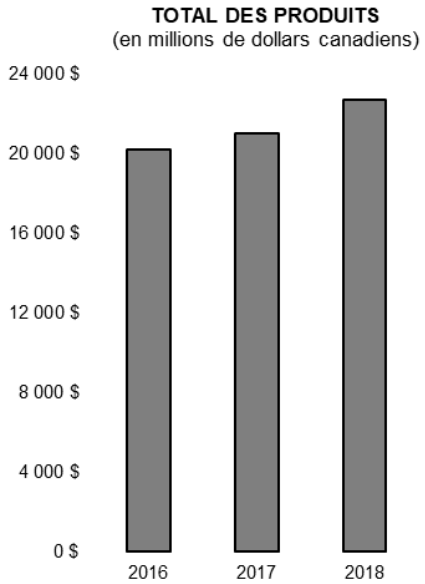

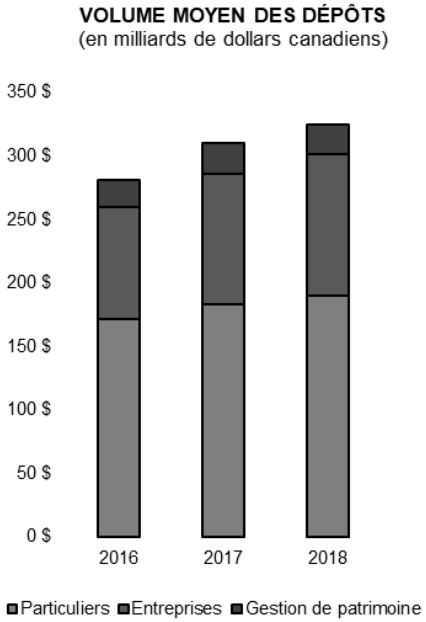

TABLEAU 15 : PRODUITS			
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Services bancaires aux particuliers	**11 463 $**	10 706 $	10 157 $
Services bancaires aux entreprises	**2 990**	2 702	2 454
Gestion de patrimoine	**4 185**	3 838	3 640
Assurance	**4 075**	3 816	3 958
Total	**22 713 $**	21 062 $	20 209 $

POINTS SAILLANTS

- **A maintenu les clients au cœur de ses prèoccupations en misant sur l'investissement dans l'expérience omnicanal et l'optimisation de son réseau de succursales et en rehaussant la proposition de valeur de ses produits, notamment le service d'assistance hypothécaire permettant aux clients de communiquer sur leur appareil mobile avec des spécialistes hypothécaires à proximité et disponibles.**
- **A continué à façonner l'avenir des services bancaires de détail en introduisant de nouvelles capacités numériques, y compris la préapprobation en ligne dans le secteur des prêts garantis par des biens immobiliers, la plateforme de demandes simplifiées pour l'ouverture de comptes chèques ou de comptes d'épargne, les soumissions automatiques dans le secteur des assurances, ainsi que l'authentification par mot de passe unique, ce qui accélère et facilite l'ouverture de session et réduit la fraude.**
- **Reconnue comme un leader en matière de service à la clientèle, et honorée parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes[3] à titre de lauréat dans les catégories «Excellence du service à la clientèle»[4], «À recommander aux amis ou à la famille»[5], «Excellence du service en succursale»[6], «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques»[7] et «Excellence des services bancaires téléphoniques fournis par un agent»[8], selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos en 2018[9].**

[3] Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.
[4] TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence du service à la clientèle», selon l'édition 2018 des Prix d'excellence en services financiers (sondage d'Ipsos 2018).
[5] TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «À recommander aux amis ou à la famille», selon le sondage d'Ipsos 2018.
[6] TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence du service en succursale», selon le sondage d'Ipsos 2018.
[7] TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques», selon le sondage d'Ipsos 2018.
[8] TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques fournis par un agent», selon le sondage d'Ipsos 2018.
[9] Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2018 sont basés sur les résultats continus du sondage du CSI. L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2018 qui s'est terminée par le sondage de septembre 2018 comprend 75 334 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position dominante de manière statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques de détail canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position d'égalité sur une base statistique avec l'une ou plusieurs des cinq grandes banques de détail canadiennes.

- **Reconnue pour l'importance qu'elle accorde aux services bancaires numériques par de multiples fournisseurs indépendants de données de marché du secteur, y compris :**
  - **premier rang des applications bancaires canadiennes selon la société App Annie[10] de la Silicon Valley;**
  - **premier rang des services bancaires numériques canadiens pour le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le plus grand engagement numérique, selon comScore[11];**
  - **plus grande portée numérique de toutes les banques au Canada, au Royaume-Uni, en Espagne, en France et aux États-Unis, selon comScore[11].**
- **A continué à gagner la confiance des nouveaux clients et des clients existants comme le montre la forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :**
  - **octroi record de prêts garantis par des biens immobiliers et de prêts-auto;**
  - **croissance de 4 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne de particuliers;**
  - **forte croissance des activités de cartes de crédit, les cartes exclusives de la TD affichant une croissance de 9 % et les ventes de détail dépassant 100 milliards de dollars;**
  - **forte croissance de 10 % du volume des prêts des services bancaires aux entreprises;**
  - **accumulation record d'actifs dans ses activités de gestion de patrimoine, y compris des actifs gérés records de Gestion de Placements TD (GPTD), des actifs administrés records au sein de Placements directs TD et des Services-conseils et des acquisitions d'actifs nettes records, des volumes records d'opérations et de comptes ouverts de Placements directs TD au cours de l'exercice.**
- **Progression de notre modèle économique éprouvé en conservant des parts de marché[12] solides dans tous les secteurs, notamment :**
  - **n° 1 pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des Services de placement direct;**
  - **n° 2 pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises;**
  - **plus important distributeur direct de produits d'assurance[13] et chef de file dans le marché des groupes d'affinités[13] pour les produits d'assurance au Canada;**
  - **plus important gestionnaire de fonds au Canada (compte tenu de l'acquisition de Greystone conclue le 1er novembre 2018)[14].**

ENJEUX DE 2018

- **Des pressions concurrentielles ont entraîné une compression des marges sur les prêts.**
- **Forte concurrence entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants**
- **Le marché de l'habitation a subi l'incidence des changements apportés aux politiques fédérales et provinciales et des hausses des taux d'intérêt.**
- **Hausse des investissements dans tous les secteurs d'activité afin de satisfaire les besoins changeants des clients et de faire face à une forte concurrence**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. La croissance des parts de marché dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant une solution de patrimoine intégrée et en se tenant au courant de l'évolution technologique et du cadre réglementaire, ce qui inclut entre autres de fournir les bons produits ainsi que des expériences légendaires et uniformes axées sur la relation avec les clients en vue de répondre à leurs besoins et leurs objectifs changeants. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Ces secteurs comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier
- Fournir constamment une expérience client légendaire personnalisée et connectée dans tous les canaux
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés
- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses
- Être reconnus comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités

---

[10] La TD s'est classée première selon le rapport App Annie 2018, qui mesure le nombre d'utilisateurs actifs mensuellement, le nombre de téléchargements, le nombre moyen de séances par utilisateur, le taux d'ouverture, la cote d'évaluation moyenne et la durée moyenne de consultation sur un téléphone intelligent pour le mois d'août 2018 parmi les plus grandes applications bancaires de détail en fonction du temps passé sur les appareils Android.

[11] Source : outil MMX® Multi-Platform de comScore, affaires/finances – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en juillet 2018, au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne et en France.

[12] Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2018, tirées du bulletin *The Nilson Report* sur les cartes de crédit au 31 décembre 2017, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de juin 2018, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de mars 2018, fournies par Strategic Insight concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2018 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison aux six grandes banques en date d'août 2018. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

[13] Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2017.

[14] Rapport *Managed Money Advisory Service – Canada*, Strategic Insight (rapport du printemps 2018, actifs gérés en date de décembre 2017), rapport 2018 *Top 40 Money Managers*, Benefits Canada (rapport de mai 2018, actifs gérés en date de décembre 2017); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2018.

TABLEAU 16 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Produits d'intérêts nets	**11 576 $**	10 611 $	9 979 $
Produits autres que d'intérêts	**11 137**	10 451	10 230
Total des produits	**22 713**	21 062	20 209
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[1]	**927**	986	1 011
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[2]	**71**	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances[3]	**998**	986	1 011
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts	**9 473**	8 934	8 557
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 615**	2 371	2 191
Résultat net	**7 183 $**	6 525 $	5 988 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[4]	**47,8 %**	45,2 %	41,9 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	**2,91**	2,83	2,78
Ratio d'efficience	**41,7**	42,4	42,3
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	**389 $**	387 $	379 $
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	**289**	283	271
Nombre de succursales de détail au Canada	**1 098**	1 128	1 156
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**38 560**	38 880	38 575

[1] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[2] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services de détail au Canada était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[4] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services de détail au Canada s'est élevé à 7 183 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 658 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits, annulé en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnisations d'assurance et de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 47,8 %, comparativement à 45,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits ont été de 22 713 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 1 651 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 965 millions de dollars, ou 9 %, en raison de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la croissance de 5 % des volumes de prêts aux particuliers et de 10 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars, ou 5 %, en raison de la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,91 %, soit une augmentation de 8 pdb, en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 686 millions de dollars, ou 7 %, du fait de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et de l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct. La hausse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnisations d'assurance, a entraîné une augmentation de 41 millions de dollars des produits autres que d'intérêts.

Les actifs administrés s'élevaient à 389 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant d'une augmentation des nouveaux actifs, en partie neutralisée par une baisse de la valeur de marché. Les actifs gérés s'établissaient à 289 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 6 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour les douze mois clos le 31 octobre 2018 s'est élevée à 998 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 927 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'un solide rendement au chapitre du crédit dans l'ensemble des secteurs d'exploitation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée à l'exercice précédent dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 71 millions de dollars, principalement du fait de l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, une baisse de 1 pdb. Les prêts douteux nets ont atteint 664 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, ou 20 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,16 % du total des prêts, comparativement à 0,15 % au 31 octobre 2017.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et d'une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 9 473 millions de dollars, en hausse de 539 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la hausse des coûts liés au marketing et à la promotion, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques et les frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs.

Le ratio d'efficience s'est établi à 41,7 %, par rapport à 42,4 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement non garantis pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – offrent aux propriétaires une vaste gamme de prêts garantis par des immeubles résidentiels.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinités et des cartes de crédit comarquées ainsi que les solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.
- Financement auto – offre du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture, l'automobile et les prêts hypothécaires commerciaux.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – le premier et le plus important service de courtage en ligne pour les investisseurs autonomes au Canada, les Services de placement direct offrent aux négociateurs et aux investisseurs des outils de négociation novateurs, un service d'étude de marché au sommet de l'industrie, une formation en ligne et un service de soutien téléphonique en tout temps.
- Activités de conseil – offrent des conseils de placement, un service de planification financière et des services de gestion de patrimoine privés afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine collaborent de près avec les activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada.
- Gestion de placements – Compte tenu de l'acquisition de Greystone conclue le 1er novembre 2018, GPTD est le plus important gestionnaire de fonds au Canada[15] et possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD.

Assurance

- Assurance de dommages – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance[16] et est le quatrième assureur de personnes[16] au Canada. Elle est aussi le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités[16] offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et à d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- Assurance de personnes – offre des produits de protection du crédit par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

Le rythme de l'expansion économique au Canada devrait demeurer stable par rapport à celui de 2018. Toutefois, les incertitudes mondiales qui sous-tendent l'issue de divers différends commerciaux à l'échelle internationale et la faiblesse continue des prix du pétrole canadien pourraient avoir des répercussions sur la croissance en 2019. Bien qu'un bon nombre de facteurs influent sur les marges et que celles-ci continueront de fluctuer d'un trimestre à l'autre, le contexte devrait favoriser une tendance positive pour les marges sur un exercice complet. Nous anticipons que de nouveaux changements réglementaires seront adoptés, ce qui, combiné à une forte concurrence, notamment de la part des perturbateurs du marché, fera en sorte que nous devrons continuer à investir dans nos produits, nos réseaux et notre infrastructure. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des risques, mais il est possible que les pertes sur créances subissent l'incidence de la croissance des volumes et de la possible normalisation des conditions de crédit. Dans l'ensemble, si aucun changement important ne survient dans l'environnement économique et opérationnel, nous prévoyons dégager de solides résultats en 2019.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- **Améliorer nos capacités bout-en-bout multicanaux en vue de soutenir le parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience harmonieuse, simple, intuitive et légendaire**
- **Accroître notre part de marché en offrant des produits et services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés**
- **Accroître nos compétences de services-conseils en veillant à aider nos clients à comprendre leurs besoins financiers et à avoir confiance en leur avenir financier**
- **Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine**
- **Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin**
- **Investir dans notre entreprise et notre infrastructure afin de demeurer à la fine pointe des attentes en constante évolution de nos clients, des exigences réglementaires et des cyberrisques**
- **Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix chez qui les collègues atteignent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées**

---

[15] Rapport *Managed Money Advisory Service – Canada*, Strategic Insight (rapport du printemps 2018, actifs gérés en date de décembre 2017), rapport 2018 *Top 40 Money Managers*, Benefits Canada (rapport de mai 2018, actifs gérés en date de décembre 2017); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2018.

[16] Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2017.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation en actions dans TD Ameritrade.

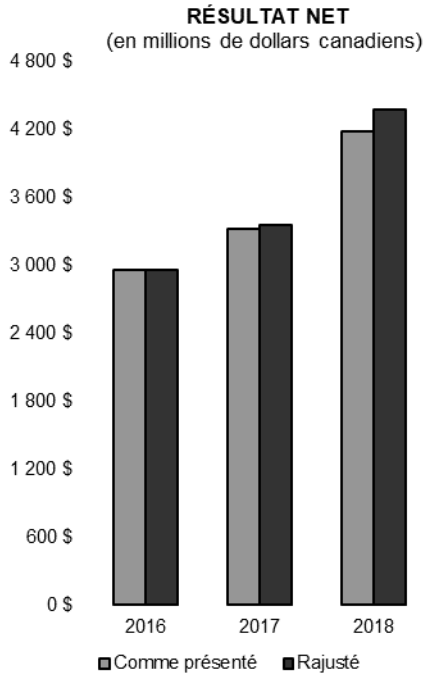

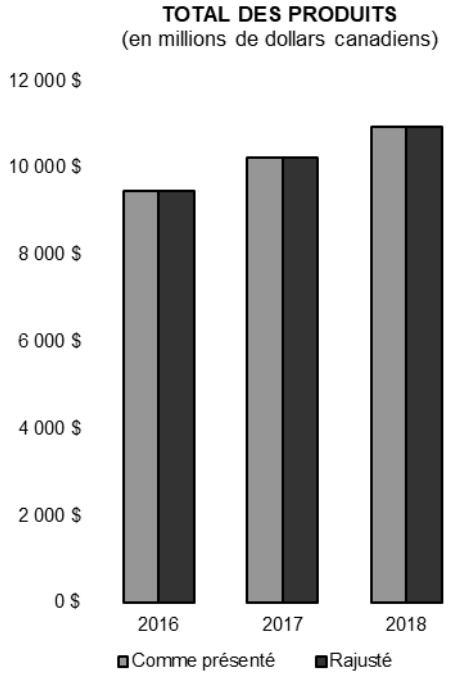

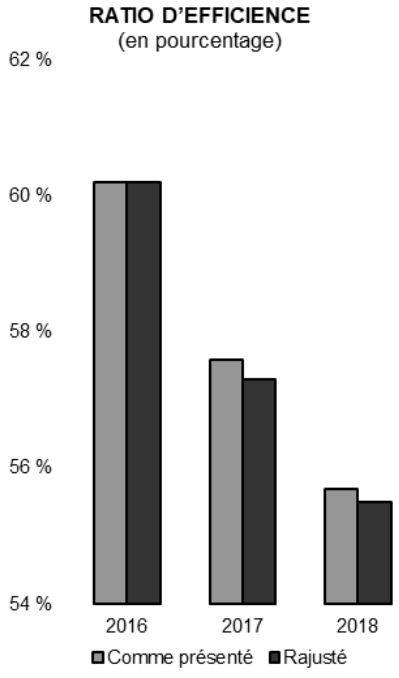

TABLEAU 17 : PRODUITS Ŕ Comme présentés[1]

(en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	**2018**	2017	2016
Services bancaires aux particuliers	**6 140 $**	5 599 $	5 153 $	**4 769 $**	4 283 $	3 884 $
Services bancaires aux entreprises	**3 527**	3 399	3 173	**2 740**	2 600	2 391
Gestion de patrimoine	**511**	504	455	**397**	386	343
Autres[2]	**766**	719	678	**595**	549	512
Total	**10 944 $**	10 221 $	9 459 $	**8 501 $**	7 818 $	7 130 $

[1] Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.
[2] Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et d'une convention sur les comptes de dépôts assurés conclue avec TD Ameritrade.

POINTS SAILLANTS

- **Rendement record :**
  - **Résultat net comme présenté de 3 253 millions de dollars US, en hausse de 28 % par rapport à celui de l'exercice précédent**
  - **Rendement des capitaux propres comme présenté de 12,2 %, soit 250 pdb de plus qu'à l'exercice précédent**
  - **Ratio d'efficience comme présenté de 55,7 %, une amélioration de 190 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent**
- **Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :**
  - **«Meilleur résultat pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs de services de détail non captifs dans l'enquête de J.D. Power»[17]**
- **Reconnue comme un milieu de travail formidable et inclusif :**
  - **Classée pour la sixième année d'affilée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises aux États-Unis pour la diversité**
  - **Reconnue par le magazine *American Banker* dans le cadre de son palmarès des femmes les plus influentes du domaine bancaire, où deux femmes de l'équipe TD ont été nommées parmi les femmes à surveiller. De plus, plusieurs de nos leaders à la Banque TD se retrouvent sur la liste de l'équipe la plus performante du domaine bancaire pour la première fois cette année.**
- **Rendement supérieur à celui de la concurrence en matière de croissance des prêts et des dépôts et d'acquisition de la clientèle de particuliers**
- **Renforcement des liens avec les nouveaux clients et les clients existants**
- **Amélioration continue de notre infrastructure et de nos capacités de base, et renforcement de nos capacités numériques**
- **TD Ameritrade a connu une croissance interne solide et a réalisé avec succès l'intégration de Scottrade.**

[17] Financement auto TD a obtenu le meilleur résultat parmi les prêteurs de services de détails non captifs dans le cadre de l'étude effectuée par J.D. Power en 2018 sur le taux de satisfaction des concessionnaires à l'égard des fournisseurs de services de financement. Consultez le site jdpower.com/awards.

ENJEUX DE 2018

- **Modeste croissance des prêts aux entreprises**
- **Ralentissement des montages de prêts immobiliers résidentiels dans un contexte de hausse des taux**
- **Ralentissement de la croissance des dépôts en raison du contexte concurrentiel et de la hausse du rendement des autres véhicules de placement**
- **Tendance sectorielle continue voulant que les actifs gérés passent d'une stratégie de placement active vers une stratégie de placement passive**
- **Concurrence de la part des banques américaines et d'autres concurrents (tels que des entreprises de technologie financière)**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion de placements. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par application numérique ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaire, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en poursuivant une approche rigoureuse de gestion des charges liées aux coûts d'exploitation et une gestion prudente des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain»
- Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités

TABLEAU 18 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Dollars canadiens	**2018**	2017	2016
Produits d'intérêts nets	**8 176 $**	7 486 $	7 093 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**2 768**	2 735	2 366
Total des produits – comme présenté[2]	**10 944**	10 221	9 459
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[3]	**776**	648	534
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[4]	**141**	144	210
Total de la provision pour pertes sur créances	**917**	792	744
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**6 100**	5 878	5 693
Charges autres que d'intérêts – rajustées[5]	**6 079**	5 852	5 693
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée[1]	**432**	671	498
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée[1]	**437**	681	498
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis Ŕ comme présenté	**3 495**	2 880	2 524
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis Ŕ rajusté[5]	**3 511**	2 896	2 524
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée[1]	**693**	442	435
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[1, 6]	**865**	462	435
Résultat net Ŕ comme présenté	**4 188**	3 322	2 959
Résultat net Ŕ rajusté	**4 376 $**	3 358 $	2 959 $
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	**6 350 $**	5 727 $	5 346 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**2 151**	2 091	1 784
Total des produits – comme présenté[2]	**8 501**	7 818	7 130
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés[3]	**605**	498	402
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs[4]	**108**	109	157
Total de la provision pour pertes sur créances	**713**	607	559
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**4 739**	4 500	4 289
Charges autres que d'intérêts – rajustées[5]	**4 722**	4 479	4 289
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée[1]	**334**	511	376
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée[1]	**338**	519	376
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis Ŕ comme présenté	**2 715**	2 200	1 906
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis Ŕ rajusté[5]	**2 728**	2 213	1 906
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée[1]	**538**	336	328
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[1, 6]	**673**	352	328
Résultat net Ŕ comme présenté	**3 253**	2 536	2 234
Résultat net Ŕ rajusté	**3 401 $**	2 565 $	2 234 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté[7]	**12,2 %**	9,7 %	8,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[7]	**12,8**	9,8	8,8
Marge d'intérêts nette[1, 2, 8]	**3,29**	3,11	3,12
Ratio d'efficience – comme présenté	**55,7**	57,6	60,2
Ratio d'efficience – rajusté	**55,5**	57,3	60,2
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	**19 $**	18 $	17 $
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	**52**	63	66
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	**1 257**	1 270	1 278
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**26 594**	25 923	25 732

[1] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[3] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[4] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[5] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank; en 2018 – 21 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 17 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt); en 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[6] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade; en 2018 – 172 millions de dollars ou 135 millions de dollars US après impôt; en 2017 – 20 millions de dollars ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[7] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

[8] La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des garanties sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 188 millions de dollars (3 253 millions de dollars US), en hausse de 866 millions de dollars (717 millions de dollars US), ou 26 % (28 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 4 376 millions de dollars (3 401 millions de dollars US), en hausse de 1 018 millions de dollars (836 millions de dollars US), ou 30 % (33 % en dollars US). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 12,2 % et 12,8 %, contre 9,7 % et 9,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 495 millions de dollars (2 715 millions de dollars US) et 693 millions de dollars (538 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 511 millions de dollars (2 728 millions de dollars US) et 865 millions de dollars (673 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade totalisait 538 millions de dollars US, en hausse de 202 millions de dollars US, ou 60 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation du nombre d'opérations et d'une baisse du taux d'imposition des sociétés, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'exploitation et des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 321 millions de dollars US, ou 91 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %, pour atteindre 2 715 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, de l'augmentation des marges sur les dépôts, de la croissance des produits d'honoraires, de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade et de la baisse du taux d'imposition des sociétés, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 501 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 683 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté 623 millions de dollars US, ou 11 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'avantage tiré de la transaction de Scotttrade. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,29 %, une augmentation de 18 pdb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et de la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 60 millions de dollars US, ou 3 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, en partie contrebalancée par des pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 6 milliards de dollars US, ou 4 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 3 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 8 %, reflétant une augmentation de 1 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 4 % du volume des dépôts de particuliers et une augmentation de 15 % du volume des comptes de passage en raison surtout de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 52 milliards de dollars US au 31 octobre 2018, en baisse de 17 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances a été de 713 millions de dollars US, en hausse de 106 millions de dollars US, ou 17 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 605 millions de dollars US, une hausse de 107 millions de dollars US, ou 21 %, reflétant principalement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs qui s'est élevée à 108 millions de dollars US est demeurée relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la diminution des provisions des portefeuilles commerciaux, contrebalancée par l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, laquelle comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,48 %, en hausse de 6 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont atteint 1,4 milliard de dollars US, en baisse de 45 millions de dollars US, ou 3 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1 % du total des prêts au 31 octobre 2018.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 4 739 millions de dollars US, en hausse de 239 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume et des affaires et la hausse des charges de personnel, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont établies à 4 722 millions de dollars US, en hausse de 243 millions de dollars US, ou 5 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été respectivement de 55,7 % et 55,5 %, par rapport à 57,6 % et 57,3 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offre des services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et des services de financement sur stocks des concessionnaires à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.
- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera relativement stable en 2019, marqué par une croissance économique vigoureuse, une hausse continue des taux d'intérêt et une concurrence féroce. Dans un tel contexte, la croissance des prêts et des dépôts devrait se poursuivre et les marges d'intérêts nettes sur un exercice complet devraient s'améliorer. La croissance des volumes et la normalisation continue des conditions de crédit pourraient donner lieu à une hausse des pertes sur créances en 2019. L'incertitude liée au commerce et aux tarifs douaniers pourraient ralentir la croissance et augmenter les pertes sur créances par la même occasion. Nous entendons poursuivre une approche rigoureuse de gestion des dépenses, tout en continuant de réaliser des investissements stratégiques. Nous nous attendons à ce que la croissance des dépenses soit semblable à celle de 2018, tout en générant un levier opérationnel positif pour l'exercice, et que le ratio d'efficience continue de s'améliorer.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- **Assurer l'uniformité et l'excellence de nos ventes et de nos services en vue de favoriser des interactions plus enrichissantes avec les clients et de mieux répondre aux besoins de ceux-ci**
- **Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant une expérience branchée et personnalisée dans l'ensemble des canaux**
- **Tirer profit de notre infrastructure et de nos capacités pour simplifier et améliorer l'expérience des clients et des membres du personnel**
- **Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients, en améliorant la visibilité de nos produits sous-représentés et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs**
- **Continuer de faire preuve de prudence à l'égard du risque et de satisfaire aux exigences élevées de la réglementation**
- **Continuer de faire des progrès concernant notre stratégie en matière de talent en privilégiant sans cesse la diversité et l'inclusion**

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2018.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

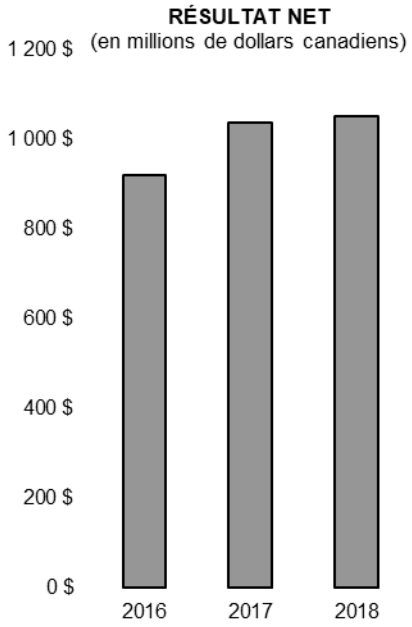

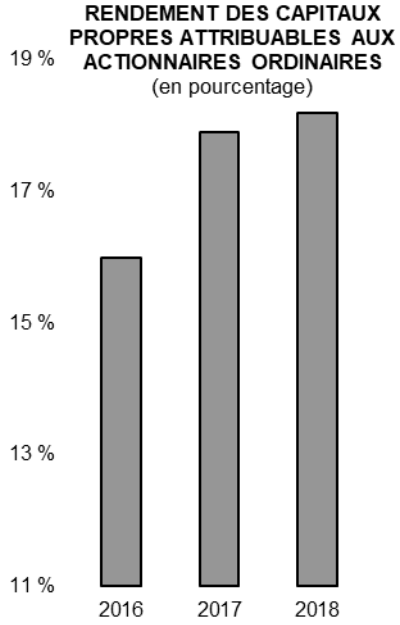

TABLEAU 19 : PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Marchés mondiaux	**2 387 $**	2 348 $	2 239 $
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	**996**	860	767
Autres	**76**	63	24
Total	**3 459 $**	3 271 $	3 030 $

POINTS SAILLANTS

- **Résultat de 1 054 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 17,7 %**
- **Hausse des produits attribuable à la vigueur des activités au Canada et à la croissance continue aux États-Unis**
- **Transactions importantes au cours de l'exercice :**
  - **Valeurs Mobilières TD a agi à titre de conseiller auprès de Thomson Reuters dans le cadre de la vente d'une participation de 55 % de son segment de services financiers et de gestion des risques à un fonds de capital-investissement géré par Blackstone et de la création d'un partenariat stratégique pour l'entreprise (maintenant connue sous le nom Refinitiv). Cette transaction a représenté le plus important détachement d'entreprise et la plus importante acquisition par emprunt dans l'histoire du Canada. La transaction témoigne de notre leadership dans le secteur des communications, des médias et de la technologie et joue un rôle important dans la constitution de notre franchise de fusions et acquisitions.**
  - **Étant l'un des trois gestionnaires impliqués dans le cadre de l'émission par Fannie Mae d'un billet à taux variable de 6 milliards de dollars US lié à l'indice Secured Overnight Financing Rate (SOFR), Valeurs Mobilières TD a démontré son leadership sur le marché de ce nouvel indice. Il s'agissait du premier véritable test de cette solution de rechange au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en dollars américains. Par la suite, Valeurs Mobilières TD a continué de jouer un rôle de premier plan dans la croissance de ce marché, en participant à des émissions liées à l'indice SOFR à hauteur de plus de 13 milliards de dollars US, ou 79 % de l'ensemble des émissions réalisées.**
  - **La progression de notre stratégie liée aux activités libellées en dollars US s'est poursuivie, avec la réalisation de quelques-uns de nos principaux mandats pour des clients canadiens et américains, nous permettant de démontrer nos capacités et notre expertise dans les marchés aux États-Unis. Valeurs Mobilières TD a été copreneur ferme dans le cadre de l'émission de billets de 750 millions de dollars US d'une durée de 30 ans pour Bell Canada et Telus. Nous avons également réalisé des mandats consécutifs pour Ford Motor Company, le premier portant sur des titres adossés à des prêts de 1,8 milliard de dollars US et le second sur un placement à tranches multiples de 2 milliards de dollars US d'une durée de sept ans.**
- **Investissement continu afin de développer nos activités libellées en dollars US, ajoutant stratégiquement des membres à nos équipes de services bancaires de placement, de services de prise ferme et des activités de négociation, et améliorant notre gamme de produits**
- **Intégration continue de nos clients à notre plateforme TD Prime Services, nos activités de courtage de premier rang menées à partir de New York et acquises en 2017**

- **Position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour les dix mois clos le 31 octobre 2018)[18] :**
  - **Nº 1 pour la négociation de blocs d'options sur actions**
  - **Nº 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois)**
  - **Nº 1 pour les fusions et acquisitions annoncées (période continue de douze mois)**
  - **Nº 1 pour la prise ferme de titres de capitaux propres**
  - **Nº 2 pour la négociation de blocs d'actions**
  - **Nº 2 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés**
- **Obtention de prix soulignant notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers**
  - **Pour la première fois, Greenwich a classé en 2018 Valeurs mobilières TD au premier rang (ex æquo) en ce qui a trait à la part de marché de l'ensemble du secteur des titres à revenu fixe canadiens et au premier rang des chefs de file de la qualité pour ce qui est des ventes dans le secteur des titres à revenu fixe canadien.**
  - **Pour la quatrième fois au cours des six dernières années, Valeurs mobilières TD a obtenu le plus grand nombre de prix «Thomson Reuters Analyst Awards» parmi les courtiers canadiens pour la recherche sur les actions. Ces prix récompensent les meilleurs analystes (côté vendeurs) de maisons de courtage et les meilleures sociétés de courtage (côté vente) au monde.**
  - **Lauréat des prix «Coming Force in FIG Bonds» et «Canada Derivatives House of the Year» de Global Capital, 2018**

ENJEUX DE 2018

- **Augmentation des taux d'intérêt contribuant aux défis auxquels ont dû faire face les marchés des titres à revenu fixe et des actions**
- **Baisse importante de l'activité sur les marchés financiers du secteur de l'énergie au Canada. La baisse du prix du pétrole et du gaz ainsi que les enjeux liés au transport ont entraîné un ralentissement marqué des investissements dans le secteur et des activités de fusion et acquisition**
- **Baisse d'intérêt de la part des investisseurs d'envergure mondiale à l'égard du Canada en raison de l'incertitude entourant l'ALENA et les tarifs douaniers en général**
- **Pression sur les marges causée par le ralentissement de la croissance sectorielle à l'échelle mondiale**
- **Investissements et fonds propres supplémentaires nécessaires pour respecter les changements continus à la réglementation**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Solidifier notre leadership au Canada et être un courtier de premier rang ayant une capacité d'exécution mondiale
- Développer nos capacités dans les activités libellées en dollars US en faisant fructifier les relations de confiance privilégiées avec nos clients des secteurs des services bancaires et des marchés financiers où nous sommes bien positionnés et concurrentiels
- Étendre par la croissance interne notre franchise axée sur les clients en approfondissant nos relations avec les clients, en ajoutant des membres à nos équipes et en investissant dans nos produits et services
- Tirer parti de la franchise TD, en travaillant en vue de soutenir nos partenaires du domaine bancaire
- Promouvoir notre culture bien implantée de gestion des risques afin de favoriser la croissance tout en tenant compte de notre appétit pour le risque
- Adapter notre infrastructure afin d'outiller les courtiers en valeurs mobilières pour l'avenir, en nous concentrant sur l'excellence opérationnelle afin de répondre aux besoins des clients et des parties prenantes
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux

[18] Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi ses homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Fusions et acquisitions annoncées : cibles canadiennes, source : Thomson Reuters. Prise ferme de titres de capitaux propres, source : Bloomberg. Négociation de blocs d'actions : négociation de blocs en fonction de la valeur sur l'ensemble des Bourses canadiennes, source : IRESS. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg.

TABLEAU 20 : SERVICES BANCAIRES DE GROS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	**1 150 $**	1 804 $	1 685 $
Produits autres que d'intérêts[1, 2]	**2 309**	1 467	1 345
Total des produits	**3 459**	3 271	3 030
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés[2, 3]	**(8)**	(28)	74
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs[4]	**11**	–	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances[5]	**3**	(28)	74
Charges autres que d'intérêts	**2 067**	1 929	1 739
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)[6]	**335**	331	297
Résultat net	**1 054 $**	1 039 $	920 $
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	**1 749 $**	1 714 $	1 636 $
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens)[7]	**23,9**	20,3	20,7
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[8]	**17,7 %**	17,4 %	15,5 %
Ratio d'efficience	**59,8**	59,0	57,4
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**4 187**	3 989	3 766

[1] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] Depuis le 1er novembre 2017, les coûts engagés liés aux swaps sur défaillance de crédit utilisés pour gérer l'exposition des prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros, qui étaient auparavant présentés comme une composante de la provision pour pertes sur créances, sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts. La variation de la valeur de marché des swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts engagés, continue d'être incluse dans le secteur Siège social.

[3] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[4] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

[5] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[6] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis du secteur Services bancaires de gros selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[7] Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et des provisions liées aux activités de prêts aux grandes entreprises.

[8] La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 1 054 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 1 %, rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la provision pour pertes sur créances pour l'exercice par rapport à une reprise nette de provision pour pertes sur créances à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 17,7 %, comparativement à 17,4 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont chiffrés à 3 459 millions de dollars, en hausse de 188 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance des prêts aux grandes entreprises, l'augmentation des honoraires de services-conseils et la hausse des produits liés aux activités de négociation.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 3 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a consisté en une reprise nette de 8 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent, en raison de la baisse de la reprise des provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée dans le secteur Siège social à l'exercice précédent comme pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice, reflétant principalement l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 067 millions de dollars, en hausse de 138 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des investissements continus à l'égard des employés pour soutenir dans son ensemble l'expansion de la stratégie liée aux activités libellées en dollars US du secteur Services bancaires de gros, de l'augmentation des dépenses liées à des initiatives pour améliorer les nouveaux produits et de la hausse de la rémunération variable proportionnelle à l'augmentation des produits, le tout en partie contrebalancé par la réévaluation de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite.

GROUPES DE PRODUITS

- ***Marchés mondiaux*** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, et les services de courtage de premier rang et d'exécution[19].
- ***Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement*** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres et les services-conseils aux grandes entreprises[19].
- ***Autres*** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

[19] Les produits sont répartis entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

En ce qui concerne l'exercice 2019, nous faisons preuve d'un optimisme prudent à l'égard de l'accroissement des produits tirés des activités sur les marchés financiers, alors que nous continuons de développer nos activités libellées en dollars US. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements géopolitiques et l'incertitude commerciale à l'échelle mondiale, la volatilité récente des marchés, la concurrence accrue et les exigences en matière de fonds propres et sur le plan réglementaire en constante évolution peuvent continuer de se répercuter sur nos activités. En dépit de ces facteurs qui risquent d'assombrir l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous nous attendons à ce que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle intégré et diversifié continue d'entraîner des résultats solides et permette la croissance de notre entreprise.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- **Continuer d'être au premier rang des grands courtiers au Canada en approfondissant nos relations avec les clients**
- **Accroître nos activités libellées en dollars US, en nous concentrant sur les possibilités dans les secteurs tels que TD Prime Services, le marché des capitaux d'emprunt, les titres adossés à des actifs ainsi que les services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement**
- **Nous concentrer sur la productivité et l'exécution sans faille de la livraison de bout en bout de nos produits et services**
- **Investir dans une infrastructure efficace et agile afin de favoriser la croissance et de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation**
- **Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités**
- **Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 21 : SIÈGE SOCIAL			
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Résultat net Ŕ comme présenté[1, 2, 3, 4]	**(1 091) $**	(369) $	(931) $
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[5]			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**324**	310	335
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis[4]	**48**	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**Ŕ**	(204)	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**Ŕ**	42	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[1]	**Ŕ**	(41)	(7)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	**Ŕ**	–	111
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**372**	107	439
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter[4]	**(289)**	73	83
Résultat net Ŕ rajusté	**(430) $**	(335) $	(575) $
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net Ŕ rajusté			
Charges nettes du Siège social	**(822) $**	(767) $	(836) $
Autres	**320**	311	146
Participations ne donnant pas le contrôle	**72**	121	115
Résultat net Ŕ rajusté	**(430) $**	(335) $	(575) $
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**15 042**	14 368	13 160

[1] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

[2] Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[3] Depuis le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

[4] La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôts connexes.

[5] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les résultats du secteur Siège social comprennent les produits et les charges non répartis, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 1 091 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 369 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis de l'exercice considéré, au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice précédent, à l'augmentation des charges nettes du Siège social et à la diminution des participations ne donnant pas le contrôle de l'exercice considéré et au profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice précédent. L'augmentation des charges nettes du Siège social s'explique en grande partie par l'incidence favorable des ajustements d'impôts de l'exercice précédent, par l'incidence de la réduction du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis sur les charges de l'exercice considéré de même que par les investissements dans des capacités analytiques évoluées et d'intelligence artificielle de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 430 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 335 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2019

En 2019, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siége social continueront d'appuyer nos secteurs d'exploitation, de rèaliser les initiatives d'entreprise et de règlementation ainsi que de gèrer le bilan et les activitès de financement de la Banque. Nous continuerons de faire face de façon proactive aux complexitès et aux dèfis dècoulant des exigences et attentes changeantes de nos clients, de nos collectivitès, de nos collègues, des gouvernements et des organismes de règlementation. Nous suivrons de prés la conception, le dèveloppement et la mise en œuvre de processus, de systémes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de règlementation pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activitès de façon efficiente, efficace et conforme à toutes les exigences règlementaires applicables.

Sommaire du rendement de 2017

TABLEAU 22 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2017[1]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	10 611 $	7 486 $	1 804 $	946 $	20 847 $
Produits autres que d'intérêts	10 451	2 735	1 467	649	15 302
Total des produits	21 062	10 221	3 271	1 595	36 149
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés[2]	986	648	(28)	384	1 990
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs[3]	–	144	–	82	226
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	986	792	(28)	466	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 246	–	–	–	2 246
Charges autres que d'intérêts	8 934	5 878	1 929	2 625	19 366
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	8 896	3 551	1 370	(1 496)	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 371	671	331	(1 120)	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	442	–	7	449
Résultat net Ŕ comme présenté	6 525	3 322	1 039	(369)	10 517
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	36	–	34	70
Résultat net Ŕ rajusté	6 525 $	3 358 $	1 039 $	(335) $	10 587 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Description des activités» du présent document.

[2] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

[3] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2017 a atteint 10 517 millions de dollars, soit une hausse de 1 581 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'expliquait par la croissance des produits, la diminution des indemnisations d'assurance et la réduction de la provision pour pertes sur créances, en partie neutralisées par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice 2017 a été de 5,50 $, en hausse de 18 %, par rapport à 4,67 $ à l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice 2017 a été de 5,54 $, contre 4,87 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 14 %.

Les produits comme présentés ont été de 36 149 millions de dollars, soit 1 834 millions de dollars, ou 5 %, de plus que ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 35 946 millions de dollars, en hausse de 1 638 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2017 ont atteint 20 847 millions de dollars, soit une hausse de 924 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découlait de la croissance des volumes de prêts et de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'incidence comptable favorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés était attribuable à des augmentations de 632 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 393 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 119 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 220 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Siège social.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice 2017 se sont établis à 15 302 millions de dollars, en hausse de 910 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'expliquait par la croissance des honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, un profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, l'incidence comptable défavorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits d'intérêts nets, et la hausse des honoraires tirés des prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancés par les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice 2017 se sont établis à 15 099 millions de dollars, en hausse de 714 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés était attribuable à des augmentations de 369 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 221 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 198 millions de dollars, ou 44 %, dans le secteur Siège social et de 122 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 216 millions de dollars, en baisse de 114 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette baisse reflétait surtout l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées à l'exercice précédent, la reprise de provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz, et une baisse des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La baisse a été en partie contrebalancée par une hausse des provisions dans le secteur Services de détail aux États-Unis, attribuable à une croissance des volumes, à un changement dans la composition des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, et au caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit. Répartie par secteur, la diminution de la provision pour pertes sur créances était attribuable à des baisses de 102 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 35 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Siège social et de 25 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 48 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison de variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'un nombre moins élevé d'événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en en partie neutralisé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice 2017 ont été de 19 366 millions de dollars, soit 489 millions de dollars, ou 3 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation était principalement attribuable à la hausse des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et aux investissements dans la modernisation de la technologie et dans les initiatives axées sur la clientèle. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des gains de productivité et l'incidence positive des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées était attribuable à des augmentations de 377 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 190 millions de dollars, ou 11 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 185 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 263 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 19 092 millions de dollars, en hausse de 596 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par une hausse de 110 millions de dollars, ou 5 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une diminution de 18 millions de dollars, ou 1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 110 millions de dollars, ou 5 %, de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 18,3 % pour 2017 par rapport à 20,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent tenait surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt et à un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2017.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,9 % pour 2017, comparativement à 20,2 % pour l'exercice précédent. La baisse par rapport à l'exercice précédent tenait surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade de 268 millions de dollars pour 2017, contre 214 millions de dollars pour l'exercice précédent, était exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 279 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 102 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découlait essentiellement des hausses de 48 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, de 27 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 13 milliards de dollars des autres montants à recevoir des courtiers et des clients et de 5 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 16 milliards de dollars des dérivés et de 13 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Le **total du passif** s'établissait à 1 204 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 101 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découlait essentiellement des hausses de 59 milliards de dollars des dépôts, de 40 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 15 milliards de dollars des montants à payer aux courtiers et aux clients, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 14 milliards de dollars des dérivés. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 75 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 1 milliard de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. La hausse découlait essentiellement de la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et sur la conversion des monnaies étrangères.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017

Rendement financier de 2017 par secteur d'exploitation

Le résultat net du secteur **Services de dètail au Canada** pour l'exercice 2017 s'est élevé à 6 525 millions de dollars, en hausse de 537 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net tenait compte d'une hausse des produits et d'une baisse des indemnisations d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2017 a été de 45,2 %, comparativement à 41,9 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits pour l'exercice 2017 ont été de 21 062 millions de dollars, en hausse de 853 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 632 millions de dollars, ou 6 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tenait compte de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 9 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 29 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tenait compte de la croissance de 7 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 15 % des dépôts dans les activités de patrimoine. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,83 %, une augmentation de 5 pdb attribuable essentiellement à la hausse des taux d'intérêt et à la composition favorable du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 221 millions de dollars, ou 2 %, du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires et de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, en partie neutralisées par une diminution de la juste valeur des

placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance, et par une hausse des passifs attribuable à l'engouement accru des clients envers les programmes de fidélité des cartes de crédit.

Les actifs administrés s'élevaient à 387 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 2 %, alors que les actifs gérés atteignaient 283 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 12 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui témoignait d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur marchande.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2017 s'est établie à 986 millions de dollars, en baisse de 25 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 952 millions de dollars, en baisse de 18 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 34 millions de dollars, en baisse de 7 millions de dollars. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,26 %, en baisse de 2 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 555 millions de dollars, en baisse de 150 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice 2017 se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, témoignant d'une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'un nombre moins élevé d'événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2017 se sont établies à 8 934 millions de dollars, en hausse de 377 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette hausse reflétait l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, et la hausse des investissements en technologie, le tout en partie compensé par des gains de productivité et la vente des services de placement direct en Europe.

Le ratio d'efficience s'est établi à 42,4 %, par rapport à 42,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice 2017 s'est élevé à 3 322 millions de dollars (2 536 millions de dollars US), en hausse de 363 millions de dollars (302 millions de dollars US), ou 12 % (14 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice 2017 s'est élevé à 3 358 millions de dollars (2 565 millions de dollars US), en hausse de 399 millions de dollars (331 millions de dollars US), ou 13 % (15 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice 2017 a été respectivement de 9,7 % et 9,8 %, contre 8,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2017 provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 880 millions de dollars (2 200 millions de dollars US) et 442 millions de dollars (336 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net de l'exercice 2017 provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 896 millions de dollars (2 213 millions de dollars US) et 462 millions de dollars (352 millions de dollars US).

L'apport comme présenté de TD Ameritrade de 336 millions de dollars US a augmenté de 8 millions de dollars US, ou 2 %, en regard de celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des produits tirés des actifs, en partie neutralisée par l'augmentation des charges d'exploitation et les charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, l'apport de TD Ameritrade a augmenté de 24 millions de dollars US, ou 7 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice 2017 s'est établi à 2 200 millions de dollars US, en hausse de 294 millions de dollars US, ou 15 %, par rapport à celui de l'exercice précédent du fait surtout d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la hausse des volumes de prêts et de dépôts, et de la croissance des produits d'honoraires, le tout en partie contrebalancé par des charges plus élevées. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 307 millions de dollars US, ou 16 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 7 818 millions de dollars US pour l'exercice 2017, en hausse de 688 millions de dollars US, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 381 millions de dollars US, ou 7 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable et de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, le tout en partie contrebalancé par l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,11 %, une baisse de 1 pdb attribuable à cette même incidence comptable à l'exercice précédent. Compte non tenu de cette incidence, la marge a enregistré une hausse de 8 pdb, essentiellement du fait de la hausse des taux d'intérêt. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 307 millions de dollars US, ou 17 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et de gestion de patrimoine ainsi que de l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 6 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 5 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 9 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 5 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 8 %, et les volumes dans les comptes de passage de TD Ameritrade, de 12 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 18 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en hausse de 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes des services bancaires privés. Les actifs gérés totalisaient 63 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en baisse de 5 %, essentiellement en raison du retrait de trésorerie d'un compte institutionnel présenté antérieurement, contrebalancé en partie par le rendement positif des marchés.

La provision pour pertes sur créances a été de 607 millions de dollars US, en hausse de 48 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 536 millions de dollars US, en hausse de 146 millions de dollars US, ou 37 %, du fait surtout de la croissance des volumes, de la variation de la composition des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit, et du caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit, jumelés à l'avantage lié à la reprise des provisions spéciales constituées pour les inondations en Caroline du Sud (la «reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud») au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a atteint 81 millions de dollars US, en baisse de 84 millions de dollars US, du fait surtout de la croissance plus lente des prêts aux entreprises et d'une augmentation de la provision au cours de l'exercice précédent, contrebalancées en partie par l'avantage lié à la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance classés comme prêts s'est traduite par un avantage de 10 millions de dollars US, en baisse de 14 millions de dollars US, en raison d'une reprise comptabilisée au cours du deuxième trimestre et de l'amélioration des flux de trésorerie associés aux actifs hypothécaires sous-jacents. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, est demeurée relativement stable, s'établissant à 0,41 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,4 milliard de dollars US, soit une diminution de 54 millions de dollars US, ou 4 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 0,9 % du total des prêts au 31 octobre 2017, soit une baisse de 0,1 % en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice 2017 de 4 500 millions de dollars US ont augmenté de 211 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, la croissance des volumes et les investissements liés à la modernisation de la technologie et aux initiatives axées sur la clientèle, le tout en partie compensé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice 2017 se sont établies à 4 479 millions de dollars US, en hausse de 190 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice 2017 ont été respectivement de 57,6 % et 57,3 %, par rapport respectivement à 60,2 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice 2017 a été de 1 039 millions de dollars, en hausse de 119 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découlait de l'augmentation des produits et d'une reprise nette de provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2017 a été de 17,4 %, comparativement à 15,5 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice 2017 ont été de 3 271 millions de dollars, en hausse de 241 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par l'augmentation du volume de transactions de titres de capitaux propres effectuées par les clients, la hausse des produits tirés des prêts aux grandes entreprises et l'augmentation des activités de prise ferme.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2017 a consisté en une reprise nette de 28 millions de dollars par rapport à une charge de 74 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison de la reprise des provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2017 ont été de 1 929 millions de dollars, en hausse de 190 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par la hausse de la rémunération variable et l'augmentation des coûts liés à la technologie ainsi que des investissements ciblés dans les activités aux États-Unis, notamment en ce qui a trait aux employés du service à la clientèle, à l'amélioration de la gamme de produits, aux capacités de négociation électronique et à TD Prime Services.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice 2017 a été de 369 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre était attribuable au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice considéré, à la dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges de l'exercice précédent, déduction faite de la perte à la vente des services de placement direct en Europe de l'exercice considéré, du profit sur la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice considéré, de l'apport accru des autres éléments et de la diminution des charges nettes du Siège social. L'apport accru des autres éléments était attribuable surtout aux provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées au cours de l'exercice précédent et à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué surtout en raison de l'incidence favorable des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice 2017 a été de 335 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 575 millions de dollars pour l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1er novembre 2017.

TABLEAU 23 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*
	31 octobre 2018	1er novembre 2017	31 octobre 2017
Actif			
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**35 455 $**	55 156 $	55 156 $
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**127 897**	103 832	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 015**	9 272	s. o.[2]
Dérivés	**56 996**	56 195	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 618**	3 150	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**130 600**	143 107	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	s. o.	146 411
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**107 171**	76 157	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	s. o.	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	**127 379**	134 429	134 429
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646 393**	603 041	612 591
Autres	**95 379**	94 882	94 900
Total de l'actif	**1 334 903 $**	1 279 221 $	1 278 995 $
Passif			
Dépôts détenus à des fins de transaction	**114 704 $**	79 940 $	79 940 $
Dérivés	**48 270**	51 214	51 214
Dépôts	**851 439**	832 824	832 824
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**93 389**	88 591	88 591
Billets et débentures subordonnés	**8 740**	9 528	9 528
Autres	**138 321**	141 958	141 708
Total du passif	**1 254 863**	1 204 055	1 203 805
Total des capitaux propres	**80 040**	75 166	75 190
Total du passif et des capitaux propres	**1 334 903 $**	1 279 221 $	1 278 995 $

[1] Pour plus de renseignements sur les variations des soldes du bilan entre le 31 octobre 2017 et le 1er novembre 2017, se reporter à la rubrique «Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9» de la note 4 des états financiers consolidés de 2018.
[2] Sans objet.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. L'augmentation découle essentiellement des hausses de 43 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 31 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction et de 1 milliard de dollars des dérivés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 13 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 5 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 20 milliards de dollars surtout du fait de la baisse des volumes.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 24 milliards de dollars surtout en raison de l'augmentation du volume d'opérations et de l'accroissement des positions liées aux valeurs mobilières.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 5 milliards de dollars surtout en raison des échéances et de la vente de placements.

Les **dérivés** ont augmenté de 1 milliard de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt, en partie neutralisé par la compensation des positions.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 13 milliards de dollars essentiellement en raison des ventes et des échéances, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)** ont augmenté de 31 milliards de dollars principalement en raison de nouveaux placements, contrebalancés en partie par les ventes et les échéances.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 7 milliards de dollars surtout en raison d'une diminution du volume d'opérations.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 43 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements dans tous les secteurs, et des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers dans le secteur Services de détail au Canada.

Le **total du passif** s'établissait à 1 255 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 51 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. L'augmentation s'explique essentiellement par des hausses de 35 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 19 milliards de dollars des

dépôts et de 5 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés et de 4 milliards de dollars des autres passifs. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 35 milliards de dollars essentiellement en raison d'une hausse des émissions de papier commercial.

Les **dérivés** ont diminué de 3 milliards de dollars du fait surtout de la compensation des positions, en partie neutralisée par le contexte actuel des taux d'intérêt.

Les **dépôts** ont augmenté de 19 milliards de dollars principalement en raison d'une hausse des dépôts des entreprises et des gouvernements reflétant l'émission de créances de premier rang et d'obligations sécurisées, et d'une augmentation des dépôts des particuliers essentiellement dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par la diminution des dépôts auprès de banques.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison surtout d'une hausse du volume d'opérations.

Les **billets et débentures subordonnés** ont diminué de 1 milliard de dollars, surtout du fait que la Banque a racheté ses débentures subordonnées à 5,828 % d'un montant en principal de 0,65 milliard de dollars et la totalité de ses débentures subordonnées à 5,763 % d'un montant en principal de 1,8 milliard de dollars, le tout en partie contrebalancé par une émission de billets à moyen terme d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars.

Les **autres passifs** ont diminué de 4 milliards de dollars surtout du fait de montants à payer à des courtiers et à des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 80 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 5 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 1er novembre 2017. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une baisse des autres éléments du résultat global découlant de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 666 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 37 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ont été de 2 468 millions de dollars, soit une hausse de 70 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 480 millions de dollars, en regard de 2 216 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur prêts a diminué de 234 millions de dollars pour atteindre 3 549 millions de dollars.**

Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit et les pertes de crédit attendues. Dans la mesure où elles sont pertinentes, des informations prospectives sont intégrées aux paramètres de prévisions macroéconomiques et les pondérations probabilistes connexes sont mises à jour trimestriellement et intégrées dans les calculs pour établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés. Dans le cadre de revues et de mises à jour périodiques, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit et ses opinions prospectives, lesquelles pourraient entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit attendues. Depuis l'adoption par la Banque d'IFRS 9, la Banque a peaufiné sa méthode, dont l'incidence cumulée n'a pas été importante et a été incluse dans la variation au cours de 2018. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 37 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et de prêts hypothécaires résidentiels dans le secteur Services de détail au Canada. La qualité du crédit de la Banque est demeurée solide.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2018.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 64 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en baisse de 1 % par rapport à 2017. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou 5 %, et totalisaient 431 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en 2018, en baisse de 1 % par rapport à 2017. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en 2018, en hausse de 1 % par rapport à 2017.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 35 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en hausse de 1 % par rapport à 2017. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 3 % des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2018 dans les secteurs de l'immobilier, des gouvernements, des entités du secteur public et de l'éducation, ainsi que des services de santé et services sociaux, soit respectivement 5 %, 2 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2018, 67 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en hausse de 1 % par rapport à 2017. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada en 2018, soit 41 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), un niveau semblable à celui de 2017.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 32 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en baisse de 1 % par rapport à 2017. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. La Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ce qui se compare respectivement à 6 %, 6 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Conformément à IFRS 9, la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 232,9 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 232,7 milliards de dollars est liée à des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de 234 millions de dollars est liée à des actifs dépréciés (étape 3). La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 75 millions de dollars et 5 millions de dollars.

TABLEAU 24 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Aux			Pourcentage du total	
			31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	**193 829 $**	**18 $**	**193 811 $**	190 308 $	189 284 $	**28,9 %**	30,1 %	31,3 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**86 159**	**12**	**86 147**	74 931	65 059	**12,8**	11,8	10,8
Prêts-auto indirects	**24 216**	**46**	**24 170**	22 245	20 537	**3,6**	3,5	3,4
Autres	**18 574**	**34**	**18 540**	17 326	16 424	**2,8**	2,8	2,7
Cartes de crédit	**18 046**	**77**	**17 969**	17 935	18 120	**2,7**	2,8	3,0
Total des prêts aux particuliers	**340 824**	**187**	**340 637**	322 745	309 424	**50,8**	51,0	51,2
Immobilier								
Résidentiel	**18 364**	**6**	**18 358**	17 974	15 994	**2,7**	2,8	2,7
Non résidentiel	**13 635**	**2**	**13 633**	12 830	12 778	**2,0**	2,0	2,1
Total des prêts immobiliers	**31 999**	**8**	**31 991**	30 804	28 772	**4,7**	4,8	4,8
Agriculture	**7 461**	**2**	**7 459**	6 674	6 015	**1,1**	1,1	1,0
Automobile	**6 918**	**–**	**6 918**	6 657	5 481	**1,0**	1,1	0,9
Services financiers	**19 313**	**–**	**19 313**	13 102	10 198	**2,9**	2,1	1,7
Alimentation, boissons et tabac	**2 331**	**1**	**2 330**	1 968	2 076	**0,3**	0,3	0,3
Foresterie	**544**	**–**	**544**	500	523	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**4 177**	**–**	**4 177**	4 251	6 589	**0,6**	0,7	1,1
Services de santé et services sociaux	**6 670**	**6**	**6 664**	5 837	5 476	**1,0**	0,9	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**3 173**	**3**	**3 170**	2 931	2 464	**0,5**	0,5	0,4
Métaux et mines	**1 750**	**10**	**1 740**	1 400	1 378	**0,3**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**3 915**	**14**	**3 901**	3 975	3 835	**0,6**	0,6	0,6
Énergie et services publics	**2 897**	**–**	**2 897**	2 010	1 792	**0,4**	0,3	0,3
Services professionnels et autres	**4 479**	**5**	**4 474**	3 865	4 057	**0,7**	0,6	0,7
Commerce de détail	**3 207**	**7**	**3 200**	2 782	2 506	**0,5**	0,4	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	**2 938**	**13**	**2 925**	2 742	2 289	**0,4**	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	**3 136**	**2**	**3 134**	1 966	2 083	**0,5**	0,3	0,4
Transports	**1 862**	**2**	**1 860**	1 671	1 632	**0,3**	0,3	0,3
Divers	**4 375**	**4**	**4 371**	3 805	3 773	**0,7**	0,6	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**111 145**	**77**	**111 068**	96 940	90 939	**16,6**	15,3	15,1
Total – Canada	**451 969**	**264**	**451 705**	419 685	400 363	**67,4**	66,3	66,3
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**31 128**	**29**	**31 099**	31 435	27 628	**4,6**	5,0	4,6
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**12 334**	**59**	**12 275**	12 382	13 132	**1,8**	2,0	2,2
Prêts-auto indirects	**29 870**	**25**	**29 845**	29 162	28 364	**4,5**	4,6	4,7
Autres	**874**	**2**	**872**	843	742	**0,1**	0,1	0,1
Cartes de crédit	**16 964**	**264**	**16 700**	14 730	13 496	**2,5**	2,3	2,2
Total des prêts aux particuliers	**91 170**	**379**	**90 791**	88 552	83 362	**13,5**	14,0	13,8
Immobilier								
Résidentiel	**8 050**	**5**	**8 045**	7 309	6 845	**1,2**	1,2	1,1
Non résidentiel	**22 426**	**7**	**22 419**	22 153	21 663	**3,3**	3,5	3,6
Total des prêts immobiliers	**30 476**	**12**	**30 464**	29 462	28 508	**4,5**	4,7	4,7
Agriculture	**705**	**–**	**705**	710	570	**0,1**	0,1	0,1
Automobile	**5 752**	**2**	**5 750**	7 332	5 756	**0,9**	1,2	1,0
Services financiers	**7 699**	**1**	**7 698**	7 130	4 716	**1,2**	1,1	0,8
Alimentation, boissons et tabac	**3 417**	**2**	**3 415**	3 189	3 739	**0,5**	0,5	0,6
Foresterie	**637**	**–**	**637**	567	587	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**12 452**	**1**	**12 451**	12 428	11 387	**1,9**	2,0	1,9
Services de santé et services sociaux	**12 423**	**1**	**12 422**	11 408	10 787	**1,9**	1,8	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**2 060**	**2**	**2 058**	1 846	1 830	**0,3**	0,3	0,3
Métaux et mines	**1 923**	**1**	**1 922**	1 674	1 486	**0,3**	0,3	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**2 664**	**1**	**2 663**	2 070	2 981	**0,4**	0,3	0,5
Énergie et services publics	**2 833**	**–**	**2 833**	3 221	2 642	**0,4**	0,5	0,4
Services professionnels et autres	**10 923**	**3**	**10 920**	10 384	11 207	**1,6**	1,6	1,9
Commerce de détail	**5 376**	**2**	**5 374**	4 909	4 545	**0,8**	0,8	0,8
Fabrication – divers et vente de gros	**7 717**	**4**	**7 713**	7 019	7 389	**1,2**	1,1	1,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	**4 896**	**–**	**4 896**	3 799	4 818	**0,7**	0,6	0,8
Transports	**9 977**	**1**	**9 976**	9 995	11 647	**1,5**	1,6	1,9
Divers	**2 160**	**10**	**2 150**	2 137	2 014	**0,3**	0,3	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**124 090**	**43**	**124 047**	119 280	116 609	**18,6**	18,9	19,3
Total – États-Unis	**215 260**	**422**	**214 838**	207 832	199 971	**32,1**	32,9	33,1
Autres pays								
Particuliers	**14**	**–**	**14**	14	16	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**2 258**	**–**	**2 258**	1 579	1 513	**0,4**	0,2	0,2
Total – Autres pays	**2 272**	**–**	**2 272**	1 593	1 529	**0,4**	0,2	0,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**669 501**	**686**	**668 815**	629 110	601 863	**99,9**	99,4	99,6
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	3 083	1 468	**–**	0,5	0,2
Prêts dépréciés acquis[4]	**453**	**18**	**435**	630	912	**0,1**	0,1	0,2
Total – Autres prêts	**453**	**18**	**435**	3 713	2 380	**0,1**	0,6	0,4
Total	**669 954 $**	**704 $**	**669 250 $**	632 823 $	604 243 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			**2 845**	2 915	2 826			
Titres de créance classés comme prêts			**s. o.**	20	55			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)			**2 845**	2 935	2 881			
Total, déduction faite de la provision			**666 405 $**	629 888 $	601 362 $			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)			**5,8 %**	4,7 %	7,2 %			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			**5,8**	4,7	7,2			

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[3] Incluent les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
[4] Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 25 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				*Aux*			*Pourcentage du total*	
			31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**11 754 $**	**13 $**	**11 741 $**	11 378 $	10 895 $	**1,8 %**	1,8 %	1,8 %
Colombie-Britannique[3]	**63 372**	**27**	**63 345**	57 924	54 169	**9,5**	9,2	9,0
Ontario[3]	**272 836**	**142**	**272 694**	249 508	236 508	**40,6**	39,4	39,1
Prairies[3]	**70 316**	**58**	**70 258**	68 879	67 498	**10,5**	10,9	11,2
Québec	**33 691**	**24**	**33 667**	31 996	31 293	**5,0**	5,0	5,2
Total – Canada	**451 969**	**264**	**451 705**	419 685	400 363	**67,4**	66,3	66,3
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**11 528**	**17**	**11 511**	10 813	9 788	**1,7**	1,7	1,6
Floride	**17 582**	**30**	**17 552**	15 806	13 870	**2,6**	2,5	2,3
Nouvelle-Angleterre[4]	**41 533**	**62**	**41 471**	38 564	38 744	**6,2**	6,1	6,4
New Jersey	**33 374**	**44**	**33 330**	34 024	33 910	**5,0**	5,4	5,6
New York	**36 389**	**49**	**36 340**	35 118	31 323	**5,4**	5,6	5,2
Pennsylvanie	**11 905**	**21**	**11 884**	11 594	13 144	**1,8**	1,8	2,2
Autres	**62 949**	**199**	**62 750**	61 913	59 192	**9,4**	9,8	9,8
Total – États-Unis	**215 260**	**422**	**214 838**	207 832	199 971	**32,1**	32,9	33,1
Autres pays								
Europe	**1 059**	**–**	**1 059**	678	500	**0,2**	0,1	–
Autres	**1 213**	**–**	**1 213**	915	1 029	**0,2**	0,1	0,2
Total – Autres pays	**2 272**	**–**	**2 272**	1 593	1 529	**0,4**	0,2	0,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**669 501**	**686**	**668 815**	629 110	601 863	**99,9**	99,4	99,6
Autres prêts	**453**	**18**	**435**	3 713	2 380	**0,1**	0,6	0,4
Total	**669 954 $**	**704 $**	**669 250 $**	632 823 $	604 243 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)			**2 845**	2 935	2 881			
Total, déduction faite de la provision			**666 405 $**	629 888 $	601 362 $			

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2018**	2017	2016
Canada	**7,6 %**	4,8 %	4,5 %
États-Unis	**3,4**	3,9	14,3
Autres pays	**42,6**	4,2	(22,9)
Autres prêts	**(88,3)**	56,0	(28,1)
Total	**5,8 %**	4,7 %	7,2 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Incluent les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
[3] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[4] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, qui sont en grande partie adossés à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts garantis par des biens immobiliers sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 26 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Amortissables			Non amortissables	Aux Total des prêts garantis par des biens immobiliers
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Lignes de crédit domiciliaires	
					31 octobre 2018
Total	**193 829 $**	**50 554 $**	**244 383 $**	**35 605 $**	**279 988 $**
					31 octobre 2017
Total	190 325 $	38 792 $	229 117 $	36 145 $	265 262 $

[1] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TABLEAU 27 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Aux Total	
	Assurés[3]		Non assurés		Assurées[3]		Non assurées		Assuré[3]	Non assuré
										31 octobre 2018
Canada										
Provinces de l'Atlantique	**3 492 $**	**1,8 %**	**2 544 $**	**1,3 %**	**424 $**	**0,5 %**	**1 312 $**	**1,5 %**	**3 916 $**	**1,4 %**	**3 856 $**	**1,4 %**
Colombie-Britannique[4]	**12 389**	**6,4**	**23 460**	**12,1**	**1 981**	**2,3**	**14 221**	**16,5**	**14 370**	**5,1**	**37 681**	**13,5**
Ontario[4]	**35 355**	**18,2**	**60 308**	**31,1**	**7 052**	**8,2**	**40 163**	**46,6**	**42 407**	**15,1**	**100 471**	**35,9**
Prairies[4]	**23 561**	**12,2**	**14 998**	**7,7**	**3 408**	**4,0**	**10 963**	**12,7**	**26 969**	**9,6**	**25 961**	**9,3**
Québec	**9 350**	**4,8**	**8 372**	**4,3**	**1 105**	**1,3**	**5 530**	**6,4**	**10 455**	**3,7**	**13 902**	**5,0**
Total – Canada	**84 147**	**43,4 %**	**109 682**	**56,6 %**	**13 970**	**16,3 %**	**72 189**	**83,7 %**	**98 117**	**34,9 %**	**181 871**	**65,1 %**
États-Unis	**900**		**30 462**		**1**		**12 367**		**901**		**42 829**	
Total	**85 047 $**		**140 144 $**		**13 971 $**		**84 556 $**		**99 018 $**		**224 700 $**	
										31 octobre 2017	
Canada											
Provinces de l'Atlantique	3 749 $	2,0 %	2 225 $	1,2 %	487 $	0,6 %	1 187 $	1,6 %	4 236 $	1,6 %	3 412 $	1,3 %
Colombie-Britannique[4]	14 561	7,7	19 774	10,4	2 329	3,1	11 386	15,2	16 890	6,4	31 160	11,7
Ontario[4]	41 319	21,7	50 882	26,5	8 052	10,7	32 474	43,3	49 371	18,6	83 356	31,5
Prairies[4]	25 421	13,4	14 080	7,4	3 861	5,2	9 640	12,9	29 282	11,0	23 720	8,9
Québec	10 576	5,6	7 738	4,1	1 286	1,7	4 235	5,7	11 862	4,5	11 973	4,5
Total – Canada	95 626	50,4 %	94 699	49,6 %	16 015	21,3 %	58 922	78,7 %	111 641	42,1 %	153 621	57,9 %
États-Unis	859		30 895		10		12 472		869		43 367	
Total	96 485 $		125 594 $		16 025 $		71 394 $		112 510 $		196 988 $	

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[3] L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.
[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 28 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS[1, 2]

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Aux Total
									31 octobre 2018
Canada	**1,0 %**	**3,8 %**	**6,7 %**	**15,1 %**	**42,7 %**	**30,1 %**	**0,6 %**	**– %**	**100,0 %**
États-Unis	**4,8**	**8,2**	**4,8**	**5,2**	**29,4**	**46,3**	**1,0**	**0,3**	**100,0**
Total	**1,6 %**	**4,4 %**	**6,5 %**	**13,7 %**	**40,8 %**	**32,4 %**	**0,6 %**	**– %**	**100,0 %**
									31 octobre 2017
Canada	1,1 %	4,0 %	7,3 %	14,3 %	41,8 %	30,4 %	1,1 %	– %	100,0 %
États-Unis	4,3	7,3	7,6	5,2	20,7	53,8	0,8	0,3	100,0
Total	1,6 %	4,5 %	7,3 %	13,0 %	38,9 %	33,7 %	1,0 %	– %	100,0 %

[1] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[2] Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 29 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis[1, 2, 3]

	Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2018			Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2017		
	Prêts hypothécaires résidentiels	**Lignes de crédit domiciliaires[4, 5]**	**Total**	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires[4, 5]	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**74 %**	**70 %**	**73 %**	73 %	70 %	72 %
Colombie-Britannique[6]	**66**	**62**	**64**	67	62	65
Ontario[6]	**67**	**65**	**67**	68	65	66
Prairies[6]	**73**	**71**	**72**	73	71	72
Québec	**73**	**73**	**73**	72	73	73
Total – Canada	**68**	**66**	**67**	69	66	67
États-Unis	**69**	**61**	**65**	67	62	64
Total	**68 %**	**65 %**	**67 %**	68 %	65 %	67 %

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[3] D'après le prix des maisons au moment du montage.
[4] Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.
[5] L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.
[6] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 69 millions de dollars, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ont augmenté de 98 millions de dollars, ou 18 %, en 2018. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 454 millions de dollars, soit une baisse de 8 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 198 millions de dollars, soit une hausse de 106 millions de dollars, ou 115 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 28 millions de dollars, ou 2 %, en 2018. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 474 millions de dollars, soit une baisse de 26 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 342 millions de dollars, soit une diminution de 2 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Sur le plan géographique, 26 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 74 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, où ils ont augmenté pour atteindre 13 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 8 % à l'exercice précédent, reflétant essentiellement les nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, comme à l'exercice précédent.

TABLEAU 30 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			
Prêts douteux au début de la période	**3 085 $**	3 509 $	3 244 $
Classés comme douteux au cours de la période[4]	**5 012**	4 724	5 621
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	**(864)**	(966)	(1 521)
Remboursements nets	**(1 360)**	(1 556)	(1 523)
Cessions de prêts	**(21)**	–	(4)
Montants radiés	**(2 748)**	(2 538)	(2 350)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	**–**	–	–
Variations de change et autres variations	**50**	(88)	42
Prêts douteux à la fin de l'exercice	**3 154 $**	3 085 $	3 509 $

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Selon IFRS 9, les prêts sont considérés comme étant douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail (y compris les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens), lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

TABLEAU 31 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE[1, 2, 3, 4]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux								Pourcentage du total	
			31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014	**31 oct. 2018**	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	**264 $**	**18 $**	**246 $**	279 $	385 $	378 $	427 $	**10,0 %**	11,6 %	13,9 %	14,2 %	19,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**130**	**12**	**118**	102	140	166	249	**4,8**	4,3	5,0	6,2	11,1
Prêts-auto indirects	**69**	**46**	**23**	11	9	17	17	**0,9**	0,5	0,3	0,7	0,8
Autres	**46**	**34**	**12**	19	20	19	20	**0,5**	0,8	0,7	0,7	0,9
Cartes de crédit[5]	**132**	**77**	**55**	51	46	45	66	**2,2**	2,1	1,7	1,7	2,9
Total des prêts aux particuliers	**641**	**187**	**454**	462	600	625	779	**18,4**	19,3	21,6	23,5	34,7
Immobilier												
Résidentiel	**9**	**6**	**3**	3	3	6	10	**0,1**	0,1	0,1	0,2	0,4
Non résidentiel	**4**	**2**	**2**	3	7	7	4	**0,1**	0,1	0,3	0,3	0,2
Total des prêts immobiliers	**13**	**8**	**5**	6	10	13	14	**0,2**	0,2	0,4	0,5	0,6
Agriculture	**6**	**2**	**4**	5	9	3	5	**0,2**	0,2	0,3	0,1	0,3
Automobile	**9**	**–**	**9**	2	1	1	1	**0,4**	0,1	–	**–**	–
Services financiers	**2**	**–**	**2**	–	2	1	1	**0,1**	–	0,1	**–**	–
Alimentation, boissons et tabac	**2**	**1**	**1**	1	2	1	–	**–**	–	0,1	**–**	–
Foresterie	**1**	**–**	**1**	–	–	–	2	**–**	–	–	**–**	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	**–**	**–**	–	–	1	3	**–**	–	–	–	0,1
Services de santé et services sociaux	**10**	**6**	**4**	11	11	3	5	**0,2**	0,5	0,4	0,1	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**139**	**3**	**136**	2	11	2	1	**5,5**	0,1	0,4	0,1	–
Métaux et mines	**17**	**10**	**7**	15	18	6	1	**0,3**	0,7	0,7	0,2	–
Pipelines, pétrole et gaz	**23**	**14**	**9**	22	51	68	1	**0,4**	0,9	1,8	2,6	–
Énergie et services publics	**–**	**–**	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**10**	**5**	**5**	6	4	4	4	**0,2**	0,2	0,1	0,2	0,2
Commerce de détail	**12**	**7**	**5**	8	11	9	7	**0,2**	0,3	0,4	0,3	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	**19**	**13**	**6**	7	3	2	2	**0,2**	0,3	0,1	0,1	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	**3**	**2**	**1**	–	–	2	1	**–**	–	–	0,1	–
Transports	**4**	**2**	**2**	5	–	2	1	**0,1**	0,2	–	0,1	–
Divers	**5**	**4**	**1**	2	4	3	5	**–**	0,1	0,1	0,1	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**275**	**77**	**198**	92	137	121	54	**8,0**	3,8	4,9	4,5	2,4
Total – Canada	**916**	**264**	**652**	554	737	746	833	**26,4**	23,1	26,5	28,0	37,1
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	**445**	**29**	**416**	429	418	361	303	**16,9**	17,9	15,0	13,6	13,5
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**855**	**59**	**796**	795	863	780	325	**32,3**	33,1	31,0	29,3	14,5
Prêts-auto indirects	**223**	**25**	**198**	234	190	155	128	**8,0**	9,8	6,8	5,8	5,7
Autres	**8**	**2**	**6**	4	4	5	4	**0,2**	0,2	0,1	0,2	0,2
Cartes de crédit	**322**	**264**	**58**	38	38	44	29	**2,4**	1,6	1,4	1,7	1,3
Total des prêts aux particuliers	**1 853**	**379**	**1 474**	1 500	1 513	1 345	789	**59,8**	62,6	54,3	50,6	35,2
Immobilier												
Résidentiel	**29**	**5**	**24**	27	54	68	79	**1,0**	1,1	1,9	2,6	3,5
Non résidentiel	**104**	**7**	**97**	73	87	133	154	**3,9**	3,1	3,1	5,0	6,9
Total des prêts immobiliers	**133**	**12**	**121**	100	141	201	233	**4,9**	4,2	5,0	7,6	10,4
Agriculture	**2**	**–**	**2**	2	1	1	1	**0,1**	0,1	–	–	–
Automobile	**10**	**2**	**8**	12	14	11	14	**0,3**	0,5	0,5	0,4	0,6
Services financiers	**29**	**1**	**28**	39	24	26	25	**1,1**	1,6	0,9	1,0	1,1
Alimentation, boissons et tabac	**12**	**2**	**10**	9	4	7	9	**0,4**	0,4	0,1	0,3	0,4
Foresterie	**1**	**–**	**1**	1	12	–	1	**–**	–	0,4	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**8**	**1**	**7**	9	8	8	16	**0,3**	0,4	0,3	0,3	0,7
Services de santé et services sociaux	**12**	**1**	**11**	11	29	38	49	**0,5**	0,5	1,1	1,4	2,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**21**	**2**	**19**	20	22	30	26	**0,8**	0,8	0,8	1,1	1,2
Métaux et mines	**4**	**1**	**3**	4	4	13	9	**0,1**	0,2	0,1	0,5	0,4
Pipelines, pétrole et gaz	**12**	**1**	**11**	17	77	6	–	**0,5**	0,7	2,8	0,2	–
Énergie et services publics	**1**	**–**	**1**	1	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**47**	**3**	**44**	46	75	74	84	**1,8**	1,9	2,7	2,8	3,7
Commerce de détail	**39**	**2**	**37**	37	43	65	80	**1,5**	1,6	1,6	2,4	3,6
Fabrication – divers et vente de gros	**19**	**4**	**15**	26	41	40	39	**0,6**	1,1	1,5	1,5	1,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	**3**	**–**	**3**	1	9	13	16	**0,1**	–	0,3	0,5	0,7
Transports	**16**	**1**	**15**	6	25	31	15	**0,6**	0,2	0,9	1,2	0,7
Divers	**16**	**10**	**6**	3	6	5	5	**0,2**	0,1	0,2	0,2	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**385**	**43**	**342**	344	535	569	622	**13,8**	14,3	19,2	21,4	27,7
Total – États-Unis	**2 238**	**422**	**1 816**	1 844	2 048	1 914	1 411	**73,6**	76,9	73,5	72,0	62,9
Autres pays												
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	**–**	–	–	–
Total – Autres pays	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	**–**	**–**	–	–
Total	**3 154 $**	**686 $**	**2 468 $**	2 398 $	2 785 $	2 660 $	2 244 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			**3,33 %**	3,45 %	4,09 %	4,24 %	4,28 %					

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

[4] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

[5] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 32 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2, 3, 4, 5]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				*Aux*			*Pourcentage du total*	
			31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**43 $**	**13 $**	**30 $**	29 $	32 $	**1,2 %**	1,2 %	1,2 %
Colombie-Britannique[6]	**79**	**27**	**52**	57	85	**2,1**	2,4	3,1
Ontario[6]	**457**	**142**	**315**	196	277	**12,8**	8,2	9,9
Prairies[6]	**235**	**58**	**177**	191	231	**7,2**	7,9	8,3
Québec	**102**	**24**	**78**	81	112	**3,1**	3,4	4,0
Total – Canada	**916**	**264**	**652**	554	737	**26,4**	23,1	26,5
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**125**	**17**	**108**	97	98	**4,4**	4,0	3,5
Floride	**186**	**30**	**156**	148	154	**6,3**	6,2	5,5
Nouvelle-Angleterre[7]	**504**	**62**	**442**	441	564	**17,9**	18,4	20,2
New Jersey	**377**	**44**	**333**	336	396	**13,5**	14,0	14,2
New York	**403**	**49**	**354**	366	328	**14,3**	15,3	11,8
Pennsylvanie	**134**	**21**	**113**	126	161	**4,6**	5,2	5,8
Autres	**509**	**199**	**310**	330	347	**12,6**	13,8	12,5
Total – États-Unis	**2 238**	**422**	**1 816**	1 844	2 048	**73,6**	76,9	73,5
Total	**3 154 $**	**686 $**	**2 468 $**	2 398 $	2 785 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			**0,37 %**	0,38 %	0,46 %			

[1] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[3] Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
[4] Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.
[5] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.
[6] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[7] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, de 4 578 millions de dollars au 31 octobre 2018 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 704 millions de dollars, une provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 de 1 696 millions de dollars et une provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 de 2 178 millions de dollars, collectivement pour les prêts productifs et les positions hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 144 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 à l'exercice précédent, reflétant essentiellement le fait que certains titres de créance qui étaient classés comme des prêts selon IAS 39 sont maintenant classés comme des titres de créance au coût amorti depuis l'adoption d'IFRS 9.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2018, les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) totalisaient 3 874 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 502 millions de dollars au 31 octobre 2017. La hausse est essentiellement attribuable à l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et à l'incidence des taux de change.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 880 millions de dollars, soit une baisse de 51 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2017, témoignant du rendement solide et soutenu du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 45 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou 29 %, surtout en raison d'une baisse de la reprise de provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz par rapport à l'exercice précédent.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 260 millions de dollars, soit une hausse de 201 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à 2017, reflétant essentiellement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-autos, et l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 7 millions de dollars, soit une hausse de 2 millions de dollars par rapport à 2017.

Sur le plan géographique, 43 % de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a trait au Canada, et 58 %, aux États-Unis, compte tenu des reprises enregistrées dans les portefeuilles de prêts dépréciés acquis. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, soit 17 % du total de la provision relative aux actifs dépréciés, en baisse par rapport à 19 % en 2017. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 7 % du total de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés, comme à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 33 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IFRS 9	
(en millions de dollars canadiens)	**2018**
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	
Services de détail au Canada	**927 $**
Services de détail aux États-Unis	**776**
Services bancaires de gros	**(8)**
Siège social[1]	**471**
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3	**2 166**
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)[2]	
Services de détail au Canada	**71**
Services de détail aux États-Unis	**141**
Services bancaires de gros	**11**
Siège social[1]	**91**
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	**314**
Provision pour pertes sur créances	**2 480 $**

[1] Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.
[2] Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 34 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES SELON IAS 39		
(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives		
Contreparties particulières	40 $	139 $
Individuellement non significatives	2 575	2 334
Reprises	(625)	(602)
Total de la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 990	1 871
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées		
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros[1]	–	165
Services de détail aux États-Unis	144	210
Siège social[2]	82	84
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	226	459
Provision pour pertes sur créances	2 216 $	2 330 $

[1] La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.
[2] Partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

TABLEAU 35 : PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR INDUSTRIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	**15 $**	22 $	15 $	**0,7 %**	1,1 %	0,8 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**11**	7	5	**0,5**	0,4	0,3
Prêts-auto indirects	**205**	245	253	**9,5**	12,3	13,5
Autres	**178**	172	169	**8,2**	8,6	9,0
Cartes de crédit	**471**	485	503	**21,7**	24,4	26,9
Total des prêts aux particuliers	**880**	931	945	**40,6**	46,8	50,5
Immobilier						
Résidentiel	**(2)**	–	–	**(0,1)**	–	–
Non résidentiel	**3**	1	–	**0,1**	0,1	–
Total des prêts immobiliers	**1**	1	–	**–**	0,1	–
Agriculture	**1**	–	–	**–**	–	–
Automobile	**3**	–	1	**0,1**	–	0,1
Services financiers	**–**	–	–	**–**	–	–
Alimentation, boissons et tabac	**–**	–	(3)	**–**	–	(0,2)
Foresterie	**–**	1	–	**–**	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	–	(1)	**–**	–	(0,1)
Services de santé et services sociaux	**3**	4	4	**0,1**	0,2	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**2**	9	11	**0,1**	0,4	0,6
Métaux et mines	**4**	5	1	**0,2**	0,2	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	**(2)**	(11)	43	**(0,1)**	(0,5)	2,3
Énergie et services publics	**–**	–	–	**–**	–	–
Services professionnels et autres	**4**	6	9	**0,2**	0,3	0,5
Commerce de détail	**14**	11	12	**0,7**	0,5	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	**(2)**	1	14	**(0,1)**	0,1	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	**2**	1	1	**0,1**	0,1	0,1
Transports	**2**	2	4	**0,1**	0,1	0,2
Autres	**13**	5	7	**0,7**	0,2	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**45**	35	103	**2,1**	1,8	5,5
Total – Canada	**925**	966	1 048	**42,7**	48,6	56,0
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	**13**	7	16	**0,7**	0,4	0,9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**15**	7	58	**0,7**	0,4	3,1
Prêts-auto indirects	**272**	229	146	**12,5**	11,5	7,8
Autres	**155**	128	96	**7,2**	6,4	5,1
Cartes de crédit	**805**	688	491	**37,1**	34,5	26,2
Total des prêts aux particuliers	**1 260**	1 059	807	**58,2**	53,2	43,1
Immobilier						
Résidentiel	**(2)**	1	(5)	**(0,1)**	0,1	(0,3)
Non résidentiel	**(4)**	(3)	6	**(0,2)**	(0,2)	0,4
Total des prêts immobiliers	**(6)**	(2)	1	**(0,3)**	(0,1)	0,1
Agriculture	**–**	–	–	**–**	–	–
Automobile	**1**	(1)	1	**–**	(0,1)	0,1
Services financiers	**7**	19	(3)	**0,3**	1,0	(0,2)
Alimentation, boissons et tabac	**(1)**	1	1	**–**	0,1	0,1
Foresterie	**–**	(7)	7	**–**	(0,4)	0,4
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	(2)	(6)	**–**	(0,1)	(0,4)
Services de santé et services sociaux	**–**	(6)	2	**–**	(0,3)	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**1**	7	(1)	**–**	0,4	(0,1)
Métaux et mines	**2**	(1)	3	**0,1**	(0,1)	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**(7)**	(15)	25	**(0,3)**	(0,8)	1,2
Énergie et services publics	**–**	(1)	1	**–**	(0,1)	0,1
Services professionnels et autres	**(1)**	3	(2)	**–**	0,2	(0,1)
Commerce de détail	**–**	–	(4)	**–**	–	(0,2)
Fabrication – divers et vente de gros	**1**	(6)	(4)	**–**	(0,3)	(0,2)
Télécommunications, câblodistribution et médias	**1**	(1)	3	**–**	(0,1)	0,2
Transports	**(4)**	1	1	**(0,2)**	0,1	0,1
Divers	**13**	16	14	**0,7**	0,8	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**7**	5	39	**0,3**	0,2	2,1
Total – États-Unis	**1 267**	1 064	846	**58,5**	53,4	45,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 192**	2 030	1 894	**101,2**	102,0	101,2
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	**–**	(2)	8	**–**	(0,1)	0,4
Prêts dépréciés acquis[3]	**(26)**	(38)	(31)	**(1,2)**	(1,9)	(1,6)
Total – Autres prêts	**(26)**	(40)	(23)	**(1,2)**	(2,0)	(1,2)
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2 166 $**	1 990 $	1 871 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	**306 $**	237 $	463 $			
Titres de créance classés comme prêts	**–**	(11)	(4)			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**306**	226	459			
Total de la provision pour pertes sur prêts	**2 472 $**	2 216 $	2 330 $			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Inclut les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
[3] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**74 $**	75 $	69 $	**3,0 %**	3,4 %	3,0 %
Colombie-Britannique[4]	**106**	109	120	**4,3**	4,9	5,1
Ontario[4]	**361**	374	400	**14,6**	16,9	17,2
Prairies[4]	**262**	258	310	**10,6**	11,6	13,3
Québec	**122**	150	149	**4,9**	6,8	6,4
Total – Canada	**925**	966	1 048	**37,4**	43,6	45,0
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**54**	42	33	**2,2**	1,9	1,4
Floride	**93**	77	53	**3,8**	3,5	2,3
Nouvelle-Angleterre[5]	**148**	112	112	**6,0**	5,1	4,8
New Jersey	**107**	95	81	**4,3**	4,3	3,4
New York	**142**	143	98	**5,7**	6,4	4,2
Pennsylvanie	**51**	52	41	**2,1**	2,3	1,8
Autres[6]	**672**	543	428	**27,2**	24,5	18,4
Total – États-Unis	**1 267**	1 064	846	**51,3**	48,0	36,3
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 192**	2 030	1 894	**88,7**	91,6	81,3
Autres prêts	**(26)**	(40)	(23)	**(1,1)**	(1,8)	(1,0)
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**2 166**	1 990	1 871	**87,6**	89,8	80,3
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**306**	226	459	**12,4**	10,2	19,7
Total de la provision pour pertes sur prêts	**2 472 $**	2 216 $	2 330 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur prêts en % de la moyenne des prêts et acceptations nets[6]	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,01 %**	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**0,63**	0,73	0,81
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,04**	0,04	0,12
Total – Canada	**0,21**	0,24	0,27
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,04**	0,03	0,06
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**2,18**	1,92	1,50
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,01**	–	0,04
Total – États-Unis	**0,63**	0,55	0,46
Autres pays	**–**	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	**0,34**	0,34	0,33
Autres prêts	**(4,97)**	(1,47)	(0,84)
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	**0,34**	0,33	0,32
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	**0,05**	0,04	0,08
Total de la provision pour pertes sur prêts en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	**0,39 %**	0,36 %	0,40 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Inclut les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
[3] Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.
[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[5] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[6] Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de TD aux États-Unis.

PRÊTS À RISQUE

Au 31 octobre 2018, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,8 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,77 % sur une année (5,25 % au 31 octobre 2017), restant dans un creux cyclique. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIIPE).

TABLEAU 37 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie[1]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Prêts et engagements[2]				Dérivés, mises en pension et prêts de titres[3]				Portefeuille de négociation et de placement[4, 5]				
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Exposition totale[6]
Pays													**31 octobre 2018**
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	178	1	179	–	–	3	3	26	22	5	53	235
Irlande	–	–	197	197	17	–	268	285	–	–	–	–	482
Portugal	–	–	–	–	–	139	56	195	1	–	–	1	196
Espagne	–	30	56	86	–	–	61	61	23	522	–	545	692
Total GIIPE	–	208	254	462	17	139	388	544	50	544	5	599	1 605
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	7	7	9	46	12	67	–	1 008	–	1 008	1 082
Belgique	263	–	225	488	140	34	486	660	40	94	2	136	1 284
Finlande	–	141	–	141	–	36	110	146	–	1 071	–	1 071	1 358
France	579	514	133	1 226	77	621	1 822	2 520	122	5 613	176	5 911	9 657
Allemagne	1 106	354	210	1 670	443	805	933	2 181	240	7 779	63	8 082	11 933
Luxembourg	–	–	99	99	28	–	396	424	3	–	–	3	526
Pays-Bas	509	706	194	1 409	273	506	362	1 141	44	3 717	265	4 026	6 576
Norvège	121	33	5	159	20	288	54	362	24	426	630	1 080	1 601
Suède	–	67	95	162	–	287	235	522	15	1 548	644	2 207	2 891
Suisse	997	58	89	1 144	37	–	2 127	2 164	39	–	25	64	3 372
Royaume-Uni	2 872	1 082	19	3 973	1 558	559	9 262	11 379	336	857	2 429	3 622	18 974
Autres[7]	–	5	–	5	2	164	365	531	–	395	66	461	997
Total – Reste de l'Europe	6 447	2 960	1 076	10 483	2 587	3 346	16 164	22 097	863	22 508	4 300	27 671	60 251
Total – Europe	6 447 $	3 168 $	1 330 $	10 945 $	2 604 $	3 485 $	16 552 $	22 641 $	913 $	23 052 $	4 305 $	28 270 $	61 856 $
Pays													31 octobre 2017
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	168	3	171	–	–	3	3	29	35	2	66	240
Irlande	–	–	194	194	11	–	274	285	–	–	–	–	479
Portugal	–	–	–	–	–	–	16	16	7	–	–	7	23
Espagne	–	99	47	146	–	–	35	35	9	1 277	3	1 289	1 470
Total GIIPE	–	267	244	511	11	–	328	339	45	1 312	5	1 362	2 212
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	–	–	12	11	1	24	–	1 073	51	1 124	1 148
Belgique	258	–	–	258	188	23	9	220	42	90	–	132	610
Finlande	6	134	1	141	–	40	1	41	–	1 066	–	1 066	1 248
France	602	636	117	1 355	66	604	2 532	3 202	78	5 337	275	5 690	10 247
Allemagne	1 259	522	28	1 809	419	901	873	2 193	233	7 568	45	7 846	11 848
Luxembourg	–	–	–	–	35	–	1 138	1 173	6	–	–	6	1 179
Pays-Bas	548	339	161	1 048	320	727	323	1 370	72	4 109	313	4 494	6 912
Norvège	–	67	4	71	22	311	22	355	1	327	457	785	1 211
Suède	–	105	122	227	–	361	245	606	5	1 189	788	1 982	2 815
Suisse	975	58	42	1 075	34	–	601	635	55	–	59	114	1 824
Royaume-Uni	2 511	2 784	20	5 315	836	580	9 086	10 502	269	2 082	1 744	4 095	19 912
Autres[7]	–	5	–	5	5	130	178	313	–	282	11	293	611
Total – Reste de l'Europe	6 159	4 650	495	11 304	1 937	3 688	15 009	20 634	761	23 123	3 743	27 627	59 565
Total – Europe	6 159 $	4 917 $	739 $	11 815 $	1 948 $	3 688 $	15 337 $	20 973 $	806 $	24 435 $	3 748 $	28 989 $	61 777 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2017 ni au 31 octobre 2018.

[3] Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 0,4 milliard de dollars pour le GIIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017) et de 66 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (67,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

[4] Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts et les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

[5] Les justes valeurs des expositions au GIIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2018 ni au 31 octobre 2017.

[6] Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,2 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2017).

[7] L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 9 pays (8 pays au 31 octobre 2017), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2018.

Environ 96 % (96 % au 31 octobre 2017) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Aa3 ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 11,2 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 1,0 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

Situation des fonds propres

TABLEAU 38 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III[1]		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	**21 267 $**	20 967 $
Résultats non distribués	**46 145**	40 489
Cumul des autres éléments du résultat global	**6 639**	8 006
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	**74 051**	69 462
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(19 285)**	(18 820)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(2 236)**	(2 310)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	**(317)**	(113)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	**2 568**	506
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	**(953)**	(805)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	**(115)**	(73)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(113)**	(13)
Actions autodétenues	**(123)**	–
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	**(1 088)**	(1 206)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**(21 662)**	(22 834)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**52 389**	46 628
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**4 996**	4 247
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**2 455**	3 229
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**245**	–
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	**7 696**	7 476
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 autodétenus	**–**	(1)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(350)**	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**(350)**	(353)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**7 346**	7 123
Fonds propres de catégorie 1	**59 735**	53 751
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**8 927**	7 156
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	**198**	2 648
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**–**	–
Provisions collectives	**1 734**	1 668
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	**10 859**	11 472
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Éléments de fonds propres de catégorie 2 autodétenus	**–**	(25)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(160)**	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	**(160)**	(185)
Fonds propres de catégorie 2	**10 699**	11 287
Total des fonds propres	**70 434 $**	65 038 $
Actifs pondérés en fonction des risques[2, 3]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**435 632 $**	435 750 $
Fonds propres de catégorie 1	**435 780**	435 750
Total des fonds propres	**435 927**	435 750
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	**12,0 %**	10,7 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	**13,7**	12,3
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	**16,2**	14,9
Ratio de levier[4]	**4,2**	3,9

[1] La situation des fonds propres a été calculée selon la méthode «tout compris».

[2] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

[3] Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

[4] Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1er janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, tous ces facteurs scalaires augmenteront pour se fixer à 100 % en 2019.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1

et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6,0 % et 8,0 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1er janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8,0 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le 1er novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2018, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2018.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas divulguées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve de fonds propres pour la stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques, ce qui comprend entre autres : i) l'endettement des consommateurs canadiens, ii) le déséquilibre des actifs au Canada et iii) l'endettement des sociétés au Canada. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 1,5 %, ce qui fait passer à 9,5 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et communiquera la modification éventuelle. Un manquement à une obligation relative à la réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres, toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard (AS), le coefficient de rajustement étant intégré graduellement sur trois trimestres. Le coefficient est passé de 70 % au deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au trimestre considéré. La Banque n'est pas tenue de respecter le plancher de fonds propres.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3,0 %.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de crédit de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancée»). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'AS à l'égard du risque de crédit.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 12,0 %, 13,7 % et 16,2 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2018 a augmenté par rapport au ratio de 10,7 % au 31 octobre 2017 en raison de la croissance interne des fonds propres, de la mise en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2018 du plancher de fonds propres réglementaires révisé et des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel, principalement en raison d'une augmentation des taux d'actualisation, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs, le rachat d'actions ordinaires et l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis.

Au 31 octobre 2018, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,2 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 3,9 % au 31 octobre 2017, le ratio de levier au 31 octobre 2018 a augmenté du fait de la génération de fonds propres et des émissions d'actions privilégiées, qui ont été en partie contrebalancées par la croissance des activités dans tous les secteurs.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2018, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 52,4 milliards de dollars. La croissance solide des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 518 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2018, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 60 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 52 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 8 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 350 millions de dollars, série 18, et d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 400 millions de dollars, série 20, lesquelles comprennent toutes les deux des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, et le rachat des actions privilégiées de catégorie A de série S,

de série T, de série Y et de série Z, pour un montant total de 500 millions de dollars. Le 26 novembre 2018, Fiducie de capital TD III (Fiducie III) a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 10 milliards de dollars au 31 octobre 2018. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 3,589 %, venant à échéance le 14 septembre 2028, d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars, lesquelles comprennent des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, le rachat de débentures subordonnées à 5,828 %, venant à échéance le 9 juillet 2023, d'un montant en principal de 650 millions de dollars, ainsi que le rachat de débentures subordonnées à 5,763 %, venant à échéance le 18 décembre 2106, d'un montant en principal de 1,8 milliard de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,67 $ par action au 31 octobre 2018, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,61 $ par action (2,35 $ en 2017). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018. Au 31 octobre 2018, il y avait 1 828 millions d'actions ordinaires en circulation (1 840 millions en 2017). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions supplémentaires de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX). Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Le 19 avril 2018, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 75,07 $ l'action pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

La Banque a racheté 22,98 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités annoncée en mars 2017, telle que modifiée en septembre 2017, à un prix moyen de 60,78 $ l'action pour une contrepartie totale de 1,4 milliard de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 39 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**31 280 $**	30 500 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**29 276**	19 432
Autres expositions aux produits de détail	**44 564**	45 300
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	**182 685**	168 119
Emprunteurs souverains	**8 370**	7 618
Banques	**9 001**	8 275
Expositions de titrisation	**13 142**	14 442
Expositions sur actions	**1 173**	805
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	**319 491**	294 491
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	**10 189**	8 615
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	**40 364**	36 687
Total du risque de crédit	**370 044**	339 793
Risque de marché	**13 213**	14 020
Risque opérationnel	**52 375**	48 392
Plancher réglementaire	**–**	33 545
Total	**435 632 $**	435 750 $

[1] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

[2] Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2018. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

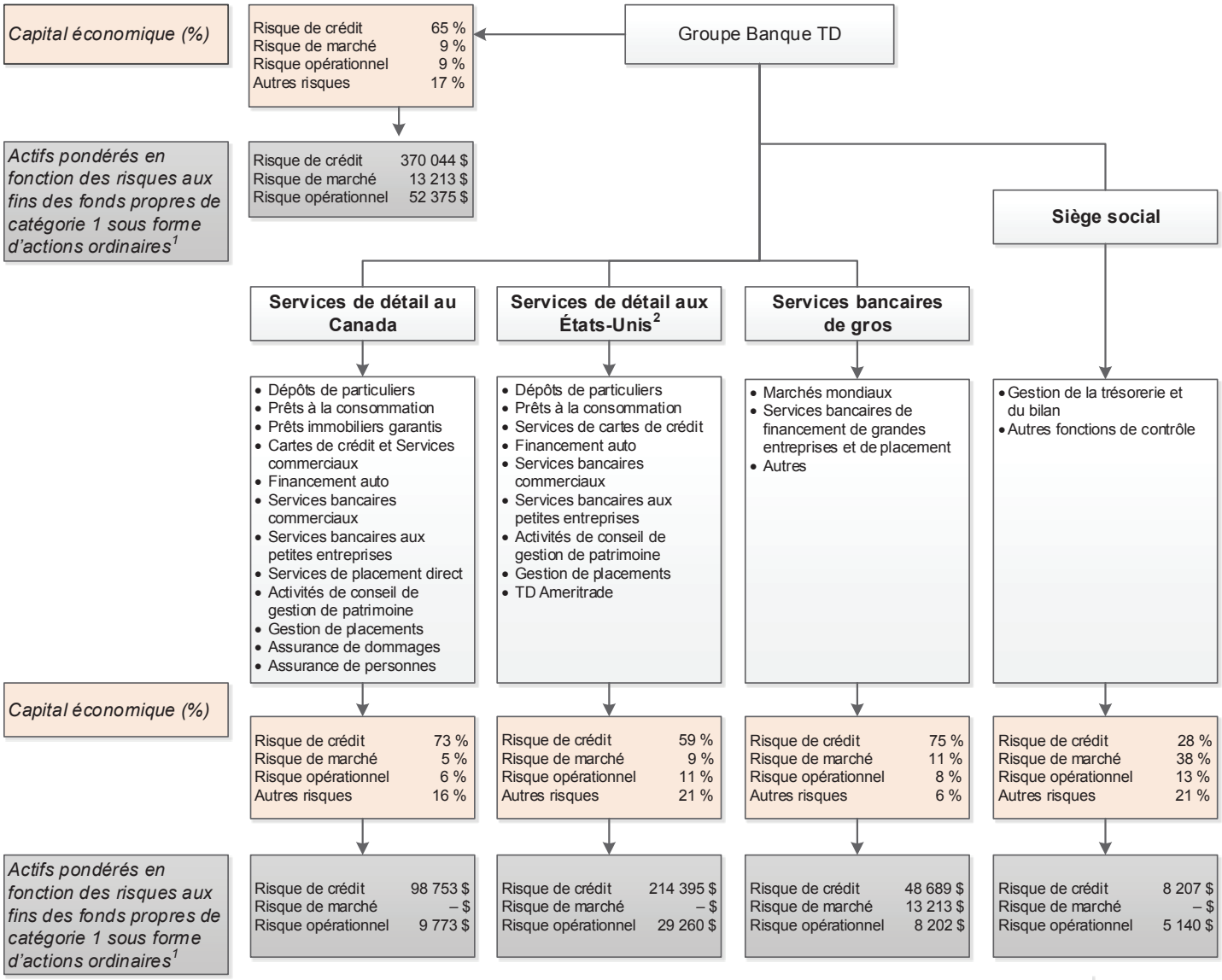

[1] Les montants sont en millions de dollars canadiens.
[2] Aux fins du capital économique, TD Ameritrade est incluse dans les autres risques des Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU 40 : ACTIONS ET AUTRES TITRES[1]

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	**1 830,4**	1 842,5
Actions autodétenues – ordinaires	**(2,1)**	(2,9)
Total des actions ordinaires	**1 828,3**	1 839,6
Options sur actions		
Droits acquis	**4,7**	5,4
Droits non acquis	**8,4**	8,9
Actions privilégiées – catégorie A		
Série S[2]	**–**	5,4
Série T[3]	**–**	4,6
Série Y[4]	**–**	5,5
Série Z[5]	**–**	4,5
Série 1	**20,0**	20,0
Série 3	**20,0**	20,0
Série 5	**20,0**	20,0
Série 7	**14,0**	14,0
Série 9	**8,0**	8,0
Série 11	**6,0**	6,0
Série 12	**28,0**	28,0
Série 14	**40,0**	40,0
Série 16	**14,0**	14,0
Série 18[6]	**14,0**	–
Série 20[7]	**16,0**	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	**200,0**	190,0
Actions autodétenues – privilégiées	**(0,3)**	(0,3)
Total des actions privilégiées	**199,7**	189,7
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[8]	**1 000,0**	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	**550,0**	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	**450,0**	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	**750,0**	750,0

[1] Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018.

[2] Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,4 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série S («actions de série S») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série S, pour un coût total de rachat d'environ 135 millions de dollars.

[3] Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,6 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série T («actions de série T») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série T, pour un coût total de rachat d'environ 115 millions de dollars.

[4] Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Y («actions de série Y») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série Y, pour un coût total de rachat d'environ 137 millions de dollars.

[5] Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Z («actions de série Z») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série Z, pour un coût total de rachat d'environ 113 millions de dollars.

[6] Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 18 (les «actions de séries 18») émises par la Banque le 14 mars 2018 au prix de 25 $ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,7 % pour la période initiale se terminant le 30 avril 2023. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,7 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 19 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 19 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 2,7 %. Les actions de série 18 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

[7] Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 20 (les «actions de séries 20») émises par la Banque le 13 septembre 2018 au prix de 25 $ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,75 % pour la période initiale se terminant le 31 octobre 2023. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,59 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 21 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2023 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 21 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 2,59 %. Les actions de série 20 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 octobre 2023 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite.

[8] Le 26 novembre 2018, la Fiducie III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des TD CaTS III en circulation.

Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18 et 20 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,0 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 2 550 millions d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés. Les débentures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

Évolution future des fonds propres réglementaires

En octobre 2018, le BSIF a publié la version révisée finale de la ligne directrice Normes des fonds propres en prévision de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2019. Les principales modifications se rapportent à la mise en œuvre au pays de l'AS pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et à des révisions des exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques sur des contreparties centrales ainsi que du cadre de titrisation. L'AS-RCC comprend une approche non modélisée exhaustive afin d'évaluer le risque de crédit de contrepartie de transactions sur dérivés et de transactions de règlement de longue durée. La ligne directrice permet d'appliquer du premier trimestre de 2019 au quatrième trimestre de 2021 un écart scalaire de 0,7 aux montants d'exposition de l'AS-RCC qui ont une incidence sur l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie révisée permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres, ainsi que le traitement privilégié aux fins des fonds propres pour les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables. Au moment de la mise en œuvre, le cadre de titrisation accorde des droits acquis à l'égard du traitement actuel aux fins des fonds propres pendant un an au moyen d'un ajustement des actifs pondérés en fonction des risques qui élimine en fait l'incidence initiale de la mise en œuvre des révisions.

En octobre 2018, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice Exigences de levier et, en novembre 2019, a publié la version finale de la ligne directrice sur les exigences de communication financière relatives au ratio de levier. Les révisions apportées, qui entrent en vigueur au premier trimestre de 2019, font en sorte que les exigences de levier et les informations à fournir soient cohérentes avec les révisions apportées à la ligne directrice Normes des fonds propres.

En octobre 2018, le CBCB a publié un document consultatif visant à recueillir des commentaires sur la nécessité de réviser de façon ciblée et limitée le traitement des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation dans le calcul de l'évaluation de l'exposition au ratio de levier. En outre, le CBCB sollicite des commentaires sur le bien-fondé de mettre en place une nouvelle exigence visant à soumettre à des critères de séparation la marge initiale, admissible à la compensation de l'exposition des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

En août 2018, le BSIF a avisé la Banque qu'elle fixait le ratio cible aux fins de la surveillance de la capacité totale d'absorption (TLAC) à 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure, et le ratio de levier TLAC minimal à 6,75 %. Cet avis fait suite à la publication en avril 2018 de la version définitive de la ligne directrice sur la TLAC du BSIF. À compter du premier trimestre de 2022, les BISI devront respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible aux fins de la surveillance. Les investissements dans les instruments de TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) ou des BISI canadiennes pourraient devoir être déduits des fonds propres.

En juillet 2018, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre proposée des réformes de Bâle III. Le document de travail énonce une proposition d'orientation stratégique et de calendriers du BSIF pour la mise en œuvre nationale. En décembre 2017, le CBCB a publié les réformes de Bâle III finalisées. Les réformes comportent les éléments suivants : i) une approche révisée du risque de crédit fondée sur les notations internes, limitant l'utilisation de certaines données dans les modèles internes et retirant la possibilité d'utiliser l'approche NI avancée pour certaines catégories d'actifs; ii) une approche standard révisée du risque de crédit qui est plus détaillée et sensible aux risques; iii) le remplacement du cadre de RVC par de nouvelles approches standard et de base; iv) l'allègement du cadre du risque opérationnel existant afin de passer à une approche standard sensible aux risques qui remplacera les approches existantes; v) des révisions de la mesure du ratio de levier et l'établissement d'une réserve de fonds propres lié au ratio de levier pour les BISM; vi) la mise en œuvre de l'adoption des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché (aussi désignées Examen fondamental du portefeuille de négociation); et vii) un plancher global fondé sur les approches standard de Bâle III révisées. Les réformes seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2022, quant au plancher global standard, il sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2027.

En mai 2018, le BSIF a publié la version finale des lignes directrices sur la TLAC et les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres. Ensemble, ces lignes directrices regroupent les exigences de communication relatives à la TLAC que doivent respecter les BISI canadiennes. Les exigences de communication entrent en vigueur au premier trimestre de 2019.

En mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions apportées aux exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché. Ce projet porte principalement sur des modifications à l'évaluation de l'AS et le recalibrage des pondérations des risques de l'approche standard pour le risque de taux d'intérêt général, le risque de position sur titres de participation et le risque de change. Le projet comprend également des révisions au processus d'évaluation visant à déterminer si les modèles internes de gestion des risques reflètent adéquatement les risques liés aux pupitres de négociation.

En février 2018, le CBCB a publié un document consultatif sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier – cadre actualisé. Les modifications en matière de communication proposées découlant de la finalisation des réformes de Bâle III portent sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le ratio de levier, les principales mesures et les résultats de la comparaison des modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. En outre, le projet comporte de nouvelles exigences de communication sur le grèvement d'actifs et les contraintes en matière de distribution de fonds propres. Le projet vise à recueillir des opinions sur le champ d'application des exigences de communication pour les composantes des fonds propres réglementaires, lequel avait été proposé dans la norme définitive sur la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. De concert avec la phase I et la phase II du projet d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée, les exigences de communication proposées seraient toutes regroupées sous le troisième pilier.

En décembre 2017, le CBCB a publié un document de discussion sur le traitement réglementaire des expositions au risque souverain. L'objectif de ce document est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin d'étayer l'analyse du CBCB du traitement des expositions au risque souverain. Le document de discussion précise les définitions des différentes entités souveraines, traite du risque souverain inhérent et avance diverses idées quant au traitement des expositions au risque souverain. Le CBCB n'est pas parvenu à un consensus pour apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain, et par conséquent, n'a pas lancé de consultation pour le moment.

En octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur la détection et la gestion du risque d'intervention. Le risque d'intervention représente le risque que la banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles. En vertu de la ligne directrice, les banques doivent identifier les entités qui seront évaluées, autoévaluer le risque d'intervention en ce qui concerne ces entités et en informer l'autorité de contrôle. Lorsqu'un risque d'intervention est identifié, les banques doivent évaluer l'incidence potentielle de ce risque sur leurs situations de trésorerie et de fonds propres et établir les mesures à prendre en matière de gestion interne des risques. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. La ligne directrice devrait être appliquée d'ici 2020.

En mars 2017, le CBCB a publié une norme définitive sur la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. La norme définitive regroupe, sous le troisième pilier, toutes les exigences actuellement en vigueur ou qui viendront du CBCB en matière de communications de renseignements, les exigences de communication accrue prescrites à l'égard des principales mesures prudentielles, et, pour les banques qui comptabilisent des ajustements d'évaluation prudents, une nouvelle exigence de présentation plus détaillée de la façon dont les ajustements sont calculés. De plus, la norme comporte de nouvelles exigences de communication à l'égard de la capacité totale d'absorption des pertes du régime des fonds propres des BISM et une mise à jour des exigences de communication à l'égard du risque de marché. L'entrée en vigueur de ces exigences de communication sera déterminée dans le cadre de la publication par le BSIF de la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Le CBCB a entamé la phase III, dernière phase de l'examen du troisième pilier. L'objectif de la phase III est de formuler des exigences de communication à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques selon

la méthode standard aux fins de comparaison avec les exigences de fonds propres modélisées en interne, des actifs grevés, du risque opérationnel et des réformes de politiques en cours.

Informations communiquées par les banques d'importance systémique mondiale

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le préavis révisé du BSIF publié en septembre 2015, les banques canadiennes désignées BISI doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontalières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2021.

D'après les indicateurs de l'exercice 2017, la Banque n'a pas été désignée BISM en novembre 2018. Les indicateurs de l'exercice 2018 de la TD figureront dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2019 de la Banque.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, se reporter aux notes 2 et 10 des états financiers consolidés de 2018.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2018.

TABLEAU 41 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE[1]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées	Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	**Valeur comptable des droits conservés**	**Actifs titrisés**	**Actifs titrisés**	**Valeur comptable des droits conservés**
					31 octobre 2018
Prêts hypothécaires résidentiels	**22 516 $**	**– $**	**– $**	**818 $**	**– $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**–**	**–**	**1 749**	**–**	**–**
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**3 884**	**–**	**–**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	**1 206**	**25**
Total des créances	**22 516 $**	**– $**	**5 633 $**	**2 024 $**	**25 $**
					31 octobre 2017
Prêts hypothécaires résidentiels	22 733 $	– $	– $	2 252 $	– $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	–	–	2 481	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	3 354	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 428	32
Total des créances	22 733 $	– $	5 835 $	3 680 $	32 $

[1] Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

[2] La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2018, l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et la juste valeur s'élevait à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2018, la Banque avait 4 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (3 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, l'entité ad hoc consolidée avait en circulation 3 milliards de dollars US de billets à taux variable (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2017). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2017). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2018, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,4 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars au 31 octobre 2017). De plus, au 31 octobre 2018, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,8 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 42 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					*Aux*
	31 octobre 2018				31 octobre 2017
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1]	**Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]**	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1]	Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]
Prêts hypothécaires résidentiels	**6 002**	**$ 2,9**	8 294	$ 2,5
Prêts et crédit-bail – auto	**3 803**	**1,5**	3 306	1,6
Crédit-bail – équipement	**413**	**1,5**	168	1,8
Créances clients	**143**	**2,5**	1 465	0,2
Total des créances	**10 361**	**$ 2,3**	13 233	$ 2,0

[1] L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.
[2] La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2018, la Banque détenait 0,3 milliard de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2017) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2018, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2018 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au 31 octobre 2018, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 24,5 milliards de dollars (22,7 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2018.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2018.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD ou de filiales américaines de la TD.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars en 2018 (1,5 milliard de dollars en 2017; 1,2 milliard de dollars en 2016) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars en 2018 (124 milliards de dollars en 2017; 112 milliards de dollars en 2016), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2018, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 137 millions de dollars (68 millions de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 174 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 338 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé 86 millions de dollars (93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 97 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) pour ces services. Au 31 octobre 2018, le montant à payer à Symcor était de 14 millions de dollars (15 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, les prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des produits de base et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques géopolitiques découlant de troubles politiques, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» et «Orientation pour 2019» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne sont pas exécutés avec succès, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cyberrisque

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent à être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions ou d'autres méfaits. Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions, rien ne garantit que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage dans l'avenir. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusions de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service ou par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse ou au vol de données ou de fonds de clients gérés par la Banque. Il est probable que les tentatives de soutirer frauduleusement des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données ou aux fonds de clients gérés par la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, pour effectuer des paiements et gérer leurs comptes, et la capacité de la Banque à assurer la sécurité des transactions de ses clients est limitée, étant donné qu'elle dépend en partie des appareils dont se servent les clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la cybersécurité et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques exemplaires, et par de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque continue d'investir afin de renforcer sa cyberprotection conformément aux normes et pratiques acceptables de l'industrie afin de permettre la détection rapide des cyberincidents internes et externes et de les régler prestement. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment, ainsi qu'il est possible que l'assurance contre les cyberrisques de la Banque s'avère insuffisante pour couvrir toutes les pertes financières. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité, une perturbation ou une compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation.

Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de fournisseurs ou d'impartiteurs, d'autres parties externes ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La Banque a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire; chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans les territoires où la Banque exerce ses activités. Elle influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection de la vie privée, et de nouvelles lois importantes ont été promulguées récemment dans certains territoires où la Banque exerce ses activités et d'autres devraient l'être à moyen terme. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque. De plus, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille de près ce projet réglementaire, qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert et la protection des consommateurs, pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les modifications à la réglementation sur les frais d'interchange au Canada, qui seront en vigueur à compter de mai 2020, pourraient avoir une incidence sur les activités de cartes de crédit de la Banque.

Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis, adoptée le 21 juillet 2010, a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain. Elle s'applique à tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Les dispositions de la loi Dodd-Frank et autres exigences réglementaires qui touchent la Banque comprennent notamment : la règle intitulée «règle Volcker», laquelle restreint en général la capacité des entités bancaires à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds; l'exigence selon laquelle notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang doit avoir un plan en matière de fonds propres et respecter les exigences en matière de simulation de crise; et l'exigence selon laquelle TD Bank, N.A. doit procéder à des simulations de crise et établir différentes «nouvelles normes prudentielles» telles qu'elles ont été adoptées par la Réserve fédérale, y compris l'exigence de constituer une société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang distincte, qui détiendra, sous réserve de certaines exceptions, les participations dans toutes les filiales aux États-Unis, y compris la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Pour la Banque, ces mesures ont entraîné, et continueront à le faire, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la Banque.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché par des modifications législatives récentes et futures ou par l'évolution de la réglementation. Par exemple, la *Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* promulguée récemment apporte des modifications à la règle Volcker, aux simulations et autres aspects de la loi Dodd-Frank. Les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont également proposé des modifications réglementaires à certaines de ces exigences, y compris à l'égard des règlements de la règle Volcker, du plan en matière de fonds propres et des exigences en matière de simulation de crise. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Régime de recapitalisation interne des banques

En 2016, une loi visant à modifier la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») ainsi que certaines autres lois fédérales se rapportant aux banques afin de créer un régime de recapitalisation interne des banques pour les BISI, dont la Banque, a été approuvée. Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié un règlement en vertu de la Loi sur la SADC et la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne). Le règlement sur la recapitalisation interne est entré en vigueur le 23 septembre 2018.

Aux termes de la Loi sur la SADC, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris les actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation interne). Toutefois, aux termes de la Loi sur la SADC, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant le 23 septembre 2018 (la date à laquelle le règlement sur la capitalisation interne est entré en vigueur) à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le règlement sur la recapitalisation interne prévoit les catégories d'actions et de passifs qui seront assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours seraient assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions, à l'exception des actions ordinaires, et les créances subordonnées, qui ne sont pas des instruments de FPUNV, seraient également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Cependant, d'autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans le règlement sur la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne feraient pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne.

Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où la Banque mène ses activités. Les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques. De plus, ils ont continué à démontrer une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques, et la volonté d'imposer des interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités en cas de manquements relatifs à la conformité. La Banque surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour tous ses secteurs d'exploitation. Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits en tenant compte des attentes des organismes de réglementation, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les organismes de réglementation. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu. En outre, si les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, la Banque, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale. La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Les canaux de distribution en constante évolution peuvent aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque. Pour atténuer l'incidence de ces facteurs, des parties prenantes de chacun des secteurs d'exploitation cherchent constamment à comprendre les technologies et tendances émergentes, ce qui veut aussi dire de surveiller le contexte concurrentiel dans lequel ils évoluent, notamment en remettant en question ou en modifiant au besoin leurs stratégies de recrutement, de gestion et de fidélisation de la clientèle et en accroissant la diversité et l'adaptabilité de leur offre de produits et de services afin de répondre à l'évolution des attentes des clients. La Banque s'est engagée à investir afin d'offrir des expériences personnalisées et exceptionnelles à ses clients, tout particulièrement dans des technologies mobiles, de façon à ce qu'ils puissent faire des transactions aisément dans les canaux de leur choix. Pour

continuer à répondre aux attentes de nos clients, la Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation importantes concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

Acquisitions

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. La Banque effectue un contrôle préalable avant de procéder à une acquisition, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Toutefois, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré les efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Si la Banque n'atteint pas les objectifs financiers ou stratégiques qu'elle s'était fixés à l'égard d'une acquisition ou si elle ne parvient pas à conclure une acquisition, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les résultats de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens de talent et sur la capacité de la Banque à les recruter, à les former, et à les maintenir en poste. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accentuer dans l'ensemble des régions, des secteurs et des nouveaux joueurs du secteur des services financiers. Par conséquent, la Banque se soumet annuellement à un exercice de planification des ressources humaines qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise pour l'année à venir. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. En plus de l'exercice de planification des ressources humaines, la Banque a mis en place un processus de planification générale de la main-d'œuvre essentielle à l'échelle de la Banque, afin d'améliorer sa capacité à prévoir la demande pour des gens de talent et sa planification des effectifs. Les résultats de ce processus combinés aux conclusions de l'exercice de planification permettent de mieux cerner la capacité globale et les investissements dans les gens de talent. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change structurel, au taux d'intérêt et aux écarts de crédit selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert comme taux de référence vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. Comme la Banque détient des droits et des obligations contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette transition sur ses produits, ses services, ses systèmes et ses processus dans le but de la réduire au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables et les estimations utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2018.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.

Principales catégories de risques

Risque de stratégie	Risque de crédit	Risque de marché	Risque opérationnel	Risque de modèle	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque d'adéquation des fonds propres	Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite	Risque de réputation

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque part du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur sa vision, son intention et ses engagements communs. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel les propriétaires du risque constituent la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

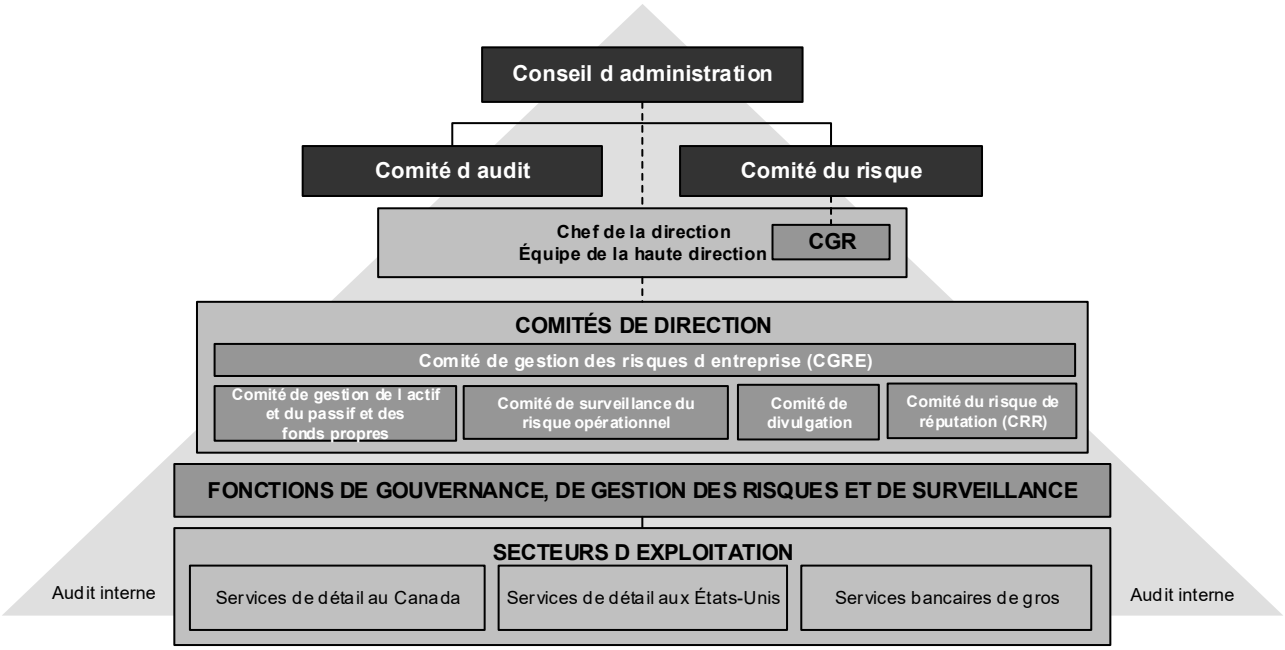

Le conseil d'administration
Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit et le comité du risque, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit
Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

Le comité du risque
Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines
Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance
Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction
Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction
Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres à risque et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRR – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRR surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque; d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle mondiale de la Banque; de protéger la réputation de la Banque et de veiller à ce qu'elle exerce ses activités en fonction de son appétit pour le risque; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion de la conformité de la Banque aux normes réglementaires à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le groupe LMCBA assure la gestion prudentielle du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et contre le financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de fonds propres et de placements de la Banque, le risque de liquidité, le risque de financement et les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, et en fait rapport.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE	**PROPRIÉTAIRES DU RISQUE**
RECENSEMENT ET CONTRÔLE	• Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables. • Surveillent le profil de risque de façon à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
DEUXIÈME LIGNE	**SURVEILLANCE DES RISQUES**
ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	• Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assurent la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évaluent en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. • Recense les changements réglementaires pertinents, les évaluent et les communiquent. • Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque de la TD. • Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport. • Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non-consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Dispense de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
TROISIÈME LIGNE	**GROUPE AUDIT INTERNE**
ASSURANCE INDÉPENDANTE	• Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la Banque, qui fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme, est un élément clé du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principaux risques macroéconomiques et idiosyncratiques auxquels la Banque est exposée. Une combinaison d'approches englobant des techniques de modélisation quantitatives et des analyses qualitatives permet d'évaluer l'incidence de situations de stress sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion des fonds propres à risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2018, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les scénarios évalués dans le cadre du programme de 2018, la Banque disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes de crise sévère, mais plausible. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
Scénario grave	**Scénario extrême**
• Le scénario est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. La récession dure quatre trimestres consécutifs et est suivie d'une période de reprise modeste. • Le scénario intègre un affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix de revente des maisons et le taux de chômage, qui est symptomatique de récession selon l'expérience. • Les Services économiques TD ont leur propre indice des risques pour mesurer les vulnérabilités courantes à certains des principaux facteurs de risque. Cet indice des risques est rajusté pour refléter la gravité des indicateurs macroéconomiques susmentionnés.	• Le scénario tient compte d'un ralentissement marqué des prévisions de croissance mondiale entraînant une récession prolongée et une accentuation de l'incertitude pesant sur les marchés des capitaux du monde. • La crise est provoquée par la Chine en raison de l'incapacité des autorités à freiner les répercussions d'une série d'importants défauts de paiement de dettes nationales. Le soutien financier aux banques détenues par l'État et aux entreprises autres que du secteur des services financiers est rare du fait des ressources budgétaires limitées, de l'incertitude grandissante entourant la viabilité budgétaire et de l'effritement de la confiance des investisseurs dans l'économie chinoise. Les prix des biens immobiliers chutent drastiquement, après des années de croissance rapide marquées par l'accroissement de l'endettement des ménages. Afin de rembourser les dettes nationales et de respecter les exigences accrues en matière de marges, les investisseurs chinois sont obligés de vendre des actifs étrangers, amplifiant le repli des prix des biens immobiliers à l'échelle mondiale. • La crise financière frappant la Chine s'étend aux pays ayant des liens commerciaux et financiers étroits avec elle, et entraîne un recul marqué des prix des marchandises à l'échelle planétaire. L'appétit pour le risque faiblit et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale sont déstabilisés. Les difficultés des marchés financiers internationaux et la détérioration des prévisions de croissance mondiale ne font qu'accroître encore davantage le pessimisme des investisseurs. • Le déséquilibre budgétaire croissant aux États-Unis mine la confiance accordée au dollar américain, poussant à la hausse les primes de risque des obligations du Trésor. • Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent. Les prix extrêmement bas du pétrole ont des répercussions bien plus graves sur l'économie canadienne que sur l'économie américaine.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États-Unis effectuent leurs propres exercices de simulation de crise sur l'élaboration de plans de fonds propres et les simulations de crise prescrites par les organismes de réglementation, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC visant les banques en exploitation de même que les exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres visant les sociétés de portefeuille.

La Banque procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la Banque, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer ses fonds propres et ses liquidités.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque ainsi que sur l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque, et vise à faire en sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et les stratégies et le rendement opérationnel des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, à l'examen des résultats d'exploitation et aux plans d'affaires stratégiques.

Le processus annuel de planification stratégique et financière intégré de la Banque permet d'établir des stratégies à long terme et à court terme à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation, de concevoir des stratégies conformes à l'appétit pour le risque, d'évaluer la concordance des stratégies et de fixer les limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation, y compris des limites de concentration des actifs.

Les examens des résultats d'exploitation sont réalisés à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Les plans d'affaires stratégiques sont élaborés par les lignes d'affaires, soit les sous-secteurs des secteurs d'exploitation. Les plans énoncent la stratégie de chaque ligne d'affaires, ce qui comprend entre autres : la mission, la situation actuelle, les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. La fréquence à laquelle ces plans sont élaborés est fonction du profil de risque et de la taille de la ligne d'affaires.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir,* qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017. Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque continue de gérer le risque de crédit au moyen de l'approche existante décrite dans la présente section, mais elle applique le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues selon IFRS 9 pour évaluer et présenter la provision pour perte sur créances au bilan et la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat pour les actifs financiers qui entrent dans le champ d'application de la norme. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent directement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille et de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces

secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1er novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'AS pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'AS tout en s'employant à obtenir l'approbation réglementaire autorisant la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les

estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,20
	8	De 18,21 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2017 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défaillances historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est tributaire en partie de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant la défaillance. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'AS à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % [1]
Banques	20 % [1]
Entreprises	100 %

[1] La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. De plus, elle évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments

dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2018, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises

en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 43 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées[1]

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Standard	**NI avancée**	**Total**	Standard	NI avancée	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**3 091 $**	**371 450 $**	**374 541 $**	5 862 $	349 749 $	355 611 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**–**	**112 388**	**112 388**	–	93 527	93 527
Autres expositions de détail	**12 835**	**80 513**	**93 348**	19 011	75 566	94 577
Total – Risque de crédit de détail	**15 926**	**564 351**	**580 277**	24 873	518 842	543 715
Expositions autres que de détail						
Entreprises	**132 030**	**346 751**	**478 781**	125 621	305 867	431 488
Emprunteurs souverains	**95 411**	**136 951**	**232 362**	91 567	157 947	249 514
Banques	**18 019**	**110 295**	**128 314**	18 195	94 181	112 376
Total – Expositions autres que de détail	**245 460**	**593 997**	**839 457**	235 383	557 995	793 378
Expositions brutes au risque de crédit	**261 386 $**	**1 158 348 $**	**1 419 734 $**	260 256 $	1 076 837 $	1 337 093 $

[1] Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la Banque sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'AS et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité d'expositions sous-jacentes dans l'ensemble d'actifs et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le prix des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le prix des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2018, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 44 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN[1]

(en millions de dollars canadiens)									
								Aux	
	31 octobre 2018				31 octobre 2017				
	Bilan	**Risque de marché de négociation**	**Risque de marché autre que de négociation**	**Autres**	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**30 720 $**	**729 $**	**29 991 $**	**– $**	51 185 $	194 $	50 991 $	– $	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**127 897**	**125 437**	**2 460**	**–**	103 918	99 168	4 750	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 015**	**–**	**4 015**	**–**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	**56 996**	**53 087**	**3 909**	**–**	56 195	51 492	4 703	–	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 618**	**–**	**3 618**	**–**	4 032	–	4 032	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**130 600**	**–**	**130 600**	**–**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	146 411	–	146 411	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**107 171**	**–**	**107 171**	**–**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	71 363	–	71 363	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	**127 379**	**3 920**	**123 459**	**–**	134 429	1 345	133 084	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646 393**	**–**	**646 393**	**–**	616 374	–	616 374	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 267**	**–**	**17 267**	**–**	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	**8 445**	**–**	**8 445**	**–**	7 784	–	7 784	–	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs[2]	**1 751**	**–**	**1 751**	**–**	1 549	–	1 549	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	**72 651**	**–**	**–**	**72 651**	68 458	–	–	68 458	
Total de l'actif	**1 334 903 $**	**183 173 $**	**1 079 079 $**	**72 651 $**	1 278 995 $	152 199 $	1 058 338 $	68 458 $	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	**114 704**	**6 202**	**108 502**	**–**	79 940	3 539	76 401	–	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	**48 270**	**44 119**	**4 151**	**–**	51 214	46 206	5 008	–	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	**12 618**	**12 618**	**–**	**–**	12 757	12 757	–	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	**851 439**	**–**	**851 439**	**–**	832 824	–	832 824	–	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	**17 269**	**–**	**17 269**	**–**	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**39 478**	**37 323**	**2 155**	**–**	35 482	32 124	3 358	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**93 389**	**3 797**	**89 592**	**–**	88 591	2 064	86 527	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	**14 683**	**–**	**14 683**	**–**	16 076	–	16 076	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	**8 740**	**–**	**8 740**	**–**	9 528	–	9 528	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs[2]	**16 150**	**2**	**16 148**	**–**	17 281	1	17 280	–	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	**118 163**	**–**	**–**	**118 163**	118 005	–	–	118 005	
Total du passif et des capitaux propres	**1 334 903 $**	**104 061 $**	**1 112 679 $**	**118 163 $**	1 278 995 $	96 691 $	1 064 299 $	118 005 $	

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2018 a compté 14 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 95 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.

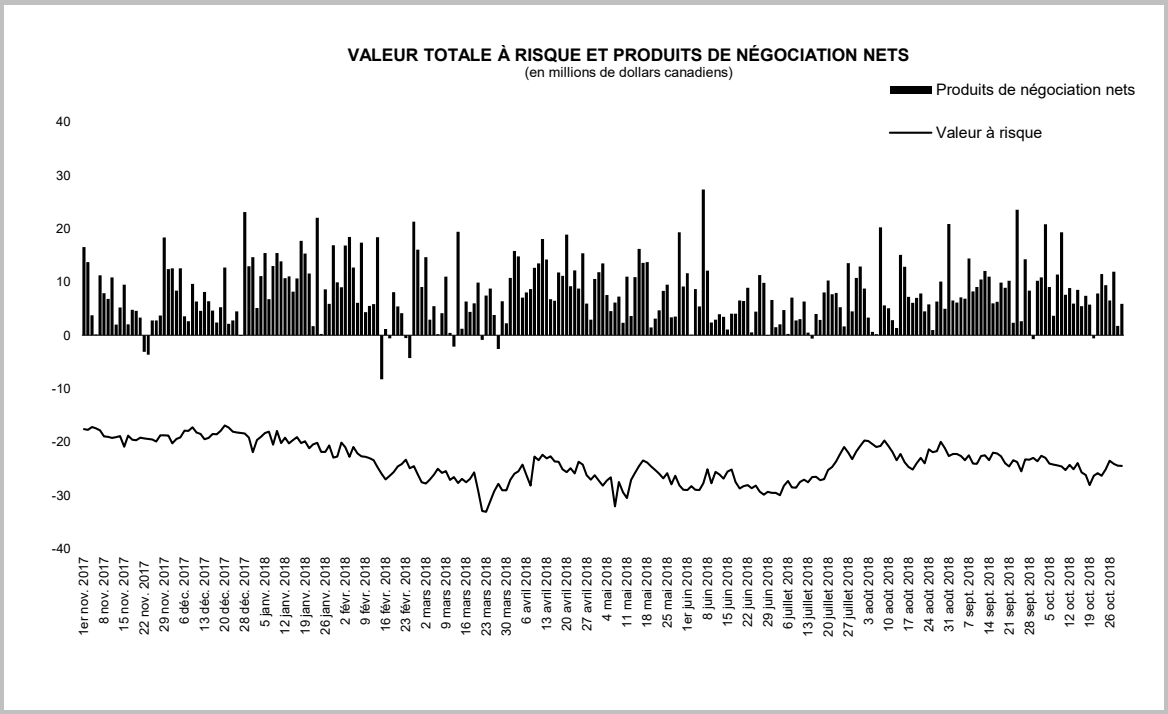

La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1er février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les exigences supplémentaires liées au risque (IRC) sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 45 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)	2018				2017			
	Clôture	**Moyenne**	**Haut**	**Bas**	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	**14,2 $**	**14,0 $**	**25,7 $**	**5,3 $**	6,9 $	14,2 $	34,9 $	6,2 $
Risque d'écart de taux	**17,2**	**11,8**	**18,2**	**7,7**	7,6	8,9	11,8	6,0
Risque de position sur titres de participation	**6,1**	**7,2**	**12,9**	**4,0**	8,5	8,9	12,3	5,8
Risque de change	**8,7**	**4,4**	**8,7**	**2,2**	2,7	4,3	7,9	2,2
Risque sur marchandises	**3,0**	**2,6**	**6,8**	**1,3**	2,3	1,3	2,5	0,7
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	**17,2**	**16,5**	**22,4**	**11,3**	10,1	14,1	17,9	10,1
Effet de diversification[1]	**(41,9)**	**(32,7)**	**négl.[2]**	**négl.**	(23,0)	(30,3)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	**24,5**	**23,8**	**33,1**	**16,9**	15,1	21,4	36,4	15,1
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	**54,2**	**49,8**	**84,8**	**28,8**	40,9	39,3	51,1	28,1
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	**237,1**	**205,8**	**269,8**	**156,2**	190,8	242,9	330,2	171,3

[1] La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.
[2] Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a légèrement augmenté par rapport celle de l'exercice précédent en raison de l'accroissement du risque propre à des titres de créance attribuable aux positions dans des obligations du secteur financier. L'augmentation de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle de l'exercice précédent est attribuable à la hausse des positions de risque de taux d'intérêt aux États-Unis.

La diminution des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle des positions en titres de banques canadiennes.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif, calculés au moyen des flux de trésorerie contractuels et du profil d'échéance modélisé selon une cible pour les produits sans échéance, comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique qui a une incidence sur les résultats de la Banque lorsque le prix de l'actif ou du passif sensible aux taux d'intérêt est révisé par suite d'un changement du taux ou lorsque l'actif ou le passif arrive à échéance, qu'il est amorti dans le cours normal des activités ou qu'une option est exercée (comme un remboursement anticipé, un rachat ou une conversion).

Le risque de taux d'intérêt de la Banque dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, après la prise en compte des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un choc immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du choc des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

La méthode utilisée pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la Banque, approuvée par le comité du risque, établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux fonds propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers et de couvertures qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour ses actifs et ses passifs sans échéance.
- Son profil cible de placement d'après sa position nette en titres de participation.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

La gestion du portefeuille à l'égard du portefeuille de flux de trésorerie d'instruments fermés a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché qui sont passés en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** – La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation. La Banque est exposée aussi au risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction, la Banque a recourt à des instruments dérivés.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement, des placements et des HQLA connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

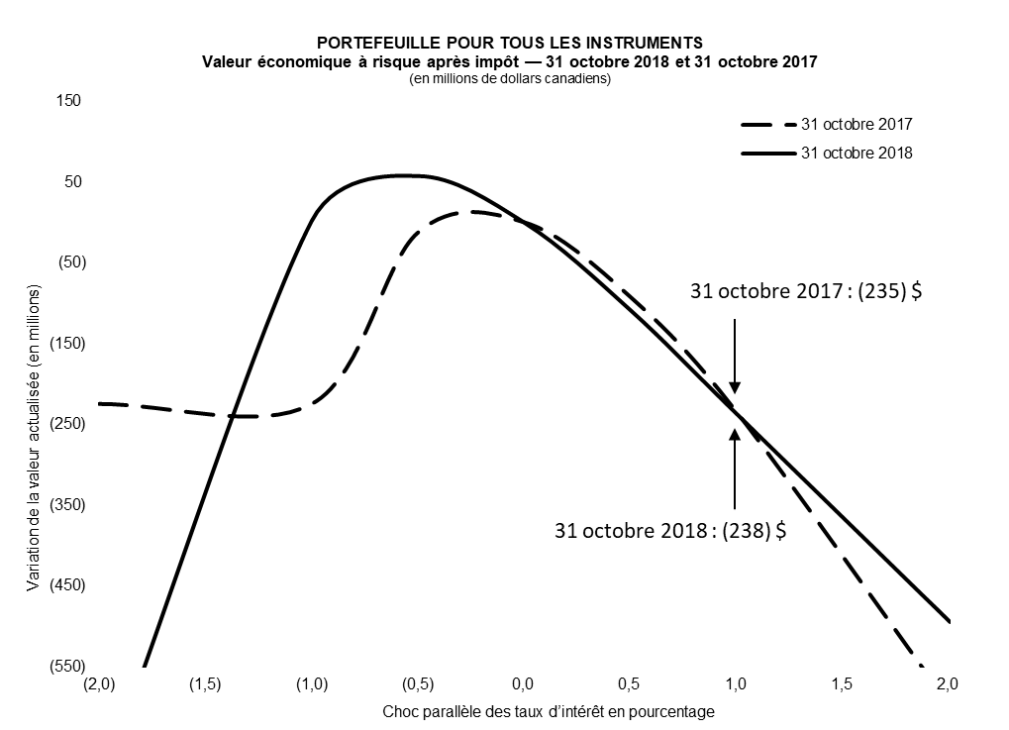

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2018, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 238 millions de dollars (baisse de 235 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait augmenter de 2 millions de dollars (baisse de 225 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 46 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**		31 octobre 2017	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(41) $**	**(17) $**	(24) $	(43) $
Dollar américain	**(197)**	**19**	(211)	(182)
	(238) $	**2 $**	(235) $	(225) $

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2018 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 73 millions de dollars (augmentation de 116 millions de dollars au 31 octobre 2017) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2018 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 114 millions de dollars (diminution de 152 millions de dollars au 31 octobre 2017) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 47 : SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**		31 octobre 2017	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(49) $**	**49 $**	(9) $	9 $
Dollar américain	**(24)**	**(163)**	125	(161)
	(73) $	**(114) $**	116 $	(152) $

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque vise à assurer que des résultats stables et prévisibles sont obtenus au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque fait tout pour atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2018, les pertes dues au risque opérationnel demeurent conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance. Ces politiques régissent les activités des groupes du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des incidents, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible utilisé pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels importants et peu fréquents (risques extrêmes). La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques
Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance
L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité
Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère ces risques afin d'assurer le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques exemplaires de l'industrie et par des évaluations poussées de la menace et de la vulnérabilité et des moyens pour y répondre. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des actifs sous forme de données
Les données de la Banque sont des actifs stratégiques qui sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les principaux actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être gérés, traités, utilisés et protégés.

Gestion de la poursuite des activités et des incidents
La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des incidents à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des incidents établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers
Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir le niveau approprié de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets
La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence de la livraison des projets à l'échelle de l'entreprise de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude
Le groupe Gestion du crime financier et de la fraude dirige la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel
Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche de mesure avancée (AMA), modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'AS. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'AMA. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'AS.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, critiquer et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité et à l'importance des modèles, établissent des normes de surveillance de la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs liés aux assurances par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement tout en ayant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme est élaboré de façon à veiller à ce que des structures et des politiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque et Finances ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

D'après les règles prudentielles resserrées visant les sociétés de portefeuille bancaires et les organisations bancaires étrangères, la Banque a établi TDGUS en tant que IHC de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend l'IHC et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont conçues afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport quotidiennement sur le risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de liquidité du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social et du secteur Services bancaires de gros. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité du secteur Services de détail aux États-Unis et de gérer la situation de liquidité de la CUSO conjointement avec le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan au Canada.

- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD et ses succursales à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à leurs propres politiques, aux exigences réglementaires locales et, le cas échéant, à la politique de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un «scénario de stress combiné critique» présumé. Le scénario de stress combiné critique modélise les besoins de liquidités potentiels durant une crise qui entraînerait une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir en tout temps un niveau suffisant d'actifs liquides pour répondre aux besoins en liquidités relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (LCR et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). Quant au LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la Banque et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

Les liquidités excédentaires du secteur Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres secteurs en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients selon la durée attendue de l'octroi.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 48 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
						Aux
						31 octobre 2018
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 002 $**	**– $**	**3 002 $**	**1 %**	**1 098 $**	**1 904 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**18 256**	**63 463**	**81 719**	**14**	**47 572**	**34 147**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**39 649**	**42**	**39 691**	**6**	**3 057**	**36 634**
Obligations de gouvernements provinciaux	**12 720**	**19 241**	**31 961**	**5**	**23 651**	**8 310**
Obligations de sociétés émettrices	**6 622**	**3 767**	**10 389**	**2**	**3 769**	**6 620**
Actions	**10 554**	**1 637**	**12 191**	**2**	**6 028**	**6 163**
Autres titres ou prêts négociables	**2 655**	**349**	**3 004**	**1**	**277**	**2 727**
Total (libellé en dollars canadiens)	**93 458**	**88 499**	**181 957**	**31**	**85 452**	**96 505**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**24 046**	**–**	**24 046**	**4**	**28**	**24 018**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**30 163**	**37 691**	**67 854**	**12**	**32 918**	**34 936**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**47 150**	**927**	**48 077**	**8**	**7 522**	**40 555**
Autres obligations souveraines	**56 034**	**45 912**	**101 946**	**18**	**41 993**	**59 953**
Obligations de sociétés émettrices	**78 160**	**1 576**	**79 736**	**14**	**7 234**	**72 502**
Actions	**33 514**	**37 666**	**71 180**	**12**	**32 206**	**38 974**
Autres titres ou prêts négociables	**4 786**	**4**	**4 790**	**1**	**191**	**4 599**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**273 853**	**123 776**	**397 629**	**69**	**122 092**	**275 537**
Total	**367 311 $**	**212 275 $**	**579 586 $**	**100 %**	**207 544 $**	**372 042 $**
						31 octobre 2017
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 202 $	– $	2 202 $	– %	421 $	1 781 $
Obligations du gouvernement du Canada	15 524	46 203	61 727	12	35 522	26 205
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	37 178	45	37 223	7	3 888	33 335
Obligations de gouvernements provinciaux	9 865	15 346	25 211	5	18 177	7 034
Obligations de sociétés émettrices	4 348	3 362	7 710	2	1 173	6 537
Actions	9 634	2 518	12 152	2	4 930	7 222
Autres titres ou prêts négociables	1 977	222	2 199	–	133	2 066
Total (libellé en dollars canadiens)	80 728	67 696	148 424	28	64 244	84 180
Trésorerie et montants à recevoir de banques	44 886	–	44 886	9	42	44 844
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 758	33 090	63 848	12	32 074	31 774
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	43 703	494	44 197	8	9 560	34 637
Autres obligations souveraines	55 272	62 720	117 992	22	39 233	78 759
Obligations de sociétés émettrices	62 867	1 945	64 812	12	6 101	58 711
Actions	21 230	21 124	42 354	8	16 741	25 613
Autres titres ou prêts négociables	5 556	1 374	6 930	1	80	6 850
Total (non libellé en dollars canadiens)	264 272	120 747	385 019	72	103 831	281 188
Total	345 000 $	188 443 $	533 443 $	100 %	168 075 $	365 368 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.
[2] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 7 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2017 est attribuable principalement aux activités de gros habituelles et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 49 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES[1]

(en millions de dollars canadiens)

		Aux
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**136 544 $**	111 797 $
Filiales bancaires	**217 565**	217 098
Succursales à l'étranger	**17 933**	36 473
Total	**372 042 $**	365 368 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 50 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés[3]	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés[3]
	Moyenne pour les exercices clos les					
	31 octobre 2018					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 115 $**	**– $**	**3 115 $**	**1 %**	**573 $**	**2 542 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**15 548**	**54 782**	**70 330**	**12**	**42 407**	**27 923**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**41 365**	**48**	**41 413**	**7**	**4 517**	**36 896**
Obligations de gouvernements provinciaux	**11 160**	**17 390**	**28 550**	**5**	**21 266**	**7 284**
Obligations de sociétés émettrices	**6 347**	**3 729**	**10 076**	**2**	**2 018**	**8 058**
Actions	**10 360**	**2 279**	**12 639**	**2**	**4 965**	**7 674**
Autres titres ou prêts négociables	**2 216**	**348**	**2 564**	**1**	**278**	**2 286**
Total (libellé en dollars canadiens)	**90 111**	**78 576**	**168 687**	**30**	**76 024**	**92 663**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**34 805**	**–**	**34 805**	**6**	**127**	**34 678**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**30 349**	**40 533**	**70 882**	**13**	**38 668**	**32 214**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**44 929**	**677**	**45 606**	**8**	**8 731**	**36 875**
Autres obligations souveraines	**53 068**	**55 008**	**108 076**	**19**	**38 663**	**69 413**
Obligations de sociétés émettrices	**71 142**	**1 579**	**72 721**	**13**	**5 864**	**66 857**
Actions	**29 341**	**30 034**	**59 375**	**10**	**24 974**	**34 401**
Autres titres ou prêts négociables	**4 977**	**14**	**4 991**	**1**	**557**	**4 434**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**268 611**	**127 845**	**396 456**	**70**	**117 584**	**278 872**
Total	**358 722 $**	**206 421 $**	**565 143 $**	**100 %**	**193 608 $**	**371 535 $**
	31 octobre 2017					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 204 $	– $	3 204 $	– %	363 $	2 841 $
Obligations du gouvernement du Canada	16 550	40 278	56 828	11	29 310	27 518
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	37 464	250	37 714	7	3 609	34 105
Obligations de gouvernements provinciaux	9 065	12 585	21 650	4	13 566	8 084
Obligations de sociétés émettrices	4 544	3 894	8 438	2	1 532	6 906
Actions	15 509	2 746	18 255	4	6 054	12 201
Autres titres ou prêts négociables	2 646	667	3 313	1	643	2 670
Total (libellé en dollars canadiens)	88 982	60 420	149 402	29	55 077	94 325
Trésorerie et montants à recevoir de banques	45 708	–	45 708	9	46	45 662
Obligations du gouvernement des États-Unis	29 478	41 231	70 709	14	37 390	33 319
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	36 079	721	36 800	7	10 423	26 377
Autres obligations souveraines	52 176	48 726	100 902	20	34 310	66 592
Obligations de sociétés émettrices	60 603	912	61 515	12	4 908	56 607
Actions	17 937	10 201	28 138	6	5 798	22 340
Autres titres ou prêts négociables	6 283	11 631	17 914	3	6 884	11 030
Total (non libellé en dollars canadiens)	248 264	113 422	361 686	71	99 759	261 927
Total	337 246 $	173 842 $	511 088 $	100 %	154 836 $	356 252 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.
[3] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 51 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**124 181 $**	117 963 $
Filiales bancaires	**217 036**	209 745
Succursales à l'étranger	**30 318**	28 544
Total	**371 535 $**	356 252 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 52 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) *Aux*

		Grevés[2]		Non grevés			31 octobre 2018
	Donnés en garantie[3]	Autres[4]	Disponibles comme garantie[5]	Autres[6]	Total des actifs		Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
Trésorerie et montants à recevoir de banques	72	$ 33	$ –	$ 4 630	$ 4 735		$ – %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 310	89	23 125	3 196	30 720		0,3
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres[7]	71 676	11 959	274 504	15 162	373 301		6,2
Dérivés	–	–	–	56 996	56 996		–
Valeurs mobilières prises en pension[8]	–	–	–	127 379	127 379		–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	23 648	60 005	79 439	483 301	646 393		6,3
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	17 267	17 267		–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	8 445	8 445		–
Goodwill	–	–	–	16 536	16 536		–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2 459	2 459		–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5 324	5 324		–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2 812	2 812		–
Autres actifs[9]	1 013	–	–	41 523	42 536		0,1
Total des actifs au bilan	100 719	$ 72 086	$ 377 068	$ 785 030	$ 1 334 903		$ 12,9 %
Éléments hors bilan[10]							
Valeurs mobilières prises en pension	131 484	–	23 035	(127 379)			
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	44 793	559	14 733	–			
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	9 046	–	20 077	(14 693)			
Total des éléments hors bilan	185 323	559	57 845	(142 072)			
Total	286 042	$ 72 645	$ 434 913	$ 642 958	$		
							31 octobre 2017
Total des actifs au bilan	88 894	$ 65 705	$ 359 169	$ 765 227	$ 1 278 995		$ 12,1 %
Total des éléments hors bilan	154 350	229	61 328	(145 711)			
Total	243 244	$ 65 934	$ 420 497	$ 619 516	$		

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

[3] Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

[4] Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

[5] Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

[6] Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

[7] Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

[8] Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

[9] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

[10] Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à déterminer les mesures inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 53 : NOTATIONS DE CRÉDIT[1]

				Au
				31 octobre 2018
Agence de notation	**Notation de la dette à court terme**	**Ancienne notation de la dette de premier rang[2]**	**Notation de la dette de premier rang à long terme[3]**	**Perspectives**
Moody's	**P-1**	**Aa1**	**Aa3**	**Stable**
S&P	**A-1+**	**AA-**	**A**	**Stable**
DBRS	**R-1 (haut)**	**AA**	**Aa (bas)**	**Positive**

[1] Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

[2] Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

[3] Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 54 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Moyenne pour les exercices clos les*	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Abaissement de un cran	**92 $**	112 $
Abaissement de deux crans	**120**	141
Abaissement de trois crans	**462**	382

[1] Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2018.

TABLEAU 55 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Moyenne pour les trois mois clos le*	
	31 octobre 2018	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)[2]	**Valeur pondérée totale (moyenne)[3]**
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**$ 206 490 $**
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**460 169 $**	**32 389 $**
Dépôts stables[4]	**194 680**	**5 840**
Dépôts moins stables	**265 489**	**26 549**
Financement de gros non garanti, dont :	**238 977**	**116 623**
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives[5]	**96 213**	**22 902**
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**108 902**	**59 859**
Dettes non garanties	**33 862**	**33 862**
Financement de gros garanti	**s. o.**	**14 613**
Exigences supplémentaires, dont :	**189 274**	**50 548**
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**24 337**	**12 763**
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	**5 975**	**5 975**
Facilités de crédit et de liquidité	**158 962**	**31 810**
Autres obligations de financement contractuelles	**10 098**	**4 881**
Autres obligations de financement conditionnelles[6]	**568 621**	**8 745**
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**$ 227 799 $**
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	**187 279 $**	**24 106 $**
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**15 014**	**7 487**
Autres entrées de trésorerie	**35 780**	**35 780**
Total des entrées de trésorerie	**238 073 $**	**67 373 $**

	Moyenne pour les trois mois clos les	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité[7]	**206 490 $**	211 757 $
Total des sorties nettes de trésorerie[8]	**160 426**	166 729
Ratio de liquidité à court terme	**129 %**	127 %

[1] Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 représente la moyenne des 63 données quotidiennes du trimestre.

[2] Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

[3] Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

[4] Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

[5] Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

[6] Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

[7] Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

[8] Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 129 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La variation de 2 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout aux activités normales et aux activités préalables au financement.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 a été de 206 milliards de dollars (212 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2018), les actifs du niveau 1 représentant 80 % (80 % au 31 juillet 2018). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à l'appétit pour le risque de liquidité, lequel exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 56 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	**359 473 $**	350 446 $
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	**346 624**	336 302
Autres dépôts	**36**	99
Total	**706 133 $**	686 847 $

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt également à du financement à terme sous forme de billets de premier rang du Canada, de titres adossés à des créances hypothécaires du Canada en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada, des titres de créance émis en Australie et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	**États-Unis**	**Europe**
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars) Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars) Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (40 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (50 milliards de dollars) Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est élevé à 127,7 milliards de dollars (109,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

TABLEAU 57 : FINANCEMENT À LONG TERME

		Aux
Financement à long terme par devise	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Dollar canadien	**32 %**	37 %
Dollar américain	**39**	42
Euro	**19**	14
Livre sterling	**7**	4
Autres	**3**	3
Total	**100 %**	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**55 %**	53 %
Obligations sécurisées	**29**	27
Titrisation de prêts hypothécaires[1]	**12**	15
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**4**	5
Total	**100 %**	100 %

[1] La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre de petits groupes de grands déposants de gros comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017 fondées sur la durée restante jusqu'à l'échéance.

TABLEAU 58 : FINANCEMENT DE GROS[1]

(en millions de dollars canadiens)

								Aux	
								31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 mois à 1 an**	**Jusqu'à 1 an**	**Plus de 1 an à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	Total
Dépôts auprès de banques[2]	**8 358 $**	**5 006 $**	**741 $**	**71 $**	**14 176 $**	**– $**	**– $**	**14 176 $**	17 990 $
Billet de dépôt au porteur	**1 145**	**1 253**	**1 250**	**224**	**3 872**	**–**	**–**	**3 872**	3 700
Certificats de dépôt	**6 629**	**17 381**	**15 642**	**11 610**	**51 262**	**139**	**–**	**51 401**	65 465
Papier commercial	**9 391**	**19 150**	**14 298**	**12 731**	**55 570**	**–**	**–**	**55 570**	25 281
Obligations sécurisées	**–**	**–**	**673**	**4 835**	**5 508**	**4 979**	**25 797**	**36 284**	29 319
Titrisation de prêts hypothécaires	**22**	**2 221**	**819**	**2 010**	**5 072**	**4 318**	**17 911**	**27 301**	28 833
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**–**	**5 710**	**2 269**	**11 647**	**19 626**	**15 698**	**34 194**	**69 518**	57 570
Billets et débentures subordonnés[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 740**	**8 740**	9 528
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**657**	**–**	**–**	**1 787**	**2 444**	**1 735**	**1 447**	**5 626**	5 835
Divers[4]	**2 733**	**1 391**	**731**	**849**	**5 704**	**26**	**804**	**6 534**	8 443
Total	**28 935 $**	**52 112 $**	**36 423 $**	**45 764 $**	**163 234 $**	**26 895 $**	**88 893 $**	**279 022 $**	251 964 $
Dont :									
Garantis	**679 $**	**2 221 $**	**1 495 $**	**8 632 $**	**13 027 $**	**11 032 $**	**45 166 $**	**69 225 $**	64 003 $
Non garantis	**28 256**	**49 891**	**34 928**	**37 132**	**150 207**	**15 863**	**43 727**	**209 797**	187 961
Total	**28 935 $**	**52 112 $**	**36 423 $**	**45 764 $**	**163 234 $**	**26 895 $**	**88 893 $**	**279 022 $**	251 964 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.
[3] Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.
[4] Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 6,5 milliards de dollars (8,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2018 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2017), de même que d'autres titres adossés à des créances de 1,8 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2017). La Banque a émis aussi 29,1 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (8,7 milliards de dollars en 2017) et des obligations sécurisées de 9,9 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en 2017) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ces chiffres comprennent les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées émis et échéant après la clôture de l'exercice.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié les versions définitives des règlements en vertu de la *Loi sur les banques* et de la Loi sur la SADC, lesquels fournissent des précisions sur le régime de recapitalisation interne des banques. Le règlement (émission) en vertu de la *Loi sur les banques* et le règlement sur la conversion en vertu de la Loi sur la SADC sont en vigueur depuis le 23 septembre 2018, tandis que le règlement sur l'indemnisation en vertu de la Loi sur la SADC est entré en vigueur dès son enregistrement le 27 mars 2018. Le règlement sur la recapitalisation interne constitue la dernière étape de la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne qui donne à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) le pouvoir lui permettant de convertir en actions ordinaires certains éléments du passif admissibles des BISI dans le cas peu probable où elles ne seraient plus viables. La *Loi no 1 d'exécution du budget de 2016*, comportant des modifications à la Loi sur la SADC, à la *Loi sur les banques* et à d'autres lois afin de permettre la recapitalisation interne, a été adoptée en juin 2016.

En octobre 2014, le CBCB a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme. Selon le ratio de liquidité à long terme (NSFR), le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités.

Compte tenu des progrès réalisés à l'échelle internationale, le BSIF prévoit plutôt mettre en œuvre le NSFR en janvier 2020. Les sections pertinentes de la ligne directrice sur les normes de liquidité ont été mises à jour pour tenir compte du report de la date de mise en œuvre.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction. La Banque recourt à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement connexe.

TABLEAU 59 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2018									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 733 $	2 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	4 735 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 332	924	154	21	16	–	–	–	1 273	30 720
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]	1 971	5 244	2 111	3 653	3 998	9 683	25 772	25 895	49 570	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	12	99	460	906	227	841	848	622	4 015
Dérivés	7 343	9 263	5 275	3 276	2 321	7 130	12 436	9 952	–	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	30	95	535	243	90	297	1 532	796	–	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 111	4 214	4 150	5 354	3 962	19 777	57 922	31 936	2 174	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	881	2 577	3 010	3 594	4 059	8 103	34 032	50 990	(75)	107 171
Valeurs mobilières prises en pension	77 612	30 047	14 426	3 807	1 458	29	–	–	–	127 379
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	908	3 234	6 614	11 166	11 061	43 063	113 852	35 293	–	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	753	1 332	2 628	3 724	4 131	14 313	56 632	26 321	62 245	172 079
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	35 018	35 018
Entreprises et gouvernements	23 052	4 320	5 539	7 131	9 269	19 637	67 922	59 251	21 533	217 654
Total des prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	118 796	649 942
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 549)	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	115 247	646 393
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 984	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 267
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	8 445	8 445
Goodwill[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 536	16 536
Autres immobilisations incorporelles[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 459	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 324	5 324
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 812	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	26 940	–	–	–	–	–	–	–	–	26 940
Autres actifs	3 432	854	1 926	120	142	136	301	90	8 595	15 596
Total de l'actif	192 082 $	64 263 $	46 599 $	42 555 $	41 413 $	122 395 $	371 242 $	241 372 $	212 982 $	1 334 903 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	16 145 $	37 337 $	31 081 $	12 954 $	11 739 $	1 183 $	3 260 $	1 005 $	– $	114 704 $
Dérivés	6 195	8 684	4 230	3 103	2 263	5 510	9 282	9 003	–	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	981	194	661	272	1 822	6 719	1 969	–	12 618
Dépôts[4, 5]										
Particuliers	4 330	7 094	7 541	6 245	7 718	10 222	9 876	38	424 580	477 644
Banques	6 499	1 941	255	24	54	–	3	8	7 928	16 712
Entreprises et gouvernements	18 840	19 337	7 033	9 984	11 299	21 345	54 780	8 000	206 465	357 083
Total des dépôts	29 669	28 372	14 829	16 253	19 071	31 567	64 659	8 046	638 973	851 439
Acceptations	14 986	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[2]	2 621	3 679	1 500	387	904	4 330	13 771	11 474	812	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	73 759	15 508	3 516	428	108	43	27	–	–	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti	22	1 240	625	503	575	2 496	6 232	2 990	–	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 385	–	–	–	–	–	–	–	–	28 385
Passifs liés aux assurances	213	294	353	309	310	937	1 624	903	1 755	6 698
Autres passifs[6]	2 926	2 636	538	1 326	1 394	2 205	2 308	153	5 704	19 190
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	8 740	–	8 740
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	80 040	80 040
Total du passif et des capitaux propres	174 921 $	100 876 $	56 998 $	35 930 $	36 636 $	50 093 $	107 882 $	44 283 $	727 284 $	1 334 903 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[7, 8]	18 339 $	16 728 $	17 217 $	13 098 $	9 152 $	25 691 $	101 120 $	4 034 $	2 663 $	208 042 $
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	159	240	237	233	902	2 188	3 229	–	7 267
Autres obligations d'achat	41	146	109	106	106	366	641	128	–	1 643
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	1 079	940	329	–	7	408	–	–	2 763
Total des engagements hors bilan	18 459 $	18 112 $	18 506 $	13 770 $	9 491 $	26 966 $	104 357 $	7 391 $	2 663 $	219 715 $

[1] Les soldes au 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les soldes des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2018.

[2] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[3] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[4] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[5] Comprennent 36 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «9 mois à 1 an», une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 22 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[6] Comprennent 60 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 12 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 17 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[7] Comprennent 205 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[8] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 59 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2017									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 971 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 971 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	49 825	742	13	6	7	–	–	–	592	51 185
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]	721	3 433	3 178	4 090	4 007	9 092	22 611	17 669	39 117	103 918
Dérivés	6 358	7 744	5 016	2 379	2 657	6 790	13 500	11 751	–	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	232	269	402	353	233	370	1 059	897	217	4 032
Valeurs mobilières disponibles à la vente	652	4 020	1 794	3 867	3 121	15 622	72 964	42 083	2 288	146 411
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	83	824	2 709	2 583	1 874	12 805	22 697	27 788	–	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	84 880	33 930	11 433	3 068	1 086	24	8	–	–	134 429
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	905	2 677	8 869	16 042	13 264	36 284	109 260	34 778	–	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	701	1 342	3 329	3 760	3 315	12 902	44 850	25 651	61 251	157 101
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	33 007	33 007
Entreprises et gouvernements	20 255	7 351	7 079	7 155	9 621	14 623	59 870	59 107	15 917	200 978
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	2	16	31	248	2 897	–	3 209
Total des prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	110 175	616 374
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 783)	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	106 392	612 591
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	7 784	7 784
Goodwill[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 156	16 156
Autres immobilisations incorporelles[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 618	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 313	5 313
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 497	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	29 971	–	–	–	–	–	–	–	–	29 971
Autres actifs	2 393	600	1 052	104	99	138	298	140	8 440	13 264
Total de l'actif	215 769 $	65 319 $	44 970 $	43 414 $	39 302 $	108 681 $	347 365 $	222 761 $	191 414 $	1 278 995 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 349 $	20 834 $	25 071 $	7 192 $	12 820 $	1 494 $	1 469 $	711 $	– $	79 940 $
Dérivés	5 307	7 230	4 587	2 200	1 981	6 868	11 111	11 930	–	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur	4	1 118	139	709	–	1 832	5 966	2 989	–	12 757
Dépôts[4, 5]										
Particuliers	4 538	6 472	6 424	6 619	6 740	9 487	10 162	65	417 648	468 155
Banques	12 375	4 766	1 354	16	91	3	–	11	7 271	25 887
Entreprises et gouvernements	23 899	18 868	15 492	4 488	6 392	15 783	43 465	14 555	195 840	338 782
Total des dépôts	40 812	30 106	23 270	11 123	13 223	25 273	53 627	14 631	620 759	832 824
Acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[2]	1 348	3 003	770	624	765	3 948	11 677	11 921	1 426	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	72 361	11 057	4 826	219	20	64	44	–	–	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti	48	668	1 062	708	1 264	3 060	6 287	2 979	–	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32 851	–	–	–	–	–	–	–	–	32 851
Passifs liés aux assurances	123	182	294	338	417	926	1 738	1 097	1 660	6 775
Autres passifs[6]	3 551	2 352	1 826	255	1 290	2 934	1 557	814	5 891	20 470
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	9 528	–	9 528
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	75 190	75 190
Total du passif et des capitaux propres	181 576 $	78 922 $	61 941 $	23 373 $	31 782 $	46 399 $	93 476 $	56 600 $	704 926 $	1 278 995 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[7, 8]	19 208 $	15 961 $	14 402 $	10 536 $	7 934 $	22 423 $	85 183 $	3 228 $	2 325 $	181 200 $
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	158	236	234	232	881	2 115	3 505	–	7 440
Autres obligations d'achat	24	102	79	59	52	224	318	–	–	858
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	696	494	228	344	408	724	–	–	–	2 894
Total des engagements hors bilan	20 007 $	16 715 $	14 945 $	11 173 $	8 626 $	24 252 $	87 616 $	6 733 $	2 325 $	192 392 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.
[3] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.
[4] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».
[5] Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 19 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».
[6] Comprennent 89 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 26 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 10 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».
[7] Comprennent 123 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.
[8] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière exige de la TD qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans toutes les circonstances afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques veille à ce que le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l'évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s'appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes pour faire face à des périodes de crise, de sorte que la Banque dépasse les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, des obligations aux termes du Code de conduite et d'éthique *ou des exigences en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes internes, notamment la gestion prudentielle du risque lié au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption (les «exigences légales, réglementaires et en matière de conduite»). Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.*

La Banque est exposée à un risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peut donner lieu à des amendes ou à des

blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque auquel nous pouvons faire face dans le cadre normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA, en collaboration avec le groupe chargé du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales), donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements qui s'appliquent à elle. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font rapport régulièrement au comité de gouvernance qui agit comme comité de révision de la Banque et de certaines des filiales canadiennes qui sont des institutions financières fédérales, notamment en surveillant le risque en matière de conduite. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chacun du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de réglementation de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de diriger la surveillance de la gouvernance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise et soutient le chef de la conformité en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités d'identification, de gestion, d'évaluation, d'atténuation et de surveillance du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité. Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (les «programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent»), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris de leurs conception et exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper le risque de réglementation et risque juridique de façon continue afin d'établir un repère critique pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque. Toutefois, il est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel d'examiner le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au comité du risque de réputation.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par la vice-présidente, Responsabilité sociale à l'échelle mondiale, qui est chargée de la surveillance de l'exploitation à l'égard de la gestion environnementale, et la chef des initiatives environnementales, qui est responsable de la gestion environnementale et dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de la responsabilité sociale à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la Banque. L'approbation de la stratégie et des normes de performance en matière d'environnement et la communication de celles-ci à tous les employés incombent à ce comité. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La Banque gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit deux composantes : une politique environnementale et des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son SGE, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La Banque applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, le risque lié au climat, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

La Banque traite des risques liés au climat dans son rapport sur la responsabilité d'entreprise. Dans ce rapport publié en 2017, la Banque présente des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe à trois études pilotes du TCFD menées par l'UNEP FI dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisaiton des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses

engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques liés à l'environnement, les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD sont présentés dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise, qui se trouve sur le site Web de la Banque.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance, aux protocoles et aux lignes directrices en matière de relations de TD Ameritrade et aussi en siégeant à son conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus, protocoles et lignes directrices de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont conçus afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade. Le président du Groupe et chef de la direction et le chef de groupe et chef des finances ont des rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

Comme l'exigent les «règles prudentielles resserrées» de la Réserve fédérale en vertu de la réglementation YY, la participation de la TD dans TD Ameritrade est détenue par TDGUS, l'IHC. Les activités et relations susmentionnées s'ajoutent aux responsabilités de gestion du risque de TDGUS en vertu de la réglementation YY.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD, sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2018. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2018 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Trois scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base est mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste sont produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, l'abandon à venir de l'utilisation du taux interbancaire offert pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des intrants tirés du taux interbancaire offert ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant

des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

Valeurs mobilières disponibles à la vente
Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance
Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts
Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES
La nouvelle norme ci-après a été adoptée par la Banque au 1er novembre 2017.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*
Le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis définitif intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers, par les banques d'importance systémique intérieure», selon lequel toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Par conséquent, le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 rétrospectivement. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. Toutefois la Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1er novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou du cumul des autres éléments du résultat global, selon le cas.

De plus, des modifications apportées à IFRS 7 qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9 ont également été adoptées par la Banque pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés de 2018.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit pour son propre compte ou à titre de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque est tenue d'adopter cette norme pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2018. La Banque appliquera cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

Au 31 octobre 2018, la Banque, qui pourrait peaufiner ses estimations, s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 entraîne un rajustement total à la baisse d'environ 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges seront également reclassés de façon prospective. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur son portefeuille de contrats de location, y compris son incidence sur ses systèmes et ses contrôles internes actuellement en vigueur.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications seront appliquées de façon prospective et n'auront pas une incidence importante sur la Banque.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnisations. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1er novembre 2021. Toutefois, selon les récentes réunions de l'IASB, une modification est prévue à IFRS 17 et la date de transition est susceptible d'être reportée d'un an. Tout changement à la date de transition de la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2018. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2018.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2018. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2018, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 et a mis à jour et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière par suite de l'application de cette nouvelle norme comptable. Se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés de 2018 pour plus de renseignements à l'égard des modifications apportées aux méthodes, procédures et estimations comptables de la Banque.

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 60 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[3]							Aux	
	1 an et moins	**Plus de 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total 31 octobre 2018**	31 octobre 2017	Total 31 octobre 2016
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	**3 504 $**	**5 614 $**	**2 875 $**	**290 $**	**448 $**	**– $**	**12 731 $**	16 225 $	14 717 $
Coût amorti	**3 500**	**5 596**	**2 869**	**291**	**484**	**–**	**12 740**	16 200	14 671
Rendement	**2,03 %**	**2,07 %**	**2,19 %**	**2,40 %**	**2,69 %**	**– %**	**2,12 %**	1,91 %	1,79 %
Provinces									
Juste valeur	**676**	**1 561**	**2 376**	**4 691**	**203**	**–**	**9 507**	7 922	7 851
Coût amorti	**676**	**1 553**	**2 357**	**4 653**	**204**	**–**	**9 443**	7 859	7 871
Rendement	**3,00 %**	**2,50 %**	**2,90 %**	**3,45 %**	**2,97 %**	**– %**	**3,12 %**	2,71 %	2,73 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	**2 290**	**13 188**	**8 890**	**2 692**	**–**	**–**	**27 060**	27 258	23 892
Coût amorti	**2 287**	**13 115**	**8 840**	**2 656**	**–**	**–**	**26 898**	27 087	23 929
Rendement	**0,96 %**	**1,46 %**	**1,85 %**	**1,74 %**	**– %**	**– %**	**1,58 %**	1,58 %	1,57 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	**1 116**	**4 089**	**1 748**	**1 613**	**10 140**	**–**	**18 706**	21 022	10 581
Coût amorti	**1 116**	**4 022**	**1 734**	**1 638**	**10 449**	**–**	**18 959**	20 995	10 448
Rendement	**1,82 %**	**2,41 %**	**1,95 %**	**2,43 %**	**2,60 %**	**– %**	**2,44 %**	2,17 %	1,78 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	**6 991**	**6 138**	**6 643**	**324**	**–**	**–**	**20 096**	21 122	15 509
Coût amorti	**6 987**	**6 107**	**6 617**	**323**	**–**	**–**	**20 034**	21 067	15 574
Rendement	**0,63 %**	**1,76 %**	**2,22 %**	**2,50 %**	**– %**	**– %**	**1,53 %**	1,35 %	1,48 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	**454**	**2 696**	**3 483**	**–**	**–**	**–**	**6 633**	8 812	4 949
Coût amorti	**454**	**2 664**	**3 457**	**–**	**–**	**–**	**6 575**	8 757	4 916
Rendement	**2,30 %**	**1,53 %**	**1,70 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**1,67 %**	1,72 %	1,72 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des créances mobilières									
Juste valeur	**–**	**3 740**	**9 213**	**2 981**	**6 035**	**–**	**21 969**	29 981	18 593
Coût amorti	**–**	**3 739**	**9 183**	**2 966**	**6 013**	**–**	**21 901**	29 879	18 665
Rendement	**– %**	**1,84 %**	**2,12 %**	**2,44 %**	**3,07 %**	**– %**	**2,37 %**	1,85 %	1,49 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**472**	**–**	**472**	1 715	625
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**471**	**–**	**471**	1 706	624
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**3,06 %**	**– %**	**3,06 %**	2,51 %	1,63 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	**1 307**	**3 522**	**1 858**	**1 796**	**24**	**–**	**8 507**	9 790	8 286
Coût amorti	**1 307**	**3 518**	**1 879**	**1 800**	**30**	**–**	**8 534**	9 753	8 229
Rendement	**2,20 %**	**2,88 %**	**3,57 %**	**2,39 %**	**1,94 %**	**– %**	**2,82 %**	2,48 %	2,80 %
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 804**	**1 804**	1 922	2 054
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 725**	**1 725**	1 821	1 934
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**3,43 %**	**3,43 %**	2,88 %	1,94 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**370**	**370**	365	186
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**376**	**376**	313	168
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**4,17 %**	**4,17 %**	4,44 %	4,37 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction									
Juste valeur	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	277	328
Coût amorti	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	250	301
Rendement	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	**s. o. %**	5,51 %	6,01 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)									
Juste valeur	**16 338 $**	**40 548 $**	**37 086 $**	**14 387 $**	**17 322 $**	**2 174 $**	**127 855 $**	146 411 $	107 571 $
Coût amorti	**16 327**	**40 314**	**36 936**	**14 327**	**17 651**	**2 101**	**127 656**	145 687	107 330
Rendement	**1,33 %**	**1,89 %**	**2,16 %**	**2,63 %**	**2,77 %**	**3,56 %**	**2,13 %**	1,88 %	1,78 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Au 31 octobre 2018, comprennent des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2017, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[3] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 60 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[4]							Aux	
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total 31 octobre 2018	31 octobre 2017	Total 31 octobre 2016
Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	1 363 $	399 $	1 136 $	328 $	1 688 $	– $	4 914 $	661 $	812 $
Coût amorti	1 364	396	1 136	317	1 709	–	4 922	661	802
Rendement	0,30 %	1,80 %	2,28 %	2,18 %	3,10 %	– %	1,97 %	1,87 %	1,84 %
Provinces									
Juste valeur	10	–	176	597	–	–	783	s. o.	s. o.
Coût amorti	10	–	176	596	–	–	782	s. o.	s. o.
Rendement	4,65 %	– %	2,22 %	3,29 %	– %	– %	3,07 %	s. o. %	s. o. %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	–	49	38	24	–	–	111	–	–
Coût amorti	–	50	39	25	–	–	114	–	–
Rendement	– %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	– %	– %	0,03 %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	1 597	4 704	5 912	10 807	5 352	–	28 372	22 417	22 119
Coût amorti	1 606	4 787	6 172	11 028	5 441	–	29 034	22 531	21 845
Rendement	1,96 %	2,19 %	2,09 %	2,78 %	2,66 %	– %	2,47 %	2,15 %	2,03 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	8 985	7 571	7 531	1 681	–	–	25 768	22 629	28 923
Coût amorti	8 960	7 529	7 519	1 675	–	–	25 683	22 431	28 643
Rendement	0,47 %	0,52 %	1,22 %	0,66 %	– %	– %	0,72 %	0,43 %	0,29 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	332	3 788	5 738	5 105	8 765	–	23 728	s. o.	s. o.
Coût amorti	332	3 787	5 738	5 096	8 756	–	23 709	s. o.	s. o.
Rendement	1,91 %	2,53 %	2,79 %	3,13 %	3,05 %	– %	2,91 %	s. o.	s. o. %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	–	15 525	–	15 525	s. o.	s. o.
Coût amorti	–	–	–	–	15 867	–	15 867	s. o.	s. o.
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,85 %	– %	2,85 %	s. o.	s. o. %
Autres émetteurs									
Juste valeur	1 847	2 397	2 403	414	3	–	7 064	s. o.	s. o.
Coût amorti	1 849	2 391	2 403	414	3	–	7 060	s. o.	s. o.
Rendement	1,79 %	1,06 %	0,95 %	0,33 %	5,23 %	– %	1,17 %	s. o. %	s. o. %
Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Juste valeur	14 134 $	18 908 $	22 934 $	18 956 $	31 333 $	– $	106 265 $	71 426 $	84 987 $
Coût amorti	14 121	18 940	23 183	19 151	31 776	–	107 171	71 363	84 395
Rendement	0,83 %	1,44 %	1,87 %	2,63 %	2,89 %	– %	2,09 %	1,59 %	1,35 %

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[3] Au 31 octobre 2018, comprennent des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2017, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[4] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 61 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance							*Aux*
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total 31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	Total 31 octobre 2014
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	**32 310 $**	**156 837 $**	**4 682 $**	**193 829 $**	190 325 $	189 299 $	185 009 $	175 125 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**46 417**	**39 709**	**33**	**86 159**	74 937	65 068	61 317	59 568
Prêts-auto indirects	**583**	**12 188**	**11 445**	**24 216**	22 282	20 577	19 038	16 475
Divers	**16 740**	**1 034**	**800**	**18 574**	17 355	16 456	16 075	16 116
Cartes de crédit	**18 046**	**–**	**–**	**18 046**	18 028	18 226	17 941	17 927
Total des prêts aux particuliers	**114 096**	**209 768**	**16 960**	**340 824**	322 927	309 626	299 380	285 211
Prêts immobiliers								
Résidentiels	**6 539**	**8 016**	**3 809**	**18 364**	17 981	16 001	14 862	14 604
Non résidentiels	**8 148**	**3 418**	**2 069**	**13 635**	12 832	12 780	11 330	9 768
Total des prêts immobiliers	**14 687**	**11 434**	**5 878**	**31 999**	30 813	28 781	26 192	24 372
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**71 060**	**30 922**	**9 163**	**111 145**	97 033	91 054	84 155	71 814
Total des prêts – Canada	**185 156**	**240 690**	**26 123**	**451 969**	419 960	400 680	383 535	357 025
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**668**	**73**	**30 387**	**31 128**	31 460	27 662	26 922	23 335
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**10 453**	**80**	**1 801**	**12 334**	12 434	13 208	13 334	11 665
Prêts-auto indirects	**303**	**17 762**	**11 805**	**29 870**	29 182	28 370	24 862	18 782
Divers	**314**	**220**	**340**	**874**	846	745	693	615
Cartes de crédit	**16 964**	**–**	**–**	**16 964**	14 972	13 680	12 274	7 637
Total des prêts aux particuliers	**28 702**	**18 135**	**44 333**	**91 170**	88 894	83 665	78 085	62 034
Prêts immobiliers								
Résidentiels	**1 616**	**3 219**	**3 215**	**8 050**	7 316	6 852	5 691	4 294
Non résidentiels	**2 320**	**11 050**	**9 056**	**22 426**	22 163	21 675	18 317	14 037
Total des prêts immobiliers	**3 936**	**14 269**	**12 271**	**30 476**	29 479	28 527	24 008	18 331
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**21 812**	**54 449**	**47 829**	**124 090**	119 350	116 713	97 217	69 417
Total des prêts – États-Unis	**50 514**	**72 584**	**92 162**	**215 260**	208 244	200 378	175 302	131 451
Autres pays								
Prêts aux particuliers	**14**	**–**	**–**	**14**	14	16	5	9
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**1 523**	**685**	**50**	**2 258**	1 579	1 513	1 978	2 124
Total des prêts – Autres pays	**1 537**	**685**	**50**	**2 272**	1 593	1 529	1 983	2 133
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	3 209	1 674	2 187	2 695
Prêts dépréciés acquis	**320**	**–**	**133**	**453**	665	974	1 414	1 713
Total – Autres prêts	**320**	**–**	**133**	**453**	3 874	2 648	3 601	4 408
Total des prêts	**237 527 $**	**313 959 $**	**118 468 $**	**669 954 $**	633 671 $	605 235 $	564 421 $	495 017 $

TABLEAU 62 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014	*Aux*
	De 1 an à 5 ans	**Plus de 5 ans**	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	**218 098 $**	**84 450 $**	197 483 $	84 080 $	212 257 $	82 507 $	176 316 $	66 949 $	155 614 $	59 555 $
Taux variable	**95 861**	**34 018**	79 447	36 093	85 139	34 260	72 663	32 208	73 672	24 991
Total	**313 959 $**	**118 468 $**	276 930 $	120 173 $	297 396 $	116 767 $	248 979 $	99 157 $	229 286 $	84 546 $

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 63 : PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016	2015	2014
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	**3 475 $**	3 873 $	3 434 $	3 028 $	2 855 $
Provision pour pertes sur créances	**2 472**	2 216	2 330	1 683	1 557
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**15**	22	18	23	21
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**8**	11	11	13	13
Prêts-auto indirects	**251**	337	334	224	207
Divers	**216**	216	221	218	234
Cartes de crédit	**557**	595	623	638	582
Total des prêts aux particuliers	**1 047**	1 181	1 207	1 116	1 057
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	1	3	4	1
Non résidentiels	**1**	2	2	3	3
Total des prêts immobiliers	**3**	3	5	7	4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**75**	75	107	74	109
Total – Canada	**1 122**	1 256	1 314	1 190	1 166
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**16**	19	22	16	17
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**22**	39	38	47	43
Prêts-auto indirects	**387**	315	232	206	232
Divers	**192**	152	121	101	79
Cartes de crédit	**958**	777	530	454	288
Total des prêts aux particuliers	**1 575**	1 302	943	824	659
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**1**	3	3	5	12
Non résidentiels	**10**	6	11	22	18
Total des prêts immobiliers	**11**	9	14	27	30
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**79**	91	76	124	117
Total États-Unis	**1 654**	1 393	1 019	948	776
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	9	14	13	5
Prêts dépréciés acquis[1, 2]	**2**	1	4	6	20
Total – Autres prêts	**2**	10	18	19	25
Total des radiations en diminution du portefeuille	**2 778**	2 659	2 351	2 157	1 967
Reprises					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**1**	2	1	1	5
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**1**	1	–	2	5
Prêts-auto indirects	**58**	90	91	78	138
Divers	**37**	41	52	58	60
Cartes de crédit	**87**	98	118	124	109
Total des prêts aux particuliers	**184**	232	262	263	317
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**–**	1	1	1	1
Non résidentiels	**–**	–	3	1	2
Total des prêts immobiliers	**–**	1	4	2	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**17**	20	27	33	29
Total – Canada	**201**	252	289	296	346
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**2**	4	9	11	10
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**4**	11	5	5	5
Prêts-auto indirects	**116**	100	85	83	12
Divers	**35**	24	26	23	20
Cartes de crédit	**173**	154	114	113	60
Total des prêts aux particuliers	**330**	293	239	235	107
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	2	4	9	14
Non résidentiels	**7**	8	4	9	15
Total des prêts immobiliers	**9**	10	8	18	29
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**42**	58	54	50	73
Total États-Unis	**372**	351	293	285	180
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–	1	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	–	1	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis[1, 2]	**16**	22	20	19	7
Total – Autres prêts	**16**	22	20	19	7
Total des reprises portées au portefeuille	**589**	625	602	601	533
Radiations nettes	**(2 189)**	(2 034)	(1 749)	(1 556)	(1 434)
Cessions	**(46)**	(83)	(2)	(3)	–
Écarts de conversion et autres ajustements	**49**	(122)	47	321	112
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan	**3 761**	3 850	4 060	3 473	3 090
Moins : Provision pour les positions hors bilan[3]	**212**	67	187	39	62
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice	**3 549 $**	3 783 $	3 873 $	3 434 $	3 028 $
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	**0,34 %**	0,33 %	0,30 %	0,30 %	0,31 %

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.
[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.
[3] La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 64 : DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les								
	31 octobre 2018			31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Solde moyen	**Total des charges d'intérêts**	**Taux moyen versé**	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada[1]									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**13 156 $**	**– $**	**– %**	11 201 $	– $	– %	3 674 $	– $	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**57 030**	**1 094**	**1,92**	57 521	648	1,13	58 124	521	0,90
Dépôts sur préavis	**222 394**	**567**	**0,25**	209 939	321	0,15	189 018	249	0,13
Dépôts à terme	**223 295**	**4 215**	**1,89**	176 345	2 730	1,55	168 393	2 359	1,40
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	**515 875**	**5 876**	**1,14**	455 006	3 699	0,81	419 209	3 129	0,75
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**10 037**	**–**	**–**	10 405	–	–	9 969	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**2 859**	**16**	**0,56**	3 152	11	0,35	3 945	7	0,18
Dépôts sur préavis	**317 218**	**3 233**	**1,02**	298 639	1 695	0,57	277 744	921	0,33
Dépôts à terme	**52 461**	**958**	**1,83**	79 090	973	1,23	70 290	522	0,74
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	**382 575**	**4 207**	**1,10**	391 286	2 679	0,68	361 948	1 450	0,40
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**155**	**–**	**–**	(7)	–	–	54	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**1 025**	**1**	**0,10**	1 442	3	0,21	1 918	4	0,21
Dépôts sur préavis	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	**37 435**	**405**	**1,08**	28 153	234	0,83	27 132	175	0,64
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	**38 615**	**406**	**1,05**	29 588	237	0,80	29 104	179	0,62
Total – Dépôts moyens	**937 065 $**	**10 489 $**	**1,12 %**	875 880 $	6 615 $	0,76 %	810 261 $	4 758 $	0,59 %

[1] Au 31 octobre 2018, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 152 milliards de dollars (100 milliards de dollars au 31 octobre 2017, 83 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TABLEAU 65 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 $ ou plus[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Aux				
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 3 mois	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Plus de 12 mois**	**Total**
					31 octobre 2018
Canada	**65 253 $**	**22 761 $**	**37 652 $**	**92 105 $**	**217 771 $**
États-Unis	**20 203**	**16 547**	**11 654**	**2 166**	**50 570**
Autres pays	**20 225**	**2 016**	**2 787**	**–**	**25 028**
Total	**105 681 $**	**41 324 $**	**52 093 $**	**94 271 $**	**293 369 $**
					31 octobre 2017
Canada	41 862 $	19 392 $	20 623 $	79 649 $	161 526 $
États-Unis	34 955	15 607	11 821	1 390	63 773
Autres pays	20 037	9 058	3 714	–	32 809
Total	96 854 $	44 057 $	36 158 $	81 039 $	258 108 $
					31 octobre 2016
Canada	32 237 $	10 607 $	13 721 $	83 304 $	139 869 $
États-Unis	23 027	13 450	17 760	2 547	56 784
Autres pays	16 033	10 582	7 297	10	33 922
Total	71 297 $	34 639 $	38 778 $	85 861 $	230 575 $

[1] Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 66 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	**93 389 $**	88 591 $	48 973 $
Solde moyen au cours de l'exercice	**95 286**	76 136	65 511
Solde maximal à la fin du mois	**98 539**	88 986	70 415
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	**1,63 %**	0,87 %	0,38 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	**1,65**	0,92	0,51

TABLEAU 67 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018			2017			2016		
	Solde moyen	**Intérêts[4]**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts[4]	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts[4]	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	**5 204 $**	**102 $**	**1,96 %**	5 629 $	21 $	0,37 %	6 716 $	16 $	0,24 %
États-Unis	**34 424**	**592**	**1,72**	42 899	405	0,94	38 658	187	0,48
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	**55 519**	**1 684**	**3,03**	47 985	1 332	2,78	45 102	1 187	2,63
États-Unis	**20 496**	**517**	**2,52**	20 186	403	2,00	22 605	401	1,77
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	**47 761**	**1 219**	**2,55**	48 109	949	1,97	41 531	614	1,48
États-Unis	**155 892**	**3 719**	**2,39**	130 611	2 378	1,82	112 147	1 802	1,61
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	**41 518**	**665**	**1,60**	33 725	371	1,10	42 981	254	0,59
États-Unis	**44 238**	**1 020**	**2,31**	43 087	496	1,15	31 824	189	0,59
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels[5]									
Canada	**201 772**	**5 656**	**2,80**	200 251	4 916	2,45	197 925	4 726	2,39
États-Unis	**29 514**	**1 110**	**3,76**	27 982	1 041	3,72	27 331	1 029	3,76
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	**120 273**	**5 215**	**4,34**	106 614	4 704	4,41	97 881	4 604	4,70
États-Unis	**41 762**	**1 711**	**4,10**	41 263	1 455	3,53	40 471	1 285	3,18
Cartes de crédit									
Canada	**18 708**	**2 323**	**12,42**	18 571	2 270	12,22	18 414	2 223	12,07
États-Unis	**15 853**	**2 550**	**16,09**	13 771	2 213	16,07	12 598	1 999	15,87
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[5]									
Canada	**92 348**	**2 943**	**3,19**	80 673	2 187	2,71	71 869	1 929	2,68
États-Unis	**115 147**	**4 203**	**3,65**	112 416	3 795	3,38	105 929	3 348	3,16
Autres pays	**102 855**	**1 193**	**1,16**	88 963	896	1,01	77 001	767	1,00
Total des actifs productifs d'intérêts	**1 143 284 $**	**36 422 $**	**3,19 %**	1 062 735 $	29 832 $	2,81 %	990 983 $	26 560 $	2,68 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	**215 320 $**	**1 228 $**	**0,57 %**	208 027 $	983 $	0,47 %	193 525 $	974 $	0,50 %
États-Unis	**238 005**	**531**	**0,22**	221 560	281	0,13	204 697	218	0,11
Banques[6]									
Canada	**11 612**	**135**	**1,16**	10 686	71	0,66	10 528	55	0,52
États-Unis	**7 214**	**135**	**1,87**	9 460	115	1,22	6 503	47	0,72
Dépôts des entreprises et des gouvernements[6, 7]									
Canada	**248 013**	**4 513**	**1,82**	199 236	2 645	1,33	191 284	2 100	1,10
États-Unis	**84 575**	**3 541**	**4,19**	108 078	2 283	2,11	101 620	1 185	1,17
Billets et débentures subordonnés	**7 946**	**337**	**4,24**	9 045	391	4,32	8 769	395	4,50
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	**46 981**	**1 091**	**2,32**	34 719	540	1,56	45 098	412	0,91
États-Unis	**57 384**	**1 274**	**2,22**	56 587	696	1,23	47 654	346	0,73
Passifs de titrisation[8]	**27 805**	**586**	**2,11**	29 761	472	1,59	32 027	452	1,41
Autres passifs									
Canada	**5 706**	**132**	**2,31**	5 306	92	1,73	4 225	82	1,94
États-Unis	**34**	**4**	**11,76**	34	4	11,76	35	4	11,43
Autres pays[6]	**68 074**	**676**	**0,99**	48 787	412	0,84	45 524	367	0,81
Total des passifs portant intérêt	**1 018 669 $**	**14 183 $**	**1,39 %**	941 286 $	8 985 $	0,95 %	891 489 $	6 637 $	0,74 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	**1 143 284 $**	**22 239 $**	**1,95 %**	1 062 735 $	20 847 $	1,96 %	990 983 $	19 923 $	2,01 %

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.
[3] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.
[4] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.
[5] Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 11 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2017, 11 milliards de dollars en 2016).
[6] Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 102 milliards de dollars (87 milliards de dollars en 2017, 77 milliards de dollars en 2016).
[7] Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2017, 1,2 milliard de dollars en 2016).
[8] Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2017, 12 milliards de dollars en 2016) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 16 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2017, 20 milliards de dollars en 2016).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 68 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens)	**2018 par rapport à 2017**			2017 par rapport à 2016		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	**Taux moyen**	**Variation nette**	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	**(2) $**	**83 $**	**81 $**	(3) $	8 $	5 $
États-Unis	**(80)**	**267**	**187**	21	197	218
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	**210**	**142**	**352**	75	70	145
États-Unis	**6**	**108**	**114**	(43)	45	2
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	**(7)**	**277**	**270**	97	238	335
États-Unis	**460**	**881**	**1 341**	297	279	576
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	**86**	**208**	**294**	(55)	172	117
États-Unis	**13**	**511**	**524**	67	240	307
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	**38**	**702**	**740**	56	134	190
États-Unis	**57**	**12**	**69**	25	(13)	12
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	**603**	**(92)**	**511**	411	(311)	100
États-Unis	**17**	**239**	**256**	25	145	170
Cartes de crédit						
Canada	**17**	**36**	**53**	19	28	47
États-Unis	**334**	**3**	**337**	186	28	214
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	**316**	**440**	**756**	236	22	258
États-Unis	**92**	**316**	**408**	205	242	447
Autres pays	**182**	**115**	**297**	49	80	129
Total des produits d'intérêts	**2 342 $**	**4 248 $**	**6 590 $**	1 668 $	1 604 $	3 272 $
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	**34 $**	**211 $**	**245 $**	73 $	(64) $	9 $
États-Unis	**21**	**229**	**250**	18	45	63
Banques						
Canada	**6**	**58**	**64**	1	15	16
États-Unis	**(27)**	**47**	**20**	21	47	68
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	**648**	**1 220**	**1 868**	88	457	545
États-Unis	**(496)**	**1 754**	**1 258**	75	1 023	1 098
Billets et débentures subordonnés	**(48)**	**(6)**	**(54)**	12	(16)	(4)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	**191**	**360**	**551**	(95)	223	128
États-Unis	**9**	**569**	**578**	65	285	350
Passifs de titrisation	**(31)**	**145**	**114**	(32)	52	20
Autres passifs						
Canada	**7**	**33**	**40**	21	(11)	10
États-Unis	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Autres pays	**195**	**69**	**264**	33	12	45
Total de la charge d'intérêts	**509 $**	**4 689 $**	**5 198 $**	280 $	2 068 $	2 348 $
Produits d'intérêts nets	**1 833 $**	**(441) $**	**1 392 $**	1 388 $	(464) $	924 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.
[3] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

ANNEXE 99.3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Page
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	3
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	5
État du résultat consolidé	6
État du résultat global consolidé	7
État des variations des capitaux propres consolidé	8
État des flux de trésorerie consolidé	9
Notes des états financiers consolidés	
Note 1 Nature des activités	10
Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables	10
Note 3 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	23
Note 4 Modifications de méthodes comptables courantes et futures	27
Note 5 Évaluations à la juste valeur	31
Note 6 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	42
Note 7 Valeurs mobilières	44
Note 8 Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	47
Note 9 Transferts d'actifs financiers	55
Note 10 Entités structurées	57
Note 11 Dérivés	60
Note 12 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	69
Note 13 Acquisitions et cessions importantes	70
Note 14 Goodwill et autres immobilisations incorporelles	71
Note 15 Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	73
Note 16 Autres actifs	73
Note 17 Dépôts	74
Note 18 Autres passifs	75
Note 19 Billets et débentures subordonnés	75
Note 20 Titres de fiducie de capital	76
Note 21 Capitaux propres	77
Note 22 Assurance	80
Note 23 Rémunération fondée sur des actions	83
Note 24 Avantages du personnel	84
Note 25 Impôt sur le résultat	89
Note 26 Résultat par action	91
Note 27 Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	91
Note 28 Transactions entre parties liées	95
Note 29 Informations sectorielles	96
Note 30 Produits d'intérêts et charges d'intérêts	98
Note 31 Risque de crédit	99
Note 32 Fonds propres réglementaires	100
Note 33 Gestion des risques	102
Note 34 Renseignements sur les filiales	102
Note 35 Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et acquisitions en cours	103

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2018.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et
chef de la direction

Riaz Ahmed
Chef de groupe et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT
Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur les états financiers consolidés
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la «TD»), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017, l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les «états financiers consolidés»).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Adoption d'IFRS 9
Comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés, la TD a changé sa méthode comptable relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers en 2018 en raison de l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, et notre rapport daté du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD.

Fondement de l'opinion

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes exigent également que nous nous conformions aux règles de déontologie, notamment celles portant sur l'indépendance. Nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la TD portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion d'audit.

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que co-auditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion («la TD») en date du 31 octobre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les «critères du COSO»). À notre avis, la TD maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), du bilan consolidé de la TD aux 31 octobre 2018 et 2017, et de l'état du résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, et notre rapport daté du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

Bilan consolidé

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**4 735 $**	3 971 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**30 720**	51 185
	35 455	55 156
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 7)**	**127 897**	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**4 015**	s. o.[1]
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**56 996**	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**3 618**	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global **(Notes 5, 7, 8)**	**130 600**	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente **(Notes 5, 7)**	**s. o.**	146 411
	323 126	310 556
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Note 7)	**107 171**	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)	**s. o.**	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	**127 379**	134 429
Prêts (Note 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	**225 191**	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**172 079**	157 101
Cartes de crédit	**35 018**	33 007
Entreprises et gouvernements	**217 654**	200 978
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	3 209
	649 942	616 374
Provision pour pertes sur prêts **(Note 8)**	**(3 549)**	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646 393**	612 591
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 267**	17 297
Participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**8 445**	7 784
Goodwill **(Note 14)**	**16 536**	16 156
Autres immobilisations incorporelles **(Note 14)**	**2 459**	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables **(Note 15)**	**5 324**	5 313
Actifs d'impôt différé **(Note 25)**	**2 812**	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**26 940**	29 971
Autres actifs **(Note 16)**	**15 596**	13 264
	95 379	94 900
Total de l'actif	**1 334 903 $**	1 278 995 $
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 17)**	**114 704 $**	79 940 $
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**48 270**	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur **(Notes 5, 9)**	**12 618**	12 757
	175 592	143 911
Dépôts (Note 17)		
Particuliers	**477 644**	468 155
Banques	**16 712**	25 887
Entreprises et gouvernements	**357 083**	338 782
	851 439	832 824
Divers		
Acceptations	**17 269**	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert **(Note 5)**	**39 478**	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension **(Note 5)**	**93 389**	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti **(Note 9)**	**14 683**	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**28 385**	32 851
Passifs liés aux assurances **(Note 22)**	**6 698**	6 775
Autres passifs **(Note 18)**	**19 190**	20 470
	219 092	217 542
Billets et débentures subordonnés (Note 19)	**8 740**	9 528
Total du passif	**1 254 863**	1 203 805
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Actions ordinaires **(Note 21)**	**21 221**	20 931
Actions privilégiées **(Note 21)**	**5 000**	4 750
Actions autodétenues – ordinaires **(Note 21)**	**(144)**	(176)
Actions autodétenues – privilégiées **(Note 21)**	**(7)**	(7)
Surplus d'apport	**193**	214
Résultats non distribués	**46 145**	40 489
Cumul des autres éléments du résultat global	**6 639**	8 006
	79 047	74 207
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	**993**	983
Total des capitaux propres	**80 040**	75 190
Total du passif et des capitaux propres	**1 334 903 $**	1 278 995 $

[1] Sans objet.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.
Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Alan N. MacGibbon
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Produits d'intérêts[1]			
Prêts	**27 790 $**	23 663 $	21 751 $
Valeurs mobilières			
Intérêts	**6 685**	4 595	3 672
Dividendes	**1 234**	1 128	912
Dépôts auprès de banques	**713**	446	225
	36 422	29 832	26 560
Charges d'intérêts (Note 30)			
Dépôts	**10 489**	6 615	4 758
Passifs de titrisation	**586**	472	452
Billets et débentures subordonnés	**337**	391	395
Divers	**2 771**	1 507	1 032
	14 183	8 985	6 637
Produits d'intérêts nets	**22 239**	20 847	19 923
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	**4 656**	4 459	4 143
Commissions sur crédit	**1 210**	1 130	1 048
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**111**	128	54
Produits (pertes) de négociation	**1 052**	303	395
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**48**	s. o.	s. o.
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(170)**	(254)	(20)
Frais de service	**2 716**	2 648	2 571
Services de cartes	**2 376**	2 388	2 313
Produits d'assurance **(Note 22)**	**4 045**	3 760	3 796
Autres produits (pertes)	**551**	740	92
	16 595	15 302	14 392
Total des produits	**38 834**	36 149	34 315
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	**2 480**	2 216	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 22)	**2 444**	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel **(Note 24)**	**10 377**	10 018	9 298
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	**1 765**	1 794	1 825
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	**1 073**	992	944
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**815**	704	708
Marketing et développement des affaires	**803**	726	743
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	**73**	2	(18)
Frais liés aux activités de courtage	**306**	314	316
Services professionnels et services-conseils	**1 247**	1 165	1 232
Divers	**3 678**	3 651	3 829
	20 137	19 366	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**13 773**	12 321	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)	**3 182**	2 253	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	**743**	449	433
Résultat net	**11 334**	10 517	8 936
Dividendes sur actions privilégiées	**214**	193	141
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**11 120 $**	10 324 $	8 795 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**11 048 $**	10 203 $	8 680 $
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**72**	121	115
Résultat par action (en dollars canadiens) **(Note 26)**			
De base	**6,02 $**	5,51 $	4,68 $
Dilué	**6,01**	5,50	4,67
Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)	**2,61**	2,35	2,16

[1] Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comprend des produits d'intérêts de 30 639 millions de dollars qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 30.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.
Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

État du résultat global consolidé[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Résultat net	**11 334 $**	**10 517** $	8 936 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net			
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39[2])			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	467	274
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(261)**	s. o.	s. o.
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	(143)	(56)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(22)**	s. o.	s. o.
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	s. o.	s. o.
	(284)	324	218
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture			
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**1 323**	(2 534)	1 290
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	(17)	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**(288)**	659	34
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**–**	4	–
	1 035	(1 888)	1 324
Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(1 624)**	(1 454)	835
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	**(455)**	(810)	(752)
	(2 079)	(2 264)	83
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**622**	325	(882)
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**38**	s. o.	s. o.
Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	**(668)**	(3 503)	743
Total du résultat global, après impôt sur le résultat	**10 666 $**	7 014 $	9 679 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**10 380 $**	6 700 $	9 423 $
Actionnaires privilégiés	**214**	193	141
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**72**	121	115

[1] Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.
[2] IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o. $**	150 $	125 $
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(139)**	s. o.	s. o.
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	(36)	32
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**13**	s. o.	s. o.
Moins le reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	s. o.	s. o.
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	–
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**–**	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**(104)**	237	9
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	**–**	(1)	–
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(473)**	(789)	599
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	**283**	258	533
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**243**	129	(340)
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**20**	s. o.	s. o.
Total de l'impôt sur le résultat	**(749) $**	(494) $	(172) $

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**20 931 $**	20 711 $	20 294 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**152**	148	186
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**366**	329	335
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(228)**	(257)	(104)
Solde à la fin de l'exercice	**21 221**	20 931	20 711
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**4 750**	4 400	2 700
Émission d'actions	**750**	350	1 700
Rachat d'actions	**(500)**	–	–
Solde à la fin de l'exercice	**5 000**	4 750	4 400
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(176)**	(31)	(49)
Achat d'actions	**(8 295)**	(9 654)	(5 769)
Vente d'actions	**8 327**	9 509	5 787
Solde à la fin de l'exercice	**(144)**	(176)	(31)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(7)**	(5)	(3)
Achat d'actions	**(129)**	(175)	(115)
Vente d'actions	**129**	173	113
Solde à la fin de l'exercice	**(7)**	(7)	(5)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	**214**	203	214
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	**(2)**	23	26
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées **(Note 23)**	**(12)**	(8)	(28)
Divers	**(7)**	(4)	(9)
Solde à la fin de l'exercice	**193**	214	203
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	**40 489**	35 452	32 053
Incidence de l'adoption d'IFRS 9[1]	**53**	s. o.	s. o.
Résultat net attribuable aux actionnaires	**11 262**	10 396	8 821
Dividendes sur actions ordinaires	**(4 786)**	(4 347)	(4 002)
Dividendes sur actions privilégiées	**(214)**	(193)	(141)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	**(10)**	(4)	(14)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées	**(1 273)**	(1 140)	(383)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**622**	325	(882)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**2**	s. o.	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**46 145**	40 489	35 452
Cumul des autres éléments du résultat global			
Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	**510**	s. o.	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	**19**	s. o.	s. o.
Autres éléments du résultat global	**(283)**	s. o.	s. o.
Provision pour pertes sur créances	**(1)**	s. o.	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**245**	s. o.	s. o.
Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	**113**	s. o.	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	**(96)**	s. o.	s. o.
Autres éléments du résultat global	**40**	s. o.	s. o.
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	**(2)**	s. o.	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	**55**	s. o.	s. o.
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :			
Solde au début de l'exercice	**s. o.**	299	81
Autres éléments du résultat global	**s. o.**	324	218
Solde à la fin de l'exercice	**s. o.**	623	299
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :			
Solde au début de l'exercice	**7 791**	9 679	8 355
Autres éléments du résultat global	**1 035**	(1 888)	1 324
Solde à la fin de l'exercice	**8 826**	7 791	9 679
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Solde au début de l'exercice	**(408)**	1 856	1 773
Autres éléments du résultat global	**(2 079)**	(2 264)	83
Solde à la fin de l'exercice	**(2 487)**	(408)	1 856
Total du cumul des autres éléments du résultat global	**6 639**	8 006	11 834
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	**79 047**	74 207	72 564
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**983**	1 650	1 610
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**72**	121	115
Rachat d'actions privilégiées de FPI	**–**	(617)	–
Divers	**(62)**	(171)	(75)
Solde à la fin de l'exercice	**993**	983	1 650
Total des capitaux propres	**80 040 $**	75 190 $	74 214 $

[1] IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**14 516 $**	12 770 $	11 079 $
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances **(Note 8)**	**2 480**	2 216	2 330
Amortissement **(Note 15)**	**576**	603	629
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**815**	704	708
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**(111)**	(128)	(54)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**(743)**	(449)	(433)
Profit de dilution **(Note 12)**	**–**	(204)	–
Impôt différé **(Note 25)**	**385**	175	103
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer **(Notes 16, 18)**	**(104)**	(283)	7
Valeurs mobilières mises en pension	**4 798**	39 618	(18 183)
Valeurs mobilières prises en pension	**7 050**	(48 377)	11 312
Valeurs mobilières vendues à découvert	**3 996**	2 367	(5 688)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	**(24 065)**	(4 661)	(4 100)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	**(45 620)**	(22 332)	(44 158)
Dépôts	**53 379**	40 150	81 885
Dérivés	**(3 745)**	1 836	5 403
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**5 257**	s. o.	s. o.
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(468)**	251	95
Passifs de titrisation	**(1 532)**	(1 575)	(3 321)
Impôt exigible	**(780)**	(419)	845
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	**(1 435)**	2 459	(247)
Divers	**(8 956)**	1 406	(811)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	**5 693**	26 127	37 401
Flux de trésorerie des activités de financement			
Émission de billets et débentures subordonnés **(Note 19)**	**1 750**	1 500	3 262
Rachat de billets et débentures subordonnés **(Note 19)**	**(2 468)**	(2 536)	(979)
Émission d'actions ordinaires **(Note 21)**	**128**	125	152
Émission d'actions privilégiées **(Note 21)**	**740**	346	1 686
Rachat d'actions ordinaires **(Note 21)**	**(1 501)**	(1 397)	(487)
Rachat d'actions privilégiées **(Note 21)**	**(500)**	–	–
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales **(Note 21)**	**–**	(626)	–
Vente d'actions autodétenues **(Note 21)**	**8 454**	9 705	5 926
Achat d'actions autodétenues **(Note 21)**	**(8 424)**	(9 829)	(5 884)
Dividendes versés	**(4 634)**	(4 211)	(3 808)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(72)**	(112)	(115)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	**(6 527)**	(7 035)	(247)
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**20 465**	2 529	(11 231)
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global **(Note 7)**			
Achats	**(20 269)**	s. o.	s. o.
Produit tiré des échéances	**30 101**	s. o.	s. o.
Produit tiré des ventes	**2 731**	s. o.	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente **(Note 7)**			
Achats	**s. o.**	(63 339)	(52 775)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	30 775	28 454
Produit tiré des ventes	**s. o.**	4 977	4 665
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti **(Note 7)**			
Achats	**(51 663)**	s. o.	s. o.
Produit tiré des échéances	**20 101**	s. o.	s. o.
Produit tiré des ventes	**670**	s. o.	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance **(Note 7)**			
Achats	**s. o.**	(17 807)	(20 575)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	27 729	15 193
Produit tiré des ventes	**s. o.**	452	–
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	**s. o.**	(2 471)	(41)
Produit tiré des échéances	**s. o.**	337	654
Produit tiré des ventes	**s. o.**	447	1
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	**(587)**	(434)	(797)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de l'achat d'actions de TD Ameritrade **(Notes 12, 13)**	**–**	(2 129)	–
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	**1 549**	(18 934)	(36 452)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	**49**	(94)	51
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	**764**	64	753
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	**3 971**	3 907	3 154
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	**4 735 $**	3 971 $	3 907 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	**3 535 $**	2 866 $	1 182 $
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	**13 888**	8 957	6 559
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	**34 789**	28 393	25 577
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	**1 202**	1 153	921

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.
Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1er février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 4. Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 28 novembre 2018.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2018 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les «rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement;
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle
Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES
La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS
Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Services de placement et de valeurs mobilières
Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, dépendamment du mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de service de placement comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Commissions sur crédit
Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

Frais de service
Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Services de cartes
Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*
Le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Classement et évaluation des actifs financiers
La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :
- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- Détenus à des fins de transaction;
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- Désignés à la JVRN.

La Banque continue de comptabiliser les actifs financiers à la date de transaction.

Instruments de créance
Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard des modèles économiques et du critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :
- Détention aux fins de la perception : l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels;
- Détention aux fins de la perception et de la vente : l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers;
- Détention en vue de la vente ou autres modèles économiques : l'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

Titres de créance et prêts évalués au coût amorti
Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certains titres de créance et certaines marchandises physiques aux fins de financement qui sont comptabilisés comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Engagements de clients au titre d'acceptations
Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Instruments de capitaux propres
Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN (classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN), sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers
La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :
- Détenus à des fins de transaction;
- Désignés à la JVRN;
- Autres passifs.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction
Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les obligations liées à certaines valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes, sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des passifs financiers détenus à des fins de transaction peuvent être désignés à la JVRN. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les passifs désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits (pertes), à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Cette exception ne s'applique pas aux engagements de prêts ni aux contrats de garantie financière. Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

Autres passifs financiers
Dépôts
Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés
Les billets et débentures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débentures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reclassement des actifs et passifs financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues
Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Prêts modifiés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction des pertes de crédit attendues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente la meilleure estimation de la direction des pertes de crédit attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts acquis, ce qui se traduit par des prêts acquis ayant une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis.

Prêts dépréciés acquis

Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

GARANTIES

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les garanties, y compris les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution, sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée

du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuables aux composantes du taux d'intérêt, du taux de change et du prix des actions, selon le cas, sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net
Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés
Des dérivés peuvent être incorporés dans certains instruments, comme un passif financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES
Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change prévalant à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR
La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté dans les produits de négociation à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée dans les produits de négociation à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Actifs financiers
La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif

financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titrise les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont incorporés à l'actif et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou les groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est

généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujetti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque

les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE LES DÉRIVÉS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été présentées précédemment dans la présente note.

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui n'étaient pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts étaient classés comme disponibles à la vente et comprenaient des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient comptabilisées à la date de transaction et étaient de façon générale incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente étaient calculés selon le coût moyen pondéré et étaient comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts. Les dividendes étaient comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui étaient survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs étaient également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation était décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, était reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmentait ultérieurement, la perte de valeur n'était pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmentait ultérieurement et si l'augmentation pouvait être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur était reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondaient pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque avait l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, étaient classés comme détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Actifs financiers et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs financiers ou passifs financiers qui ne répondaient pas à la définition des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction pouvaient être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les actifs financiers ou passifs financiers devaient satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation (également appelée «une non-concordance comptable»); 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, était géré, et sa performance était évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprenait un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifiaient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement étaient imposés par le contrat, ou b) qu'il n'était évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier était interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'était possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur pouvait être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers et les passifs financiers étaient désignés à la JVRN, cette désignation ne pouvait être révoquée.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés à la JVRN étaient comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et étaient inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Dérivés incorporés

Les dérivés qui ont été incorporés dans des actifs ou passifs financiers étaient séparés de leur instrument hôte et traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques n'étaient pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'était pas détenu à des fins de transaction ou

désigné comme détenu à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, étaient comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et étaient évalués à la juste valeur; toute variation subséquente était comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dépréciation – Provision pour pertes sur créances

Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis
Un prêt, y compris un titre de créance classé comme un prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprenaient, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupérait son statut de prêt productif lorsqu'il était établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu était raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux étaient rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuaient d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Prêts renégociés
Dans le cas où un emprunteur éprouvait des difficultés financières, la Banque pouvait consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications pouvaient comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de capital, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque avait des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle était comptabilisée si la Banque déterminait que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié avait diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés étaient soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques de la Banque en matière de dépréciation.

Provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts dépréciés acquis
La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprenait les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, était déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui était liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan étaient calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé était augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établissait des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions étaient réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devaient être recouvrés. Les pertes sur créances pour les prêts douteux étaient constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt était radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'était plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail étaient généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement avaient été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail garantis par des biens autres qu'immobiliers étaient généralement radiés lorsque les versements étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt était vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers étaient généralement radiés lorsque la garantie était réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières
Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, étaient soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation reposait sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie étaient passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances survenaient qui indiquaient la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision était établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspondait à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs
Les prêts douteux qui n'étaient pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, étaient soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions étaient calculées à l'aide d'une formule qui tenait compte des pertes récentes, des taux de défaillance passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquaient une dépréciation, d'autres données observables qui étaient pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées
S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision était désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépendait de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes était ajusté sur la base des données observables afin de refléter les effets des circonstances qui existaient à ce moment-là. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées était effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tenaient compte de la probabilité de défaillance (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaillance de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD). Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la défaillance était définie en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis
Les prêts acquis étaient initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'était comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis avaient manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il était probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arriverait pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils étaient en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis.

Les prêts productifs acquis étaient par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition était considéré comme un ajustement du rendement du prêt et était comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis n'étaient pas amortis. Les prêts acquis étaient soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts dépréciés acquis
Les prêts dépréciés acquis étaient désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisaient, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts dépréciés acquis étaient comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établissait la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tenait compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui étaient individuellement significatifs étaient comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants étaient regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentaient des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés étaient comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévaluait régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le mettait à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînaient la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle qui était déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. La dépréciation était comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînaient d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante était comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts dépréciés acquis qui étaient à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus pouvait augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pouvaient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts dépréciés acquis ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts n'étaient pas constatés.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques
La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels
Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance;
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, l'abandon à venir de l'utilisation du taux interbancaire offert pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des intrants tirés du taux interbancaire offert ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1er novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La nouvelle norme ci-après a été adoptée par la Banque le 1er novembre 2017.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

Le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis définitif intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, par les banques d'importance systémique intérieure», selon lequel toutes les banques d'importance systémique intérieure (BISI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Par conséquent, le 1er novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 rétrospectivement. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. Toutefois, la Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1er novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou du cumul des autres éléments du résultat global, selon le cas. Se reporter à la note 2 pour les méthodes comptables appliquées selon IAS 39 au cours de ces périodes.

De plus, des modifications apportées à IFRS 7 qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9 ont également été adoptées par la Banque pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 3.

***Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9* – Classement et évaluation**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications effectuées au classement et à l'évaluation au 1er novembre 2017. Le reclassement correspond à la variation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers en raison d'un changement à leur classement. La réévaluation correspond à la variation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers attribuable aux modifications apportées à leur évaluation.

ACTIFS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 oct. 2017			Au 1er nov. 2017			
IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Valeur comptable selon IAS 39	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon IFRS 9	Catégorie d'évaluation selon IFRS 9	IFRS 9	Note
Trésorerie et montants à recevoir de banques	Coût amorti	3 971 $	– $	– $	3 971 $	Coût amorti	**Trésorerie et montants à recevoir de banques**	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	Coût amorti	51 185	–	–	51 185	Coût amorti	**Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques**	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction							**Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction**	
Titres de créance	JVRN	53 402	–	–	53 402	JVRN	Titres de créance	
Titres de capitaux propres	JVRN	32 010	–	–	32 010	JVRN	Titres de capitaux propres	
Prêts	JVRN	11 235	(86)	–	11 149	JVRN	Prêts	(1)
Marchandises et autres	JVRN	7 271	–	–	7 271	JVRN	Marchandises et autres	
		103 918	(86)	–	103 832			
							Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN	
			3 734	–	3 734	JVRN	Titres de créance	(2)
			369	–	369	JVRN	Titres de créance	(3)
			196	68	264	JVRN	Titres de capitaux propres	(4)
			2 857	–	2 857	JVRN	Prêts	(5)
			1 917	1	1 918	JVRN	Prêts	(6)
			86	–	86	JVRN	Prêts	(1)
			44	–	44	JVRN	Prêts	(5)
			9 203	69	9 272			
Dérivés	JVRN	56 195	–	–	56 195	JVRN	**Dérivés**	
Actifs financiers désignés à la JVRN							**Actifs financiers désignés à la JVRN**	
Titres de créance	JVRN	3 150	–	–	3 150	JVRN	Titres de créance	(7)
Titres de créance	JVRN	369	(369)	–	–	JVRN	Titres de créance	(3)
Titres de créance	JVRN	513	(513)	–	–	JVRN	Titres de créance	(8)
		4 032	(882)	–	3 150			
Valeurs mobilières disponibles à la vente							**Actifs financiers à la JVAERG**	
Titres de créance	JVAERG	142 927	(3 734)	–	139 193	JVAERG	Titres de créance	(2)
Titres de créance	JVAERG	1 197	(1 197)	–	–	JVAERG	Titres de créance	(9)
Titres de capitaux propres	JVAERG	2 287	(196)	–	2 091	JVAERG	Titres de capitaux propres	(4), (10)
Prêts	JVAERG	–	1 823	–	1 823	JVAERG	Prêts	(11)
		146 411	(3 304)	–	143 107			
							Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Titres de créance	Coût amorti	71 363	–	29	71 392	Coût amorti	Titres de créance	(12)
			3 209	–	3 209	Coût amorti	Titres de créance	(13)
			1 197	(7)	1 190	Coût amorti	Titres de créance	(9)
			513	–	513	Coût amorti	Titres de créance	(8)
			(155)	8	(147)		Provision pour pertes sur créances	(14)
		71 363	4 764	30	76 157			
Valeurs mobilières prises en pension							**Valeurs mobilières prises en pension**	
Valeurs mobilières prises en pension	JVRN	1 345	653	–	1 998	JVRN	Valeurs mobilières prises en pension	(15)
Valeurs mobilières prises en pension	Coût amorti	133 084	(653)	–	132 431	Coût amorti	Valeurs mobilières prises en pension	(15)
		134 429	–	–	134 429			
Prêts							**Prêts**	
Prêts hypothécaires résidentiels	Coût amorti	222 079	(2 857)	–	219 222	Coût amorti	Prêts hypothécaires résidentiels	(5)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	Coût amorti	157 101	(44)	–	157 057	Coût amorti	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	(5)
Cartes de crédit	Coût amorti	33 007	–	–	33 007	Coût amorti	Cartes de crédit	
Entreprises et gouvernements	Coût amorti	199 053	(1 823)	–	197 230	Coût amorti	Entreprises et gouvernements	(11)
Entreprises et gouvernements	Coût amorti	1 925	(1 925)	–	–	Coût amorti	Entreprises et gouvernements	(6)
Titres de créance classés comme prêts	Coût amorti	3 209	(3 209)	–	–	Coût amorti		(13)
Total des prêts, avant provision		616 374	(9 858)	–	606 516		**Total des prêts, avant provision**	
Provision pour pertes sur prêts		(3 783)	156	152	(3 475)		Provision pour pertes sur prêts	(14)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts		612 591	(9 702)	152	603 041		**Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**	
Divers							**Divers**	
Engagements de clients au titre d'acceptations	Coût amorti	17 297	–	–	17 297	Coût amorti	Engagements de clients au titre d'acceptations	
Montants à recevoir des courtiers et des clients	Coût amorti	29 971	–	–	29 971	Coût amorti	Montants à recevoir des courtiers et des clients	
Autres actifs financiers	Coût amorti	4 556	8	(28)	4 536	Coût amorti	Autres actifs financiers	
		51 824	8	(28)	51 804			
Total des actifs financiers		1 235 919	1	223	1 236 143		**Total des actifs financiers**	
Actifs non financiers		43 076	–	2	43 078		**Actifs non financiers**	(16)
Total de l'actif		1 278 995 $	1 $	225 $	1 279 221 $		**Total de l'actif**	

PASSIFS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 oct. 2017			Au 1er nov. 2017			
IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Valeur comptable selon IAS 39	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon IFRS 9	Catégorie d'évaluation selon IFRS 9	IFRS 9	Note
Dépôts détenus à des fins de transaction	JVRN	79 940	$ –	$ –	$ 79 940	$ JVRN	Dépôts détenus à des fins de transaction	
Dérivés	JVRN	51 214	–	–	51 214	JVRN	Dérivés	
Passifs de titrisation à la juste valeur	JVRN	12 757	–	–	12 757	JVRN	Passifs de titrisation à la juste valeur	
Dépôts	Coût amorti	832 824	–	–	832 824	Coût amorti	Dépôts	
Acceptations	Coût amorti	17 297	–	–	17 297	Coût amorti	Acceptations	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	JVRN	35 482	–	–	35 482	JVRN	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	Coût amorti/ JVRN	88 591	–	–	88 591	Coût amorti/ JVRN	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	
Passifs de titrisation au coût amorti	Coût amorti	16 076	–	–	16 076	Coût amorti	Passifs de titrisation au coût amorti	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	Coût amorti	32 851	–	–	32 851	Coût amorti	Montants à payer aux courtiers et aux clients	
Billets et débentures subordonnés	Coût amorti	9 528	–	–	9 528	Coût amorti	Billets et débentures subordonnés	
Autres passifs financiers	Coût amorti	9 934	–	250	10 184	Coût amorti	Autres passifs financiers	(14)
Total des passifs financiers		1 186 494	–	250	1 186 744		**Total des passifs financiers**	
Passifs non financiers		17 311	–	–	17 311		**Passifs non financiers**	
Total du passif		1 203 805	–	250	1 204 055		**Total du passif**	
Résultats non distribués		40 489	–	53	40 542		**Résultats non distribués**	
Cumul des autres éléments du résultat global		8 006	1	(78)	7 929		**Cumul des autres éléments du résultat global**	
Autres capitaux propres		26 695	–	–	26 695		**Autres capitaux propres**	
Total du passif et des capitaux propres		1 278 995	$ 1	$ 225	$ 1 279 221	$	**Total du passif et des capitaux propres**	

[1] Certains prêts qui respectent la définition de détenu à des fins de transaction selon IAS 39 ont été reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, puisque ces prêts s'inscrivent dans un modèle économique qui est géré en fonction de la juste valeur et ne font pas l'objet de mouvement actif et fréquent d'achats et de ventes dans le but de dégager un bénéfice des fluctuations de prix à court terme.

[2] Certains titres de créance disponibles à la vente selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9 puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les variations de juste valeur déjà comptabilisées pour ces titres ont été reclassées dans les résultats non distribués.

[3] Certains titres de créance désignés à la JVRN selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9 puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

[4] Certains titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 ont été reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les profits et pertes latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente ont été reclassés dans les résultats non distribués. En outre, certains titres de capitaux propres disponibles à la vente ont été évalués au coût selon IAS 39 puisqu'ils n'étaient pas assortis d'un prix coté sur un marché actif et que leur juste valeur ne pouvait pas être évaluée de façon fiable. Selon IFRS 9, ces titres de capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur puisque l'exception en vertu d'IAS 39 n'existe plus. La différence entre le coût et la juste valeur a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

[5] Certains prêts s'inscrivent dans un modèle économique géré en fonction de la juste valeur selon IFRS 9 et, par conséquent, ont été reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

[6] Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements doivent être évalués à la JVRN puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable de ces prêts a été ajustée pour refléter leur juste valeur, et la différence a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

[7] Certains titres de créance désignés à la JVRN selon IAS 39 ont été de nouveau désignés comme étant évalués à la JVRN afin de réduire de façon importante une non-concordance comptable.

[8] Certains titres de créance détenus par la Banque ont été désignés à la JVRN selon IAS 39. Conformément à IFRS 9, cette désignation a été annulée et ces titres de créance s'inscrivent dans le modèle économique de type détention aux fins de la perception et sont évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur déjà comptabilisées pour ces titres ont été reprises par imputation dans les résultats non distribués. La juste valeur de ces titres de créance était de 1 143 millions de dollars au 31 octobre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance au coût amorti, la variation de la juste valeur comptabilisée dans l'état du résultat consolidé n'aurait pas été importante pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Le taux d'intérêt effectif de ces titres de créance établi au 1er novembre 2017 se situait entre 0,55 % et 1,38 % et des produits d'intérêts de 11 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

[9] Certains titres de créance classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 s'inscrivaient dans un modèle économique dont l'objectif était de détenir les actifs aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable de ces titres de créance au 1er novembre 2017 a été ajustée au coût amorti par imputation dans le cumul des autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces titres de créance était de 1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance au coût amorti, la variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comptabilisée dans l'état du résultat global consolidé aurait été une perte de 27 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

[10] Certains titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 ont été désignés comme étant évalués à la JVAERG selon IFRS 9. Les pertes de valeur déjà comptabilisées pour ces titres de capitaux propres ont été reclassées des résultats non distribués au cumul des autres éléments du résultat global.

[11] Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués au coût amorti selon IAS 39 s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente selon IFRS 9 et sont évalués à la JVAERG.

[12] Selon IAS 39, certains titres de créance ont été reclassés de la catégorie disponibles à la vente à la catégorie détenus jusqu'à leur échéance selon leur juste valeur à la date du reclassement. Selon IFRS 9, ces titres de créance s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et sont évalués au coût amorti. À la transition, la valeur comptable de ces titres de créance a été ajustée par imputation dans le cumul des autres éléments du résultat global afin de refléter l'évaluation au coût amorti depuis leur création.

[13] Les titres de créance classés comme prêts ont été reclassés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

[14] Se reporter au rapprochement des provisions pour pertes pour la réévaluation des pertes sur créances selon IFRS 9.

[15] Certaines valeurs mobilières prises en pension étaient évaluées au coût amorti selon IAS 39. Ces valeurs mobilières s'inscrivent dans un modèle économique de type détention en vue de la vente dont l'objectif est de détenir ces instruments à des fins de transaction et sont évaluées à la JVRN.

[16] Incidence fiscale liée à l'adoption d'IFRS 9.

Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 – Dépréciation

Le rapprochement du solde de clôture des provisions pour pertes sur créances selon IAS 39 et des provisions pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière selon IAS 37 de la Banque avec le solde d'ouverture des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 de la Banque au 1er novembre 2017 est présenté dans le tableau suivant :

Rapprochement du solde de clôture des provisions pour pertes sur créances selon IAS 39 ou IAS 37 avec le solde d'ouverture des provisions pour pertes sur créances selon IFRS 9[1]

(en millions de dollars canadiens)	Solde de clôture selon IAS 39 ou IAS 37 au 31 octobre 2017						Solde d'ouverture selon IFRS 9 au 1er novembre 2017			
	Subies mais non encore décelées	Contreparties particulières	Individuel-lement non significatifs	Total du solde de clôture selon IAS 39 ou IAS 37	Reclassement[2]	Réévaluation[3]	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total du solde d'ouverture selon IFRS 9
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	36 $	– $	42 $	78 $	– $	17 $	24 $	26 $	45 $	95 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	689	–	147	836	–	214	529	355	166	1 050
Cartes de crédit	1 231	–	335	1 566	–	39	763	521	321	1 605
Entreprises et gouvernements	1 526	134	29	1 689	(10)	(172)	706	627	174	1 507
Titres de créance classés comme prêts	20	126	–	146	(146)	–	–	–	–	–
	3 502	260	553	4 315	(156)	98	2 022	1 529	706	4 257
Prêts dépréciés acquis	–	3	32	35	–	–	–	–	35	35
Total des prêts, y compris les instruments hors bilan	3 502	263	585	4 350	(156)	98	2 022	1 529	741	4 292
Moins les instruments hors bilan[4]	567	–	–	567	–	250	488	329	–	817
Total de la provision pour pertes sur prêts[5]	2 935	263	585	3 783	(156)	(152)	1 534	1 200	741	3 475
Titres de créance au coût amorti[6, 7]	–	–	–	–	155	(8)	–	21	126	147
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	– $	– $	– $	– $	1 $	4 $	3 $	2 $	– $	5 $

[1] La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés correspond à la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39.

[2] Le reclassement représente l'incidence des changements au classement et à l'évaluation sur les provisions.

[3] La réévaluation comprend l'incidence de l'adoption du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues selon IFRS 9, laquelle a été comptabilisée comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er novembre 2017.

[4] La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

[5] Compte non tenu de la provision liée aux valeurs mobilières prises en pension, aux montants à recevoir des courtiers et des clients et aux autres actifs, laquelle est portée en diminution des actifs connexes. La provision pour pertes sur créances liée aux engagements de clients au titre d'acceptations est incluse dans celle liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

[6] Les provisions pour pertes associées aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance étaient auparavant comprises dans les provisions des prêts aux entreprises et aux gouvernements selon IAS 39.

[7] Auparavant valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et titres de créance classés comme prêts selon IAS 39.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit pour son propre compte ou à titre de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque est tenue d'adopter cette norme pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2018. La Banque appliquera cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

Au 31 octobre 2018, la Banque, qui pourrait peaufiner ses estimations, s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 entraîne un rajustement total à la baisse d'environ 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges seront également reclassés de façon prospective. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur son portefeuille de contrats de location, y compris son incidence sur ses systèmes et ses contrôles internes actuellement en vigueur.

Paiement fondé sur des actions
En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications seront appliquées de façon prospective et n'auront pas une incidence importante sur la Banque.

Contrats d'assurance
En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnisations. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1er novembre 2021. Toutefois, selon les récentes réunions de l'IASB, une modification est prévue à IFRS 17 et la date de transition est susceptible d'être reportée d'un an. Tout changement à la date de transition de la Banque est sous réserve à des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Cadre conceptuel de l'information financière
En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit le 1er novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION
Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES
Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement
La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance
La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours

acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

Marchandises

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit (RVRC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation
La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert
La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Les marchandises et les obligations achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débentures subordonnés
La juste valeur des billets et débentures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille
En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs non comptabilisés à la juste valeur
Les actifs et les passifs qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, la plupart des dépôts, certains passifs de titrisation, la plupart des valeurs mobilières prises en pension, la plupart des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débentures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs mobilières prises en pension, engagements de clients au titre d'acceptations, montants à recevoir des courtiers et des clients, autres actifs, acceptations, obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, montants à payer aux courtiers et aux clients et autres passifs.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur
Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*			
	31 octobre 2018[1]				31 octobre 2017			
	Valeur comptable		**Juste valeur**		Valeur comptable		Juste valeur	
ACTIFS FINANCIERS								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**60 535**	**$**	**59 948**	**$**	s. o.	$	s. o.	$
Autres titres de créance	**46 636**		**46 316**		s. o.		s. o.	
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**107 171**		**106 264**		s. o.		s. o.	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**s. o.**		**s. o.**		45 623		45 708	
Autres titres de créance	**s. o.**		**s. o.**		25 740		25 719	
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**		**s. o.**		71 363		71 427	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646 393**		**642 542**		609 529		610 491	
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**		**s. o.**		3 062		3 156	
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**646 393**		**642 542**		612 591		613 647	
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	**753 564**	**$**	**748 806**	**$**	683 954	$	685 074	$
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts	**851 439**	**$**	**846 148**	**$**	832 824	$	833 475	$
Passifs de titrisation au coût amorti	**14 683**		**14 654**		16 076		16 203	
Billets et débentures subordonnés	**8 740**		**9 027**		9 528		10 100	
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	**874 862**	**$**	**869 829**	**$**	858 428	$	859 778	$

[1] Les soldes au 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les montants pour les périodes comparatives ont été calculés selon IAS 39. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.
[2] Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018[1]				31 octobre 2017			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total[2]**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total[2]
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[3]								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**127 $**	**14 335 $**	**– $**	**14 462 $**	390 $	8 678 $	– $	9 068 $
Provinces	**–**	**7 535**	**3**	**7 538**	–	6 524	–	6 524
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**19 732**	**–**	**19 732**	605	16 862	–	17 467
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**3 324**	**–**	**3 324**	–	5 047	–	5 047
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**2 029**	**–**	**2 029**	–	1 906	–	1 906
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**–**	**5 630**	**1**	**5 631**	–	3 337	6	3 343
Autres émetteurs	**–**	**14 459**	**16**	**14 475**	–	10 007	8	10 015
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**43 699**	**53**	**–**	**43 752**	31 921	21	–	31 942
Actions privilégiées	**33**	**26**	**–**	**59**	68	–	–	68
Prêts détenus à des fins de transaction	**–**	**10 990**	**–**	**10 990**	–	11 235	–	11 235
Marchandises	**5 540**	**340**	**–**	**5 880**	7 139	132	–	7 271
Droits conservés	**–**	**25**	**–**	**25**	–	32	–	32
	49 399	**78 478**	**20**	**127 897**	40 123	63 781	14	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net[4]								
Valeurs mobilières	**176**	**2 095**	**408**	**2 679**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	**–**	**1 317**	**19**	**1 336**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	176	**3 412**	**427**	**4 015**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**33**	**12 365**	**–**	**12 398**	21	15 324	–	15 345
Contrats de change	**24**	**39 647**	**4**	**39 675**	9	37 817	1	37 827
Contrats dérivés de crédit	**–**	**9**	**–**	**9**	–	34	–	34
Dérivés d'actions	**–**	**3 170**	**453**	**3 623**	–	1 303	908	2 211
Contrats de marchandises	**144**	**1 112**	**35**	**1 291**	96	677	5	778
	201	**56 303**	**492**	**56 996**	126	55 155	914	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières[3]	**–**	**3 618**	**–**	**3 618**	220	3 699	113	4 032
	–	**3 618**	**–**	**3 618**	220	3 699	113	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**–**	**12 731**	**–**	**12 731**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Provinces	**–**	**9 507**	**–**	**9 507**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**45 766**	**–**	**45 766**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**19 896**	**200**	**20 096**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**6 633**	**–**	**6 633**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**–**	**21 407**	**562**	**21 969**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**472**	**–**	**472**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Obligations de sociétés et autres	**–**	**8 483**	**24**	**8 507**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**309**	**3**	**1 492**	**1 804**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Actions privilégiées	**235**	**–**	**135**	**370**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	**–**	**2 745**	**–**	**2 745**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	544	**127 643**	**2 413**	**130 600**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	16 225	–	16 225
Provinces	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	7 922	–	7 922
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	48 280	–	48 280
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	21 122	–	21 122
Titres adossés à des créances hypothécaires	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	8 812	–	8 812
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	29 428	553	29 981
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	1 715	–	1 715
Obligations de sociétés et autres	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	9 768	22	9 790
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires[5, 6]	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	341	3	1 572	1 916
Actions privilégiées	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	242	–	123	365
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	2	275	277
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	583	143 277	2 545	146 405
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**3 920**	**–**	**3 920**	–	1 345	–	1 345

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente (suite)

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018[1]				31 octobre 2017			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total[2]**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total[2]
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**–**	**$ 111 680**	**$ 3 024**	**$ 114 704**	$ –	$ 77 419	$ 2 521	$ 79 940
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	**24**	**9 646**	**63**	**9 733**	15	12 730	70	12 815
Contrats de change	**18**	**34 897**	**3**	**34 918**	10	33 599	–	33 609
Contrats dérivés de crédit	**–**	**386**	**–**	**386**	–	356	–	356
Dérivés d'actions	**–**	**1 319**	**1 077**	**2 396**	–	1 999	1 801	3 800
Contrats de marchandises	**134**	**695**	**8**	**837**	97	534	3	634
	176	**46 943**	**1 151**	**48 270**	122	49 218	1 874	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur	**–**	**12 618**	**–**	**12 618**	–	12 757	–	12 757
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**2**	**14**	**16**	–	1	7	8
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[3]	**1 142**	**38 336**	**–**	**39 478**	2 068	33 414	–	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**3 797**	**–**	**3 797**	–	2 064	–	2 064

[1] Les soldes au 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les soldes des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.
[2] La juste valeur est la même que la valeur comptable.
[3] Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).
[4] Se reporter à la note 4 pour plus de renseignements sur les actifs financiers qui ont été reclassés dans la catégorie détenus à des fins autres que de transaction par suite de l'adoption d'IFRS 9.
[5] Au 31 octobre 2017, comprennent des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.
[6] Au 31 octobre 2017, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs et n'est pas présentée dans le tableau ci-dessus. Au 31 octobre 2018, ces titres étaient compris dans les valeurs mobilières à la JVAERG dans le tableau ci-dessus.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a transféré des valeurs mobilières représentant des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net d'un montant de 20 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a transféré des titres du Trésor désignés à la juste valeur par le biais du résultat net d'un montant de 164 millions de dollars et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert d'un montant de 48 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2 puisqu'il s'agit maintenant d'anciens titres et qu'ils sont négociés moins souvent.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2017[1]	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2018	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[5]
		Inclus dans le résultat net[2]	Inclus dans les autres éléments du résultat global[3]	Achats	Émissions	Divers[4]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	– $	– $	– $	1 $	– $	– $	2 $	– $	3 $	– $
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	6	–	–	–	–	(4)	1	(2)	1	(1)
Autres émetteurs	8	(5)	–	46	–	(31)	172	(174)	16	(2)
	14	(5)	–	47	–	(35)	175	(176)	20	(3)
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	305	60	–	54	–	(11)	–	–	408	51
Prêts	15	(4)	–	8	–	–	–	–	19	(4)
	320	56	–	62	–	(11)	–	–	427	47
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	203	15	(18)	–	–	–	–	–	200	(18)
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	553	–	(2)	–	–	11	–	–	562	(2)
Obligations de sociétés et autres	95	12	2	–	–	(85)	–	–	24	2
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 469	–	(5)	23	–	5	–	–	1 492	(7)
Actions privilégiées	108	–	27	–	–	–	–	–	135	26
	2 428 $	27 $	4 $	23 $	– $	(69) $	– $	– $	2 413 $	1 $

	Juste valeur au 1er nov. 2017[1]	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2018	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[5]
		Inclus dans le résultat net[2]	Inclus dans les autres éléments du résultat global[3]	Achats	Émissions	Divers[4]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction[6]	2 521 $	(78) $	– $	(443) $	1 729 $	(685) $	46 $	(66) $	3 024 $	(122) $
Dérivés[7]										
Contrats de taux d'intérêt	70	(10)	–	–	–	3	–	–	63	(6)
Contrats de change	(1)	–	–	–	–	(1)	–	1	(1)	(3)
Dérivés d'actions	893	(131)	–	(75)	196	(260)	–	1	624	(125)
Contrats de marchandises	(2)	(43)	–	–	–	18	–	–	(27)	(26)
	960	(184)	–	(75)	196	(240)	–	2	659	(160)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	14	–	–	117	(124)	–	–	14	11
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	–	–	–	(4)	4	–	–	–

[1] Les soldes au 1er novembre 2017 ont été calculés conformément à IFRS 9. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.
[2] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.
[3] Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.
[4] Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.
[5] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.
[6] Les émissions et les rachats de dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.
[7] Composés au 31 octobre 2018 d'actifs dérivés de 0,5 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 1er novembre 2017) et de passifs dérivés de 1,2 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 1er novembre 2017), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2016	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2017	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	34 $	(2) $	– $	3 $	– $	(32) $	– $	(3) $	– $	– $
Provinces	–	–	–	–	–	–	7	(7)	–	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	73	7	–	17	–	(58)	20	(59)	–	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	15	–	–	1	–	(15)	9	(4)	6	–
Autres émetteurs	148	2	–	253	–	(312)	138	(221)	8	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	65	–	–	–	–	(65)	–	–	–	–
Droits conservés	31	6	–	–	–	–	–	(37)	–	–
	366	13	–	274	–	(482)	174	(331)	14	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	157	(3)	–	13	–	(54)	–	–	113	(3)
	157	(3)	–	13	–	(54)	–	–	113	(3)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6	–	–	–	–	(6)	–	–	–	–
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	–	–	–	553	–	–	–	–	553	–
Obligations de sociétés et autres	20	–	2	–	–	–	–	–	22	2
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 594	36	(26)	153	–	(185)	–	–	1 572	(26)
Actions privilégiées	98	6	26	4	–	(11)	–	–	123	26
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	279	(2)	3	–	–	(3)	1	(3)	275	3
	1 997 $	40 $	5 $	710 $	– $	(205) $	1 $	(3) $	2 545 $	5 $

	Juste valeur au 1er nov. 2016	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2017	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction[4]	2 214 $	212 $	– $	(790) $	1 380 $	(448) $	33 $	(80) $	2 521 $	195 $
Dérivés[5]										
Contrats de taux d'intérêt	95	(20)	–	–	–	(5)	–	–	70	(20)
Contrats de change	(4)	4	–	–	–	–	(2)	1	(1)	(1)
Dérivés d'actions	679	321	–	(73)	174	(208)	–	–	893	330
Contrats de marchandises	(5)	2	–	–	–	–	–	1	(2)	–
	765	307	–	(73)	174	(213)	(2)	2	960	309
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	13	54	–	–	119	(179)	–	–	7	47
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	14	–	–	(14)	–	–	–	–	–	–

[1] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

[2] Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

[3] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

[4] Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

[5] Composés au 31 octobre 2017 d'actifs dérivés de 0,9 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars au 1er novembre 2016) et de passifs dérivés de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 1er novembre 2016), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des contrats de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action.
Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur.
Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

							Aux
			31 octobre 2018		31 octobre 2017		
	Technique d'évaluation	**Données non observables importantes (niveau 3)**	**Bas de la fourchette**	**Haut de la fourchette**	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	**Unité**
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**76**	**172**	100	177	**points**
Autres titres de créance	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**–**	**104**	–	114	**points**
Titres de capitaux propres[1]	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**s. o.**	**s. o.**	100	100	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**6**	**9**	6	9	**%**
	Multiple du BAIIA	**Ratio cours/bénéfice**	**5,0**	**20,5**	5,5	20,5	**fois**
	Comparable de marché	**Équivalent de prix**	**84**	**117**	50	118	**%**
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	s. o.	s. o.	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**8**	**40**	s. o.	s. o.	**%**
	Multiple du BAIIA	**Ratio cours/bénéfice**	**0,3**	**5,3**	s. o.	s. o.	**fois**
	Comparable du marché	**Escompte de liquidité**	**50**	**50**	s. o.	s. o.	**%**
	Fondée sur le prix	**Valeur liquidative**	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	s. o.	
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Fondée sur le prix**	**Valeur liquidative**	**s. o.**	**s. o.**	s. o.	s. o.	
Dérivés							
Contrats de taux d'intérêt	**Modèle d'évaluation des options sur swap**	**Volatilité propre aux devises**	**15**	**346**	11	338	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Courbes de swaps indexés sur l'inflation**	**1**	**2**	1	2	**%**
	Modèle d'évaluation des options	**Ratio de financement**	**65**	**75**	55	75	**%**
Contrats de change	**Modèle d'évaluation des options**	**Volatilité propre aux devises**	**7**	**14**	7	10	**%**
Contrats dérivés de crédit	**Flux de trésorerie actualisés**	**Écart de crédit**	**s. o.**	**s. o.**	40	40	**pdb[2]**
Dérivés d'actions	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**1**	**96**	(9)	97	**%**
		Corrélation quanto	**(65)**	**68**	(38)	17	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**8**	–	8	**%**
		Volatilité des actions	**10**	**105**	8	74	**%**
	Comparable de marché	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	s. o.	s. o.	**%**
Contrats de marchandises	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation quanto**	**(66)**	**(46)**	(65)	(45)	**%**
		Corrélation des options sur swap	**s. o.**	**s. o.**	29	41	**%**
Dépôts détenus à des fins de transaction	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**1**	**96**	(9)	97	**%**
		Corrélation quanto	**(85)**	**68**	(38)	18	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**13**	–	10	**%**
		Volatilité des actions	**8**	**131**	7	68	**%**
	Modèle d'évaluation des options sur swap	**Volatilité propre aux devises**	**15**	**346**	11	338	**%**
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Modèle d'évaluation des options**	**Ratio de financement**	**2**	**70**	5	67	**%**

[1] Au 31 octobre 2018, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2017), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

[2] Points de base.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les contrats dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	**Augmentation de la juste valeur**	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**46 $**	**26 $**	s. o. $	s. o. $
Prêts	**2**	**2**	s. o.	s. o.
	48	**28**		
Dérivés				
Dérivés d'actions	**16**	**21**	12	10
Contrats de marchandises	**1**	**1**	–	–
	17	**22**	12	10
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**–**	**–**	6	6
	–	**–**	6	6
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Autres titres de créance				
Titres adossés à des actifs	**40**	**40**	s. o.	s. o.
Obligations de sociétés et autres	**2**	**2**	s. o.	s. o.
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**4**	**2**	s. o.	s. o.
Actions privilégiées	**26**	**7**	s. o.	s. o.
	72	**51**		
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Titres adossés à des actifs	**s. o.**	**s. o.**	11	11
Obligations de sociétés et autres	**s. o.**	**s. o.**	2	2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**s. o.**	**s. o.**	26	8
Actions privilégiées	**s. o.**	**s. o.**	21	6
			60	27
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**18**	**26**	11	16
Dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**15**	**12**	16	14
Dérivés d'actions	**45**	**36**	20	22
	60	**48**	36	36
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**2**	**2**	1	1
Total	**217 $**	**177 $**	126 $	96 $

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*	
	2018	2017
Solde au début de l'exercice	**19 $**	41 $
Nouvelles transactions	**25**	35
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	**(30)**	(57)
Solde à la fin de l'exercice	**14 $**	19 $

ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance sont couverts économiquement par des dérivés afin d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Par conséquent, ces titres de créance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur[1]

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**119 $**	**59 828 $**	**1 $**	**59 948 $**	s. o. $	s. o. $	s. o. $	s. o. $
Autres titres de créance	**–**	**43 826**	**2 490**	**46 316**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**119**	**103 654**	**2 491**	**106 264**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	45 708	–	45 708
Autres titres de créance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	25 719	–	25 719
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	71 427	–	71 427
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**–**	**208 794**	**433 748**	**642 542**	–	204 695	405 796	610 491
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	–	2 487	669	3 156
Total des prêts	**–**	**208 794**	**433 748**	**642 542**	–	207 182	406 465	613 647
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	**119 $**	**312 448 $**	**436 239 $**	**748 806 $**	– $	278 609 $	406 465 $	685 074 $
PASSIFS								
Dépôts	**– $**	**846 148 $**	**– $**	**846 148 $**	– $	833 475 $	– $	833 475 $
Passifs de titrisation au coût amorti	**–**	**14 654**	**–**	**14 654**	–	16 203	–	16 203
Billets et débentures subordonnés	**–**	**9 027**	**–**	**9 027**	–	10 100	–	10 100
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	**– $**	**869 829 $**	**– $**	**869 829 $**	– $	859 778 $	– $	859 778 $

[1] Ce tableau ne tient pas compte des actifs et des passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments de la note Autres actifs ainsi qu'au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments de la note Autres passifs.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers[1]

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
						31 octobre 2018
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé[2, 3]		
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan	**Montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé**	**Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé**	**Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire**	**Actifs affectés en garantie**	**Montant net**
Actifs financiers						
Dérivés[4]	**59 661 $**	**2 665 $**	**56 996 $**	**34 205 $**	**11 678 $**	**11 113 $**
Valeurs mobilières prises en pension	**157 832**	**30 453**	**127 379**	**7 452**	**119 797**	**130**
Total	**217 493**	**33 118**	**184 375**	**41 657**	**131 475**	**11 243**
Passifs financiers						
Dérivés	**50 935**	**2 665**	**48 270**	**34 205**	**12 127**	**1 938**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**123 842**	**30 453**	**93 389**	**7 452**	**85 793**	**144**
Total	**174 777 $**	**33 118 $**	**141 659 $**	**41 657 $**	**97 920 $**	**2 082 $**
						31 octobre 2017
Actifs financiers						
Dérivés	82 219 $	26 024 $	56 195 $	36 522 $	9 731 $	9 942 $
Valeurs mobilières prises en pension	149 402	14 973	134 429	8 595	125 479	355
Total	231 621	40 997	190 624	45 117	135 210	10 297
Passifs financiers						
Dérivés	77 238	26 024	51 214	36 522	12 571	2 121
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	103 564	14 973	88 591	8 595	79 697	299
Total	180 802 $	40 997 $	139 805 $	45 117 $	92 268 $	2 420 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.
[3] Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.
[4] La diminution des montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan, et des montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé, reflète des modifications adoptées par certaines chambres de compensation centrales qui permettent ou exigent que les entités traitent les dépôts de couverture quotidiens comme un règlement des dérivés connexes à la juste valeur. Cette modification est appliquée de façon prospective depuis janvier 2018.

NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]							*Aux*
							31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**6 788 $**	**2 526 $**	**2 127 $**	**1 901 $**	**1 120 $**	**– $**	**14 462 $**	9 068 $
Provinces	**1 223**	**1 040**	**1 166**	**1 540**	**2 569**	**–**	**7 538**	6 524
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**1 641**	**2 081**	**2 948**	**6 274**	**6 788**	**–**	**19 732**	17 467
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**1 278**	**659**	**779**	**433**	**175**	**–**	**3 324**	5 047
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	**348**	**1 017**	**581**	**–**	**–**	**–**	**1 946**	1 784
Commercial	**6**	**7**	**11**	**59**	**–**	**–**	**83**	122
	11 284	**7 330**	**7 612**	**10 207**	**10 652**	**–**	**47 085**	40 012
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**829**	**1 704**	**1 324**	**1 053**	**721**	**–**	**5 631**	3 343
Autres émetteurs	**3 885**	**5 509**	**2 853**	**1 970**	**258**	**–**	**14 475**	10 015
	4 714	**7 213**	**4 177**	**3 023**	**979**	**–**	**20 106**	13 358
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**43 752**	**43 752**	31 942
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**59**	**59**	68
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**43 811**	**43 811**	32 010
Droits conservés	**–**	**2**	**9**	**14**	**–**	**–**	**25**	32
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	**15 998 $**	**14 545 $**	**11 798 $**	**13 244 $**	**11 631 $**	**43 811 $**	**111 027 $**	85 412 $
Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**30 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**15 $**	**– $**	**45 $**	713 $
Provinces	**63**	**–**	**71**	**216**	**104**	**–**	**454**	718
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**127**	**–**	**–**	**–**	**–**	**127**	**–**
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**649**	**80**	**42**	**–**	**–**	**–**	**771**	688
	742	**207**	**113**	**216**	**119**	**–**	**1 397**	2 119
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**13**	**376**	**770**	**450**	**–**	**–**	**1 609**	1 188
Autres émetteurs	**238**	**237**	**137**	**–**	**–**	**–**	**612**	725
	251	**613**	**907**	**450**	**–**	**–**	**2 221**	1 913
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	**993 $**	**820 $**	**1 020 $**	**666 $**	**119 $**	**– $**	**3 618 $**	4 032 $
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**3 504 $**	**5 614 $**	**2 875 $**	**290 $**	**448 $**	**– $**	**12 731 $**	s. o. $
Provinces	**676**	**1 561**	**2 376**	**4 691**	**203**	**–**	**9 507**	s. o.
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**3 406**	**17 277**	**10 638**	**4 305**	**10 140**	**–**	**45 766**	s. o.
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**6 991**	**6 138**	**6 643**	**324**	**–**	**–**	**20 096**	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires	**454**	**2 696**	**3 483**	**–**	**–**	**–**	**6 633**	s. o.
	15 031	**33 286**	**26 015**	**9 610**	**10 791**	**–**	**94 733**	s. o.
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**–**	**3 740**	**9 213**	**2 981**	**6 035**	**–**	**21 969**	s. o.
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**472**	**–**	**472**	s. o.
Obligations de sociétés et autres	**1 307**	**3 522**	**1 858**	**1 796**	**24**	**–**	**8 507**	s. o.
	1 307	**7 262**	**11 071**	**4 777**	**6 531**	**–**	**30 948**	s. o.
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 804**	**1 804**	s. o.
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**370**	**370**	s. o.
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 174**	**2 174**	s. o.
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**16 338 $**	**40 548 $**	**37 086 $**	**14 387 $**	**17 322 $**	**2 174 $**	**127 855 $**	s. o. $

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]						31 octobre 2018	*Aux* 31 octobre 2017
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**	Total
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	16 225 $
Provinces	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	7 922
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	48 280
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	21 122
Titres adossés à des créances hypothécaires	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	8 812
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	102 361
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	29 981
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	1 715
Obligations de sociétés et autres	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	9 790
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	41 486
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	1 922
Actions privilégiées	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	365
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	2 287
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	277
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	146 411 $
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**1 364** $	**396** $	**1 136** $	**317** $	**1 709** $	**–** $	**4 922** $	s. o. $
Provinces	**10**	**–**	**176**	**596**	**–**	**–**	**782**	s. o.
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**1 606**	**4 837**	**6 211**	**11 053**	**5 441**	**–**	**29 148**	s. o.
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**8 960**	**7 529**	**7 519**	**1 675**	**–**	**–**	**25 683**	s. o.
	11 940	**12 762**	**15 042**	**13 641**	**7 150**	**–**	**60 535**	s. o.
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**332**	**3 787**	**5 738**	**5 096**	**8 756**	**–**	**23 709**	s. o.
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 867**	**–**	**15 867**	s. o.
Autres émetteurs	**1 849**	**2 391**	**2 403**	**414**	**3**	**–**	**7 060**	s. o.
	2 181	**6 178**	**8 141**	**5 510**	**24 626**	**–**	**46 636**	s. o.
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**14 121** $	**18 940** $	**23 183** $	**19 151** $	**31 776** $	**–** $	**107 171** $	s. o. $
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	**s. o.** $	661 $
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	22 531
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	22 431
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	45 623
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	8 837
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	10 728
Autres émetteurs	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	6 175
	s. o.	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	25 740
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	71 363
Total des valeurs mobilières	**47 450** $	**74 853** $	**73 087** $	**47 448** $	**60 848** $	**45 985** $	**349 671** $	307 218 $

[1] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	Coût/ coût amorti[1]	**Profits bruts latents**	**(Pertes brutes latentes)**	**Juste valeur**	Coût/ coût amorti[1]	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**12 740 $**	**38 $**	**(47) $**	**12 731 $**	16 200 $	53 $	(28) $	16 225 $
Provinces	**9 443**	**75**	**(11)**	**9 507**	7 859	66	(3)	7 922
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**45 857**	**265**	**(356)**	**45 766**	48 082	310	(112)	48 280
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**20 034**	**65**	**(3)**	**20 096**	21 067	69	(14)	21 122
Titres adossés à des créances hypothécaires	**6 575**	**59**	**(1)**	**6 633**	8 757	56	(1)	8 812
	94 649	**502**	**(418)**	**94 733**	101 965	554	(158)	102 361
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**21 901**	**87**	**(19)**	**21 969**	29 879	135	(33)	29 981
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**471**	**1**	**–**	**472**	1 706	9	–	1 715
Obligations de sociétés et autres	**8 534**	**31**	**(58)**	**8 507**	9 753	63	(26)	9 790
	30 906	**119**	**(77)**	**30 948**	41 338	207	(59)	41 486
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	250	27	–	277
Total des titres de créance	**125 555**	**621**	**(495)**	**125 681**	143 553	788	(217)	144 124
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**1 725**	**118**	**(39)**	**1 804**	1 821	114	(13)	1 922
Actions privilégiées	**376**	**20**	**(26)**	**370**	313	52	–	365
	2 101	**138**	**(65)**	**2 174**	2 134	166	(13)	2 287
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**127 656 $**	**759 $**	**(560) $**	**127 855 $**	145 687 $	954 $	(230) $	146 411 $

[1] Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres présentés dans le tableau suivant comme des titres de capitaux propres à la JVAERG selon IFRS 9. Cette désignation est attribuable au fait que ces placements sont détenus à des fins autres que de transaction.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	*Au*	*Exercice clos le*
	31 octobre 2018	**31 octobre 2018**
	Juste valeur	**Revenus de dividendes comptabilisés**
Actions ordinaires	**1 804 $**	**71 $**
Actions privilégiées	**370**	**16**
Total	**2 174 $**	**87 $**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a cédé des titres de capitaux propres d'une juste valeur de 22 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a dégagé des profits (pertes) cumulés de 2 millions de dollars à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de néant.

Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*	
	31 octobre 2018[1]	31 octobre 2017
Titres de créance au coût amorti		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**76 $**	s. o. $
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**35**	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**s. o.**	(8)
Valeurs mobilières disponibles à la vente[2]		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	**s. o.**	147
Pertes de valeur	**s. o.**	(11)
Total	**111 $**	128 $

[1] Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les montants pour les périodes comparatives ont été calculés selon IAS 39. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

[2] Selon IFRS 9, les profits (pertes) réalisés sur les titres de capitaux propres à la JVAERG ne sont plus comptabilisés en résultat, ils sont plutôt comptabilisés dans les résultats non distribués. Avant l'adoption d'IFRS 9, les profits (pertes) réalisés sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente étaient inclus au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières.

Qualité du crédit des titres de créance

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance. Pour plus de renseignements et pour consulter l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2018.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)				*Au*
				31 octobre 2018
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Titres de créance				
Première qualité	**230 488 $**	**– $**	**s. o. $**	**230 488 $**
Qualité inférieure	**2 140**	**54**	**s. o.**	**2 194**
Actifs surveillés et classés	**s. o.**	**11**	**s. o.**	**11**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**234**	**234**
Total des titres de créance	**232 628**	**65**	**234**	**232 927**
Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti	**1**	**4**	**70**	**75**
Titres de créance, déduction faite de la provision	**232 627 $**	**61 $**	**164 $**	**232 852 $**

Au 31 octobre 2018, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la JVAERG s'établissait à 5 millions de dollars et est incluse dans le solde des éléments à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une reprise de provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti de 2 millions de dollars et une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la JVAERG de 10 millions de dollars.

Au 31 octobre 2018, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Qualité du crédit des prêts

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements et pour consulter les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail et l'échelle de NRE en 21 points de la TD s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2018.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Prêts par notation de risque[1]

(en millions de dollars canadiens)				*Au*
				31 octobre 2018
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Prêts hypothécaires résidentiels[2, 3, 4]				
Risque faible	**168 690 $**	**32 $**	**s. o. $**	**168 722 $**
Risque normal	**47 821**	**176**	**s. o.**	**47 997**
Risque moyen	**5 106**	**267**	**s. o.**	**5 373**
Risque élevé	**892**	**1 264**	**317**	**2 473**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**392**	**392**
Total	**222 509**	**1 739**	**709**	**224 957**
Provision pour pertes sur prêts	**24**	**34**	**47**	**105**
Prêts, déduction faite de la provision	**222 485**	**1 705**	**662**	**224 852**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[5]				
Risque faible	**87 906**	**983**	**s. o.**	**88 889**
Risque normal	**48 008**	**1 190**	**s. o.**	**49 198**
Risque moyen	**23 008**	**1 063**	**s. o.**	**24 071**
Risque élevé	**6 158**	**2 386**	**817**	**9 361**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**514**	**514**
Total	**165 080**	**5 622**	**1 331**	**172 033**
Provision pour pertes sur prêts	**574**	**349**	**178**	**1 101**
Prêts, déduction faite de la provision	**164 506**	**5 273**	**1 153**	**170 932**
Cartes de crédit				
Risque faible	**7 234**	**11**	**s. o.**	**7 245**
Risque normal	**9 780**	**66**	**s. o.**	**9 846**
Risque moyen	**11 347**	**246**	**s. o.**	**11 593**
Risque élevé	**4 435**	**1 445**	**333**	**6 213**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**121**	**121**
Total	**32 796**	**1 768**	**454**	**35 018**
Provision pour pertes sur prêts	**379**	**283**	**341**	**1 003**
Prêts, déduction faite de la provision	**32 417**	**1 485**	**113**	**34 015**
Entreprises et gouvernements[2, 3, 4]				
Première qualité ou risque faible ou normal	**118 414**	**57**	**s. o.**	**118 471**
Qualité inférieure ou risque moyen	**108 678**	**5 272**	**s. o.**	**113 950**
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	**666**	**3 746**	**97**	**4 509**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**563**	**563**
Total	**227 758**	**9 075**	**660**	**237 493**
Provision pour pertes sur prêts	**651**	**551**	**120**	**1 322**
Prêts, déduction faite de la provision	**227 107**	**8 524**	**540**	**236 171**
Total des prêts	**648 143**	**18 204**	**3 154**	**669 501**
Total de la provision pour pertes sur prêts	**1 628**	**1 217**	**686**	**3 531**
Total des prêts, déduction faite de la provision	**646 515 $**	**16 987 $**	**2 468 $**	**665 970 $**

Prêts par notation de risque[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)				*Au*
				31 octobre 2018
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Instruments de crédit hors bilan				
Expositions de détail[6]				
Risque faible	**246 575 $**	**2 576 $**	**s. o. $**	**249 151 $**
Risque normal	**51 961**	**1 129**	**s. o.**	**53 090**
Risque moyen	**12 298**	**469**	**s. o.**	**12 767**
Risque élevé	**1 765**	**638**	**s. o.**	**2 403**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
Expositions autres que de détail[7]				
Première qualité	**167 993**	**323**	**s. o.**	**168 316**
Qualité inférieure	**60 002**	**2 309**	**s. o.**	**62 311**
Actifs surveillés et classés	**13**	**1 949**	**s. o.**	**1 962**
Défaillance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
Total des instruments de crédit hors bilan	**540 607**	**9 393**	**s. o.**	**550 000**
Provision pour les instruments de crédit hors bilan	**550**	**479**	**s. o.**	**1 029**
Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision	**540 057**	**8 914**	**s. o.**	**548 971**
Prêts dépréciés acquis	**s. o.**	**s. o.**	**453**	**453**
Provision pour pertes sur prêts	**s. o.**	**s. o.**	**18**	**18**
Prêts dépréciés acquis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**s. o. $**	**s. o. $**	**435 $**	**435 $**

[1] Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG et les engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] Au 31 octobre 2018, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 124 millions de dollars, étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.
[3] Excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 11 milliards de dollars et 1 milliard de dollars au 31 octobre 2018.
[4] Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 95 milliards de dollars au 31 octobre 2018.
[5] Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 14 milliards de dollars au 31 octobre 2018.
[6] Au 31 octobre 2018, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 302 milliards de dollars, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.
[7] Au 31 octobre 2018, comprennent la tranche non utilisée de 37 milliards de dollars des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur créances de la Banque selon IAS 39.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)									*Au*
									31 octobre 2017
	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts[1]				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux[2]	Total	Relative à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuel-lement significatifs	Pertes sur prêts subies mais non encore décelées	Total de la provision pour pertes sur prêts	Prêts nets
Prêts hypothécaires résidentiels[3, 4, 5]	218 653 $	2 382 $	750 $	221 785 $	– $	42 $	36 $	78 $	221 707 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[6]	149 473	6 258	1 312	157 043	–	147	656	803	156 240
Cartes de crédit	30 783	1 800	424	33 007	–	335	929	1 264	31 743
Entreprises et gouvernements[3, 4, 5]	198 893	1 173	599	200 665	134	29	1 294	1 457	199 208
	597 802 $	11 613 $	3 085 $	612 500 $	134 $	553 $	2 915 $	3 602 $	608 898 $
Titres de créance classés comme prêts				3 209	126	–	20	146	3 063
Prêts dépréciés acquis				665	3	32	–	35	630
Total				616 374 $	263 $	585 $	2 935 $	3 783 $	612 591 $

[1] Compte non tenu de la provision pour les instruments hors bilan.
[2] Au 31 octobre 2017, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 0,6 milliard de dollars.
[3] Compte non tenu des prêts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017 et d'un coût amorti de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017.
[4] Comprennent des prêts hypothécaires assurés de 106 milliards de dollars au 31 octobre 2017.
[5] Au 31 octobre 2017, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 99 millions de dollars, étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.
[6] Comprennent des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 16 milliards de dollars au 31 octobre 2017.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

Prêts douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	Solde de principal non remboursé[2]	**Valeur comptable**	**Provision connexe pour pertes sur créances**	**Moyenne des prêts douteux bruts**	Solde de principal non remboursé[2]	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	**776 $**	**709 $**	**47 $**	**726 $**	790 $	750 $	42 $	801 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**1 465**	**1 331**	**178**	**1 325**	1 477	1 312	147	1 349
Cartes de crédit	**454**	**454**	**341**	**422**	424	424	335	391
Entreprises et gouvernements	**726**	**660**	**120**	**580**	687	599	163	706
Total	**3 421 $**	**3 154 $**	**686 $**	**3 053 $**	3 378 $	3 085 $	687 $	3 247 $

[1] Les soldes au 31 octobre 2018 excluaient les prêts dépréciés acquis. Au 31 octobre 2017, les soldes excluaient les prêts dépréciés acquis et les titres de créance classés comme prêts.
[2] Représentent le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque, au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels

(en millions de dollars canadiens)	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Prêts dépréciés acquis**	**Total**
Provision pour pertes sur prêts au 1er novembre 2017	**24 $**	**26 $**	**45 $**	**12 $**	**107 $**
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1[1]	**24**	**(23)**	**(1)**	**–**	**–**
Transfert à l'étape 2	**(4)**	**8**	**(4)**	**–**	**–**
Transfert à l'étape 3	**–**	**(9)**	**9**	**–**	**–**
	20	**(24)**	**4**	**–**	**–**
Réévaluation nette en raison des transferts[2]	**(14)**	**6**	**–**	**–**	**(8)**
Nouveaux montages ou acquisitions[3]	**14**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**14**
Remboursements nets[4]	**(1)**	**(1)**	**(1)**	**(4)**	**(7)**
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[5]	**(3)**	**(2)**	**(4)**	**–**	**(9)**
Modifications des risques, paramètres et modèles[6]	**(16)**	**29**	**29**	**(5)**	**37**
	–	**8**	**28**	**(9)**	**27**
Autres modifications					
Cessions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Écart de conversion et autres ajustements	**–**	**–**	**2**	**2**	**4**
Radiations	**–**	**–**	**(31)**	**–**	**(31)**
Reprises	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**
	–	**–**	**(26)**	**2**	**(24)**
Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 octobre 2018	**24 $**	**34 $**	**47 $**	**5 $**	**110 $**

[1] Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
[2] Représente la réévaluation entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en raison des transferts d'une étape à l'autre, compte non tenu des modifications des risques, paramètres et modèles.
[3] Représente l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.
[4] Représente les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.
[5] Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.
[6] Représente la variation de la provision liée aux changements dans les risques, y compris les modifications des facteurs macroéconomiques, du niveau de risque, des paramètres et modèles associés.

Provision pour pertes sur prêts – Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

(en millions de dollars canadiens)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Prêts dépréciés acquis	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan, au 1er novembre 2017	529 $	355 $	166 $	5 $	1 055 $
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1[1]	303	(285)	(18)	–	–
Transfert à l'étape 2	(114)	152	(38)	–	–
Transfert à l'étape 3	(21)	(172)	193	–	–
	168	(305)	137	–	–
Réévaluation nette en raison des transferts[1]	(125)	139	11	–	25
Nouveaux montages ou acquisitions[1]	322	s. o.	s. o.	–	322
Octrois (remboursements) nets[1]	(49)	(24)	(11)	(4)	(88)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[1]	(126)	(97)	(45)	–	(268)
Modifications des risques, paramètres et modèles[1]	(127)	321	744	–	938
	63	34	836	(4)	929
Autres modifications					
Cessions	–	–	–	–	–
Écart de conversion et autres ajustements	7	3	1	–	11
Radiations	–	–	(1 076)	(1)	(1 077)
Reprises	–	–	251	2	253
	7	3	(824)	1	(813)
Solde au 31 octobre 2018	599	392	178	2	1 171
Moins la provision pour les instruments hors bilan[2]	25	43	–	–	68
Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 octobre 2018	574 $	349 $	178 $	2 $	1 103 $

[1] Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.
[2] La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur prêts – Cartes de crédit

(en millions de dollars canadiens)	Étape 1	Étape 2	Étape 3[1]	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan, au 1er novembre 2017	763 $	521 $	321 $	1 605 $
Provision pour pertes sur créances				
Transfert à l'étape 1[2]	590	(521)	(69)	–
Transfert à l'étape 2	(192)	259	(67)	–
Transfert à l'étape 3	(38)	(475)	513	–
	360	(737)	377	–
Réévaluation nette en raison des transferts[2]	(209)	249	63	103
Nouveaux montages ou acquisitions[2]	171	s. o.	s. o.	171
Octrois (remboursements) nets[2]	125	(51)	39	113
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[2]	(102)	(106)	(371)	(579)
Modifications des risques, paramètres et modèles[2]	(276)	705	1 168	1 597
	69	60	1 276	1 405
Autres modifications				
Cessions	(21)	(12)	(8)	(41)
Écart de conversion et autres ajustements	8	11	7	26
Radiations	–	–	(1 515)	(1 515)
Reprises	–	–	260	260
	(13)	(1)	(1 256)	(1 270)
Solde au 31 octobre 2018	819	580	341	1 740
Moins la provision pour les instruments hors bilan[3]	440	297	–	737
Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 octobre 2018	379 $	283 $	341 $	1 003 $

[1] Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.
[2] Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.
[3] La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur prêts – Prêts aux entreprises et aux gouvernements[1]

(en millions de dollars canadiens)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Prêts dépréciés acquis	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan, au 1er novembre 2017	706 $	627 $	174 $	18 $	1 525 $
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1[2]	133	(129)	(4)	–	–
Transfert à l'étape 2	(106)	114	(8)	–	–
Transfert à l'étape 3	(6)	(56)	62	–	–
	21	(71)	50	–	–
Réévaluation nette en raison des transferts[2]	(38)	68	5	–	35
Nouveaux montages ou acquisitions[2]	467	s. o.	s. o.	–	467
Octrois (remboursements) nets[2]	(4)	(26)	(25)	(2)	(57)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations)[2]	(338)	(365)	(54)	(3)	(760)
Modifications des risques, paramètres et modèles[2]	(89)	447	76	(8)	426
	19	53	52	(13)	111
Autres modifications					
Cessions	–	–	(5)	–	(5)
Écart de conversion et autres ajustements	11	10	(6)	(7)	8
Radiations	–	–	(154)	(1)	(155)
Reprises	–	–	59	14	73
	11	10	(106)	6	(79)
Solde au 31 octobre 2018	736	690	120	11	1 557
Moins la provision pour les instruments hors bilan[3]	85	139	–	–	224
Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 octobre 2018	651 $	551 $	120 $	11 $	1 333 $

[1] Comprend la provision pour pertes sur créances liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.
[2] Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.
[3] La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 n'est pas importante.

Les variations de la provision pour pertes sur créances selon IAS 39 de la Banque au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date sont présentées dans le tableau ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1er novembre 2016	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Reprises	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2017
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	189	$ (19)	$ (75)	$ 48	$ –	$ (9)	$ 134 $
Titres de créance classés comme prêts	206	(2)	(9)	–	(63)	(6)	126
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	395	(21)	(84)	48	(63)	(15)	260
Prêts dépréciés acquis[1]	4	(4)	–	17	–	(14)	3
Total de la provision relative à des contreparties particulières	399	(25)	(84)	65	(63)	(29)	263
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	49	29	(41)	6	–	(1)	42
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	166	788	(1 070)	267	–	(4)	147
Cartes de crédit	290	1 173	(1 372)	252	–	(8)	335
Entreprises et gouvernements	30	59	(91)	30	–	1	29
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	535	2 049	(2 574)	555	–	(12)	553
Prêts dépréciés acquis[1]	58	(34)	(1)	5	–	4	32
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	593	2 015	(2 575)	560	–	(8)	585
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	(11)	–	–	–	(1)	36
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	685	17	–	–	–	(13)	689
Cartes de crédit	1 169	91	–	–	–	(29)	1 231
Entreprises et gouvernements	1 424	140	–	–	–	(38)	1 526
Titres de créance classés comme prêts	55	(11)	–	–	(20)	(4)	20
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	3 381	226	–	–	(20)	(85)	3 502
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	97	18	(41)	6	–	(2)	78
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	851	805	(1 070)	267	–	(17)	836
Cartes de crédit	1 459	1 264	(1 372)	252	–	(37)	1 566
Entreprises et gouvernements	1 643	180	(166)	78	–	(46)	1 689
Titres de créance classés comme prêts	261	(13)	(9)	–	(83)	(10)	146
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	4 311	2 254	(2 658)	603	(83)	(112)	4 315
Prêts dépréciés acquis[1]	62	(38)	(1)	22	–	(10)	35
Total de la provision pour pertes sur créances	4 373	2 216	(2 659)	625	(83)	(122)	4 350
Moins la provision pour les instruments hors bilan[2]	500	79	–	–	–	(12)	567
Provision pour pertes sur prêts	3 873	$ 2 137	$ (2 659)	$ 625	$ (83)	$ (110)	$ 3 783 $

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.
[2] La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs macroéconomiques additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui ont été intégrées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et l'indice d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable.

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel et elles pourraient avoir une incidence importante sur la détermination des pertes de crédit attendues. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les douze prochains mois et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base et l'horizon prévisionnel de cinq ans pour le scénario optimiste et le scénario pessimiste.

Variables macroéconomiques

	Scénarios de base		Scénario optimiste	Scénario pessimiste
	Douze prochains mois[1]	**Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel[1]**	**Horizon prévisionnel de cinq ans[1]**	**Horizon prévisionnel de cinq ans[1]**
Taux de chômage (%)				
Canada	6,0	6,0	7,4	5,5
États-Unis	3,7	3,9	5,7	3,5
Produit intérieur brut (PIB) réel (variation annuelle en %)				
Canada	2,3	1,7	1,1	2,3
États-Unis	2,9	1,8	1,3	2,3
Prix des propriétés résidentielles (variation annuelle en %)				
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles)[2]	3,4	3,4	0,3	4,9
États-Unis (IPP CoreLogic)[3]	5,1	4,0	2,7	4,9
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales (en %)				
Canada	1,88	2,47	1,74	2,80
États-Unis	2,88	2,97	2,25	3,66
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans (en %)	3,20	3,13	2,39	4,43
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (en %)	1,80	1,80	2,02	1,58
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,79	0,80	0,75	0,85

[1] Les montants représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées.
[2] Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Multiple Listing Service (MLS); les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble (ACI).
[3] L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de critère est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes d'après trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

Variations des pertes de crédit attendues selon le scénario de base par rapport aux pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Au* **31 octobre 2018**	
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	**3 874**	**$**
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	**3 775**	
Écart – en dollars	**99**	**$**
Écart – en pourcentage	**2,6**	**%**

La provision pour pertes sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspond au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le transfert de la provision pour pertes sur créances de l'étape 1 à l'étape 2 est attribuable à une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence du transfert d'une étape à l'autre sur la provision pour perte sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan dans l'éventualité où la provision serait calculée à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

(en millions de dollars canadiens)	*Au* **31 octobre 2018**
Montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2	**3 874 $**
Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**3 441**
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**433 $**

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 81 millions de dollars au 31 octobre 2018 (78 millions de dollars au 31 octobre 2017) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre.

Prêts en souffrance mais non douteux[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	De 1 jour à 30 jours	**De 31 jours à 60 jours**	**De 61 jours à 89 jours**	**Total**	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 471 $**	**358 $**	**101 $**	**1 930 $**	1 852 $	419 $	111 $	2 382 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**5 988**	**811**	**241**	**7 040**	5 257	781	220	6 258
Cartes de crédit	**1 403**	**340**	**213**	**1 956**	1 278	323	199	1 800
Entreprises et gouvernements	**1 314**	**444**	**28**	**1 786**	1 007	133	33	1 173
Total	**10 176 $**	**1 953 $**	**583 $**	**12 712 $**	9 394 $	1 656 $	563 $	11 613 $

[1] Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.
[2] Les soldes au 31 octobre 2018 excluaient les prêts dépréciés acquis. Au 31 octobre 2017, les soldes excluaient les prêts dépréciés acquis et les titres de créance classés comme prêts.

ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Le coût amorti des actifs financiers, comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2018, s'élevait à 408 millions de dollars avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. Au 31 octobre 2018, il n'y avait aucun actif financier modifié important pour lequel la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2018, les actifs affectés en garantie du total des prêts douteux bruts représentaient 81 % du total des prêts douteux bruts. En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs

acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	**23 124 $**	**23 334 $**	24 986 $	24 985 $
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation[1]	**4 230**	**4 235**	3 964	3 969
Total	**27 354**	**27 569**	28 950	28 954
Passifs connexes[2]	**(27 272) $**	**(27 301) $**	(28 960) $	(28 833) $

[1] Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

[2] Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 15 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (16 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 13 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (13 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Valeur comptable des actifs		
Nature de la transaction		
Mises en pension[1, 2]	**24 333 $**	20 482 $
Prêts de valeurs mobilières	**27 124**	22 015
Total	**51 457**	42 497
Valeur comptable des passifs connexes[2]	**24 701 $**	20 264 $

[1] Comprennent des actifs de 2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

[2] Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2018, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 25 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 octobre 2017). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à néant (15 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 39 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 octobre 2017), et leur juste valeur, à 57 millions de dollars (40 millions de dollars au 31 octobre 2017). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est élevé à 18 millions de dollars (21 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité.

Comme il est mentionné à la note 27, le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars. Même si la Banque disposait d'un

pouvoir sur le Fonds, elle ne consolidait pas le Fonds avant de le dissoudre, car elle n'absorbait pas une forte proportion des rendements variables. La variabilité découlait principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les «entités CaTS»); et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'«entité d'obligations sécurisées»).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. La Banque est interdite d'accès aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées en vertu de la convention pertinente. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds de placement et les fiducies incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2018							31 octobre 2017
	Titrisations	**Fonds de placement et fiducies**	**Autres**	**Total**	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**9 460 $**	**719 $**	**11 $**	**10 190 $**	7 395 $	609 $	14 $	8 018 $
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 810**	**367**	**–**	**2 177**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés[1]	**–**	**826**	**–**	**826**	–	13	–	13
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**3**	**–**	**3**	–	163	30	193
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**47 575**	**1 262**	**–**	**48 837**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	63 615	2 622	–	66 237
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	**68 736**	**–**	**–**	**68 736**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	42 095	–	–	42 095
Prêts	**2 438**	**–**	**–**	**2 438**	4 174	–	–	4 174
Divers	**6**	**–**	**2 897**	**2 903**	8	–	2 872	2 880
Total de l'actif	**130 025**	**3 177**	**2 908**	**136 110**	117 287	3 407	2 916	123 610
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés[1]	**–**	**59**	**–**	**59**	–	493	–	493
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**2 937**	**629**	**–**	**3 566**	2 330	1 005	–	3 335
Total du passif	**2 937**	**688**	**–**	**3 625**	2 330	1 498	–	3 828
Exposition hors bilan[2]	**16 172**	**3 450**	**1 164**	**20 786**	14 702	3 094	935	18 731
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	**143 260 $**	**5 939 $**	**4 072 $**	**153 271 $**	129 659 $	5 003 $	3 851 $	138 513 $
Taille des entités structurées non consolidées soutenues[3]	**10 216 $**	**11 162 $**	**1 750 $**	**23 128 $**	13 020 $	1 860 $	1 750 $	16 630 $

[1] Les dérivés exposés au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

[2] Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

[3] La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds de placement et des fiducies; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période
Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds de placement et des fiducies créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts de la Banque reçus en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 se sont élevés à 1,9 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2018 s'établissait à 196,1 milliards de dollars (196,8 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la position sur titres de participation en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion de l'actif et du passif de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et à la position sur titres de participation. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis et actualisés au moyen de courbes de swap indexé sur le taux à jour, qui ne sont pas appliquées aux éléments couverts à taux fixe.
- Le RVRC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

Dérivés de taux d'intérêt
Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couverture de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couverture de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque de taux d'intérêt de référence. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ou de la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillancede crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions et des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque de prix des actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des prix des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**		31 octobre 2017	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	**Négative**	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	**– $**	**– $**	1 $	– $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**37**	**39**	69	72
Swaps	**9 931**	**7 229**	13 861	11 120
Options vendues	**–**	**566**	–	326
Options achetées	**516**	**–**	358	–
Total des contrats de taux d'intérêt	**10 484**	**7 834**	14 289	11 518
Contrats de change				
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	–	–
Contrats à terme de gré à gré	**17 638**	**15 943**	16 461	14 589
Swaps	**–**	**–**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**18 489**	**15 692**	16 621	15 619
Options vendues	**–**	**543**	–	310
Options achetées	**486**	**–**	330	–
Total des contrats de change	**36 613**	**32 178**	33 412	30 518
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**–**	**230**	–	250
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**9**	**1**	34	1
Total des contrats dérivés de crédit	**9**	**231**	34	251
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**2 537**	**1 362**	534	2 093
Contrats de marchandises	**1 291**	**837**	778	634
Total des autres contrats	**3 828**	**2 199**	1 312	2 727
Juste valeur – à des fins de transaction	**50 934**	**42 442**	49 047	45 014
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**2**	**–**	1	–
Swaps	**1 893**	**1 898**	1 023	1 296
Options vendues	**–**	**1**	–	1
Options achetées	**19**	**–**	32	–
Total des contrats de taux d'intérêt	**1 914**	**1 899**	1 056	1 297
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	**333**	**327**	647	639
Swaps	**–**	**–**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**2 729**	**2 413**	3 768	2 452
Total des contrats de change	**3 062**	**2 740**	4 415	3 091
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**–**	**155**	–	105
Total des contrats dérivés de crédit	**–**	**155**	–	105
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**1 086**	**1 034**	1 677	1 707
Total des autres contrats	**1 086**	**1 034**	1 677	1 707
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**6 062**	**5 828**	7 148	6 200
Total de la juste valeur	**56 996 $**	**48 270 $**	56 195 $	51 214 $

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)										*Aux*
										31 octobre 2018
	Actifs dérivés					**Passifs dérivés**				
			Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**				**Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	
	Juste valeur	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**		**Total**	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**		**Total**
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	**1 050 $**	**(62) $**	**4 $**	**922 $**	**1 914 $**	**858 $**	**187 $**	**– $**	**854 $**	**1 899 $**
Contrats de change	**–**	**2 948**	**4**	**110**	**3 062**	**–**	**2 399**	**314**	**27**	**2 740**
Contrats dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**155**	**155**
Autres contrats	**–**	**594**	**–**	**492**	**1 086**	**–**	**–**	**–**	**1 034**	**1 034**
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**1 050 $**	**3 480 $**	**8 $**	**1 524 $**	**6 062 $**	**858 $**	**2 586 $**	**314 $**	**2 070 $**	**5 828 $**
										31 octobre 2017
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	494 $	(250) $	– $	812 $	1 056 $	56 $	777 $	12 $	452 $	1 297 $
Contrats de change	–	4 376	2	37	4 415	–	2 733	316	42	3 091
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	105	105
Autres contrats	–	760	–	917	1 677	–	5	–	1 702	1 707
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	494 $	4 886 $	2 $	1 766 $	7 148 $	56 $	3 515 $	328 $	2 301 $	6 200 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	*Au 31 octobre 2018 ou pour l'exercice clos le 31 octobre 2018*					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	**Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**	**Valeur comptable des éléments couverts**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée**
Actif[1]						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créances au coût amorti	**(501) $**	**507 $**	**6 $**	**30 032 $**	**(618) $**	**– $**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1 874)**	**1 869**	**(5)**	**86 804**	**(2 699)**	**(172)**
Prêts	**(792)**	**792**	**–**	**45 157**	**(726)**	**(8)**
Total de l'actif	**(3 167)**	**3 168**	**1**	**161 993**	**(4 043)**	**(180)**
Passif[1]						
Risque de taux d'intérêt						
Dépôts	**2 182**	**(2 179)**	**3**	**93 150**	**(2 301)**	**(4)**
Passifs de titrisation au coût amorti	**71**	**(73)**	**(2)**	**4 960**	**(52)**	**–**
Billets et débentures subordonnés	**112**	**(112)**	**–**	**4 027**	**(230)**	**(143)**
Total du passif	**2 365**	**(2 364)**	**1**	**102 137**	**(2 583)**	**(47)**
Total	**(802) $**	**804 $**	**2 $**			
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	(933) $	914 $	(19) $			
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2016	(4)	23	19			

[1] La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le notionnel varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)						*Exercice clos le 31 octobre 2018*
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	**Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité**	**Inefficacité de couverture**	**Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[1]**	**Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat[1]**	**Variation nette des autres éléments du résultat global[1]**
Couvertures de flux de trésorerie[2]						
Risque de taux d'intérêt						
Actif[3]	**2 744 $**	**(2 747) $**	**(3) $**	**(2 687) $**	**382 $**	**(3 069) $**
Passif[3]	**(159)**	**160**	**1**	**159**	**(47)**	**206**
Risque de change[4, 5]						
Actif[6]	**(121)**	**121**	**–**	**269**	**462**	**(193)**
Passif[6]	**(328)**	**328**	**–**	**93**	**(156)**	**249**
Risque lié au prix des titres de participation						
Passif	**(66)**	**66**	**–**	**66**	**97**	**(31)**
Total des couvertures de flux de trésorerie	**2 070 $**	**(2 072) $**	**(2) $**	**(2 100) $**	**738 $**	**(2 838) $**
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2017			(2) $	(2 229) $	1 077 $	
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2016			(11)	1 448	1 285	
Couvertures d'investissements nets	**392 $**	**(392) $**	**– $**	**(392) $**	**– $**	**(392) $**
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2017			– $	890 $	(8) $	
Total pour l'exercice clos le 31 octobre 2016			–	36	–	

[1] L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.
[2] Au cours des exercices clos les 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.
[3] L'actif et le passif comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.
[4] Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.
[5] Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces couvertures sont présentées dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.
[6] L'actif et le passif comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débentures subordonnés libellés en monnaies étrangères.

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)					*Exercice clos le 31 octobre 2018*
	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	**Variation nette des autres éléments du résultat global**	**Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice**	**Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures désignées**	**Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures annulées**
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt					
Actif	**(533) $**	**(3 069) $**	**(3 602) $**	**(2 420) $**	**(1 182) $**
Passif	**(260)**	**206**	**(54)**	**175**	**(229)**
Risque de change					
Actif	**(243)**	**(193)**	**(436)**	**(436)**	**–**
Passif	**434**	**249**	**683**	**683**	**–**
Risque lié au prix des titres de participation	**51**	**(31)**	**20**	**20**	**–**
Total des couvertures de flux de trésorerie	**(551) $**	**(2 838) $**	**(3 389) $**	**(1 978) $**	**(1 411) $**
Couvertures d'investissements nets					
Risque de change	**(5 297) $**	**(392) $**	**(5 689) $**	**(5 689) $**	**– $**

[1] Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté avant impôt.
[2] Compte non tenu de la quote-part de la Banque dans le cumul des autres éléments du résultat global d'une participation dans TD Ameritrade.

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir au 31 octobre 2017.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)						*Aux* 31 octobre 2017
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrées de trésorerie	15 674 $	18 375 $	9 856 $	3 048 $	85 $	47 038 $
Sorties de trésorerie	(18 249)	(20 458)	(14 388)	(6 831)	–	(59 926)
Flux de trésorerie nets	(2 575) $	(2 083) $	(4 532) $	(3 783) $	85 $	(12 888) $

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)							*Aux*
						31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Détenus à des fins de transaction						
	Négociés hors Bourse[1]						
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation[2]	**Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation**	**Négociés en Bourse**	**Total**	**Détenus à des fins autres que de transaction[3]**	**Total**	Total
Notionnel							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	**–**	**$ –**	**$ 575 825**	**$ 575 825**	**$ –**	**$ 575 825**	$ 445 848 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**919 623**	**51 056**	**–**	**970 679**	**225**	**970 904**	528 945
Swaps	**7 580 152**	**444 065**	**–**	**8 024 217**	**1 418 487**	**9 442 704**	7 377 368
Options vendues	**–**	**79 649**	**121 246**	**200 895**	**53**	**200 948**	108 135
Options achetées	**–**	**70 201**	**154 683**	**224 884**	**2 891**	**227 775**	126 785
Total des contrats de taux d'intérêt	**8 499 775**	**644 971**	**851 754**	**9 996 500**	**1 421 656**	**11 418 156**	8 587 081
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	**24**	**24**	**–**	**24**	3
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**1 796 542**	**–**	**1 796 542**	**29 140**	**1 825 682**	1 484 952
Swaps	**–**	**6**	**–**	**6**	**–**	**6**	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**–**	**688 980**	**–**	**688 980**	**96 966**	**785 946**	674 533
Options vendues	**–**	**34 090**	**–**	**34 090**	**–**	**34 090**	22 272
Options achetées	**–**	**32 655**	**–**	**32 655**	**–**	**32 655**	22 713
Total des contrats de change	**–**	**2 552 273**	**24**	**2 552 297**	**126 106**	**2 678 403**	2 204 473
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**9 665**	**202**	**–**	**9 867**	**2 745**	**12 612**	12 227
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**987**	**135**	**–**	**1 122**	**–**	**1 122**	1 694
Total des contrats dérivés de crédit	**10 652**	**337**	**–**	**10 989**	**2 745**	**13 734**	13 921
Autres contrats							
Dérivés d'actions	**–**	**57 736**	**57 161**	**114 897**	**30 430**	**145 327**	142 404
Contrats de marchandises	**150**	**33 161**	**39 882**	**73 193**	**–**	**73 193**	47 798
Total des autres contrats	**150**	**90 897**	**97 043**	**188 090**	**30 430**	**218 520**	190 202
Total	**8 510 577**	**$ 3 288 478**	**$ 948 821**	**$ 12 747 876**	**$ 1 580 937**	**$ 14 328 813**	$ 10 995 677 $

[1] Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

[2] Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

[3] Comprennent, au 31 octobre 2018, 1 244 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 173 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et 337 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (310 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens) *Au 31 octobre 2018*

	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles				
Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie[1]**	**Investissement net[1]**	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	**Total**
Contrats de taux d'intérêt	**282 718 $**	**214 969 $**	**1 646 $**	**922 323 $**	**1 421 656 $**
Contrats de change	**–**	**113 183**	**1 249**	**11 674**	**126 106**
Contrats dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**2 745**	**2 745**
Autres contrats	**–**	**2 058**	**–**	**28 372**	**30 430**
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	**282 718 $**	**330 210 $**	**2 895 $**	**965 114 $**	**1 580 937 $**

[1] Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

				31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
Notionnel	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	**455 257 $**	**120 528 $**	**40 $**	**575 825 $**	445 848 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**689 173**	**281 731**	**–**	**970 904**	528 945
Swaps	**4 010 167**	**4 155 482**	**1 277 055**	**9 442 704**	7 377 368
Options vendues	**159 621**	**33 151**	**8 176**	**200 948**	108 135
Options achetées	**184 334**	**35 811**	**7 630**	**227 775**	126 785
Total des contrats de taux d'intérêt	**5 498 552**	**4 626 703**	**1 292 901**	**11 418 156**	8 587 081
Contrats de change					
Contrats à terme standardisés	**24**	**–**	**–**	**24**	3
Contrats à terme de gré à gré	**1 772 289**	**49 765**	**3 628**	**1 825 682**	1 484 952
Swaps	**6**	**–**	**–**	**6**	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**196 829**	**437 096**	**152 021**	**785 946**	674 533
Options vendues	**28 443**	**5 647**	**–**	**34 090**	22 272
Options achetées	**27 241**	**5 414**	**–**	**32 655**	22 713
Total des contrats de change	**2 024 832**	**497 922**	**155 649**	**2 678 403**	2 204 473
Contrats dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	**1 289**	**4 466**	**6 857**	**12 612**	12 227
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	**41**	**663**	**418**	**1 122**	1 694
Total des contrats dérivés de crédit	**1 330**	**5 129**	**7 275**	**13 734**	13 921
Autres contrats					
Dérivés d'actions	**106 905**	**37 652**	**770**	**145 327**	142 404
Contrats de marchandises	**61 563**	**11 284**	**346**	**73 193**	47 798
Total des autres contrats	**168 468**	**48 936**	**1 116**	**218 520**	190 202
Total	**7 693 182 $**	**5 178 690 $**	**1 456 941 $**	**14 328 813 $**	10 995 677 $

Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Instruments de couverture par durée jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				*Au*
				31 octobre 2018
Notionnel	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt				
Notionnel – payer (fixe)	**38 837 $**	**57 774 $**	**84 933 $**	**181 544 $**
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	**1,62**	**2,09**	**1,92**	
Notionnel – recevoir (fixe)	**36 872**	**63 997**	**111 144**	**212 013**
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	**1,83**	**2,15**	**2,12**	
Total du notionnel – risque de taux d'intérêt	**75 709**	**121 771**	**196 077**	**393 557**
Risque de change[1]				
Contrats à terme de gré à gré				
Notionnel – USD/CAD	**1 329**	**281**	**–**	**1 610**
Taux de change à terme moyen	**1,26**	**1,27**	**s. o.**	
Notionnel – EUR/CAD	**4 169**	**11 211**	**1 903**	**17 283**
Taux de change à terme moyen	**1,54**	**1,59**	**1,73**	
Notionnel – autres	**1 249**	**–**	**–**	**1 249**
Swaps de devises[2, 3]				
Notionnel – USD/CAD	**10 868**	**36 298**	**2 321**	**49 487**
Taux de change moyen	**1,24**	**1,28**	**1,32**	
Notionnel – EUR/CAD	**–**	**13 694**	**3 355**	**17 049**
Taux de change moyen	**s. o.**	**1,50**	**1,47**	
Notionnel – GBP/CAD	**673**	**3 281**	**–**	**3 954**
Taux de change moyen	**2,02**	**1,71**	**s. o.**	
Notionnel – autres paires de devises[4]	**12 626**	**10 838**	**335**	**23 799**
Total du notionnel – risque de change	**30 914**	**75 603**	**7 914**	**114 431**
Risque lié au prix des titres de participation				
Notionnel – contrats à terme de gré à gré sur actions	**2 058**	**–**	**–**	**2 058**
Total du notionnel	**108 681 $**	**197 374 $**	**203 991 $**	**510 046 $**

[1] Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable de ces instruments de couverture non dérivés s'élevait à 15,3 milliards de dollars pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

[2] Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

[3] Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2018, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 105,8 milliards de dollars.

[4] Comprennent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien, que la monnaie fonctionnelle de l'entité n'est pas le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation et des activités autres que de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
			31 octobre 2018			31 octobre 2017
	Coût de remplacement courant	**Montant de l'équivalent-crédit**	**Montant pondéré en fonction des risques**	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**21 $**	**56 $**	**15 $**	22 $	202 $	86 $
Swaps	**11 630**	**15 557**	**4 193**	13 516	17 710	6 493
Options achetées	**508**	**776**	**299**	370	433	167
Total des contrats de taux d'intérêt	**12 159**	**16 389**	**4 507**	13 908	18 345	6 746
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	**17 605**	**35 543**	**4 247**	16 816	32 408	4 156
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**21 218**	**40 942**	**7 012**	20 388	37 415	7 041
Options achetées	**486**	**1 029**	**212**	330	685	153
Total des contrats de change	**39 309**	**77 514**	**11 471**	37 534	70 508	11 350
Autres contrats						
Contrats dérivés de crédit	**3**	**358**	**145**	5	360	148
Dérivés d'actions	**3 043**	**7 383**	**920**	1 553	5 152	952
Contrats de marchandises	**1 101**	**2 546**	**514**	645	1 779	371
Total des autres contrats	**4 147**	**10 287**	**1 579**	2 203	7 291	1 471
Total des dérivés	**55 615**	**104 190**	**17 557**	53 645	96 144	19 567
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	**34 205**	**54 039**	**11 464**	36 522	54 970	13 606
Total des dérivés après compensation	**21 410**	**50 151**	**6 093**	17 123	41 174	5 961
Moins l'incidence des garanties	**8 884**	**9 602**	**1 173**	6 889	7 672	1 141
Dérivés nets	**12 526**	**40 549**	**4 920**	10 234	33 502	4 820
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	**155**	**14 332**	**2 058**	1 566	16 322	1 864
Total	**12 681 $**	**54 881 $**	**6 978 $**	11 800 $	49 824 $	6 684 $

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)								*Aux*
	Canada[1]		États-Unis[1]		Autres pays[1]		Total	
Par secteur	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Institutions financières	**29 608 $**	32 494 $	**930 $**	2 355 $	**7 104 $**	5 159 $	**37 642 $**	40 008 $
Gouvernements	**9 737**	7 031	**102**	16	**4 704**	3 420	**14 543**	10 467
Autres	**1 995**	1 811	**359**	433	**1 076**	926	**3 430**	3 170
Coût de remplacement courant	**41 340 $**	41 336 $	**1 391 $**	2 804 $	**12 884 $**	9 505 $	**55 615 $**	53 645 $
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							**43 089**	43 411
Total du coût de remplacement courant							**12 526 $**	10 234 $

Par région de risque[2]	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	**31 octobre 2018 % de répartition**	31 octobre 2017 % de répartition
Canada	**3 898 $**	3 749 $	**31,1 %**	36,6 %
États-Unis	**4 887**	3 312	**39,0**	32,4
Autres pays				
Royaume-Uni	**487**	712	**3,9**	7,0
Autres pays européens	**2 183**	1 671	**17,4**	16,3
Autres	**1 071**	790	**8,6**	7,7
Total – Autres pays	**3 741**	3 173	**29,9**	31,0
Total du coût de remplacement courant	**12 526 $**	10 234 $	**100,0 %**	100,0 %

[1] D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.
[2] Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2018, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 300 millions de dollars (193 millions de dollars au 31 octobre 2017) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de 10 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2017) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2018, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 8 milliards de dollars (9 milliards de dollars au 31 octobre 2017). La Banque a fourni une sûreté de 10 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2017) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2018, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 38 millions de dollars (121 millions de dollars au 31 octobre 2017) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 44 millions de dollars (156 millions de dollars au 31 octobre 2017) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 octobre 2018, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,61 % (41,27 % au 31 octobre 2017) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 16 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) (15 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) au 31 octobre 2017), selon le cours de clôture de 51,72 $ US (49,99 $ US au 31 octobre 2017) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, TD Ameritrade a racheté 5,5 millions d'actions (aucune action rachetée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade) le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. La Banque a acheté les actions au prix de 36,12 $ US l'action. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Scottrade Bank.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilans consolidés résumés[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
Actif				
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	**1 809**	**$**	1 721	$
Montants nets à recevoir des clients	**29 773**		22 127	
Autres actifs, montant net	**17 811**		25 985	
Total de l'actif	**49 393**	**$**	49 833	$
Passif				
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	**3 923**	**$**	3 230	$
Montants à payer aux clients	**30 126**		32 391	
Autres passifs	**4 809**		4 862	
Total du passif	**38 858**		40 483	
Capitaux propres[2]	**10 535**		9 350	
Total du passif et des capitaux propres	**49 393**	**$**	49 833	$

[1] Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

[2] La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 30 septembre*		
	2018	2017	2016
Produits			
Produits d'intérêts nets	**1 635 $**	903 $	789 $
Produits tirés des commissions et autres produits	**5 365**	3 923	3 623
Total des produits	**7 000**	4 826	4 412
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	**1 992**	1 260	1 111
Divers	**2 434**	1 639	1 553
Total des charges d'exploitation	**4 426**	2 899	2 664
Autres charges (produits)	**142**	95	70
Résultat avant impôt	**2 432**	1 832	1 678
Charge d'impôt sur le résultat	**535**	686	563
Résultat net[1, 2]	**1 897 $**	1 146 $	1 115 $
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	**3,34 $**	2,17 $	2,10 $
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	**3,32**	2,16	2,09

[1] La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

[2] La quote-part de la Banque des résultats de TD Ameritrade pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comprend un ajustement favorable net de 41 millions de dollars (32 millions de dollars US) qui représente principalement la quote-part de la Banque de la réévaluation de TD Ameritrade de ses soldes d'impôt différé en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 89 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 correspondant à l'incidence immédiate de déductions fiscales futures moindres sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, laquelle a été comptabilisée dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Cette perte de valeur ne comprend pas les pertes comptabilisées aux titres des participations donnant droit à des crédits d'impôt, y compris au titre du programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, dans le cours normal des activités. Pour plus de renseignements sur la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, se reporter à la note 25.

NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

Acquisition de Scottrade Bank

Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade, pour une contrepartie en espèces d'environ 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. Dans le cadre de l'acquisition, la TD a convenu d'accepter les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade, étendant ainsi les activités existantes de la Banque relatives aux comptes de passage. L'acquisition est conforme à la stratégie de la Banque aux États-Unis.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill de 34 millions de dollars représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt. Les résultats de cette acquisition ont été consolidés avec ceux de la Banque et sont présentés dans les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, l'apport de Scottrade Bank aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif et ne l'aurait pas été si l'acquisition avait eu lieu le 1er novembre 2016.

Le tableau ci-après présente la juste valeur estimée des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs identifiables nets acquis

(en millions de dollars canadiens)	**Montant**
Actifs acquis	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	750 $
Valeurs mobilières	14 474
Prêts	5 284
Autres actifs	149
	20 657
Moins les passifs repris	
Dépôts	18 992
Autres passifs	57
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	1 608
Goodwill	34
Total de la contrepartie de l'acquisition	1 642 $

NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant recouvrable des UGT de la Banque est calculé à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer le montant recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 15,4 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 9 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)	**Services de détail au Canada**	**Services de détail aux États-Unis[2]**	**Services bancaires de gros**	**Total**
Valeur comptable du goodwill au 1er novembre 2016	2 337 $	14 175 $	150 $	16 662 $
Ajouts	–	34	10	44
Écarts de conversion et autres	(34)	(516)	–	(550)
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2017	2 303	13 693	160	16 156
Ajouts	**82**	**–**	**–**	**82**
Écarts de conversion et autres	**18**	**280**	**–**	**298**
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2018[1]	**2 403 $**	**13 973 $**	**160 $**	**16 536 $**
Taux d'actualisation avant impôt				
2017	9,1 – 10,7 %	10,1 – 10,5 %	12,2 %	
2018	**9,7 – 10,7**	**10,1 – 11,8**	**12,2**	

[1] Au 31 octobre 2018, le cumul des pertes de valeur était de néant (néant au 31 octobre 2017).
[2] Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1er novembre 2016	2 623 $	762 $	2 266 $	387 $	675 $	6 713 $
Ajouts	–	–	576	82	74	732
Cessions	–	–	(93)	(16)	(58)	(167)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(171)	(142)	(110)	(423)
Écarts de conversion et autres	(100)	(6)	(29)	(3)	(16)	(154)
Au 31 octobre 2017	2 523	756	2 549	308	565	6 701
Ajouts	**–**	**–**	**567**	**87**	**14**	**668**
Cessions	**–**	**–**	**(82)**	**(2)**	**–**	**(84)**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(275)**	**(89)**	**–**	**(364)**
Écarts de conversion et autres	**52**	**3**	**1**	**(4)**	**7**	**59**
Au 31 octobre 2018	**2 575 $**	**759 $**	**2 760 $**	**300 $**	**586 $**	**6 980 $**
Amortissement et dépréciation						
Au 1er novembre 2016	2 225 $	356 $	786 $	261 $	446 $	4 074 $
Cessions	–	–	(91)	(16)	(58)	(165)
Pertes de valeur	–	–	1	–	–	1
Dotation aux amortissements pour l'exercice	121	90	368	80	44	703
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(171)	(142)	(110)	(423)
Écarts de conversion et autres	(86)	(4)	(5)	(3)	(9)	(107)
Au 31 octobre 2017	2 260	442	888	180	313	4 083
Cessions	**–**	**–**	**(11)**	**(2)**	**–**	**(13)**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**–**	**5**	**–**	**5**
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**96**	**98**	**423**	**78**	**44**	**739**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(275)**	**(89)**	**–**	**(364)**
Écarts de conversion et autres	**48**	**2**	**6**	**12**	**3**	**71**
Au 31 octobre 2018	**2 404 $**	**542 $**	**1 031 $**	**184 $**	**360 $**	**4 521 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2017	263 $	314 $	1 661 $	128 $	252 $	2 618 $
Au 31 octobre 2018	**171**	**217**	**1 729**	**116**	**226**	**2 459**

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1er novembre 2016	1 012 $	3 349 $	859 $	1 320 $	1 858 $	8 398 $
Ajouts	–	168	153	145	114	580
Cessions	(2)	(19)	(21)	(30)	(31)	(103)
Actifs entièrement amortis	–	(73)	(122)	(101)	(48)	(344)
Écarts de conversion et autres	(41)	(110)	(16)	(49)	(9)	(225)
Au 31 octobre 2017	969	3 315	853	1 285	1 884	8 306
Ajouts	**2**	**164**	**141**	**134**	**160**	**601**
Cessions	**(5)**	**(37)**	**(13)**	**(44)**	**(33)**	**(132)**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(90)**	**(143)**	**(69)**	**(57)**	**(359)**
Écarts de conversion et autres	**5**	**26**	**(9)**	**9**	**39**	**70**
Au 31 octobre 2018	**971 $**	**3 378 $**	**829 $**	**1 315 $**	**1 993 $**	**8 486 $**
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1er novembre 2016	– $	1 147 $	406 $	566 $	797 $	2 916 $
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	132	175	142	154	603
Cessions	–	(15)	(22)	(29)	(30)	(96)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Actifs entièrement amortis	–	(73)	(122)	(101)	(48)	(344)
Écarts de conversion et autres	–	(40)	(4)	(26)	(16)	(86)
Au 31 octobre 2017	–	1 151	433	552	857	2 993
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**–**	**120**	**170**	**128**	**158**	**576**
Cessions	**–**	**(14)**	**(13)**	**(22)**	**(32)**	**(81)**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(90)**	**(143)**	**(69)**	**(57)**	**(359)**
Écarts de conversion et autres	**–**	**6**	**2**	**16**	**9**	**33**
Au 31 octobre 2018	**– $**	**1 173 $**	**449 $**	**605 $**	**935 $**	**3 162 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2017	969 $	2 164 $	420 $	733 $	1 027 $	5 313 $
Au 31 octobre 2018	**971**	**2 205**	**380**	**710**	**1 058**	**5 324**

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	*Aux* **31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Créances clients et autres éléments	**8 938 $**	7 932 $
Intérêts courus	**2 343**	1 945
Actif d'impôt exigible	**1 614**	832
Actif au titre des régimes à prestations définies	**113**	13
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	**1 638**	1 536
Charges payées d'avance	**950**	1 006
Total	**15 596 $**	13 264 $

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 $ ou plus au 31 octobre 2018 s'établissait à 293 milliards de dollars (258 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
			Par type			**Par pays**	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
	À vue	**À préavis**	**À terme**	**Canada**	**États-Unis**	**Autres pays**	**Total**	Total
Particuliers	**13 493 $**	**411 087 $**	**53 064 $**	**218 772 $**	**258 834 $**	**38 $**	**477 644 $**	468 155 $
Banques[1]	**7 873**	**55**	**8 784**	**13 080**	**866**	**2 766**	**16 712**	25 887
Entreprises et gouvernements[2]	**76 093**	**130 372**	**150 618**	**261 282**	**93 398**	**2 403**	**357 083**	338 782
Détenus à des fins de transaction[1]	**–**	**–**	**114 704**	**54 563**	**39 358**	**20 783**	**114 704**	79 940
Total	**97 459 $**	**541 514 $**	**327 170 $**	**547 697 $**	**392 456 $**	**25 990 $**	**966 143 $**	912 764 $
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**42 402 $**	39 547 $
À l'étranger							**54 488**	52 915
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**505 295**	443 395
À l'étranger							**362 890**	371 728
Fonds fédéraux américains déposés[1]							**1 068**	5 179
Total[2, 3]							**966 143 $**	912 764 $

[1] Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

[2] Comprennent une somme de 36 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (29 milliards de dollars au 31 octobre 2017) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017) liée à la Fiducie de capital TD IV.

[3] Comprend des dépôts de 548 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (522 milliards de dollars au 31 octobre 2017) libellés en dollars US et de 55 milliards de dollars (44 milliards de dollars au 31 octobre 2017) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
							31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Moins de 1 an	**De 1 an à 2 ans**	**De 2 ans à 3 ans**	**De 3 ans à 4 ans**	**De 4 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Particuliers	**32 928 $**	**10 222 $**	**9 601 $**	**197 $**	**78 $**	**38 $**	**53 064 $**	50 507 $
Banques	**8 773**	**–**	**–**	**–**	**3**	**8**	**8 784**	18 616
Entreprises et gouvernements	**66 492**	**21 345**	**31 416**	**9 605**	**13 760**	**8 000**	**150 618**	142 942
Détenus à des fins de transaction	**109 256**	**1 183**	**1 122**	**981**	**1 157**	**1 005**	**114 704**	79 940
Total	**217 449 $**	**32 750 $**	**42 139 $**	**10 783 $**	**14 998 $**	**9 051 $**	**327 170 $**	292 005 $

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Moins de 3 mois	**De 3 mois à 6 mois**	**De 6 mois à 12 mois**	**Total**	Total
Particuliers	**11 424 $**	**7 541 $**	**13 963 $**	**32 928 $**	30 793 $
Banques	**8 440**	**255**	**78**	**8 773**	18 602
Entreprises et gouvernements	**38 177**	**7 033**	**21 282**	**66 492**	69 139
Détenus à des fins de transaction	**53 482**	**31 081**	**24 693**	**109 256**	76 266
Total	**111 523 $**	**45 910 $**	**60 016 $**	**217 449 $**	194 800 $

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Autres passifs[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	**4 958 $**	4 492 $
Intérêts courus	**1 283**	988
Charges salariales à payer	**3 344**	3 348
Chèques et autres effets en voie de règlement	**454**	2 060
Passif d'impôt exigible	**84**	82
Passif d'impôt différé	**175**	178
Passif au titre des régimes à prestations définies	**1 747**	2 463
Passifs liés aux entités structurées	**5 627**	5 835
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**16**	8
Provisions	**1 502**	1 016
Total	**19 190 $**	20 470 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					*Aux*
Date d'échéance	**Taux d'intérêt (%)**	**Écart de taux révisé (%)**	**Date de rachat au pair la plus rapprochée**	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
9 juillet 2023	5,828[1]	2,550[1]	9 juillet 2018[2]	**– $**	650 $
26 mai 2025	9,150	s. o.	–	**198**	199
24 juin 2025[3]	2,692[1]	1,210[1]	24 juin 2020	**1 474**	1 492
30 septembre 2025[3]	2,982[1]	1,830[1]	30 septembre 2020	**982**	987
14 septembre 2028[3]	3,589[1]	1,060[1]	14 septembre 2023[4]	**1 711**	–
25 juillet 2029[3]	3,224[1]	1,250[1]	25 juillet 2024	**1 427**	1 460
4 mars 2031[3]	4,859[1]	3,490[1]	4 mars 2026	**1 124**	1 164
15 septembre 2031[3]	3,625[5]	2,205[5]	15 septembre 2026	**1 824**	1 776
18 décembre 2106	5,763[6]	1,990[6]	18 décembre 2017[7]	**–**	1 800
Total				**8 740 $**	9 528 $

[1] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Le 9 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,828 % d'un montant en principal de 650 millions de dollars venant à échéance le 9 juillet 2023, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.

[3] Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, le cas échéant, serait de 450 millions pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, de 300 millions pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, de 525 millions pour les débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, de 375 millions pour les débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et, en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031.

[4] Le 14 septembre 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme totalisant 1,75 milliard de dollars (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque (les «billets»). Les billets porteront intérêt à un taux fixe annuel de 3,589 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 14 septembre 2023 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,06 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 14 septembre 2028. À partir du 14 septembre 2023, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

[5] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[6] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté tous les cinq ans à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[7] Le 18 décembre 2017, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,763 % d'un montant en principal de 1,8 milliard de dollars venant à échéance le 18 décembre 2106, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal.

La variation totale des notes et débentures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 découle surtout de l'émission et du rachat de débentures subordonnées, de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS
L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Moins de 1 an	**– $**	– $
De 1 an à 3 ans	**–**	–
De 3 ans à 4 ans	**–**	–
De 4 ans à 5 ans	**–**	–
Plus de 5 ans	**8 740**	9 528
Total	**8 740 $**	9 528 $

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit la Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et la Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV).

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008
Le 17 septembre 2008, la Fiducie III, fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements. La Banque consolidant la Fiducie III, les TD CaTS III sont présentés au bilan consolidé à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

Le 26 novembre 2018, la Fiducie III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des TD CaTS III en circulation.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3
Le 26 janvier 2009, la Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Chaque billet TD CaTS IV – 1 et TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation. Au 31 octobre 2018, le montant en principal des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars (450 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat Au gré de l'émetteur	31 octobre 2018	*Aux* 31 octobre 2017
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 %[1]	31 déc. 2013[2]	**993 $**	983 $
TD CaTS IV émis par la Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 %[3]	30 juin 2014[4]	**550**	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 %[5]	30 juin 2014[4]	**450**	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 %[6]	31 déc. 2014[4]	**750**	750
	1 750				**1 750 $**	1 750 $

[1] Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement et, par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majoré de 4,30 %.

[2] À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

[3] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

[4] À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 1, TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

[5] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

[6] Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 : CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Les actions privilégiées émises après le 1er janvier 2013 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**		31 octobre 2017	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	**1 842,5**	**20 931 $**	1 857,6	20 711 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**2,9**	**152**	3,0	148
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**5,0**	**366**	4,9	329
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(20,0)**	**(228)**	(23,0)	(257)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	**1 830,4**	**21 221 $**	1 842,5	20 931 $
Actions privilégiées – catégorie A				
Série S[1]	**–**	**– $**	5,4	135 $
Série T[2]	**–**	**–**	4,6	115
Série Y[3]	**–**	**–**	5,5	137
Série Z[4]	**–**	**–**	4,5	113
Série 1[5]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 3[5]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 5[5]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 7[5]	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 9[5]	**8,0**	**200**	8,0	200
Série 11[5]	**6,0**	**150**	6,0	150
Série 12[5]	**28,0**	**700**	28,0	700
Série 14[5]	**40,0**	**1 000**	40,0	1 000
Série 16[5]	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 18[5]	**14,0**	**350**	–	–
Série 20[5]	**16,0**	**400**	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	**200,0**	**5 000 $**	190,0	4 750 $
Actions autodétenues – ordinaires[6]				
Solde au début de l'exercice	**2,9**	**(176) $**	0,4	(31) $
Achat d'actions	**110,6**	**(8 295)**	148,3	(9 654)
Vente d'actions	**(111,4)**	**8 327**	(145,8)	9 509
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	**2,1**	**(144) $**	2,9	(176) $
Actions autodétenues – privilégiées[6]				
Solde au début de l'exercice	**0,3**	**(7) $**	0,2	(5) $
Achat d'actions	**5,2**	**(129)**	7,3	(175)
Vente d'actions	**(5,2)**	**129**	(7,2)	173
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	**0,3**	**(7) $**	0,3	(7) $

[1] Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,4 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série S («actions de série S») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série S, pour un coût total de rachat d'environ 135 millions de dollars.

[2] Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,6 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série T («actions de série T») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série T, pour un coût total de rachat d'environ 115 millions de dollars.

[3] Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Y («actions de série Y») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série Y, pour un coût total de rachat d'environ 137 millions de dollars.

[4] Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Z («actions de série Z») en circulation, au prix de rachat de 25,00 $ l'action de série Z, pour un coût total de rachat d'environ 113 millions de dollars.

[5] Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18 et 20 sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions, 30 millions, 140 millions, 200 millions, 70 millions, 70 millions et 80 millions.

[6] Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%)[1]	Écart de taux révisé (%)[1]	Date du prochain rachat / de la conversion[1]	Convertible en[1]
Actions privilégiées à taux fixe comprenant des dispositions relatives aux FPUNV					
Série 11	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020[2]	s. o.
Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV[3]					
Série 1	4 juin 2014	3,9	2,24	31 octobre 2019	Série 2
Série 3	31 juillet 2014	3,8	2,27	31 juillet 2019	Série 4
Série 5	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Série 12	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Série 16	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	2,59	31 octobre 2023	Série 21

[1] Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26,00 $, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

[3] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 $ l'action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX). Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Le 19 avril 2018, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 75,07 $ l'action pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

La Banque a racheté 22,98 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités annoncée en mars 2017, telle que modifiée en septembre 2017, à un prix moyen de 60,78 $ l'action pour une contrepartie totale de 1,4 milliard de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, 5,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (4,9 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2017) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[1]	**993 $**	983 $
Total	**993**	983

[1] Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.

NOTE 22 : ASSURANCE

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance. Cela comprend les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

Produits d'assurance et indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	**4 398 $**	4 132 $	4 226 $
Réassurance cédée	**915**	915	933
Primes gagnées, montant net	**3 483**	3 217	3 293
Produits tirés des commissions et autres produits[1]	**562**	543	503
Produits d'assurance	**4 045**	3 760	3 796
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	**2 676**	2 381	3 086
Réassurance cédée	**232**	135	624
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444 $**	2 246 $	2 462 $

[1] Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 130 millions de dollars en 2018 (127 millions de dollars en 2017; 142 millions de dollars en 2016).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent une provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs (rubrique c) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**			31 octobre 2017		
	Montant brut	**Réassurance / Autres montants à recouvrer**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	**4 965 $**	**192 $**	**4 773 $**	5 214 $	388 $	4 826 $
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	**2 673**	**42**	**2 631**	2 425	–	2 425
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	**(460)**	**(6)**	**(454)**	(370)	(52)	(318)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	**(78)**	**–**	**(78)**	(83)	1	(84)
Provision pour écarts défavorables	**(19)**	**(1)**	**(18)**	(11)	(6)	(5)
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 116**	**35**	**2 081**	1 961	(57)	2 018
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	**(1 238)**	**(15)**	**(1 223)**	(1 052)	–	(1 052)
Des années de survenance antérieures	**(1 023)**	**(44)**	**(979)**	(1 153)	(134)	(1 019)
	(2 261)	**(59)**	**(2 202)**	(2 205)	(134)	(2 071)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	**(8)**	**(8)**	**–**	(5)	(5)	–
Solde à la fin de l'exercice	**4 812 $**	**160 $**	**4 652 $**	4 965 $	192 $	4 773 $

b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**			31 octobre 2017		
	Montant brut	**Réassurance**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	**1 581 $**	**– $**	**1 581 $**	1 575 $	– $	1 575 $
Primes souscrites	**3 185**	**114**	**3 071**	2 993	92	2 901
Primes gagnées	**(3 092)**	**(95)**	**(2 997)**	(2 987)	(92)	(2 895)
Solde à la fin de l'exercice	**1 674 $**	**19 $**	**1 655 $**	1 581 $	– $	1 581 $

c) Autres variations des passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2018, les autres passifs liés aux assurances s'élevaient à 212 millions de dollars (229 millions de dollars au 31 octobre 2017). La diminution de 17 millions de dollars (diminution de 28 millions de dollars en 2017) est surtout attribuable à des variations des hypothèses actuarielles liées aux indemnités d'assurance de personnes.

ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	Année de survenance										
	2009 et avant	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Total**
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	**3 699 $**	**1 742 $**	**1 724 $**	**1 830 $**	**2 245 $**	**2 465 $**	**2 409 $**	**2 438 $**	**2 425 $**	**2 631 $**	
Estimations révisées											
Un an plus tard	**3 721**	**1 764**	**1 728**	**1 930**	**2 227**	**2 334**	**2 367**	**2 421**	**2 307**	**–**	
Deux ans plus tard	**3 820**	**1 851**	**1 823**	**1 922**	**2 191**	**2 280**	**2 310**	**2 334**	**–**	**–**	
Trois ans plus tard	**3 982**	**1 921**	**1 779**	**1 885**	**2 158**	**2 225**	**2 234**	**–**	**–**	**–**	
Quatre ans plus tard	**4 128**	**1 926**	**1 768**	**1 860**	**2 097**	**2 147**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Cinq ans plus tard	**4 100**	**1 931**	**1 739**	**1 818**	**2 047**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Six ans plus tard	**4 137**	**1 904**	**1 702**	**1 793**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Sept ans plus tard	**4 097**	**1 884**	**1 696**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Huit ans plus tard	**4 068**	**1 883**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Neuf ans plus tard	**4 055**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Estimations actuelles du cumul des sinistres	**4 055**	**1 883**	**1 696**	**1 793**	**2 047**	**2 147**	**2 234**	**2 334**	**2 307**	**2 631**	
Cumul des paiements à ce jour	**(3 907)**	**(1 816)**	**(1 621)**	**(1 651)**	**(1 826)**	**(1 783)**	**(1 657)**	**(1 568)**	**(1 425)**	**(1 223)**	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	**148**	**67**	**75**	**142**	**221**	**364**	**577**	**766**	**882**	**1 408**	**4 650 $**
Incidence de l'actualisation											**(412)**
Provision pour écarts défavorables											**414**
Provision, montant net, pour sinistres impayés											**4 652 $**

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2018			31 octobre 2017
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	**Incidence sur les capitaux propres**	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	**121 $**	**88 $**	117 $	85 $
Diminution de l'hypothèse	**(129)**	**(95)**	(125)	(91)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	**(45)**	**(33)**	(46)	(34)
Diminution de l'hypothèse	**45**	**33**	46	34
Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	**(41) $**	**(30) $**	(31) $	(23) $
Diminution de l'hypothèse	**41**	**30**	31	23
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	**(210)**	**(153)**	(218)	(159)
Diminution de l'hypothèse	**210**	**153**	218	159

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2018, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 66,2 % des primes nettes souscrites (65,9 % au 31 octobre 2017), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,3 % (33,6 % au 31 octobre 2017). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 55,0 % des primes nettes souscrites (55,7 % au 31 octobre 2017). Les provinces de l'Ouest représentaient 30,4 % (30,0 % au 31 octobre 2017), les provinces de l'Atlantique, 8,5 % (8,3 % au 31 octobre 2017) et le Québec, 6,0 % (6,0 % au 31 octobre 2017).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 23 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 18,0 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (19,8 millions au 31 octobre 2017). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2027. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**2018**		2017		2016	
	Nombre d'actions	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	**14,3**	**48,17 $**	15,4	44,18 $	18,4	40,65 $
Attribuées	**1,9**	**72,64**	2,0	65,75	2,5	53,15
Exercées	**(3,0)**	**41,21**	(3,0)	38,59	(4,9)	35,21
Périmées/annulées	**(0,1)**	**60,46**	(0,1)	54,58	(0,6)	48,29
Options en cours à la fin de l'exercice	**13,1**	**53,12 $**	14,3	48,17 $	15,4	44,18 $
Options exerçables à la fin de l'exercice	**4,7**	**40,61 $**	5,4	38,00 $	5,5	37,19 $

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2018 était de 74,99 $ (67,79 $ en 2017; 54,69 $ en 2016).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2018.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**Options en cours**			**Options exerçables**	
	Nombre d'actions en circulation	**Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre d'actions exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
32,99 $ – 36,64 $	**2,1**	**2,4**	**36,06**	**2,1**	**36,06**
40,54 $ – 47,59 $	**2,6**	**4,5**	**44,27**	**2,6**	**44,27**
52,46 $ – 53,15 $	**4,6**	**6,5**	**52,80**	**–**	**–**
65,75 $	**1,9**	**8,0**	**65,75**	**–**	**–**
72,64 $	**1,9**	**9,0**	**72,64**	**–**	**–**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 11,5 millions de dollars (14,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 6,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, 1,9 million d'options (2,0 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 2,5 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 6,28 $ l'option (5,81 $ l'option en 2017; 4,93 $ l'option en 2016).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**	2017	2016
Taux d'intérêt sans risque	**1,71 %**	1,24 %	1,00 %
Durée prévue des options	**6,3 ans**	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue[1]	**13,91 %**	14,92 %	15,82 %
Rendement de l'action prévu	**3,50 %**	3,47 %	3,45 %
Prix d'exercice / cours de l'action	**72,64 $**	65,75 $	53,15 $

[1] La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquièrent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2018, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 23 millions (25 millions au 31 octobre 2017).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2018, 6,2 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,4 millions au 31 octobre 2017).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 509 millions de dollars (490 millions de dollars en 2017; 467 millions de dollars en 2016). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 607 millions de dollars (917 millions de dollars en 2017; 720 millions de dollars en 2016). Au 31 octobre 2018, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,1 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 $ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 $. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les cotisations de la Banque ont totalisé 72 millions de dollars (70 millions de dollars en 2017; 66 millions de dollars en 2016) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2018, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2017). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 24 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1er mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. À compter du 31 décembre 2018, le volet à prestations définies du RRTD cessera d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1er janvier 2019 pourront adhérer au volet à cotisations définies du RRTD après un an de service.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2018 se sont établies à 355 millions de dollars (565 millions de dollars en 2017). Les cotisations de 2018 et 2017 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2017 et du 31 octobre 2016 pour les deux régimes de retraite principaux. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation est en date du 31 octobre 2018 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1er juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs des régimes sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération les passifs des régimes et en assurant une gestion de portefeuille prudente selon des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes respectivement de 7 % et 15 %. En général, les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne s'appliquent pas aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB+ au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille.
- Les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille.
- Les instruments de créance d'entités gouvernementales étrangères ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille.
- Les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou d'une seule et même entité gouvernementale étrangère ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille.
- Les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser respectivement 100 %, 75 % et 10 % du portefeuille.

En outre, jusqu'à 13 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 50 % du portefeuille.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille.
- Les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille.

Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales de l'Association ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de faible à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société ou d'une fiducie de revenu. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association et le RRTD sont aussi autorisés à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux est présentée ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			**Association[1]**				**RRTD[1]**	
	Fourchette	**% du**	**Juste valeur**		**Fourchette**	**% du**	**Juste valeur**	
Au 31 octobre 2018	**acceptable**	**total**	**Cotée**	**Non cotée**	**acceptable**	**total**	**Cotée**	**Non cotée**
Titres de créance	**40-70 %**	**55 %**	**– $**	**2 885 $**	**25-50 %**	**34 %**	**– $**	**497 $**
Titres de capitaux propres	**24-42**	**34**	**897**	**869**	**30-65**	**58**	**396**	**470**
Placements alternatifs[2]	**6-35**	**11**	**–**	**551**	**3-25**	**8**	**–**	**122**
Divers[3]	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**(107)**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**63**
Total		**100 %**	**897 $**	**4 198 $**		**100 %**	**396 $**	**1 152 $**
Au 31 octobre 2017								
Titres de créance	40-70 %	57 %	– $	2 903 $	25-56 %	36 %	– $	484 $
Titres de capitaux propres	24-42	35	1 248	511	30-65	59	324	478
Placements alternatifs[2]	0-35	8	42	376	0-20	5	–	68
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	46	s. o.	s. o.	–	56
Total		100 %	1 290 $	3 836 $		100 %	324 $	1 086 $
Au 31 octobre 2016								
Titres de créance	40-70 %	62 %	– $	2 962 $	25-56 %	43 %	– $	413 $
Titres de capitaux propres	24-42	33	1 165	407	44-65	56	51	488
Placements alternatifs[2]	0-35	5	31	208	0-20	1	–	11
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	43	s. o.	s. o.	–	44
Total		100 %	1 196 $	3 620 $		100 %	51 $	956 $

[1] Les régimes de retraite principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.
[2] Les placements alternatifs des régimes de retraite principaux comprennent surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers dont aucun n'a été investi dans la Banque et des sociétés de son groupe.
[3] Se compose principalement d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir ainsi que de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix, d'écart de taux et de crédit) et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux et aux politiques et procédures d'exploitation en matière de gestion. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère
- Suivi du rendement des actifs des régimes par rapport aux passifs des régimes

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite à prestations définies. Le régime de retraite à prestations définies a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Toutefois les participants peuvent continuer de participer au régime pour les services futurs. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 se sont élevées à 134 millions de dollars (124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 121 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016), lesquelles comprenaient les cotisations de base et les cotisations jumelées. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler).

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés pour les employés admissibles ne sont pas capitalisés par la Banque.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite[1]			Autres régimes de retraite[2]		
	2018	2017	2016	**2018**	2017	2016	**2018**	2017	2016
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	**7 082 $**	6 805 $	5 377 $	**558 $**	568 $	553 $	**2 750 $**	2 863 $	2 743 $
Obligations incluses en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite[3]	**6**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**407**	439	331	**15**	16	17	**10**	11	10
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	**217**	196	191	**18**	17	21	**96**	95	105
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	**(969)**	(148)	1 179	**(42)**	–	(9)	**(190)**	(27)	259
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	**–**	25	–	**–**	(42)	–	**(8)**	13	(11)
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	**22**	(15)	8	**2**	15	2	**14**	1	(12)
Cotisations des participants	**104**	80	66	**–**	–	–	**–**	–	–
Prestations versées	**(330)**	(291)	(347)	**(16)**	(16)	(16)	**(137)**	(138)	(265)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**31**	(68)	45
Coûts des services passés (crédit)[4]	**–**	(9)	–	**–**	–	–	**3**	–	(11)
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	**6 539**	7 082	6 805	**535**	558	568	**2 569**	2 750	2 863
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	**6 536**	5 823	5 327	**–**	–	–	**1 855**	1 895	1 910
Actifs inclus en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite[3]	**10**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**209**	174	195	**–**	–	–	**66**	64	74
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	**(231)**	195	207	**–**	–	–	**(109)**	59	40
Cotisations des participants	**104**	80	66	**–**	–	–	**–**	–	–
Cotisations de l'employeur	**355**	565	384	**16**	16	16	**37**	37	101
Prestations versées	**(330)**	(291)	(347)	**(16)**	(16)	(16)	**(137)**	(138)	(265)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**27**	(58)	39
Charges administratives au titre des prestations définies	**(10)**	(10)	(9)	**–**	–	–	**(6)**	(4)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	**6 643**	6 536	5 823	**–**	–	–	**1 733**	1 855	1 895
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par rapport aux obligations au titre des prestations projetées	104	(546)	(982)	(535)	(558)	(568)	(836)	(895)	(968)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	**–**	–	–	**–**	–	–	(13)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**104**	(546)	(982)	**(535)**	(558)	(568)	**(849)**	(895)	(968)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**407**	439	331	**15**	16	17	**10**	11	10
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	**8**	22	(4)	**18**	17	21	**30**	31	31
Coûts des services passés (crédit)[4]	**–**	(9)	–	**–**	–	–	**3**	–	(11)
Charges administratives au titre des prestations définies	**10**	10	9	**–**	–	–	**4**	4	7
Charge totale	**425 $**	462 $	336 $	**33 $**	33 $	38 $	**47 $**	46 $	37 $
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	**4,10 %**	3,60 %	3,52 %	**4,10 %**	3,60 %	3,60 %	**4,37 %**	3,74 %	3,65 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	**2,54**	2,54	2,66	**3,00**	3,00	3,25	**1,03**	1,14	1,18

[1] Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 4,28 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 2,49 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite.

[2] Comprennent le régime de retraite à prestations définies de Canada Trust (CT), le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1er avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

[3] Au cours de 2018, le régime d'avantages de retraite de La Banque Toronto-Dominion («RAR») a été réputé avoir été fusionné avec l'Association, et les obligations et les actifs du RAR qui n'étaient pas présentés par le passé sont maintenant pris en compte dans l'exercice considéré.

[4] Comprennent un profit sur règlement de 12 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de Financement auto TD qui a été réglée au cours de 2016.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2019 des cotisations de 352 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 39 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
									Aux 31 octobre
	2018	2017	2016	**2018**	2017	2016	**2018**	2017	2016
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**23,3**	23,2	22,1	**23,3**	23,2	22,1	**22,1**	21,8	21,4
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**24,1**	24,0	24,0	**24,1**	24,0	24,0	**23,7**	23,4	23,4
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**24,5**	24,5	23,4	**24,5**	24,5	23,4	**23,0**	22,9	22,5
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,2**	25,2	25,1	**25,2**	25,2	25,1	**24,8**	25,1	25,0

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 15 années (15 années en 2017, 16 années en 2016), 17 années (18 années en 2017, 17 années en 2016) et 12 années (13 années en 2017, 13 années en 2016).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et pour les autres régimes de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			*Au*
			31 octobre 2018
			Obligations
	Régimes de retraite principaux	**Principal régime d'avantages complémentaires de retraite**	**Autres régimes de retraite**
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**1 092 $**	**93 $**	**336 $**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**(847)**	**(73)**	**(274)**
Taux d'augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**(233)**	**s. o.**[1]	**–**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**232**	**s. o.**[1]	**–**
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	**(130)**	**(16)**	**(75)**
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	**128**	**16**	**74**
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**(71)**	**(4)**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**90**	**5**

[1] Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Autres actifs			
Régimes de retraite principaux	**104 $**	– $	– $
Autres régimes de retraite	**3**	7	3
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**6**	6	8
Total des autres actifs	**113**	13	11
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	**–**	546	982
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**535**	558	568
Autres régimes de retraite	**852**	902	971
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**360**	457	490
Total des autres passifs	**1 747**	2 463	3 011
Montant net comptabilisé	**(1 634) $**	(2 450) $	(3 000) $

[1] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Exercices clos les*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	**720 $**	333 $	(980) $
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**40**	27	7
Autres régimes de retraite	**60**	72	(193)
Autres régimes d'avantages du personnel[2]	**45**	22	(56)
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**865 $**	454 $	(1 222) $

[1] Les montants sont présentés avant impôt.
[2] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

NOTE 25 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	**2 873 $**	2 073 $	2 106 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**(76)**	5	(66)
Total de l'impôt exigible	**2 797**	2 078	2 040
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	**76**	215	50
Effet des variations des taux d'imposition	**302**	13	2
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**7**	(53)	51
Total de l'impôt différé	**385**	175	103
Total de la charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé	**3 182**	2 253	2 143
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	**(48)**	261	57
Impôt différé	**(701)**	(755)	(229)
	(749)	(494)	(172)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	**(3)**	29	26
Impôt différé	**(2)**	–	(5)
	(5)	29	21
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 428**	1 788	1 992
Impôt exigible			
Fédéral	**1 491**	1 115	1 003
Provincial	**1 055**	797	693
Étranger	**200**	456	427
	2 746	2 368	2 123
Impôt différé			
Fédéral	**(244)**	(233)	(171)
Provincial	**(160)**	(156)	(116)
Étranger	**86**	(191)	156
	(318)	(580)	(131)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 428 $**	1 788 $	1 992 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été une diminution de la valeur des actifs d'impôt différé nets de la Banque qui a entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat de 366 millions de dollars au poste Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, d'un recouvrement d'impôt différé de 22 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et d'une charge d'impôt différé de 12 millions de dollars dans les résultats non distribués.

L'incidence de la loi sur l'impôt américaine sur le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est comprise au poste Écarts de taux liés aux activités internationales dans le tableau qui suit.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2018**		2017		2016	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**3 648 $**	**26,5 %**	3 262 $	26,5 %	2 819 $	26,5 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	**(142)**	**(1,0)**	(498)	(4,0)	(233)	(2,2)
Écarts de taux liés aux activités internationales	**(343)**	**(2,5)**	(515)	(4,2)	(439)	(4,1)
Divers – montant net	**19**	**0,1**	4	–	(4)	(0,1)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	**3 182 $**	**23,1 %**	2 253 $	18,3 %	2 143 $	20,1 %

L'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Alberta refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. En septembre 2018, l'Alberta a établi à l'égard de la Banque une nouvelle cotisation haussant de 15 millions de dollars le montant d'impôt à payer pour les années d'imposition de 2011 à 2013. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la Banque une nouvelle cotisation haussant d'environ 198 millions de dollars le montant d'impôt et d'intérêts à payer pour l'année d'imposition 2013. À ce jour, la Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts et intérêts d'environ 553 millions de dollars pour les années d'imposition de 2011 à 2013. La Banque s'attend à ce que l'ARC et l'Alberta établissent de nouvelles cotisations pour les années ultérieures pour les mêmes raisons et à ce que le Québec établisse également de nouvelles cotisations pour les années d'imposition non frappées de prescription. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	**845 $**	924 $
Valeurs mobilières	**920**	215
Prêts détenus à des fins de transaction	**54**	90
Avantages du personnel	**739**	814
Régimes de retraite	**59**	269
Pertes pouvant être reportées en avant	**94**	131
Crédits d'impôt	**326**	22
Divers	**92**	144
Total des actifs d'impôt différé	**3 129**	2 609
Passifs d'impôt différé		
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**223**	7
(Produit) charge différé	**12**	(83)
Immobilisations incorporelles	**163**	244
Goodwill	**94**	122
Total des passifs d'impôt différé	**492**	290
Actifs d'impôt différé nets	**2 637**	2 319
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**2 812**	2 497
Passifs d'impôt différé[1]	**175**	178
Actifs d'impôt différé nets	**2 637 $**	2 319 $

[1] Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 806 millions de dollars au 31 octobre 2018 (633 millions de dollars au 31 octobre 2017), dont un montant de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2017) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2018. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 61 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (55 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	**2018**				2017			
	État du résultat consolidé	**Autres éléments du résultat global**	**Regroupements d'entreprises et autres**	**Total**	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	**79 $**	**– $**	**– $**	**79 $**	(59) $	– $	– $	(59) $
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**216**	**–**	**–**	**216**	36	–	–	36
(Produit) charge différé	**95**	**–**	**–**	**95**	(52)	–	–	(52)
Prêts détenus à des fins de transaction	**36**	**–**	**–**	**36**	24	–	–	24
Régimes de retraite	**(20)**	**230**	**–**	**210**	27	128	–	155
Avantages du personnel	**61**	**14**	**–**	**75**	20	7	–	27
Pertes pouvant être reportées en avant	**37**	**–**	**–**	**37**	23	–	–	23
Crédits d'impôt	**(304)**	**–**	**–**	**(304)**	143	–	–	143
Autres actifs d'impôt différé	**54**	**–**	**(2)**	**52**	202	–	–	202
Valeurs mobilières	**240**	**(945)**	**–**	**(705)**	(118)	(890)	–	(1 008)
Immobilisations incorporelles	**(81)**	**–**	**–**	**(81)**	(87)	–	–	(87)
Goodwill	**(28)**	**–**	**–**	**(28)**	16	–	–	16
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	**385 $**	**(701) $**	**(2) $**	**(318) $**	175 $	(755) $	– $	(580) $

NOTE 26 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2018	2017	2016
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**11 048 $**	10 203 $	8 680 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 835,4**	1 850,6	1 853,4
Résultat de base par action (en dollars canadiens)	**6,02 $**	5,51 $	4,68 $
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**11 048 $**	10 203 $	8 680 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	**11 048**	10 203	8 680
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 835,4**	1 850,6	1 853,4
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions)[1]	**4,1**	4,2	3,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	**1 839,5**	1 854,8	1 856,8
Résultat dilué par action (en dollars canadiens)[1]	**6,01 $**	5,50 $	4,67 $

[1] Pour les exercices clos les 31 octobre 2018, 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 27 : PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)	**Restructuration[1]**	**Litiges et divers**	**Total**
Solde au 1er novembre 2017	**117 $**	**332 $**	**449 $**
Ajouts	**84**	**158**	**242**
Montants utilisés	**(72)**	**(121)**	**(193)**
Reprise des montants non utilisés	**(11)**	**(24)**	**(35)**
Écarts de conversion et autres	**3**	**7**	**10**
Solde au 31 octobre 2018, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	**121 $**	**352 $**	**473 $**
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan[2]			**1 029**
Solde au 31 octobre 2018			**1 502 $**

[1] Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.
[2] Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2018, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 763 millions de dollars. Cette fourchette ne comprend pas les dommages-intérêts punitifs et intérêts potentiels ni ne tient compte des procédures qui ne peuvent faire l'objet d'une estimation à l'heure actuelle, y compris les actions qui en sont aux étapes préliminaires et certaines procédures pour lesquelles aucun montant précis n'a été réclamé. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, une action collective devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification de l'action collective, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande d'actions collectives. La requête de certification de l'action collective a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants à l'action collective ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1er avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande d'action collective des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande d'action collective des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification de l'action collective. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qu'ils auraient reçues.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre de l'action collective ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification de l'action. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les deux poursuites déposées devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario sont traitées conjointement et l'interrogatoire préalable est en cours.

Litige sur les frais de découvert – TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans onze actions collectives à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent et à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010.

Ces actions collectives ont été regroupés dans le cadre des mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de de la Caroline du Sud : *In re TD Bank, N.A. Debit Card Overdraft Fee*, numéro 6 : 15-MN-02613 (D.S.C.). Le 10 décembre 2015, la requête présentée par TD Bank, N.A. visant le rejet de l'action collective regroupée a été partiellement accueillie et partiellement refusée. Les interrogatoires préalables, le dépôt des mémoires et l'audience à l'égard de la requête en certification de l'action collective avaient tous eu lieu en date du 24 mai 2017. Le 5 janvier 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une douzième demande d'action collective visant à contester les pratiques suivies à l'égard des frais de découvert qui faisaient déjà l'objet de la demande d'action collective regroupée modifiée. Cette action collective a été regroupée avec l'action collective numéro MDL 2613 et a été rejetée par la Cour. Les requérants dans le cadre de cette action ont déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fourth Circuit.

Le 5 décembre 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une treizième demande d'action collective visant à contester les pratiques suivies par la Banque à l'égard des frais de découvert. La nouvelle action, transférée au dossier MDL 2613, se rapporte au statut de transactions «récurrentes» accolé par la Banque à certaines transactions aux fins des frais de découvert. La Banque a présenté une requête visant le rejet de celle-ci.

Le 22 février 2018, la Cour a rendu une ordonnance approuvant certaines demandes dans le cadre de l'action collective et en rejetant d'autres. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a rejeté la requête de la Banque déposée en vertu de la Rule 23(f) et visant à obtenir la permission de porter en appel certaines parties de la décision de la Cour de district.

Frais de carte de crédit – Entre 2011 et 2013, sept projets d'actions collectives ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Certaines ententes de règlement étant assujetties à l'approbation de la Cour, les défenderesses restantes de chaque action sont la Banque et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant l'action collective sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les «réseaux») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les actions, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les cinq actions actives comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Les requérants cherchent à obtenir des dommages-intérêts généraux et exemplaires. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme action collective a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des actions que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les actions principales des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie. La demande des requérants visant à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie a été rejetée par le juge saisi de la motion et ultérieurement par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les requérants ont demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada et cette demande a été rejetée. Le procès à l'égard de la poursuite en Colombie-Britannique est actuellement prévu en octobre 2019. Au Québec, la requête pour autorisation a été entendue les 6 et 7 novembre 2017 et acceptée pour des motifs et une période similaires à ceux de l'instance en Colombie-Britannique. Les requérants en ont appelé de cette décision et une audience sera fixée par la Cour.

Actions collectives de consommateurs – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes d'actions collectives provinciales et nationales ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes. Dans l'une d'entre elles, la Banque est la seule partie défenderesse. Le procès dans le cadre de cette poursuite devrait se dérouler en novembre 2020.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**26 431 $**	23 723 $
Lettres de crédit documentaires et commerciales	**197**	198
Engagements de crédit[1]		
Durée initiale de un an ou moins	**50 028**	41 587
Durée initiale de plus de un an	**134 148**	115 692
Total	**210 804 $**	181 200 $

[1] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2018, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 205 millions de dollars (123 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 948 millions de dollars pour 2019; 902 millions de dollars pour 2020; 815 millions de dollars pour 2021; 733 millions de dollars pour 2022; 640 millions de dollars pour 2023; 3 229 millions de dollars pour 2024 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 26 millions de dollars pour 2019; 12 millions de dollars pour 2020; 8 millions de dollars pour 2021; 5 millions de dollars pour 2022; 4 millions de dollars pour 2023; 5 millions de dollars pour 2024 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**1 219 $**	442 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**3 301**	3 329
Prêts	**83 637**	75 682
Valeurs mobilières	**83 370**	74 511
Autres actifs	**1 278**	635
	172 805	154 599
Actifs de tiers[2]		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	**243 168**	215 678
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	**(57 845)**	(61 328)
	185 323	154 350
	358 128	308 949
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés[3]		
Dérivés	**8 083**	7 905
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	**105 665**	94 945
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	**85 544**	61 856
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**39 007**	35 281
Titrisation	**32 067**	33 527
Obligations sécurisées	**38 033**	30 273
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	**7 540**	5 686
Gouvernements et banques centrales étrangers	**1 390**	1 222
Autres	**40 799**	38 254
Total	**358 128 $**	308 949 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.
[3] Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 43,9 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (39,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars. Pour plus de renseignements sur la participation de la Banque auprès du Fonds, se reporter à la note 10.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**26 431 $**	23 723 $
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	**12**	15
Total	**26 443 $**	23 738 $

NOTE 28 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2018, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 149 millions de dollars (180 millions de dollars au 31 octobre 2017).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)		*Exercices clos les 31 octobre*	
	2018	2017	2016
Avantages du personnel à court terme	**34 $**	33 $	25 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**3**	3	3
Paiements fondés sur des actions	**37**	32	32
Total	**74 $**	68 $	60 $

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TRANSACTIONS AVEC TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention sur les comptes de dépôt assurés en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1,5 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (124 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 112 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2018, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 137 millions de dollars (68 millions de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 174 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 338 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé 86 millions de dollars (93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 97 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) pour ces services. Au 31 octobre 2018, le montant à payer à Symcor s'établissait à 14 millions de dollars (15 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

NOTE 29 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Services de détail au Canada et le reste de ces produits, des secteurs Services de gros et Services de détail aux États-Unis. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Lorsque IAS 39 était appliquée, avant le 1er novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées se rapportant aux secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*				
					2018
	Services de détail au Canada	**Services de détail aux États-Unis**	**Services bancaires de gros[2, 3]**	**Siège social[2, 3]**	**Total**
Produits (pertes) d'intérêts nets	**11 576**	**$ 8 176**	**$ 1 150**	**$ 1 337**	**$ 22 239 $**
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**11 137**	**2 768**	**2 309**	**381**	**16 595**
Total des produits[4]	**22 713**	**10 944**	**3 459**	**1 718**	**38 834**
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**998**	**917**	**3**	**562**	**2 480**
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 444**	**–**	**–**	**–**	**2 444**
Charges autres que d'intérêts	**9 473**	**6 100**	**2 067**	**2 497**	**20 137**
Résultat avant impôt sur le résultat	**9 798**	**3 927**	**1 389**	**(1 341)**	**13 773**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 615**	**432**	**335**	**(200)**	**3 182**
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**–**	**693**	**–**	**50**	**743**
Résultat net	**7 183**	**$ 4 188**	**$ 1 054**	**$ (1 091)**	**$ 11 334 $**
Total de l'actif au 31 octobre	**433 960**	**$ 417 292**	**$ 425 909**	**$ 57 742**	**$ 1 334 903 $**
					2017
Produits (pertes) d'intérêts nets	10 611	$ 7 486	$ 1 804	$ 946	$ 20 847 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 451	2 735	1 467	649	15 302
Total des produits[4]	21 062	10 221	3 271	1 595	36 149
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	986	792	(28)	466	2 216
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 246	–	–	–	2 246
Charges autres que d'intérêts	8 934	5 878	1 929	2 625	19 366
Résultat avant impôt sur le résultat	8 896	3 551	1 370	(1 496)	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 371	671	331	(1 120)	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	442	–	7	449
Résultat net	6 525	$ 3 322	$ 1 039	$ (369)	$ 10 517 $
Total de l'actif au 31 octobre	404 444	$ 403 937	$ 406 138	$ 64 476	$ 1 278 995 $
					2016
Produits (pertes) d'intérêts nets	9 979	$ 7 093	$ 1 685	$ 1 166	$ 19 923 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 230	2 366	1 345	451	14 392
Total des produits	20 209	9 459	3 030	1 617	34 315
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 011	744	74	501	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 462	–	–	–	2 462
Charges autres que d'intérêts	8 557	5 693	1 739	2 888	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat	8 179	3 022	1 217	(1 772)	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 191	498	297	(843)	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	435	–	(2)	433
Résultat net	5 988	$ 2 959	$ 920	$ (931)	$ 8 936 $
Total de l'actif au 31 octobre	383 011	$ 388 749	$ 342 478	$ 62 729	$ 1 176 967 $

[1] La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

[2] Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[3] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille d'actifs financiers à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

[4] À compter de l'exercice 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			*Aux 31 octobre*
			2018	**2018**
	Total des produits	**Résultat avant impôt sur le résultat**	**Résultat net**	**Total de l'actif**
Canada	**23 279 $**	**8 886 $**	**6 523 $**	**713 677 $**
États-Unis	**13 751**	**3 768**	**2 993**	**514 263**
Autres pays	**1 804**	**1 119**	**1 818**	**106 963**
Total	**38 834 $**	**13 773 $**	**11 334 $**	**1 334 903 $**
			2017	2017
Canada	20 862 $	7 250 $	5 660 $	648 924 $
États-Unis	13 371	3 677	3 075	515 478
Autres pays	1 916	1 394	1 782	114 593
Total	36 149 $	12 321 $	10 517 $	1 278 995 $
			2016	2016
Canada	20 374 $	6 760 $	5 133 $	632 215 $
États-Unis	12 217	2 873	2 436	462 330
Autres pays	1 724	1 013	1 367	82 422
Total	34 315 $	10 646 $	8 936 $	1 176 967 $

NOTE 30 : PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable. Pour plus de renseignements sur les types d'instruments évalués au coût amorti et à la JVAERG selon IFRS 9 et IAS 39, se reporter à la note 2.

(en millions de dollars canadiens)				*Exercice clos les*
	31 octobre 2018[1]			31 octobre 2017
	Produits d'intérêts	**Charges d'intérêts**	**Produits d'intérêts**	**Charges d'intérêts**
Évalués au coût amorti	**26 051 $**	**9 286 $**	22 596 $	6 204 $
Évalués à la JVAERG	**4 588**	**–**	3 426	–
	30 639	**9 286**	26 022	6 204
Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG[2]	**5 783**	**4 897**	3 810	2 781
Total	**36 422 $**	**14 183 $**	29 832 $	8 985 $

[1] Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les montants pour les périodes comparatives ont été calculés selon IAS 39. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

[2] Comprennent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers qui sont évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et des actions désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations[1, 2]		Instruments de crédit[3, 4]		*Aux* Instruments financiers dérivés[5, 6]	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Canada[7]	**67 %**	66 %	**40 %**	42 %	**24 %**	29 %
États-Unis[8]	**32**	33	**57**	55	**31**	26
Royaume-Uni	**–**	–	**1**	1	**15**	17
Autres pays européens	**–**	–	**1**	1	**24**	21
Autres pays	**1**	1	**1**	1	**6**	7
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
	666 405 $	629 888 $	**210 804 $**	181 200 $	**55 615 $**	53 645 $

[1] En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2018 : immobilier, 9 % (10 % au 31 octobre 2017).

[2] Comprennent les prêts qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

[3] Au 31 octobre 2018, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 211 milliards de dollars (181 milliards de dollars au 31 octobre 2017), y compris des engagements de crédit totalisant 184 milliards de dollars (157 milliards de dollars au 31 octobre 2017), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

[4] En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2018 : institutions financières, 19 % (19 % au 31 octobre 2017); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (10 % au 31 octobre 2017); énergie et services publics, 9 % (10 % au 31 octobre 2017); automobile, 9 % (7 % au 31 octobre 2017); télécommunications, câblodistribution et médias, 7 % (6 % au 31 octobre 2017); fabrication– divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2017); services professionnels et autres, 6 % (6 % au 31 octobre 2017); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 5 % (5 % au 31 octobre 2017); gouvernements, entités du secteur public et éducation, 5 % (5 % au 31 octobre 2017).

[5] Au 31 octobre 2018, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 56 milliards de dollars (54 milliards de dollars au 31 octobre 2017). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

[6] La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 68 % du total au 31 octobre 2018 (75 % au 31 octobre 2017). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 26 % du total au 31 octobre 2018 (20 % au 31 octobre 2017). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

[7] Les titres de créance classés comme prêts représentaient 0,4 % au 31 octobre 2017 du total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations. Les titres de créance classés comme prêts sont reclassés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

[8] Les titres de créance classés comme prêts représentaient 0,1 % au 31 octobre 2017 du total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations. Les titres de créance classés comme prêts sont reclassés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**4 735 $**	3 971 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**30 720**	51 185
Valeurs mobilières[1]		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**1 397**	2 119
Autres titres de créance	**2 221**	1 913
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**47 085**	40 012
Autres titres de créance	**20 106**	13 358
Droits conservés	**25**	32
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**–**	s. o.
Autres titres de créance	**2 340**	s. o.
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**94 733**	s. o.
Autres titres de créance	**30 948**	s. o.
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**s. o.**	102 361
Autres titres de créance	**s. o.**	41 763
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**60 535**	s. o.
Autres titres de créance	**46 636**	s. o.
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**s. o.**	45 623
Autres titres de créance	**s. o.**	25 740
Valeurs mobilières prises en pension	**127 379**	134 429
Dérivés[2]	**101 525**	70 120
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	**225 081**	221 990
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**170 976**	156 293
Cartes de crédit	**34 015**	31 743
Entreprises et gouvernements	**216 321**	199 503
Titres de créance classés comme prêts	**s. o.**	3 062
Prêts détenus à des fins de transaction	**10 990**	11 235
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 336**	s. o.
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**2 745**	s. o.
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 267**	17 297
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**26 940**	29 971
Autres actifs	**5 886**	4 556
Total de l'actif	**1 281 942**	1 208 276
Instruments de crédit[3]	**210 804**	181 200
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	**301 752**	290 123
Total du risque de crédit	**1 794 498 $**	1 679 599 $

[1] Excluent les titres de capitaux propres.
[2] Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit moins l'incidence de certaines conventions-cadres de compensation. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 11.
[3] Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.

- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au ratio de levier, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche NI avancée. Pour les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis, la méthode standard à l'égard du risque de crédit continue d'être utilisée.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capital à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ce capital ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées BISI à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. En outre, le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 1,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 9,5 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Depuis le deuxième trimestre de 2018, la Banque n'a plus à respecter le plancher réglementaire puisqu'elle a mis en œuvre les exigences relatives au plancher de fonds propres révisé du BSIF.

Pour le calcul du ratio de levier (comme dans le cas du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres utilisé précédemment), le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		*Aux*
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**52 389 $**	46 628 $
Fonds propres de catégorie 1	**59 735**	53 751
Total des fonds propres	**70 434**	65 038
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres[1, 2]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**435 632 $**	435 750 $
Fonds propres de catégorie 1	**435 780**	435 750
Total des fonds propres	**435 927**	435 750
Ratios de fonds propres et de levier financier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[1, 2]	**12,0 %**	10,7 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1[1, 2]	**13,7**	12,3
Ratio du total des fonds propres[1, 2]	**16,2**	14,9
Ratio de levier financier	**4,2**	3,9

[1] Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, ces facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

[2] Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

NOTE 33 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2018.

NOTE 34 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES[1]

(en millions de dollars canadiens) — **Au 31 octobre 2018**

Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]	Description	Valeur comptable des actions détenues par la Banque[3]
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	**1 379 $**
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	**328**
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**2 344**
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**1 350**
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	**68 903**
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation[4]	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	**26**
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	**70**
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	**9 201**
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	**2 191**
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	**21 520**
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	**2 799**
International			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	**434**
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	**319**
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	**9**
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	**99**
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	**1 078**
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	**817**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes, toutefois elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[4] Au 31 octobre 2018, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 41,61 % (41,27 % au 31 octobre 2017) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2018, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 79,8 milliards de dollars (77,2 milliards de dollars au 31 octobre 2017), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 35 : ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET ACQUISITIONS EN COURS

Acquisition de Greystone Capital Management Inc.

Le 1er novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone), pour une contrepartie de 817 millions de dollars, dont une tranche de 475 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition seront entiercées pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et seront comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition sera comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1er novembre 2018, l'acquisition représentait un apport aux actifs de 169 millions de dollars et aux passifs, de 55 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables est affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 433 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de l'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. La répartition du prix d'achat pourrait être peaufinée et rajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues au cours de la période d'évaluation à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 26 novembre 2018, la Banque et Air Canada ont conclu une entente à long terme concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. L'entente sur le programme de fidélisation a été finalisée conjointement avec la conclusion d'une entente définitive d'achat d'actions avec Aimia Inc. («Aimia») pour l'acquisition d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»), pour un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan. La clôture de la transaction est assujettie au respect de certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Aimia et l'obtention des approbations réglementaires habituelles. L'entente sur le programme de fidélisation entrera en vigueur à la clôture de la transaction et les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Si la transaction proposée est conclue, la Banque paiera à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) seront comptabilisés en charges au cours du premier trimestre de 2019 et présentés dans le secteur Services de détail au Canada, et 75 millions de dollars seront comptabilisés à titre d'immobilisation incorporelle qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque effectuera un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans. La Banque prévoit également engager des coûts supplémentaires avant impôt d'environ 100 millions de dollars sur deux ans pour la conception des fonctionnalités visant à offrir le nouveau programme.

Rachat dans le cours normal des activités

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la TSX. Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Rachat des titres de Fiducie de capital TD CaTS III

Le 26 novembre 2018, la Fiducie de capital TD III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation, à un prix de rachat de 1 000 $ par TD CaTS III, majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat du 31 décembre 2018.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO CAPITAUX PROPRES/ACTIF[1, 2]

	Trois mois clos les				*Exercices clos les*		
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	30 avril 2018	31 janvier 2018	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Rendement de l'actif – comme présenté[3]	**0,86 %**	0,92 %	0,92 %	0,72 %	**0,86 %**	0,84 %	0,76 %
Rendement de l'actif – rajusté[4]	**0,89**	0,93	0,97	0,91	**0,92**	0,85	0,79
Ratio de distribution – comme présenté[5]	**42,3**	40,5	43,4	48,4	**43,4**	42,6	46,1
Ratio de distribution – rajusté[6]	**41,1**	40,2	41,3	38,4	**40,3**	42,3	44,3
Ratio capitaux propres/actif[7]	**5,8**	5,9	5,9	5,9	**5,9**	6,1	6,1

[1] Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

[2] Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS comme étant les résultats «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées comme étant les résultats «rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2018 de la Banque (www.td.com (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

[3] Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

[4] Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

[5] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

[6] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

[7] Quotient du total des capitaux propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif total moyen.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	**31 octobre 2018** Total	31 octobre 2017 Total
Dépôts[2, 3]	**747 072 $**	**68 926 $**	**28 064 $**	**8 071 $**	**852 133 $**	833 062 $
Passifs de titrisation						
Passifs de titrisation à la juste valeur	**2 166**	**3 777**	**4 821**	**2 077**	**12 841**	12 780
Passifs de titrisation au coût amorti	**6 203**	**3 117**	**2 552**	**2 997**	**14 869**	16 152
Billets et débentures subordonnés	**–**	**–**	**–**	**9 129**	**9 129**	9 807
Passif au titre des actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**35**	**35**	34
Passifs liés aux entités structurées	**2 446**	**2 523**	**658**	**–**	**5,627**	5 835
Paiements d'intérêts conctractuels[4, 5]	**3 646**	**4,278**	**2 070**	**3 246**	**13 240**	10 267
Engagements en vertu de contrats de location simple	**948**	**1 717**	**1 373**	**3 229**	**7 267**	7 440
Engagements en vertu de contrats de location-financement	**26**	**20**	**9**	**5**	**60**	89
Ententes de services de réseau	**16**	**30**	**–**	**–**	**46**	–
Guichets automatiques	**161**	**267**	**97**	**12**	**537**	436
Technologie de centre d'appels	**26**	**–**	**–**	**–**	**26**	30
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	**305**	**395**	**218**	**116**	**1 034**	392
Total	**763 015 $**	**85 050 $**	**39 862 $**	**28 917 $**	**916 844 $**	896 324 $

[1] Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

[2] Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

[3] Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

[4] Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débentures subordonnés et le papier commercial adossé à des actifs en fonction des taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

[5] Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débentures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque pour plus de renseignements.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 9 février 2018.

ANNEXE 99.7

Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 28 novembre 2018 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2018 et 2017, et l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2018.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 28 novembre 2018 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-211718),
3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234),
8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2018

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 29 novembre 2018

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Riaz Ahmed, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 29 novembre 2018

(signé) *Riaz Ahmed*
Riaz Ahmed
Chef de groupe et chef des finances

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 29 novembre 2018

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Riaz Ahmed, chef de groupe et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 29 novembre 2018

(signé) *Riaz Ahmed*
Riaz Ahmed
Chef de groupe et chef des finances